



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 11 juin 2014**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

10.004 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 21 mai 2014, à 8 h 30

10.005 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 28 mai 2014, à 8 h 30

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1144338001

Conclure avec la firme Superior General Partner inc. une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture de gaz propane - Appel d'offres public 14-13295 - (1 soumissionnaire) (montant total estimé de l'entente: 310 054,46 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau, Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1140112002

Accorder un contrat à Dessau inc. pour effectuer l'auscultation et le diagnostic du réseau de distribution d'eau potable et des bornes d'incendie pour une durée approximative de 24 mois avec une option de renouvellement de 12 mois dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la somme maximale de 124 670,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13439 (5 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Dossier déjà inscrit à la séance du 7 mai 2014, 8 h 30, à l'article 20.005

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de police de Montréal, Direction des opérations - Activités de soutien - 1144472004

Accorder un contrat à 9213-7926 Québec inc. (St-Basile Hyundai) pour la fourniture de quinze véhicules banalisés de marque Hyundai 2014, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 313 295,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13612 - (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1145035001

Autoriser une dépense additionnelle de 1 857 830,44 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 42 923 713,45 \$ à 44 781 543,89 \$, taxes incluses, aux fins du développement du système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'approvisionnement - 1146134002

Accorder un contrat à la firme Orbis Canada, d'une durée de 30 mois avec deux options de prolongation annuelle, pour la fourniture, sur demande, de bacs roulants et de bacs de cuisine- Appel d'offres public 14-13586 (3 soumissionnaires) - (montant total estimé à 2 931 862,50 \$, taxes incluses)

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'approvisionnement - 1145318001

Conclure avec la firme Albert Viau Div. de Emco Corp. une entente-cadre d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une option de renouvellement de douze (12) mois pour la fourniture de pièces de rechange pour bornes d'incendie - Appel d'offres public 14-13300 - (5 soumissionnaires) (montant total estimé de l'entente 510 005,08\$, taxes incluses)

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1146620004

Accorder un contrat à Service des Espaces Verts pour l'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 1 998 552,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6698 - (1 soumissionnaire)

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.007

20.008 Contrat de construction

CM Service des infrastructures, voirie et transports - 1134002005

Accorder un contrat à Neolect inc. pour des travaux d'éclairage et de feux de circulation du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et le boulevard De Maisonneuve (lot 6C), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 740 708,51 \$ (contrat : 610 708,51 \$ + incidences : 130 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 235411 - (4 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.010 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1144822031

Accorder un contrat à Groupe Hexagone s.e.c., pour le réaménagement géométrique de l'intersection des avenues Davaar et du Manoir, éclairage de rue et feux de circulation, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 759 011,05 \$ (contrat: 670 011,05 \$ + incidences: 89 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 279301 - (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.011 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1144021001

Accorder un contrat à Groupe Hexagone, s.e.c, pour l'aménagement d'une nouvelle rue publique donnant accès à la future cour de services de l'arrondissement d'Outremont, incluant des travaux d'infrastructures municipales - Dépense totale de 2 522 740,49 \$ (contrat: 2 248 470,49 \$ + incidences: 274 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 221705 - (5 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.012 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1141035006

Accorder un contrat à la firme Groupe Axino Inc. pour la réalisation de travaux de réfection de la façade de la caserne de pompiers n° 41, située au 7405 rue Champagneur dans l'arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension (bâtiment 0295) - Dépense totale de 927 071,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5700 (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.013 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1144822036

Accorder un contrat à 9045-6823 Québec inc. (Les Paysagistes Damiano), pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné), de conduites d'eau secondaire et la reconstruction de chaussée dans les rues Côte du Vésinet, Place du Vésinet et l'avenue McCulloch, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 1 702 634,11 \$ (contrat: 1 531 134,11 \$ + incidences: 171 500,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 284601 - (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.014 Contrat de construction

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1143334015

Accorder un contrat à Bellemare Couvertures Ltée pour les travaux de toiture des bassins B8,H-1,H-2,J, 668-31 et 668-41 au bâtiment des boues L et M au bâtiment du prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 223 163,03 \$ taxes incluses - Appel d'offres 1365-AE - (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.015 Contrat de construction

CM Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics - 1143903012

Accorder un contrat à Les Pavages Dorval division Construction Groupe Bau-Val Inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements de services, pavage, bordures, trottoirs sur la 11e Rue, 13e Avenue, 14e Avenue et 15e Avenue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 208 439,26 \$, taxes incluses (Contrat 3 153 439,26 \$ + incidences 55 000 \$) - Appel d'offres public ST-14-08 (5 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.008

20.016 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140457002

Accorder un contrat à la firme Cosoltec inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre sportif St-Charles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 7 295 262,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5 705 - (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.009

20.017 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1145891001

Accorder un contrat à la firme Charex inc. pour la construction du nouvel écocentre situé au 3335, rue Sartelon, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 6 254 325,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5701 - (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.010

20.018 Contrat de construction

CM Ville-Marie, Direction des travaux publics - 1146441002

Accorder un contrat à Les entreprises Claude Chagnon Inc., pour le remplacement d'une conduite d'égout et d'une conduite d'eau sur la rue Dorion, du boulevard De Maisonneuve à la rue La Fontaine et sur la rue De Rouen, de la rue Dorion à la rue De Bordeaux, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 047 537,91 \$ (contrat : 2 891 037,91 \$ + incidences: 156 500 \$), taxes incluses - Appel d'offres public VMP-14-002 (1 soumissionnaire)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.011

20.019 Contrat de services professionnels

CE Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1141246007

Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Planex Consultants inc. (CE10 1657) afin de rétablir la concordance avec les services requis, le tout sans majoration du contrat initial

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.020 Contrat de services professionnels

CM Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1144551003

Accorder un contrat de services professionnels à Dessau inc., pour effectuer l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra à téléobjectif sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 201 020,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12331 - (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.012

20.021 Contrat de services professionnels

CE Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1142463001

Autoriser une dépense additionnelle de 95 000 \$, taxes en sus, afin de poursuivre le contrat de services professionnels octroyé à la firme Valiquette, Martin, Montmarquet, Poissant & associés, à titre d'expert en évaluation pour permettre la réalisation des travaux nécessaires afin de compléter l'analyse des immeubles expropriés identifiés aux plans A-47 et A-46 Saint-Paul

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.022 Entente

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1145322002

Approuver l'entente de principe entre l'Agence métropolitaine du transport (AMT) et la Ville de Montréal sur le financement, la gestion et la réalisation du projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du système rapide par bus (SRB)

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 21 mai 2014, 8 h 30, à l'article 20.013

20.023 Entente

CM Service de l'Espace pour la vie - 1140185008

Approuver un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Régie des installations olympiques pour la réfection des dalles de béton appartenant à la Ville dans le secteur du Biodôme, par la firme Construction Concordia, retenue par la RIO pour effectuer des travaux de même nature sur le site des installations olympiques, pour un montant maximal de 1 396 545 \$ (contingences et taxes incluses), conformément à l'autorisation reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec

20.024 Entente

CG Service des technologies de l'information - 1145035003

Approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales; autoriser, à cette fin, une dépense de 70 198,56 \$, taxes incluses, remboursable par la Ville de Montréal-Est

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 4 juin 2014, 8 h 30, à l'article 20.026

20.025 Entente

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1144069006

Approuver le cautionnement en faveur de la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, pour un prêt de 4 M\$, servant à la construction d'un immeuble de 10 000 pi², de 45 espaces de stationnement souterrain et d'un site de gestion des matières résiduelles au Marché Jean-Talon

20.026 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1144069003

Approuver un projet de convention de modification au terme duquel la Ville de Montréal et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal prolongent la durée du bail pour le marché Jean-Talon seulement, pour une période additionnelle de 13 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2035, afin de permettre la construction d'un nouvel immeuble permettant de loger la Société des Alcools du Québec

20.027 Immeuble - Acquisition

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1141195002

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Produits Shell Canada, un immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est dans la Ville de Montréal-Est, pour le prix de 8 278 200 \$, incluant les taxes, pour le regroupement de divers services dans un bâtiment dédié uniquement au Service de police de la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.028 Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1131233012

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Manon Tousignant et M. Daniel Mongrain, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain vacant localisé à l'arrière de la propriété sise au 6779, avenue Charles-Goulet, dans l'arrondissement d'Anjou, d'une superficie de 516,8 m², pour le prix de 44 480 \$, plus les taxes applicables

20.029 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1145840001

Approuver la première modification du bail par lequel la Ville loue du locateur, Le 1434 Sainte-Catherine inc., un espace à bureaux d'une superficie de 1 283,46 m² dans l'immeuble situé au 1434, rue Sainte-Catherine Ouest, à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 20 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de neuf ans, soit du 15 mars 2013 au 14 mars 2022 - Dépense totale 99 273,73 \$, incluant les taxes

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.030 Subvention - Contribution financière

CM Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1141075001

Mettre fin à l'entente intervenue entre le Collectif de festivals montréalais (Montréal Festimania) et la Ville de Montréal relative à un soutien financier de 300 000 \$ pour les éditions 2013 et 2014 (CM13 0589)

20.031 Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1140679005

Accorder un soutien financier exceptionnel de 15 000 \$ à l'organisme Culture pour tous pour la réalisation des Journées de la culture 2014

20.032 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1140007001

Approuver un projet de protocole d'entente visant à encadrer le soutien financier accordé par la Ville de Montréal à l'Écomusée de la maison du fier monde Inc. (CM13 0983), pour l'exercice financier 2014, pour la réalisation des travaux d'amélioration et de maintien d'actif du bâtiment sis au 2050, rue Amherst / Autoriser un virement budgétaire de 157 939 \$ en provenance des dépenses générales d'administration de compétence locale vers le Service de la culture

20.033 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1140007002

Approuver un projet de protocole d'entente visant à encadrer le soutien financier accordé par la Ville de Montréal au Centre de céramique-poterie Bonsecours Inc. (CM13 0985), pour l'exercice 2014, pour la réalisation des travaux d'amélioration et de maintien d'actif du bâtiment sis au 444, rue Saint-Gabriel / Autoriser un virement budgétaire de 354 549 \$ en provenance des dépenses générales d'administration de compétence locale vers le Service de la culture

20.034 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1141197005

Octroyer un soutien financier de 100 000 \$ à Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone pour l'élaboration d'un plan transitoire du festival Présence autochtone vers une programmation annuelle du projet DestiNATIONS / Approuver un protocole d'entente à cette fin

20.035 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la mise en valeur du territoire . Direction de l'habitation - 1140634001

Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde une contribution financière maximale de 159 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de logements sociaux et communautaires de l'organisme à but non lucratif Les Habitations Populaires de Parc-Extension sur le lot 2 246 883 situé au 7735 avenue Outremont dans l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.036 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1146334001

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à La Fondation du startup de Montréal, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec, pour l'organisation de la 4e édition du Festival international du startup de Montréal qui se tiendra du 9 au 12 juillet 2014 / Approuver un projet de convention à cet effet

20.037 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1146344001

Accorder un soutien financier totalisant 71 260 \$ à 2 organismes soit Le Château Ramezay : 19 070 \$ et Perte de signal : 52 190 \$, dans le cadre des programmes de soutien de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

20.038 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique - 1146352005

Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Conseil des industries bioalimentaires de l'île de Montréal pour le projet du Réseau bioalimentaire de Montréal (CE13 1081) à l'égard de l'obligation de remettre des états financiers vérifiés

20.039 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1143220001

Accorder un soutien financier non récurrent de 65 000 \$, pour l'année 2014, à Fondation de la Visite, pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles – X », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale 2013 - 2015 entre le ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.040 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1143220002

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Gai Écoute Inc. pour contribuer à la réalisation de la planification de ses activités, pour l'année 2014, à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

20.041 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1142586003

Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Église anglicane Emmaüs, faisant aussi affaire sous La Porte ouverte / The Open Door, pour permettre l'élargissement de ses heures d'ouverture dans le cadre du projet « Développement d'une stratégie de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie au square Cabot », du 1er juin 2014 au 31 décembre 2014 / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.042 Contrat de construction

CM Saint-Laurent, Direction des travaux publics - 1144378014

Octroyer deux contrats de construction : Volet 1 à Les Entreprises Michaudville Inc., au montant de 4 715 998,88 \$, taxes incluses - (4 soumissions); et Volet 2 à Groupe Hexagone, s.e.c., au montant de 4 529 563,52 \$, taxes incluses - (5 soumissions), pour les travaux de reconstruction de conduites d'aqueduc et d'égouts et de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur une partie des rues de la Sorbonne, Barré, Rochon, Saint-Germain et Crevier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Appel d'offres 14-026

20.043 Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1145921001

(AJOUT) Accorder un contrat pour les services professionnels d'ingénierie et d'aménagement urbain aux firmes WSP Canada inc. et Daoust Lestage inc. pour la conception du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1) pour une somme maximale de 4 360 411,29 \$. taxes incluses - Appel d'offres public 14-13587 (6 soumissions) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.044 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.045 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1140677001

(AJOUT) Autoriser, à la demande de l'Association musicale Feuilles d'Érable 2014, la tenue du «Défilé de la Fête du Canada» le 1er juillet 2014 de 11 h à 13 h, qui sera suivi d'une fête au Square Phillips de 13 h à 16 h 30 / Autoriser l'occupation du domaine public afférent / Approuver le protocole d'entente de soutien technique estimé à 65 000 \$

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures_voie et transports - 1142088003

Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Montréal-Nord, relativement à l'exécution des travaux de réfection du boulevard Pie-IX, entre les rues Industriel et Charleroi, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1144386006

Adopter une résolution manifestant l'accord de la Ville de Montréal en ce qui concerne le Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 40.003

30.003 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CG Service de l'évaluation foncière - 1146665001

Reporter au 1er novembre 2014 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision multirésidentielles et non résidentielles égales ou supérieures à 5 M\$, déposées avant le 1er mai 2014 à l'encontre des rôles triennaux 2014. / Sous réserve du consentement de la municipalité locale visée, reporter au 15 février 2015 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles inférieures à 5 M\$, déposées avant le 1er mai 2014 à l'encontre des rôles triennaux 2014

Compétence d'agglomération : Évaluation municipale

30.004 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CM Service de l'évaluation foncière - 1146665002

Autoriser le report au 15 février 2015 de l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles inférieures à 5 M\$, déposées avant le 1er mai 2014 à l'encontre des rôles triennaux 2014

30.005 Administration - Occupation du domaine public

CG Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1141005005

Autoriser, à la demande du Festival de la Santé Inc., la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal » le 28 septembre 2014, de 4 h 45 à 15 h 15 / Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension / Approuver à cette fin un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 425 000 \$

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

30.006 Administration - Occupation du domaine public

CE Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1140679009

Approuver la 6e partie de la programmation d'événements publics 2014 / Autoriser l'occupation du domaine public du 20 juin au 2 novembre 2014

30.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.009 Budget - Autorisation de dépense

CE Service de la culture , Direction associée Bibliothèques - 1141608001

Autoriser une dépense de 47 470,81 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2014, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art

30.010 Budget - Autorisation de dépense

CE Service de la culture , Direction associée Bibliothèques - 1141608002

Autoriser une dépense de 27 700 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2014, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal

30.011 Budget - Autorisation de dépense

CE Service de la mise en valeur du territoire - 1145178001

Autoriser une dépense de 22 000 \$ pour l'attribution de la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal 2014 visant à reconnaître et à promouvoir la relève montréalaise en design

30.012 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.013 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.014 Reddition de comptes

CM Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables - 1145205003

Recevoir l'État des revenus et dépenses au 31 mars 2014 projetés à la fin de l'exercice - Volet municipal et l'état des revenus et des dépenses réels global Ville, au 31 mars 2014 comparé avec le 31 mars 2013

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 4 juin 2014, 8 h 30, à l'article 30.012

30.015 Reddition de comptes

CG Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables - 1145205004

Recevoir l'État des revenus et dépenses au 31 mars 2014 projetés à la fin de l'exercice - Volet Agglomération et l'état des revenus et des dépenses réels global Ville, au 31 mars 2014 comparé avec le 31 mars 2013

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 4 juin 2014, 8 h 30, à l'article 30.013

30.016 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Direction générale , Bureau - Relations internationales et gouvernementales - 1144784002

Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique relative au projet de système léger sur rail SLR, pour le corridor A-10/Centre-Ville

30.017 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.018 Administration - Nomination de membres

CM Commission de la fonction publique de Montréal - 1131040002

(AJOUT) Renouveler le mandat de madame Norma Passaretti, à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal à compter du 21 février 2014 jusqu'au 31 décembre 2014

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Service du développement économique - 1141180001

Édicter une ordonnance modifiant le Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (exercice financier 2014) afin de verser des subventions totales non récurrentes de 528 643 \$ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, réserver une somme de 58 738 \$ visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants implantées sur le territoire de cet arrondissement et effectuer le transfert de cette somme à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

40.002 Règlement - Avis de motion

CM Service des finances, Direction Opérations budgétaires et comptables - 1141614001

Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) » (14-006) aux fins de corriger et de clarifier les périodes d'application des tarifs de certains autoparcs et de corriger deux terrains d'autoparc soit le 115 et le 170

40.003 Règlement - Avis de motion

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1144386004

Adopter un règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » pour retirer de la trame verte de l'Est, à des fins résidentielles, un résidu de terrain, d'une superficie de 68,6 m², situé au sud-est du boulevard Henri-Bourassa entre la 39e Avenue et la 40e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Écoterritoires

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 30.002

40.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

40.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

40.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

40.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

40.008 Règlement - Adoption

CM Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire - 1142583001

Adopter, sans changement, un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur d'emplois du Plateau Est

Mention spéciale : Avis de motion et adoption du projet donnés le 8 avril 2014

Assemblée de consultation publique tenue le 29 avril 2014

Cet article devra être adopté au conseil municipal à la majorité absolue des voix des membres du conseil, en vertu de l'article 109.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

40.009 Urbanisme - Certificat de conformité

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1142622002

Approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet de reconstruction du poste De Lorimier à 315-25 kV et d'implantation de deux lignes souterraines à 315 kV à Montréal soumis par Hydro-Québec

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

40.010 Urbanisme - Certificat de conformité

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1142622001

Approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet de construction du poste Fleury à 315-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 315 kV à Montréal soumis par Hydro-Québec

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

40.011 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

50 – Ressources humaines

50.001 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CM Conseil Interculturel - 1142714001

Déposer l'avis du Conseil interculturel de Montréal intitulé: « Avis sur un projet de musée de l'immigration à Montréal, pour une valorisation du patrimoine immigrant »

60.002 Dépôt

CE Service du greffe - 1141165003

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil portant sur la transparence et le suivi des motions des conseillers adoptées par le conseil municipal

60.003 Dépôt

CE Service du greffe - 1141165002

Prendre connaissance du rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur la gestion d'élections municipales et de scrutins référendaires simultanés

60.004 Dépôt

CG Service de l'environnement - 1141193001

Déposer le bilan annuel 2013 du Réseau de suivi de la qualité de l'eau (RSMA)

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

Mention spéciale : Ce document sera déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération

60.005 Dépôt

CE Service du greffe - 1144527001

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs concernant le Plan d'action canopée 2012-2021 et l'infestation de l'agrile du frêne

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

60.006 Dépôt

CG Direction générale , Cabinet du directeur général - 1140092001

Déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

Mention spéciale : Ce dossier sera déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération

60.007 Dépôt

CE Service du greffe - 1143624028

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146620004 - Accorder un contrat à Service des Espaces Verts pour l'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 1 998 552,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6698 - (1 soumissionnaire)

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.007

60.008 Dépôt

CE Service du greffe - 1143624026

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143903012 - Accorder un contrat à Les Pavages Dorval division Construction Groupe Bau-Val Inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements de services, pavage, bordures, trottoirs sur la 11e Rue, 13e Avenue, 14e Avenue et 15e Avenue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 208 439,26 \$, taxes incluses (Contrat 3 153 439,26 \$ + incidences 55 000 \$) - Appel d'offres public ST-14-08 (5 soumissionnaires)

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.015

60.009 Dépôt

CE Service du greffe - 1143624024

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE140457002 - Accorder un contrat à la firme Cosoltec inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre sportif St-Charles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 7 295 262,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5 705 - (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.016

60.010 Dépôt

CE Service du greffe - 1143624023

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145891001 - Accorder un contrat à la firme Charex inc. pour la construction du nouvel écocentre situé au 3335, rue Sartelon, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 6 254 325,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5701 (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.017

60.011 Dépôt

CE Service du greffe - 1143624027

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146441002 - Accorder un contrat à Les entreprises Claude Chagnon Inc., pour le remplacement d'une conduite d'égout et d'une conduite d'eau sur la rue Dorion, du boulevard De Maisonneuve à la rue La Fontaine et sur la rue De Rouen, de la rue Dorion à la rue De Bordeaux, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 047 537,91 \$ (contrat : 2 891 037,91 \$ + incidences: 156 500 \$), taxes incluses - Appel d'offres public VMP-14-002 (1 soumissionnaire)

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.018

60.012 Dépôt

CE Service du greffe - 1143624025

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144551003 - Accorder un contrat de services professionnels à Dessau inc., pour effectuer l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra à téléobjectif sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 201 020,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12331 - (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.020

60.013 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	35
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	37
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	22

CE : 10.002

2014/06/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003

2014/06/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 21 mai 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 0772

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 21 mai 2014, en y retirant les articles 20.011, 20.013, 60.001, 60.002 et 60.006.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0773

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 0774

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 0775

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 30 avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE14 0776

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres d'une durée de 24 mois pour la fourniture sur demande de produits chimiques et des accessoires pour piscines;
- 2 - d'accorder à Aquam Spécialiste Aquatique inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 3, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres 14-13297 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire Cleartech Industries inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 4, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres 14- 13297 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1144119001

CE14 0777

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré d'une durée de 5 ans à Odotech inc. pour les services de mise à jour, de mise en oeuvre et de maintenance du système Odoview à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, soit pour une somme maximale de 143 718,75 \$, taxes incluses, conformément à sa proposition 140411 - 01SL d'avril 2014;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1143334009

CE14 0778

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 411 577,39 \$, taxes incluses, pour l'aménagement de l'entrée principale et d'une aire de jeu au TAZ, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Daniel Robert inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 394 331,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DSAP - AO 1401;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1144332002

CE14 0779

Vu la résolution CA14 29 0142 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro en date du 5 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 354 657,82 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, les travaux de drainage, le remplacement des conduites d'aqueduc et des branchements de services, le pavage, les bordures, les trottoirs sur les rues Chestnut, du cul-de-sac à la rue Richer, Woodland, de la rue Chestnut au 5111 rue Woodland et Brunet, entre le boulevard Gouin et la rue Chestnut, dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de soumission, soit pour une somme maximale de 2 314 657,82 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-14-06;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1143903013

CE14 0780

Vu la résolution CA14 22 0182 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 6 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 243 699 \$, taxes incluses, pour la construction d'un égout unitaire (combiné) dans la rue Roperly, de la rue du Centre à la rue Saint-Charles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les entreprise de construction Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 238 920,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211404;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1146446001

CE14 0781

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 065 908,57 \$, taxes incluses, pour les travaux de voirie, d'égout, d'aménagement paysager, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de ceinture du Mont-Royal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2- d'accorder à Les entreprises de construction Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 637 908,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 226203 ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1144822023

CE14 0782

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 47 213,93 \$ taxes incluses, pour l'achèvement des travaux dans le cadre du contrat accordé à NMP Golf Construction inc. (CE13 1000 du 3 juillet 2013), majorant ainsi le coût du contrat de 373 016,63 \$ à 420 230,56 \$, taxes incluses, majorant la dépense totale à 448 974,31 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1141246006

CE14 0783

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 492 051,40 \$, taxes incluses, pour la construction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de chaussée, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, de l'avenue Olivier-Lejeune au boulevard Saint-Jean-Baptiste (Réalisation du train de l'est), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Maskimo Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 183 151,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 233505 ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1134822057

CE14 0784

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 15 634 222,65 \$, taxes incluses, pour la conception et l'exécution des travaux de construction de la cour de services d'Outremont, site Atlantic, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au Groupe Décarel inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 157 331,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-5688;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1145950001

CE14 0785

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, une proposition d'avant-projet de gré à gré par lequel Hydro Québec s'engage à réaliser les plans et devis relatifs au réaménagement de son réseau électrique dans le cadre du projet intégré du SRB Pie-IX, pour une somme maximale estimée à 528 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés à la lettre de proposition d'avant projet en date du 19 novembre 2013;
- 2 - d'autoriser le directeur général adjoint, monsieur Marc Blanchet, à signer la proposition d'avant projet (plans et devis) pour au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1145322001

CE14 0786

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet de protocole d'entente entre le Regroupement indépendant pour la relance économique de la région de Sorel-Tracy (RIRÉRST), la Ville de Sorel-Tracy et la Ville de Montréal relativement à leur coopération pour la préservation de la biodiversité du Lac Saint-Pierre;

- 2- d'autoriser le directeur du Service de l'Espace pour la vie à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1130348002

CE14 0787

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de l'Université de Montréal, aux fins d'implantation de la cour de services Outremont, un terrain d'une superficie de 14 003,8 mètres carrés, constitué du lot 5 364 656 du cadastre du Québec, pour la somme de 4 420 788,75 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la signature et la publication du présent acte uniquement après la publication de l'acte de servitude à intervenir entre l'Université de Montréal et la Compagnie de chemin de fer Canadian Pacifique permettant l'écoulement des eaux pluviales de la partie du talus ferroviaire située à la limite sud-ouest de l'immeuble faisant l'objet de la présente transaction;
- 3- de mandater la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire gérant l'entente avec le MAMOT pour le projet de revitalisation du site de la gare de triage Outremont, en collaboration avec le Service des finances, à conserver le montant de la subvention que la Ville devrait verser à l'Université de Montréal pour la réhabilitation et le nivellement des sols de l'immeuble en vertu de l'entente et de le transférer, lorsqu'il sera disponible, au budget du Service de la gestion et de la planification immobilière;
- 4- d'inscrire au registre du domaine public le lot 5 364 656 du cadastre du Québec;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1130783001

CE14 0788

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert, à des fins de rue, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement agissant pour et au nom de la Caisse de retraite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Immeubles WCB limitée, une lisière de terrain constituée des lots 4 915 315, 4 915 316, 4 915 317, 4 915 318, 5 306 221 et 5 306 716 du cadastre du Québec, d'une superficie de 657,9 mètres carrés, située du côté sud-est du boulevard Henri-Bourassa Ouest, au nord-est de l'intersection de ce boulevard et du boulevard Cavendish, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour une somme de 143 291,94 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1121027001

CE14 0789

Il est

RÉSOLU :

- 1- de fermer et retirer du domaine public l'avenue Blaise-Pascal projetée constituée du lot 5 029 875 du cadastre du Québec;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Diana Cynthia Di Pardo le lot 5 029 875 du cadastre du Québec situé dans le prolongement de l'avenue Blaise-Pascal, à l'angle de l'avenue Narcisse-Dionne, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une somme de 10 910 \$;
- 3- d'autoriser le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à signer une Déclaration de règlement hors Cour de la requête en mandamus de feu Micheal Masone et Mme Diana Cynthia Di Pardo en Cour supérieure du Québec, le tout à titre de règlement du dossier;
- 4- d'autoriser un virement de crédits au montant de 10 000 \$ en provenance du poste « crédits pour dépenses contingentes » vers le budget de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles afin de permettre la construction d'un trottoir et d'une entrée charretière, par la Ville, en façade du nouveau lot;
- 5- d'abroger la résolution CE13 1767, et ce, dû au décès de monsieur Michael Masone;
- 6- d'imputer cette recette et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1144184007

CE14 0790

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'acte de servitude par lequel l'Université de Montréal, la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le Conseil national de recherches du Canada, créent en faveur de la Ville de Montréal à titre gratuit, une servitude de construction et de passage public permettant de poursuivre le projet du chemin de ceinture (tronçons 4A - 4B) et de relier l'intersection des chemins Queen-Mary et Decelles au parc du « Troisième sommet » par un sentier piétonnier, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1141246009

CE14 0791

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 208 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISMES	SUBVENTIONS ACCORDÉES
Atelier d'histoire Hochelaga-Maisonneuve	15 000 \$
Corporation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeois	15 000 \$
Fondation Héritage Montréal	13 500 \$
L'Écomusée de la maison du Fier-Monde	15 000 \$
Les Amis du Boulevard Saint-Laurent	15 000 \$
Maison Saint-Gabriel	15 000 \$
Mémoire du Mile-End	15 000 \$
Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal	15 000 \$
Musée des Ondes Berliner	15 000 \$
Regroupement québécois de la danse	15 000 \$
Société du Château Dufresne	15 000 \$
Société historique de Rivière-des-Prairies	14 500 \$
Société historique de Saint-Henri	15 000 \$
Société pour la promotion de la danse traditionnelle	15 000 \$
TOTAL	208 000\$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1140015002

CE14 0792

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le versement d'un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à Groupe Écosphère afin de soutenir leurs activités dans le cadre du Projet Écosphère;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1146717001

CE14 0793

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 255 500 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2014 de l'Entente MCC/Ville 2012-2015 :

Organismes	Montants accordés
Bouge de là inc.	10 000 \$
Centre d'art et de diffusion Clark	7 000 \$
Centre du Cinéma Parallèle inc.	12 000 \$
Circuit-Est Centre chorégraphique	9 000 \$
Corporation Wapikoni mobile	12 000 \$
Danse Imédia O.S.B.L.	10 000 \$
Dazibao, centre d'animation et d'exposition photo	8 000 \$
DynamO Théâtre inc.	12 000 \$
Galerie & Atelier La Centrale électrique	7 000 \$
Galerie B-312	11 000 \$
Galerie Les Territoires	10 000 \$
La Otra Orilla	10 000 \$
Missions Exeko	12 000 \$
OPTICA, un centre au service de l'art contemporain	7 500 \$
Péristyle nomade	10 000 \$
Perte de signal	10 000 \$
Petits Bonheurs diffusion culturelle	10 000 \$
PPS Danse	9 000 \$
Projet MU	10 000 \$
Quatuor Bozzini	10 000 \$
Rencontres internationales du documentaire de Montréal	11 000 \$
Productions INTY/SLAMONTRÉAL	6 000 \$
Société d'histoire et de généalogie du Plateau Mont-Royal	10 000 \$
Théâtre Aux Écuries	9 000 \$
Usine C	12 000 \$
VOX, centre de l'image contemporaine	11 000 \$
Total	255 500 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1144407001

CE14 0794

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 179 500 \$, aux 39 organismes ci-après désignés, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles – Festivals et événements – 2014, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISMES	PROJETS	PÉRIODES	MONTANTS 2014
Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-ouest de Montréal / centre Prisme	Festival d'expressions artistiques d'ici et d'ailleurs	19 au 23 août	2 000 \$
Alchimie, Créations et culture	Orientalys	27 août au 1 ^{er} septembre	15 000 \$
Arc-en-ciel d'Afrique	Massimadi	25 février au 1 ^{er} mars	3 000 \$
Association des jeunes de la Petite-Bourgogne	Festival de la Petite-Bourgogne	6 septembre	3 000 \$
Association culturelle St-Volodymyr de Montréal	Festival Ukrainien de Montréal	5 au 7 septembre	4 500 \$
Association Rocode	7 ^e festival du film Roumain de Montréal	22 au 30 novembre	2 500 \$
Carrefour socioculturel du Centre Afrika	Journées africaines	24 et 25 mai	5 000 \$
Centre le Beau Voyage	CADOS	23 mai	2 500 \$
Cercle de paix	Pacifest 2014	22 septembre	2 500 \$
Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre	Fête de la paix de Saint-Pierre	21 septembre	3 000 \$
Communauté Sépharade unifiée du Québec	Festival Sefarad de Montréal	30 novembre au 10 décembre	8 000 \$
Congrès national des Italo-Canadiens, région Québec	Semaine Italienne de Montréal	8 au 17 août	25 000 \$
Conseil communautaire NDG	Fêtes interculturelles NDG	17 août	1 000 \$
Festival de contes Il était une fois	Festilou	27 avril au 4 mai	2 000 \$
Festival Flamenco Montréal	Festival Flamenco Montréal	4 au 13 septembre	5 000 \$
Festival International de Tango de Montréal	Festival International de Tango de Montréal	12 au 17 août	3 000 \$
Festival Polonais à Montréal	Festival Polonais à Montréal	8 au 10 août	3 000 \$
Folklore Canada International	Spectacle Montréal International 2014	4 octobre	2 500 \$
Fondation Fabienne Colas	8 ^e Festival international du film Black de Montréal	19 au 29 septembre	15 000 \$
Fondation Fabienne Colas	Haïti en folie	24 au 27 juillet	10 000 \$
Fondation LatinArte	Festival LatinArte	18 septembre au 17 octobre	5 000 \$
Forum des citoyens aînés de Montréal	Mille et une beautés du gris	1 ^{er} octobre	1 000 \$
Groupe Ihozo	Le serment de Rahira	1 ^{er} novembre	1 000 \$
La société fantôme étrangers inc.	Festival Accès Asie	1 ^{er} au 18 mai	8 000 \$
Le centre communautaire irakien	Iraqi Village in Montreal	25 octobre	1 000 \$
Le Réseau culturel de la Ligne Bleue	La Virée bleue	6 septembre	3 000 \$
L'Île de Cuba / La isla de Cuba	Festival international Cubaneando	26 et 27 juillet	3 000 \$
L'organisation des jeunes de Parc Extension inc. (PEYO)	Parc O Fête	28 juin	4 000 \$
L'organisation Inde-Canada inc.	United day parade	17 août	1 000 \$
Maison de l'amitié de Montréal	Montréal: origine du premier parallèle de paix	20 au 22 septembre	1 000 \$

Mon resto Saint-Michel	Festival des nations	5 juillet	4 000 \$
Mouvement ATD Quart Monde	Festival des savoirs partagés	21 au 24 août	1 000 \$
Playmas Montréal cultural association inc.	Taste of Caribbean - Un goût des caraïbes	12 au 18 mai	6 000 \$
Prévention Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Festival des arts urbains Hip Hop You Don't Stop 2014	21 au 22 septembre	4 500 \$
Sans oublier le sourire	Différents, comme tout le monde	5 juin	1 500 \$
Société du patrimoine d'expression du Québec	Folklories 2014	22 novembre	4 000 \$
Société Québécoise d'Ensemble-claviers	Les Saisons Russes de Montréal	13 au 16 mars	1 000 \$
Table de concertation sur la culture de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Carnaval Estival de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	9, 10, 11, 16 et 17 août	6 000 \$
Vision Diversité	La vitrine 2014 des expressions locales métissées	6 au 8 octobre	4 000 \$
Vues d'Afrique	Urbanafrika	12 et 13 juillet	2 000 \$

2- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1140679001

CE14 0795

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ au Conseil des créateurs de mode du Québec pour l'organisation et la promotion du Cabinet éphémère - boutique nomade des créateurs qui se tiendra le 27 et le 29 mai 2014 à l'Arsenal à l'occasion de C2-MTL, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1143931003

CE14 0796

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 200 000 \$, aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le projet et au montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013 - 2015) :

ORGANISME	PROJET	MONTANT 2014
Centre des femmes de Montréal	Service d'aide et d'accompagnement pour les femmes victimes de violence conjugale	36 000 \$
Mères avec pouvoir (MAP) Montréal	MAP 2014	36 125 \$
Y des femmes de Montréal	Splash d'été et ma santé m'appartient	27 875 \$
CARI St-Laurent	Paroles et expressions de femmes	50 000 \$
Centre communautaire des femmes sud-asiatiques	Femmes sud-asiatiques autonomes et indépendantes	50 000 \$

- 2 - d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1140744001

CE14 0797

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'abroger la résolution CG13 0294 du 29 août 2013;
- 2 - d'accorder un soutien financier spécial, non récurrent de 223 699,14 \$ à la Ville de Montréal-Ouest pour le remplacement des portes et fenêtres de l'hôtel de ville de Montréal-Ouest prévu à l'été 2014, conformément à l'Entente intervenue entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal concernant le développement culturel;
- 3 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Ouest, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1140668001

CE14 0798

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 425 628,28 \$ pour le financement d'un contrat d'exploitation de deux services de navettes fluviales pour la saison 2014, soit une navette fluviale entre le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier de Longueuil, et une navette fluviale entre le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau, incluant les frais de quaiage, les frais de gestion des quais et du contrat ;
- 2- d'approuver une entente intermunicipale couvrant l'année 2014 entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil concernant la gestion d'un contrat d'exploitation de ces deux navettes fluviales reliant les rives des deux villes ainsi que le parc Jean-Drapeau;
- 3- d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer cette entente pour et au nom de la Ville ;
- 4- de mandater le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal afin qu'il puisse représenter la Ville de Montréal auprès de la Ville de Longueuil qui gère le contrat ;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1141246005

CE14 0799

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » qui met en œuvre la *Stratégie de développement économique 2011-2017* dans le cadre de l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique de Montréal;
- 2- d'approuver les règles d'attribution des contributions financières pour le volet « Soutien aux projets structurants ».

Adopté à l'unanimité.

30.001 1140881001

CE14 0800

Vu la résolution CA14 25 0167 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 5 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour accompagner l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration et l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme pour le secteur d'emplois du Plateau Est.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1142583003

CE14 0801

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des relations gouvernementales, du 29 mai au 2 juin 2014, à Niagara Falls (Ontario), afin d'assister au 77^e Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);
- 2 - d'accorder une avance de fonds au montant de 2 364,20 \$;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1141143002

CE14 0802

Vu la résolution CA14 20 0303 du conseil d'arrondissement de LaSalle en date du 5 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

de reconduire le mandat des personnes ci-après nommées, à titre de membres représentant l'employeur sur le comité du Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle, pour une période de 3 ans, à compter du 20 juin 2014 :

- M. Richard Deschamps, conseiller de ville;
- M. Marc Morin, directeur d'arrondissement;
- M. Pierre Dupuis, directeur des affaires publiques et du greffe;
- M. Normand Trottier, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
- Mme Carole Bérubé, chef de division des ressources humaines.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1142358002

CE14 0803

Vu la résolution CA14 14 0165 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel-Parc–Extension en date du 6 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de désigner madame Mary Deros, conseillère de la Ville - district de Parc-Extension et monsieur Louis Bénard, commissaire au développement économique à titre de représentants de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire Centre-Nord (CDÉC Centre-Nord).

Adopté à l'unanimité.

30.005 1144055001

CE14 0804

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le transport et les travaux publics portant sur la traversée de la rue: Comment accroître la sécurité et le confort des piétons ?
- 2- de mandater le Service des infrastructures, voirie et transport pour :
 - coordonner et assurer une assistance technique, une harmonisation et un suivi-évaluation auprès des arrondissements, des services centraux de la Ville ainsi que des 15 villes reconstituées de l'agglomération de Montréal pour la mise en oeuvre visant à s'assurer de faire respecter, d'ici décembre 2018, les règles prévues au Code de la sécurité routière concernant le 5 mètres de dégagement des coins de rue et de part et d'autre d'un passage piétonnier. Plusieurs solutions à cet effet doivent être évaluées dont la construction de saillies, le marquage des bordures et l'installation de panneaux d'arrêts interdits, ainsi que des stratégies qui intègrent du contrôle et des campagnes de sensibilisation (R-1);
 - élaborer et adopter de nouveaux critères permettant, lorsque justifié, d'allonger le temps alloué à la traversée de la rue, notamment pour les piétons à mobilité réduite, en présence de traverses scolaires et aux endroits où il y a une forte concentration de personnes âgées et appliquer immédiatement ces nouveaux critères aussi bien pour les nouveaux projets que pour ceux déjà en cours à la Ville et faire connaître et diffuser ces nouveaux critères auprès des arrondissements de même qu'auprès des 15 villes reconstituées de l'agglomération de Montréal (R-2);
 - développer une procédure et des critères d'évaluation permettant de cibler les sites où l'insécurité et l'inconfort des piétons sont élevés et appliquer systématiquement la procédure et les critères d'évaluation établis, et ce, autant dans tout nouveau projet que dans les programmes en cours, notamment le Programme de sécurisation de 500 carrefours ainsi que le Programme de réaménagement géométrique (R-3);
 - favoriser, dans la mesure du possible, la réalisation d'interventions le long de corridors et d'assurer la meilleure concertation possible avec les arrondissements concernés par les travaux que le Service des infrastructures, voirie et transport réalise (R-3);
 - maintenir et intensifier ses efforts d'intégration des travaux entre tous les services centraux de la Ville de Montréal, incluant notamment les services d'utilités publiques (R-4);
 - élaborer et appliquer des normes minimales d'aménagement pour assurer le confort et la sécurité de tous les piétons et, plus particulièrement, des personnes à mobilité réduite (R-4);
 - clarifier la procédure de traitement et d'analyse des demandes de changements ou d'installation de feux de circulation et d'y apporter les améliorations requises en collaboration avec les arrondissements, afin d'assurer une réponse dans des délais raisonnables (R-5);
 - élaborer de nouveaux critères de justification et d'aménagement des passages piétonniers à mi-bloc et proposer et réaliser un programme de révision des passages piétonniers à mi-bloc visant à accroître la sécurité et le confort des piétons à ces endroits (R-6);
 - faire connaître et diffuser les nouveaux critères d'aménagement des passages piétonniers à mi-bloc auprès des 15 villes reconstituées de l'agglomération de Montréal (R-6);
 - déterminer en collaboration avec les arrondissements et la Division du marquage et de la signalisation de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie, les ressources requises pour évaluer les pratiques actuelles les plus efficaces dans ce domaine et dans la mesure des ressources octroyées, coordonner la mise en place de bancs d'essais et faire des recommandations quant aux choix de matériaux de marquage et aux procédés d'application (R-7);
 - faire connaître et diffuser, s'il y a lieu, les nouvelles alternatives retenues en matière de marquage des passages piétonniers auprès des 15 villes reconstituées de l'agglomération de Montréal (R-7);
 - élaborer et adopter une stratégie d'harmonisation des modes de fonctionnement des feux piétons et coordonner sa mise en place sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal dans le cadre d'une démarche participative incluant les 19 arrondissements de la Ville de Montréal et les 15 villes reconstituées de l'agglomération de Montréal (R-9);

- intensifier, via le Programme de Mise aux normes des feux de circulation, l'installation de feux pour piétons à toutes les intersections munies de feux de circulation le long de toutes les rues affichant de forts débits véhiculaires et piétonniers, notamment pour les piétons à mobilité réduite, en présence de traverses scolaires et aux endroits où il y a une forte concentration de personnes âgées et informer les arrondissements de cette recommandation puisque ceux-ci sont responsables de la gestion des feux de circulation sur le réseau local (R-10);
 - intensifier l'installation de feux sonores là où requis et informer les arrondissements de cette recommandation puisque ceux-ci sont responsables de la gestion des feux de circulation sur le réseau local (R-11);
 - faire la formation du personnel technique de la Ville centre et des arrondissements sur l'interprétation et l'utilisation des normes de signalisation et pour poursuivre les représentations auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour modifier les normes de signalisation, lorsque requis, afin qu'elles tiennent davantage compte des besoins et contraintes du milieu urbain, notamment concernant l'implantation de panneaux d'arrêt (R-13);
 - que la mise en place du futur Bureau de la sécurité des déplacements et pour lequel le Comité exécutif a donné un accord de principe (CE13 1603) en octobre 2013 devienne le mandataire privilégié pour réaliser ce mandat de formation du personnel technique et de représentation auprès du MTQ (R-13).
- 3 - de mandater le Service de police de la Ville de Montréal et le Service des infrastructures, voirie et transport pour :
- poursuivre les campagnes concertées de sensibilisation et d'éducation auprès des piétons, cyclistes et conducteurs de véhicules motorisés concernant le partage sécuritaire de la route, comme cela s'est fait dans le cas de la campagne de sensibilisation en sécurité routière en cours depuis 2012 et intitulée : «100% Vigilant» (R-8);
 - que la mise en place du futur Bureau de la sécurité des déplacements et pour lequel le Comité exécutif a donné un accord de principe (CE13 1603) en octobre 2013 contribue à intensifier la collaboration entre le Service des infrastructures, voirie et transport, le SPVM, les arrondissements et les 15 villes reconstituées en matière de promotion de la sécurité routière pour l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal (R-8);
- 4 - de mandater la Société de transport de Montréal et le Service des infrastructures, voirie et transport pour:
- élaborer conjointement des critères d'aménagement permettant d'accroître systématiquement le confort et la sécurité des piétons lors de l'implantation de voies réservées et de corridors de lignes express d'autobus, particulièrement aux intersections et en présence de traverses piétonnes (R-12).

Adopté à l'unanimité.

30.006 1143430001

CE14 0805

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration suite à l'étude du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 de la Ville de Montréal et de l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1143430007

CE14 0806

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports portant sur le retour à la vocation institutionnelle du 1420, boulevard Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1132714014

CE14 0807

Vu la résolution CA14 28 0117 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève en date du 5 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$, en provenance du PTI de l'arrondissement L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève vers le PTI du Service de l'eau, dans le cadre de l'octroi du contrat des services professionnels pour la réalisation de plans, de devis, de documents d'appel d'offres et la surveillance avec résidence des travaux pour le projet de prolongement du réseau d'égouts sanitaire et pluvial sur la rue des Ormes, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1143152002

CE14 0808

Vu la résolution CA14 30 05 0145 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 6 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le financement d'une somme maximale de 600 000 \$ par le Fonds Énergie de la Ville de Montréal pour le projet de mise à niveau de l'aréna Rodrigue-Gilbert;
- 2 - que l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles s'engage à rembourser ledit montant à raison de 100 000 \$ par année, à compter de 2018, à même les économies d'énergie, le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1141502001

CE14 0809

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant pour objet l'étude du budget 2014, des budgets 2014 de certaines sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 et du budget 2014 de la Société de transport de Montréal;
- 2 - de mandater le Service des finances pour :
 - évaluer les recommandations R-5, R-6 et R-7 (contenu et transmission des cahiers budgétaires) et qu'il fasse rapport au comité exécutif de son analyse et de ses propositions en prévision du budget de 2015;
 - étudier la possibilité de revoir sa politique de capitalisation des actifs afin de permettre la capitalisation des arbres, dans le respect des règles applicables (R-23);
 - analyser la possibilité d'incorporer les recommandations R-39 et R-41 de 2013 à la présentation financière des prochains budgets (impacts du PTI au budget de fonctionnement et vision pluriannuelle à court, moyen et long terme de l'évolution des enjeux et des défis budgétaires) et qu'il fasse rapport au comité exécutif de son analyse et de ses propositions en prévision du budget de 2015;
- 3 - de mandater le Service des ressources humaines pour fournir aux membres de la commission le taux d'encadrement réel de chacune des directions relevant des services de la Ville et pour présenter cette information lors de l'étude du budget 2015 (R-13);
- 4 - de mandater la Direction générale pour :
 - évaluer le développement de politiques municipales additionnelles, complémentaires aux politiques actuelles, pour traiter des enjeux reliés au développement durable, à la protection civile et à la préparation en cas de sinistre et de catastrophe et pour évaluer l'opportunité de constituer une réserve financière en cas de récession ou toute autre catastrophe économique (R-22 de 2013);
 - produire un bilan des actions prises dans le cadre de la *Politique de développement durable des édifices municipaux*, bilan qui devra quantifier les avantages, faire état des économies réalisées et préciser le coût de réalisation de ces avantages et économies (R-44 de 2013) .

Adopté à l'unanimité.

30.011 1143430009

CE14 0810

Vu la résolution CA14 210202 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 6 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de l'église Notre-Dame-de-la-Paix ainsi que la construction et l'occupation d'une ressource intermédiaire sur le lot 1 153 010 (13-031) » afin de modifier les dispositions liées aux garanties bancaires exigées, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1145291001

CE14 0811

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2014) (RCG 14-005).

Adopté à l'unanimité.

40.002 1143843008

CE14 0812

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2014) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1143843009

CE14 0813

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'amender les Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs et la Politique régissant la rémunération et les conditions et avantages des membres de l'état-major pompier en conformité avec les modifications proposées au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1145981002

CE14 0814

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le contrat de travail de monsieur Jacques Fortin à titre de directeur général de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016, à compter du 26 mai et jusqu'au 31 décembre 2014;
- 2 - d'autoriser la Directrice générale adjointe - Qualité de vie à signer le contrat pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3 - d'autoriser l'utilisation de 105 743 \$ en provenance de l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal, déjà prévu à être versé à l'organisme et d'imputer ce virement conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1146641001

CE14 0815

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144822023 - Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec inc., pour les travaux de voirie, d'égout, d'aménagement paysager, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de ceinture du Mont-Royal dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 4 065 908,57 \$ (contrat: 3 637 908,57 \$ + incidences: 428 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 226203 - 7 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1143624020

CE14 0816

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134822057 - Accorder un contrat à Maskimo Construction inc., pour la construction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de chaussée, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, de l'avenue Olivier-Lejeune au boulevard Saint-Jean-Baptiste (Réalisation du train de l'est) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 3 492 051,40 \$ (contrat: 3 183 151,40 \$ + incidences: 308 900 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 233505 - 6 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1143624021

CE14 0817

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145950001 - Accorder un contrat de conception-construction au Groupe Décarel inc. pour la conception et la construction de la cour de services d'Outremont située sur le site Atlantic dans l'arrondissement d'Outremont (bâtiment 1194) - Dépense totale de 15 634 222,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres 13 - 5688 (3 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.005 1143624022

Levée de la séance à 11 h 20

70.001

Les résolutions CE14 0772 à CE14 0817 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 28 mai 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 0818

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 mai 2014 en y retirant les articles 12.001 à 12.005 et 30.008.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0819

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 0820

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour l'achat d'espace publicitaire dans son réseau de panneaux d'affichage extérieur numérique par Espace pour la vie - pour une somme maximale de 86 231,25 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1146756001

CE14 0821

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de douze mois pour la fourniture sur demande d'avertisseurs de fumée à pile au lithium;
- 2 - d'accorder à NEDCO Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13607;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1145361001

CE14 0822

Vu la résolution CA14 210169 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 6 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 795 632,29 \$, taxes incluses , représentant 97,49 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction du boulevard LaSalle, entre la rue Bannantyne et le 7000, boulevard LaSalle (aqueduc - pluvial - chaussée), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 1 788 128,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S14-002;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1146459004

CE14 0823

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une entente-cadre d'une durée de deux ans pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transport;
- 2 - d'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel Les Consultants SM inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 1 789 719 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13216 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1145897003

CE14 0824

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Les Consultants S.M. inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser une étude technique de la fonctionnalité et des impacts en transport de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 123 491,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13241 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1146676003

CE14 0825

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 145 647,62 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du Jardin d'accueil et de ses deux fontaines au Jardin botanique de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Groupe Dubé Entrepreneur Général inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 105 406,37 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JAR-2012-15;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1140185006

CE14 0826

Vu la résolution CA14 27 0182 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 6 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le versement des lots 1 880 293 et 1 880 294 dans le domaine public de la Ville de Montréal à des fins de ruelle et de promenade urbaine.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1136223002

CE14 0827

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1140602001

CE14 0828

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater le directeur général pour coordonner la création, d'ici la fin de l'année 2014, d'un répertoire des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Montréal, qu'ils soient de propriété publique ou privée, et à identifier ceux qui sont vacants, à risque d'être démolis ou dont l'avenir est incertain;
- 2- de mandater le directeur général afin d'étudier la portée et l'application des règlements municipaux relatifs à la protection du patrimoine, de recommander toute modification nécessaire pour assurer la protection efficace du patrimoine immobilier et enfin, d'évaluer les enjeux liés au financement de son entretien et de sa mise en valeur.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1141353004

CE14 0829

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de déposer au conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise portant sur le bilan 2009-2011 des réalisations de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle;
- 2 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour :
 - soutenir le partage d'expertise et le partenariat actif entre le Comité des partenaires en accessibilité universelle représentant le milieu associatif des personnes ayant des limitations fonctionnelles et le groupe des porteurs de dossier en accessibilité universelle par des activités d'échanges et de réseautage; (R-1)
 - produire, en collaboration avec les unités d'affaires, un recueil triennal des bonnes pratiques répertoriant les actions novatrices ainsi que les étapes de mise en œuvre des réalisations, par les unités d'affaires, en matière d'accessibilité universelle dès la fin du plan d'action en cours; (R-2)
 - évaluer les montants récurrents dédiés à l'accessibilité universelle par les unités corporatives qui lui semblent requis et lui faire rapport à ce sujet. (R-5)

- sensibiliser les différentes unités d'affaires à l'importance de considérer l'accessibilité universelle à chacune des étapes de tout projet de développement; (R-6)
 - poursuivre les démarches de collaboration avec le Service de la gestion et de la planification immobilière pour bonifier les interventions actuelles en matière d'accessibilité universelle lors de la réfection des arénas; (R-11)
 - s'assurer du respect de la Politique d'accessibilité universelle de la Ville de Montréal (par exemple : l'accès aux bassins et aux pavillons des baigneurs) pour tout nouveau projet de construction ou de rénovation majeure dans le cadre du Plan d'intervention aquatique de Montréal (PIAM 2013-2025); (R-11)
 - réaliser un portrait de l'éventail des activités sportives pratiquées par les personnes ayant des limitations fonctionnelles en vue de favoriser une meilleure coordination des activités à travers les arrondissements et s'assurer que chacune des disciplines puisse être pratiquée de façon sécuritaire et à au moins un endroit sur le territoire montréalais; (R-18)
 - effectuer le recensement des systèmes d'aide à l'audition utilisés dans les arrondissements; (R-22)
 - organiser, en collaboration avec le Comité des partenaires, une activité de reconnaissance en regard des projets réalisés en matière d'accessibilité universelle par les unités d'affaires. (R-24)
- 3- de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour :
- fournir les estimations budgétaires lui permettant de développer l'expertise supplémentaire pour l'évaluation de ses bâtiments et de ses équipements sportifs et culturels et procéder à une mise à jour quinquennale de l'évaluation des travaux à accomplir; (R-7)
 - se pencher sur les modifications qui peuvent être apportées à l'intérieur de la réalisation des projets de maintien d'actifs en cours ou de nouvelles constructions afin d'implanter une signalisation intérieure permettant aux personnes ayant des limitations fonctionnelles d'être mieux informées; (R-8)
 - évaluer, en collaboration avec la Direction de la diversité sociale et des sports, la possibilité pour la Ville d'être admissible à des programmes de subventions additionnelles liées à l'amélioration de l'accessibilité universelle des bâtiments et de faire les vérifications exhaustives à ce sujet; (R-9)
 - sensibiliser, en collaboration avec la Direction de la diversité sociale et des sports, les gestionnaires immobiliers des unités d'affaires à l'accessibilité universelle. (R-10)
- 4- de mandater le Service des communications pour :
- préparer, en collaboration avec le Service de la gestion et de la planification immobilière et la Direction de la diversité sociale et des sports, une proposition afin de doter les bâtiments d'une signalisation intérieure permettant aux personnes ayant des limitations fonctionnelles d'être mieux informées; (R-8)
- 5- de mandater la Direction de l'habitation pour :
- établir, en collaboration avec l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) et la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), un portrait du parc de logements sociaux adaptés montréalais soit les Habitations à loyer modique (HLM) ou les logements abordables de l'OMHM, les logements de la SHDM et les logements développés par des coopératives ou des organismes à but non lucratif (OBNL), dans le cadre de programmes québécois gérés par la Ville de Montréal (depuis 1996); (R-12)
 - obtenir les informations relatives aux logements de coopératives et d'OBNL réalisés avant 1996, dont les données sont détenues par la Société d'habitation du Québec (SHQ) ou la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL). (R-12)
- 6- de mandater le Service de la mise en valeur du territoire pour :
- faire une proposition de mesures incitatives qui pourraient être mises de l'avant afin de promouvoir l'accessibilité universelle dans les établissements commerciaux et sensibiliser les promoteurs immobiliers à cette réalité; (R-13 et R-14)
- 7- de mandater le Service des infrastructures, voirie et transport pour :
- intensifier l'installation de feux sonores pour atteindre 200 feux sonores d'ici à la fin de 2017 et analyser la possibilité d'allonger le temps de traversée lors de la planification actuelle. (R-16)

8- de mandater le Service des ressources humaines pour :

- intensifier ses efforts de recrutement afin que davantage de personnes ayant des limitations fonctionnelles puissent accéder à un emploi à la Ville de Montréal, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action en accès à l'égalité en emploi 2013-2015; (R-20)
- organiser, en collaboration avec la Direction diversité sociale et des sports, des activités de sensibilisation pour les cadres responsables du Plan d'accès à l'égalité en emploi, instaurer un volet de sensibilisation à l'intégration en emploi aux diverses formations offertes aux gestionnaires de la Ville, insérer la *Politique municipale d'accessibilité universelle* dans les pochettes d'accueil des nouveaux employés et mettre à jour le Guide sur l'embauche et l'intégration en emploi des personnes handicapées à la Ville de Montréal. (R-23)

Adopté à l'unanimité.

30.004 1143430006

CE14 0830

Vu la résolution CA14 30 05 0176 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 21 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement de crédit de 3 200 000 \$ provenant du Service des finances corporatif à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dans le cadre de l'octroi d'un contrat de construction pour le projet de la Maison du Citoyen – Phase 2, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1144860020

CE14 0831

Considérant que le 22 mai 2014, le directeur principal et trésorier adjoint du Service des finances a accepté, par sa décision déléguée no DA141629006, un financement pour un emprunt d'un montant de 150 000 000 \$ CA.

Il est

RÉSOLU :

1. de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville pour un montant de 150 000 000 \$ CA;
2. de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville (RLRQ, c. C-11.4), de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé à la présente comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
3. d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale Inc. datée du 22 mai 2014 et annexée à la présente résolution comme pièce «B»;

4. de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale Inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée à la présente résolution comme pièce «B», un montant d'obligations d'une valeur nominale de 150 000 000 \$ CA échéant le 1er septembre 2024;
5. d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce «C»;
6. d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce «D»;
7. d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer, le cas échéant, le certificat global joint à la présente résolution comme pièce «D»;
8. de décréter que cette obligation globale soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
9. d'autoriser la Financière Banque Nationale Inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission;
10. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;
11. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale Inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires au compte de l'institution bancaire de la Ville;
12. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale;
13. de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé à la présente résolution comme pièce «A», aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance;
14. d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission;
15. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
16. d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Michel Bruce Dubois ou Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être faits par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
17. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur et trésorier adjoint de la direction financement, trésorerie et caisses de retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;

18. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter aux documents dont des projets apparaissent aux pièces «C» et «D» précitées, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir les versions définitives.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1141629005

CE14 0832

Considérant que le 22 mai 2014, le directeur principal et trésorier adjoint du Service des finances a accepté, par sa décision déléguée no DA141629007, un financement pour un emprunt d'un montant de 250 000 000 \$ CA.

Il est

RÉSOLU :

1. de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville pour un montant de 250 000 000 \$ CA;
2. de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville (RLRQ., c. C-11.4), de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé à la présente comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
3. d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale Inc. datée du 22 mai 2014 et annexée à la présente résolution comme pièce «B»;
4. de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale Inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée à la présente résolution comme pièce «B», un montant d'obligations d'une valeur nominale de 250 000 000 \$ CA échéant le 1er décembre 2034;
5. d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce «C»;
6. d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce «D»;
7. d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer, le cas échéant, le certificat global joint à la présente résolution comme pièce «D»;
8. de décréter que cette obligation globale soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
9. d'autoriser la Financière Banque Nationale Inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission;
10. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;
11. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale Inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires au compte de l'institution bancaire de la Ville;
12. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale;

13. de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé à la présente résolution comme pièce «A», aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance;
14. d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission;
15. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
16. d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Michel Bruce Dubois ou Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être faits par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
17. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur et trésorier adjoint de la direction financement, trésorerie et caisses de retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
18. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter aux documents dont des projets apparaissent aux pièces «C» et «D» précitées, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir les versions définitives.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1141629006

CE14 0833

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du rapport d'activités 2013 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1140889002

CE14 0834

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal le rapport annuel 2013 de l'Office de consultation publique de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1141079003

CE14 0835

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du bilan dotation et diversité 2013 préparé par le Service des ressources humaines.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1143079001

CE14 0836

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} mars au 30 avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1141041004

CE14 0837

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le bilan annuel 2013 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA).

Adopté à l'unanimité.

60.005 1144390002

CE14 0838

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145897003 - Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de deux ans avec la firme Les consultants SM inc. pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en œuvre du Plan de transports pour une somme maximale de 1 789 719 \$, taxes incluses (appel d'offres public 13-13216 - 9 soumissionnaires, 7 conformes) / Approuver le projet de convention à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1143624019

Levée de la séance à 11 h 30

70.001

Les résolutions CE14 0818 à CE14 0838 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville



Dossier # : 1144338001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Superior General Partner inc. une entente -cadre d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture de gaz propane- Appel d'offres public 14-13295 - (1 soumission) (montant total estimé de l'entente: 310 054,46 \$, taxes incluses)

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture gaz propane;
2. d'accorder à Superior General Partner inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13295 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-30 11:46

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144338001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Superior General Partner inc. une entente -cadre d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture de gaz propane- Appel d'offres public 14-13295 - (1 soumission) (montant total estimé de l'entente: 310 054,46 \$, taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente-cadre pour la fourniture de gaz propane. Le gaz propane est utilisé comme source d'énergie pour des besoins en chauffage et comme carburant pour des équipements tels que chariot élévateur et resurfaeuse. Les quantités exprimées au bordereau sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur la moyenne de consommation des deux dernières années et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions en vue de la conclusion d'une entente contractuelle.

Il y a eu une publication dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) tel que prescrit par la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) et dans le journal « La Presse ». Le délai de réception des soumissions a été de 27 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions qui étaient du 19 février 2014 au 17 mars 2014.

La période de validité des soumissions indiquée à la demande de soumissions publiques est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Durant la période de sollicitation, deux (2) addendas ont été produits :

- Addenda no 1, émis le 27 février 201. Ajout de la taxe sur le fonds vert du Québec au bordereau de soumission afin d'obtenir une ventilation des prix et de refléter la réalité de facturation suivant l'octroi du contrat.
- Addenda no 2, émis le 7 mars 2014. Report de la date d'ouverture des soumissions du 12 au 17 mars 2014.

Lors de l'appel d'offres précédent, les dates de publication et d'ouverture des soumissions

étaient du 10 au 26 novembre 2008, et la firme ayant obtenu le contrat était Supérieur Propane inc. pour une période de 60 mois pour un montant estimé de 509 929,74 \$.

Il est à noter que l'entreprise ayant déposé une soumission, Superior General Partner inc., est la résultante de la fusion de plusieurs entreprises du domaine, dont la firme Supérieur Propane inc. qui était l'adjudicataire du contrat précédant. Le nom "Supérieur Propane inc." étant la propriété de la firme "Superior General Partner inc." cette dernière a continué à l'utiliser durant l'exécution du précédent contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0035 - 26 février 2009 - Conclure une entente-cadre collective, d'une durée de soixante mois, avec Supérieur propane inc., pour la fourniture de gaz propane - Appel d'offres public 08-10898 (1 soumission) - (montant estimé de l'entente : 500 000 \$)
CE03 2049 - 1 octobre 2003 - Conclure une entente-cadre collective, d'une durée de soixante mois, avec Supérieur propane inc., pour la fourniture de gaz propane - Appel d'offres public 03-7865 (2 soumissions) - (montant estimé de l'entente : 500 000 \$)

DESCRIPTION

Le lancement de l'appel d'offres pour la conclusion d'une entente-cadre a été retardé afin de revoir la stratégie d'approvisionnement compte tenu du faible nombre de soumissionnaires lors des appels d'offres précédents, certains fournisseurs majeurs de cette industrie ayant fusionné leurs entreprises au cours des dernières années.

La stratégie élaborée avait pour but d'ouvrir le marché en augmentant la mise en concurrence des acteurs dans l'industrie tout en permettant l'émergence de nouveaux soumissionnaires. Voici les principales mesures prises afin de favoriser une meilleure mise en concurrence :

- La veille du marché et l'analyse des données obtenues démontraient que l'investissement pour un nouvel adjudicataire compte tenu de la valeur du contrat était très important. Le contrat comportant plus de 50 points de livraison, nécessitant ainsi la fourniture d'un grand nombre de cylindres de formats variés. Compte tenu du fait que l'adjudicataire du précédent contrat avait déjà fait cet investissement, il pouvait donc se trouver favorisé par rapport à ses concurrents. Un prix mensuel de location des cylindres a donc été introduit dans le cadre de cet appel d'offres afin de réduire l'impact de l'investissement initial;
- Le bordereau de soumissions a subi une refonte afin d'en faciliter sa compréhension;
- La valeur du cautionnement d'exécution a été réduite de 50 % à 25 % de sa valeur totale, compte tenu du risque modéré que comporte ce contrat et afin de favoriser la mise en concurrence des différents fournisseurs;
- Réduction de la durée du contrat de 60 à 36 mois. En raison, entre autres, de l'arrivée d'un nouveau fournisseur sur le marché québécois. Ce fournisseur étant bien implanté dans l'Ouest canadien, il était souhaitable de retourner en appel d'offres plus rapidement et ainsi permettre à la Ville de bénéficier de cette nouvelle mise en concurrence lors du renouvellement de l'entente présente;
- Le suivi de la fluctuation des prix en cours de contrat a aussi été amélioré, en misant sur un indice reconnu de l'industrie (prix à la rampe BP Sarnia) auquel le soumissionnaire ajoutait une marge de bénéfice.

Malgré les efforts de refonte de la stratégie et l'arrivée du nouveau joueur sur le marché, une seule soumission a été reçue. Les autres firmes ayant pris possession des documents d'appel d'offres nous ayant clairement indiqué ne pas avoir actuellement la capacité de répondre aux besoins de la Ville.

JUSTIFICATION

**Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles -
Direction de l'approvisionnement
Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et
services)**

Appel d'offres public no 14-13295

Titre: FOURNITURE DE GAZ PROPANE

Date de lancement: 19 février 2014

Date d'ouverture: 17 mars 2014

Preneurs du cahier des charges (3) :

La Coop Fédérée

Les Pétroles Parkland
Superior General Partner inc.

Soumissionnaire (1) :

Superior General Partner inc.

Analyse des soumissions :

Cet appel d'offres incluait les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Lors des vérifications administratives de la soumission reçue, nous constatons que la firme Superior General Partner inc. ne se trouve pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA, ni sur celle du DGEQ, et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que les actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle. Ces vérifications ont été effectuées le 20 mars 2014.

Le prix de la soumission reçue a été corrigé. La différence entre le prix total inscrit sur la soumission et celui inscrit au tableau des prix est due à une erreur de calcul.

Tableau des prix reçus : Voir les pièces jointes au dossier

Montant estimé de l'entente :

Superior General Partner inc.

269 674,20 \$ + TPS (5 %) 13 483,56 \$ + TVQ (9,975 %) 26 899,70 \$ = **310 054,46 \$**

Adjudicataire recommandé :

Conclure avec la firme **Superior General Partner inc.** une entente-cadre collective d'une durée de trente-six mois, au montant approximatif de **310 054,46 \$, incluant les taxes**, pour la fourniture de gaz propane, le tout conformément à l'appel d'offres public no 14-13295.

Soumission conforme	Total taxes incluses
Superior General Partner inc.	310 054,46 \$
Dernière estimation réalisée	314 974,06 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	- 4 919,60 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	-1,56%

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes la Direction de l'approvisionnement a effectué une estimation totale de 314 974.06 \$ incluant les taxes, pour la période de l'entente (36 mois). Cette estimation a été réalisée au moyen des quantités prévisionnelles inscrites au bordereau de soumission et des derniers prix payés par la Ville lors de la préparation de l'appel d'offres. L'écart global entre la soumission reçue et la dernière estimation réalisée est de - 1,56 %. Cependant, si l'on compare les prix obtenus en date du 6 mars (date de référence pour la soumission) à ceux du précédent contrat, on constate une augmentation des prix de 2.3%.

Le présent contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF et ne détient pas une telle autorisation obtenue dans le cadre d'un autre contrat public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets des unités requérantes.

Le prix unitaire net du gaz propane soumis comprend le prix au litre à la rampe de chargement (Terminal rack price) de BP Sarnia en date du 6 mars 2014 auquel s'ajoute le montant de la marge différentielle que demande le soumissionnaire. Le prix de la taxe sur le fond vert du Québec est le montant au litre en vigueur en date de l'ouverture des soumissions et le prix de location des cylindres est un prix fixe pour la durée du contrat.

Une clause de fluctuation hebdomadaire des prix est prévue au contrat. L'ajustement des prix est prévu à tous les lundis en fonction de la variation du prix à la rampe servant de référence pour l'établissement du prix de la soumission. L'adjudicataire doit nous transmettre tous les documents justificatifs à cet effet.

Les autres variables du prix du propane (transport, livraison, marge bénéficiaire, etc.) sont inclus dans la marge différentielle qui est fixe pour la durée du contrat de même que les prix de location mensuels des cylindres. Le taux de la taxe sur le fond vert du Québec est sujet à variation par décret du gouvernement provincial.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Compte tenu de l'importance du gaz propane dans le cadre des activités de la Ville de Montréal, il est primordial d'assurer la sécurité d'approvisionnement de cette forme d'énergie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication « Info-achats » sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités convenues. De plus, ces ententes seront visibles via le moteur de recherche du site Intranet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Matthieu CROTEAU
Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC
Chef de section

Le : 2014-05-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge OUELLETTE
Directeur par intérim

Tél : 514-868-4433
Approuvé le : 2014-05-20



Dossier # : 1140112002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Est
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Dessau inc. pour effectuer l'auscultation et le diagnostic du réseau de distribution d'eau potable et des bornes d'incendie pour une durée approximative de 24 mois avec une option de renouvellement de 12 mois dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la somme maximale de 124 670,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13439 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme Dessau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour effectuer l'auscultation et le diagnostic du réseau de distribution d'eau potable et des bornes d'incendie pour une durée approximative de 24 mois avec une option de renouvellement de 12 mois dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la somme maximale de 124 670,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13439;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-06-05 08:35

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140112002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Est
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Dessau inc. pour effectuer l'auscultation et le diagnostic du réseau de distribution d'eau potable et des bornes d'incendie pour une durée approximative de 24 mois avec une option de renouvellement de 12 mois dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la somme maximale de 124 670,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13439 - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis quelques années, la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) procède annuellement à l'auscultation et au diagnostic complet du réseau de distribution d'eau potable de plusieurs arrondissements par le biais de l'analyse et l'inspection des bornes d'incendie ainsi que de la manipulation des vannes d'isolement. L'appel d'offres public a été lancé pour l'auscultation et le diagnostic du réseau de distribution d'eau potable et des bornes d'incendie dans 11 arrondissements, incluant le contrat pour l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles du présent dossier.

Le processus d'appel d'offres a été mené par la Direction de l'approvisionnement.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres 14-13439 a été publié le 3 mars 2014 sur le site électronique du SÉAO. La séance publique d'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 mars 2014 et les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Un addenda a été émis pour des questions techniques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1012 - 20 juin 2012 - Accorder à la firme NORDIKeau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour effectuer l'auscultation et le diagnostic du réseau de distribution d'eau potable et des bornes d'incendie, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une durée approximative de 2 ans, aux prix de sa soumission, soit pour

une somme maximale de 159 868 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12126.

DESCRIPTION

L'auscultation des bornes d'incendie est requise afin de se conformer aux exigences du plan de couverture de protection incendie.

Ces travaux sont prévus dans l'entente de partenariat 2014 conclue avec l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

L'auscultation et le diagnostic du réseau de distribution d'eau potable comprennent les travaux suivants :

- Inspecter l'ensemble des bornes d'incendie de l'arrondissement pour colliger toutes les informations requises concernant leurs caractéristiques et localisation ainsi que les anomalies, défauts et bris pouvant affecter leur fonctionnement ou nuire à leur accessibilité;
- Produire un registre pour chacune des bornes d'incendie indiquant ses caractéristiques et toute condition, bris, défaut ou toute anomalie préjudiciable à l'état physique, au fonctionnement ou à l'accessibilité de la borne d'incendie et ce, d'une façon claire et précise, afin que le lecteur du rapport puisse identifier facilement les éléments à réparer;
- Mettre à jour l'information recueillie dans la base de données fournie (Format Excel);
- Produire un rapport en y incluant tous les résultats d'inspection et d'analyse, les commentaires et recommandations techniques.

Dans le cadre de ce contrat, des contingences sont prévues afin de couvrir les imprévus. Le montant total de ces contingences pour ce contrat est de 3 040,74 \$ (taxes incluses) correspondant à 2,5 % du coût des travaux.

Le processus d'appel d'offres public 14-13439 s'est déroulé du 3 au 24 mars 2014. Sur neuf (9) preneurs des cahiers des charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission; soit une proportion de 56 %. La liste des preneurs des cahiers de charges se retrouve dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement.

Les contrats relativement aux dix autres arrondissements seront octroyés en décisions déléguées vu que les montants des soumissions ne dépassent pas les 100 000 \$.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences 2,5 %	Total
Dessau inc.	121 629,93 \$	3 040,75 \$	124 670,68 \$
Nordikeau inc.	128 884,68 \$	3 222,12 \$	132 106,80 \$
SNC-Lavalin	145 597,43 \$	3 639,94 \$	149 237,37 \$
Hydra-Spec inc.	182 131,92 \$	4 553,30 \$	186 685,22 \$
Métropolitain Aqueducs inc.	223 444,67 \$	5 586,12 \$	229 030,79 \$

Dernière estimation réalisée	145 807,01 \$	3 754,53 \$	149 452,18 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			164 346,17 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse x100			31,82 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			104 360,11 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			83,71 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-24 781,50 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100			-16,58 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			7 436,12 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			5,96 %

EXPLICATION DES ÉCARTS

L'estimation des professionnels a été établie par le chargé de projet de la DGSRE et est basée sur la moyenne des prix unitaires des soumissions des années 2012-2013 ainsi que de la nature et les spécificités de chaque arrondissement.

Suite à l'ouverture de soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle des adjudicataires et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme pour le contrat est de 17 % inférieur au montant de l'estimation. Le lancement d'un contrat sur deux ans et la possibilité de renouvellement du contrat pour une troisième année peuvent expliquer en grande partie la baisse des coûts des soumissions. Cette baisse a été observée dans la majorité des contrats de cet appel d'offres.

Étant donné que l'écart entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation de soumission est inférieur à 17 %, et qu'il est favorable à la Ville de Montréal, la DGSRE recommande l'octroi du contrat.

Les travaux sont réalisés à l'externe vu que l'arrondissement ne dispose pas de ressources internes ni des équipements requis pour réaliser les travaux d'auscultation requis sur 100% du territoire dans un délai d'exécution aussi court (60 jours). L'arrondissement consacre ses ressources en priorité à la restauration, la réparation et le remplacement des actifs défectueux suite aux inspections.

Advenant que des ressources internes de l'arrondissement puissent effectuer les travaux dans le futur, des clauses sont prévues au devis pour permettre à la Ville de résilier le contrat sans pénalité à la fin de la première année avec un préavis à l'entrepreneur.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP).

L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat. Toutefois, l'entreprise détient une telle autorisation obtenue dans le cadre d'un autre contrat public. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires proviendront de l'enveloppe disponible au budget de fonctionnement de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) devant servir à l'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout en arrondissement. Les fonds sont réservés à même les comptes budgétaires ci-dessous pour l'année 2014. Pour l'année 2015, les fonds nécessaires seront priorisés lors du processus de confection budgétaire 2015. La dépense totale du contrat, à hauteur de 109 713,64 \$ lorsque diminuée de la ristourne de taxe fédérale, est entièrement assumée par la ville centrale. Les travaux seront réalisés en totalité durant les années 2014 et 2015.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention financière de la DGSRE.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En intervenant de façon préventive en réparation, on prolonge la durée de vie des actifs et on diminue du même coup la quantité de remplacement requise annuellement. Ceci permet de réduire la disposition des sols et des matériaux d'excavation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser d'ici le 30 juin 2014, il est primordial d'octroyer le contrat rapidement, afin de pouvoir débiter les travaux au début du mois de mai. Retarder le début des travaux peut mettre en péril le programme d'entretien du réseau et la réparation des bornes incendies.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape du projet, il n'y a pas d'actions de communications prévues, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2014

Fin des travaux : Novembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (André PANI)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
(Véronique ROUSSIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelwahid BEKKOUCHE
Chef de division

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-04-07

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2014-06-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice principale

Approuvé le : 2014-06-04



Dossier # : 1144472004

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9213-7926 Québec inc. (St-Basile Hyundai), plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de quinze véhicules de marque Hyundai 2014, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 313 295,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13612 - 3 soumissionnaires - Achat de véhicules banalisés

IL EST RECOMMANDÉ

1. d'accorder un contrat à "9213-7926 Québec inc. (St-Basile Hyundai)", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de quinze véhicules de marque Hyundai pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 313 295,40 \$, taxes incluses, conformément au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur général.
2. d'autoriser le paiement d'un montant de 26 193,30 \$ correspondant à la TVQ (applicable aux véhicules seulement) payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg. Il est à noter que depuis le 1er janvier 2014, les municipalités ont droit à un remboursement partiel de 62,8 % de la TVQ payée sur leurs achats liés à un service municipal exonéré.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-05-27 09:44

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1144472004

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9213-7926 Québec inc. (St-Basile Hyundai), plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de quinze véhicules de marque Hyundai 2014, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 313 295,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13612 - 3 soumissionnaires - Achat de véhicules banalisés

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de remplacer quinze véhicules banalisés qui seront mis au rancart pour cause de désuétude, l'appel d'offres public 14-13612 s'est tenu du 16 avril au 5 mai 2014. soit pour une période de vingt jours de calendrier, donc cinq jours supplémentaires au délai exigé par la Loi sur les cités et villes.

L'appel d'offres public 14-13612 a été publié, durant la même période, dans le Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) et sur le site Internet de la Ville de Montréal. Il a également été publié dans le journal La Presse la journée du 16 avril 2014. L'appel d'offres public 14-13612 concernait la fourniture de quinze véhicules Hyundai 2014.

Trois fournisseurs ont remis une soumission dans le cadre de cet appel d'offres. Deux des trois soumissions ont été déclarées conformes par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal, tandis que la troisième a été déclarée non conforme vu que le produit offert n'est pas conforme au produit demandé: la soumission propose un véhicule KIA au lieu et place du véhicule exigé par le SPVM.

Le délai de validité des soumissions est de cent vingts jours de calendrier suite à l'ouverture des soumissions. Donc, dans le présent cas, le délai de validité a débuté le 5 mai 2014 et se terminera le 2 septembre 2014. Dès présentation, et approbation, du dossier décisionnel par le comité exécutif, le bon de commande sera transmis à l'adjudicataire, soit à la fin du mois de juin 2014. Le délai de validité sera donc respecté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Voici des décisions antérieures concernant l'acquisition de véhicules banalisés:

CE13 1131 - 7 août 2013 - Accorder au seul soumissionnaire, "Houle Automobile ltée (Toyota)", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de deux véhicules de marque Toyota, au montant de 66 559,02 \$, taxes incluses.

CE13 0686 - 22 mai 2013 - Accorder à "LaSalle Ford inc.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de quatre véhicules de marque Ford, au montant de 114 888,43 \$, taxes incluses.

CE12 1869 - 14 novembre 2012 - Accord à "Élite automobile Montréal", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de quinze véhicules de marque KIA, au montant de 301 254,22 \$, taxes incluses.

CE12 0941 - 13 juin 2012 - Accorder à "Volkswagen Des Sources (3857387 Canada inc.)", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de quatre véhicules de marque Volkswagen, au montant de 119 685,42 \$, taxes incluses.

CE12 0940 - 13 juin 2012 - Accorder à "Saint-Basile Hyundai", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de quinze véhicules de marque Hyundai, au montant de 335 546,49 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Accorder à "9213-7926 Québec inc. (St-Basile Hyundai)", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de quinze véhicules de marque Hyundai pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

L'acquisition de ces véhicules est justifiée afin de remplacer quinze véhicules banalisés qui seront mis au rancart pour cause de désuétude.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres	Total
1.- 9213-7926 Québec inc. (St-Basile Hyundai)	313 295,40 \$	0,00 \$	313 295,40 \$
2.- Hyundai Prestige	315 054,45 \$	0,00 \$	315 054,45 \$
Dernière estimation réalisée (\$) (Section du parc automobile du SPVM)	325 954,13 \$	0,00 \$	325 954,13 \$
Coût moyen des soumissions reçues			314 174,93 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			0,3 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			1 759,05 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			0,6 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$)			- 12 658,73 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)			- 3,9 %
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$)			1 759,05 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%)			0,6 %

Le contrat, mentionné au présent dossier décisionnel, en étant un d'approvisionnement en biens, n'a pas été soumis à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ou d'un décret adopté en vertu de cette loi car non visé par cette loi. De ce fait, l'entreprise "9213-7926 Québec inc. (St-Basile Hyundai)" n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat.

"9213-7926 Québec inc. (St-Basile Hyundai)" étant une entreprise auprès de laquelle la Ville de Montréal peut s'approvisionner tant en biens qu'en services autres que professionnels, il est peu probable que celle-ci détienne une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser une dépense de 313 295,40 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de quinze véhicules Hyundai 2014. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget du Programme triennal d'immobilisations du Service de police de la Ville de Montréal.

Autoriser le paiement d'un montant de 26 193,30 \$ correspondant à la TVQ (applicable aux véhicules seulement) payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg. Il est à noter que depuis le 1er janvier 2014, les municipalités ont droit à un remboursement partiel de 62,8 % de la TVQ payée sur leurs achats liés à un service municipal exonéré.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières du Service de police de la Ville de Montréal.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les quinze véhicules que le Service de police de la Ville de Montréal souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel, étant des véhicules dits "spécialisés", ne sont pas visés par le Fonds véhicules verts de la Ville de Montréal. Toutefois, le SPVM demeure sensible et préoccupé par la question environnementale et plus particulièrement par les émissions de gaz à effet de serre de ses véhicules. Des efforts corporatifs sont mis en oeuvre pour répondre à l'objectif "Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990" de l'orientation "Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre" du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

En effet, le SPVM possède 1 237 voitures et mini-fourgonnettes (sont exclus les camions et motos): 87,3 % de ces véhicules sont de 4 et 6 cylindres et 2,8 % sont hybrides.

Voitures et mini-fourgonnettes (sont exclus les camions et motos)				
Véhicules	4 cylindres	6 cylindres	8 cylindres	Électriques
Identifiés	0,4 %	34,5 %	11,8 %	0,9 %
Banalisés	36,9 %	15,5 %	---	---

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Au Service de police de la Ville de Montréal, un véhicule banalisé est mis au rancart pour cause de désuétude s'il répond à **deux des trois conditions suivantes**: avoir atteint 72 mois d'âge; avoir atteint 100 000 kilomètres au compteur; avoir atteint, en entretien et réparations (excluant les coûts reliés à l'achat de pneus et aux accidents), le coût d'acquisition du véhicule avant aménagement.

Le SPVM possède 666 véhicules banalisés. En date de ce jour, 135 de ces véhicules (20,3 %) répondent à deux des trois conditions énumérées plus haut, soit plus de 72 mois d'âge et plus de 15 000 \$ en entretien et réparations.

Une des conséquences constatée est de compter plus de véhicules "non disponibles pour cause d'entretien et de réparations" que prévu. De plus, les délais d'immobilisation au

garage sont de plus en plus longs et les coûts de plus en plus élevés. Durant ce temps, ces véhicules ne sont pas disponibles pour offrir le service aux citoyens.

Les quinze véhicules que le SPVM souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel viendront remplacer autant de véhicules devant être mis au rancart pour cause de désuétude. Les véhicules ainsi retirés de la circulation ne causeront donc plus de dépenses en entretien et réparations à la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2014: dossier décisionnel présenté au comité exécutif.

Juin 2014: transmission du bon de commande à l'adjudicataire.

août 2014: réception des véhicules à la Section du parc automobile du SPVM.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :

Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Réginald CINEAS)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Hélène CALCI)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LONGPRE
Chef de la Section parc automobile

ENDOSSÉ PAR

Dominic HARVEY
Inspecteur chef
Chef de la Division des ressources matérielles

Le : 2014-05-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Didier DERAMOND
Directeur adjoint
Direction des opérations - Activités de soutien

Approuvé le : 2014-05-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marc PARENT
Directeur
Service de police

Approuvé le : 2014-05-27



Dossier # : 1145035001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 857 830,44 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 42 923 713,45 \$ à 44 781 543,89 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 1 857 830,44 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 42 923 713,45 \$ à 44 781 543,89 \$, taxes incluses;
2. d'imputer les dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-05-28 09:15

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1145035001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 857 830,44 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 42 923 713,45 \$ à 44 781 543,89 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (dénommée ci-après «*SÉRAM*») vise à remplacer les différents systèmes de radiocommunication vocale (opérés par les différents services au sein de l'agglomération de Montréal) par un système unique et commun à tous. Il pourra donc pourvoir aux besoins de radiocommunication vocale des différents services de sécurité publique qui œuvrent sur le territoire de l'agglomération de Montréal, à savoir le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et, accessoirement, les municipalités liées. Le SÉRAM est composé de trois (3) phases :

- **Phase # 1** : Elle consiste en l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un réseau de surface composé d'antennes, d'émetteurs et de récepteurs dispersés sur le territoire de l'agglomération de Montréal; de systèmes d'enregistrement (radio et téléphonique), de serveurs (gestion, chiffrement et de télésurveillance) et de consoles radio.
- **Phase # 2** : Elle consiste en l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateur (TDU) consistant en des radios mobiles; des radios portatives; des postes fixes; et des accessoires.
- **Phase # 3** : Réseau souterrain composé de points d'émission et de réception distribués sur l'ensemble du réseau du métro de Montréal.

Voici l'énumération pour chacune des phases mentionnées ci-dessus, les étapes autorisées par les instances de la Ville, les étapes à autoriser dans le présent dossier et les étapes à venir ultérieurement :

Étapes déjà autorisées :

Étapes terminées	Date de début	Date de fin
<p>Phase # 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accorder un contrat à CASSIDIAN communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73\$ taxes incluses. • Autoriser une dépense additionnelle de 86 029,07\$, taxes incluses, pour deux (2) demandes de changement dans le cadre du contrat accordé à la firme Cassidian communications corp. • Autoriser une dépense additionnelle de 290 402,65 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 42 633 310,80 \$ à 42 923 713,45 \$, taxes incluses. 	<p>Août 2012</p>	<p>Novembre 2028</p>
	<p>Août 2013</p>	<p>Mars 2014</p>
	<p>Février 2014</p>	<p>2030</p>
<p>Phase # 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses. 	<p>Juin 2013</p>	<p>Avril 2024</p>
	<p>Juin 2013</p>	<p>Mai 2023</p>
<p>Phase # 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation de la convention entre la Société de Transport de Montréal (STM) et Ville de Montréal pour l'utilisation de la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet SÉRAM. 		

Étapes à autoriser dans le présent dossier :

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Phase # 1 : <ul style="list-style-type: none">• Autoriser une dépense additionnelle de 1 857 830,44 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 42 923 713,45 \$ à 44 781 543,89 \$, taxes incluses.	Juin 2014	2030

Bien que le projet *SÉRAM* se compose de trois (03) phases distinctes, le présent sommaire décisionnel est en lien avec la phase # 1 (Volet infrastructure) et concerne spécifiquement le contrat (CG12 0208) octroyé à Cassidian Communications corp. (ci-après «Cassidian»). En effet, par le présent sommaire décisionnel, le Service des technologies de l'information (STI) désire obtenir l'autorisation d'une dépense additionnelle de 1 857 830,44 \$, taxes incluses, augmentant ledit contrat en raison de la demande de changement (DDC) # 1.

La présentation de ce dossier décisionnel est requis du fait que lors des présentations antérieures aux instances décisionnelles, il a été décidé que toute modification aux contrats alloués doit nécessairement faire l'objet d'approbation. Aucune contingence n'a été allouée aux contrats octroyés dans le cadre du projet *SÉRAM*.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0131 - 27 mars 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 290 402,65 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 42 633 310,80 \$ à 42 923 713,45 \$, taxes incluses.

CG13 0313 - 29 août 2013 - Autoriser une dépense additionnelle de 86 029,07\$, taxes incluses, pour deux (2) demandes de changement dans le cadre du contrat accordé à la firme Cassidian communications corp. (CG12 0208) majorant ainsi le montant total du contrat de 42 547 281,73\$ à 42 633 310,80\$, taxes incluses.

CG12 0208 - 21 juin 2012 - Accorder un contrat à CASSIDIAN communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (*SÉRAM*), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73\$, taxes incluses - Appel d'offres public (# 11-11630) - (2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

La présente demande de changement énumérée dans le présent sommaire décisionnel a été soumise au Comité directeur du Projet *SÉRAM* qui recommande aux instances de la Ville son approbation.

DDC # 1 : Consoles radio additionnelles de la phase # 1

Une actualisation des besoins en matière de consoles radio a été faite auprès des arrondissements et des services centraux. Il ressort ce qui suit :

- Huit (08) consoles radio pour la section Unité d'Interventions Rapides et Prioritaires (ci-après «UIR») qui assure le soutien à douze (12) arrondissements et à terme aux sept (07) autres arrondissements.
- Une console radio sera réservée en cas d'urgence.

Au total, le nombre de consoles radio à acquérir sera de neuf (09).

Ci-joint le tableau des coûts :

Description	Montant (Avant taxes)	Montant (Toutes taxes)	Source de financement
Acquisition, installation et configuration	765 336,00 \$	879 945,06 \$	PTI 2014-2016
Maintenance sur 15 ans	816 020,00 \$	938 219,00 \$	Budget de fonctionnement (BF) du STI
Total de la DDC # 1 :	1 581 356,00 \$	1 818 164,06 \$	PTI 2014-2016 et BF

Les besoins en termes de quantité de consoles radio pour l'ensemble des arrondissements (19) et services centraux dans un contexte où l'UIR assurerait le soutien, l'expertise et les pilotages des applicatifs nécessaires au maintien de la qualité des services aux citoyens via le 311 demeurent de huit (08) consoles plus une réserve.

Les besoins en consoles additionnelles des arrondissements d'Outremont et de Saint-Laurent ainsi que de la Division sécurité du Service de la gestion et de la planification immobilière sont distincts de la présente DDC. Une solution leur sera proposée suite à une recherche d'un type de console à prix moindre qui répondra davantage à leur type d'activité en radio communication.

Trois types de formation sont nécessaires **aux formateurs** des arrondissements :

- Trunking 101 : l'objectif de cette formation est de présenter les fonctionnalités et caractéristiques des systèmes P25 (assignation dynamique de fréquences);
- Définition du «Fleetmapping» pour les nouveaux sous-systèmes de consoles : l'objectif de cette formation est de valider et définir les notions de groupe et alias qui devront être gérés sur les écrans des consoles;
- Utilisation de la console radio et ses opérations : l'objectif de cette formation est d'apprendre l'architecture de base des systèmes P25 et l'utilisation des consoles de répartition.

Ci-joint le tableau récapitulant les besoins chiffrés en **formation des formateurs** :

Description des formations	Durée	Coût / Groupes	Besoins (Groupes)	Montant (Avant taxes)	Montant (Toutes taxes)
Trunking 101	1/2 j	2 000,00 \$	5	10 000,00 \$	11 497,50 \$
Définition du Fleetmapping	1 j	2 500,00 \$	7	17 500,00 \$	20 120,63 \$

Utilisation console et ses opérations	1 j	3 500,00 \$	2	7 000,00 \$	8 048,25 \$
Totaux				34 500,00 \$	39 666,38 \$

NB : Les formateurs des arrondissements diffuseront les formations aux usagers concernés.

Le tableau récapitulant les coûts de la DDC # 1 est le suivant :

Description	Montant (Avant taxes)	Montant (Toutes taxes)	Source de financement
Acquisition, installation et configuration	765 336,00 \$	879 945,06 \$	PTI 2014-2016
Maintenance sur 15 ans	816 020,00 \$	938 219,00 \$	Budget de fonctionnement (BF) du STI
Total de la DDC # 1 :	1 581 356,00 \$	1 818 164,06 \$	PTI 2014-2016 et BF
Formation des formateurs :	34 500,00 \$	39 666,38 \$	PTI 2014-2016
Total général DDC # 1 (incluant formation) :	1 615 856,00 \$	1 857 830,44 \$	PTI 2014-2016 et BF
Totaux DDC # 1 (excluant Maintenance) :	799 836,00 \$	919 611,44 \$	PTI 2014-2016

JUSTIFICATION

DDC # 1 : Consoles radio additionnelles de la phase # 1

Les besoins énumérés en consoles radio des arrondissements et services centraux n'ont pas été pris en charge dans le cahier des charges techniques de l'appel d'offres 11-11630 de la phase 1. Par conséquent, la quantité recensée n'est pas un besoin additionnel mais plutôt un besoin réel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense additionnelle au contrat est de **1 857 830,44 \$**, taxes incluses, sera assumée, d'une part, au PTI 2014-2016 pour un montant de **919 611,44 \$** (taxes incluses) et, d'autre part, au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information (STI) de 2015 à 2030 pour un montant de **938 219,00 \$** (taxes incluses).

• PTI 2014-2016 au projet SÉRAM :

1 - La dépense de **879 945,06 \$** (taxes incluses) relative à l'acquisition, installation et configuration des consoles (DDC # 1) sera déboursée, en **totalité durant l'année 2014**, comme suit :

- 50 % à la livraison et installation complète des consoles soit **439 972, 53 \$** (taxes incluses) : Octobre 2014;
- 35 % à la réception provisoire des consoles soit **307 980,77 \$** (taxes incluses) : Novembre 2014;
- 15 % à la réception définitive des consoles soit **131 991,76 \$** (taxes incluses) : Décembre 2014.

2 - La dépense de **39 666,38 \$** (taxes incluses) relative à la **formation des formateurs** sera dépensée en **décembre 2014**.

- **Budget de fonctionnement du STI :**

DDC # 1 : Consoles radio additionnelles de la phase # 1 (Volet non capitalisable : Budget de fonctionnement du STI)

Le contrat de maintenance de la DDC # 1, d'une durée de quinze (15) ans et d'un montant de **938 219,00 \$** (taxes incluses), débute à compter du 1er janvier 2016 et se termine au 31 décembre 2030. Il est à noter qu'une année de garantie (pièces et main d'oeuvre) débute à compter de la réception prévue en janvier 2015.

Maintenance DDC # 1	Année	Montant (Avant taxes)	Montant (Toutes taxes)
	Janvier à décembre 2016	64 141,12 \$	73 746,25 \$
	Janvier à décembre 2017	64 141,12 \$	73 746,25 \$
	Janvier à décembre 2018	64 141,12 \$	73 746,25 \$
	Janvier à décembre 2019	64 141,12 \$	73 746,25 \$
	Janvier à décembre 2020	64 141,12 \$	73 746,25 \$
	Janvier à décembre 2021	53 451,23 \$	61 455,55 \$
	Janvier à décembre 2022	53 451,23 \$	61 455,55 \$
	Janvier à décembre 2023	53 451,23 \$	61 455,55 \$
	Janvier à décembre 2024	53 451,23 \$	61 455,55 \$
	Janvier à décembre 2025	53 451,23 \$	61 455,55 \$
	Janvier à décembre 2026	45 611,66 \$	52 442,00 \$
	Janvier à décembre 2027	45 611,66 \$	52 442,00 \$
	Janvier à décembre 2028	45 611,66 \$	52 442,00 \$
	Janvier à décembre 2029	45 611,66 \$	52 442,00 \$
	Janvier à décembre 2030	45 611,66 \$	52 442,00 \$
	Total maintenance sur 15 ans	816 020,00 \$	938 219,00 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans l'objectif d'atteindre de bonnes pratiques de développement durable, le STI a mis en place des procédures facilitant la récupération, le recyclage et/ou la disposition d'équipement tombé en désuétude ou en fin de vie utile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas d'un refus, les impacts sont les suivants :

DDC # 1 : Consoles radio additionnelles de la phase # 1

Si cette modification n'est pas acceptée, il sera impossible aux unités concernées de pouvoir gérer, d'une part, l'ensemble des communications radio provenant de leurs utilisateurs et, d'autre part, avoir accès aux différentes fonctionnalités téléphonie et radiocommunication nécessaires aux activités de gestion et de répartition des appels des citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication auprès des futurs utilisateurs accompagnera le déroulement du projet et se poursuivra tout au long des différentes étapes de réalisation, et ce, jusqu'à la mise en service et l'exploitation du nouveau système évolué de radiocommunication vocale (SÉRAM)

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ci-joint le calendrier sommaire de la DDC # 1 et de la formation des formateurs :

- Autorisation du présent sommaire par les instances de la Ville : 19 juin 2014
- Virement des crédits et ouverture du bon de commande : 26 juin 2014
- Commande des consoles radios par l'équipe SÉRAM : 27 juin 2014
- Livraison et installation complète des consoles par Cassidian, et autorisation du paiement (50%) : Octobre 2014
- Réception provisoire des consoles radio par la Ville et autorisation du paiement (35%) : Novembre 2014
- Réception définitive des consoles radio par la Ville et autorisation du paiement (15%) : Décembre 2014
- Formation des formateurs et autorisation des paiements : Novembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gilles BOUCHARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la concertation des arrondissements , Direction des services regroupés aux arrondissements (André HAMEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelhak BABASACI
Contrôleur de projets

ENDOSSÉ PAR

Daniel TÊTU
Directeur du projet SÉRAM

Le : 2014-05-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jocelyne BOURGET
Directrice par intérim

Tél : 514-872-7723

Approuvé le : 2014-05-28



Dossier # : 1146134002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Conclure une entente-cadre d'une durée de 30 mois avec deux options de prolongation annuelle, avec la firme Orbis Canada pour la fourniture, sur demande, de bacs roulants et de bacs de cuisine- Appel d'offres public 14-13586 (3 soumissionnaires)- (montant total estimé à 2 931 862,50 \$, taxes incluses)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de bacs ;
2. d'accorder à Orbis Canada, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13586 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-26 12:04

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1146134002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Conclure une entente-cadre d'une durée de 30 mois avec deux options de prolongation annuelle, avec la firme Orbis Canada pour la fourniture, sur demande, de bacs roulants et de bacs de cuisine- Appel d'offres public 14-13586 (3 soumissionnaires)- (montant total estimé à 2 931 862,50 \$, taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

L'Agglomération de Montréal s'est dotée d'un Plan directeur de gestion des matières résiduelles arrimé aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du Gouvernement du Québec qui prévoit des objectifs de récupération des matières résiduelles pour les municipalités. Parmi les mesures prescrites par ce Plan directeur de gestion des matières résiduelles, figure l'implantation d'un service de collecte sélective porte-à-porte pour l'ensemble des matières organiques.

Dans la poursuite des efforts consentis par la Ville pour assurer une saine gestion des matières résiduelles, la DGMR a débuté en 2010 un plan d'implantation progressive d'une collecte des résidus alimentaires sur le territoire. Afin d'atteindre les objectifs de récupération des matières résiduelles de 60 % fixés par le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014. Basés sur les données du bilan d'agglomération de 2011 en regard de la gestion des matières résiduelles, les arrondissements veulent augmenter le taux de récupération en ce qui a trait aux matières organiques. Ainsi, c'est dans ce contexte que les arrondissements débutent ou élargissent la collecte des résidus alimentaires. D'ailleurs, cet objectif est présenté dans certains plans locaux de gestion des matières résiduelles, ces plans servent à intégrer l'action de l'arrondissement au bilan du Plan directeur de la gestion des matières résiduelles qui doit être produit par le service de l'environnement.

Le service de collecte et de transport des résidus alimentaires touchera près de 125 000 unités d'occupation supplémentaires d'ici le 31 décembre 2016. Actuellement, ce service s'implante sur une base volontaire.

Pour assurer ce service de collecte, des outils de collecte doivent être fournis aux citoyens. La création d'une entente-cadre pour les bacs roulants et les bacs de cuisine utilisés afin d'accomplir la collecte (à vocation résidentielle) est maintenant souhaitée. Jusqu'à présent il n'existait aucune entente-cadre pour la fourniture de ces bacs. Ces bacs seront tenus en inventaire au Centre de distribution Louvain. Lors de l'élaboration du présent appel d'offres, les quantités estimées ont été fournies par la DGMR.

Un appel d'offres public a été lancé par le service de l'approvisionnement en vue d'octroyer un contrat pour la fourniture de bacs de résidus alimentaires. Ces bacs sont destinés à l'implantation du projet de collecte résidus alimentaires. La durée de l'appel d'offres fut de 17 jours, le délai de validité des soumissions est de 180 jours. Le contrat est octroyé par article. L'appel d'offres fut tenu du 5 mai 2014 au 21 mai 2014 et publié dans le journal La Presse et SEAO.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0346 - 27 août 2009 - Adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

CA11 3009 0275 - 6 septembre 2011 - Approbation du Plan local de la gestion des matières résiduelles pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

CA11 14 0415 - 6 décembre 2011 - Adopter le Plan local de développement durable 2011-2015 de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension.

CA12 260196 - 3 juillet 2012 - Accorder à la firme Nova Envirocom inc., le contrat pour la fourniture de bacs roulants et bacs de cuisine, au montant de 268 892,03 \$ (2 soumissionnaires).

CA13 14 0041 - 28 février 2013 - Accorder à la firme Rehrig Pacific Company, le contrat pour la fourniture de bacs roulants et bacs de cuisine, au montant de 108 996.30 \$ (2 soumissionnaires).

CA13 26 0062 - 11 mars 2013 - Accorder à la firme Nova Envirocom inc., le contrat pour la fourniture de bacs roulants et bacs de cuisine, au montant de 279 619.20\$ (2 soumissionnaires).

CA13 30 03 0079 - 12 mars 2013 - Accorder à la firme Nova Envirocom inc., le contrat pour la fourniture de bacs roulants et bacs de cuisine, au montant de 96 119.10\$ (2 soumissionnaires).

CA13 22 0117 - 2 avril 2013 - Accorder à la firme Nova Envirocom inc., le contrat pour la fourniture de bacs roulants et bacs de cuisine, au montant de 52 428.60 \$ (2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Pour implanter la collecte des résidus alimentaires, les arrondissements doivent faire l'acquisition de contenants. Le présent sommaire vise donc la fourniture, sur demande, de deux modèles de bacs: le bac roulant de 40 à 50 litres et le bac de cuisine de 7 à 10 litres destinés à l'implantation et/ou l'élargissement du service de collecte des résidus alimentaires auprès de nouvelles unités d'occupation. Chaque unité d'occupation recevra un bac roulant et un bac de cuisine.

L'achat de ces bacs est recommandé, car ils serviront à la récupération et à l'entreposage des matières en vue de la collecte. Le bac de cuisine servira au dépôt des matières dans chaque foyer. Le bac roulant servira à l'entreposage des matières à l'extérieur et ce même contenant sera déposé sur le domaine public en vue des opérations de la collecte des résidus alimentaires.

Voici les détails de l'option de prolongation de l'entente: Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins soixante (60) jours calendriers avant la date présumée de fin du

contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé de 1 an chacune, pour un maximum de deux (2) prolongations. Tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de la collecte des résidus alimentaires, la DGMR est responsable de tous les aspects reliés au traitement des matières alors que les administrations locales sont responsables de la collecte et du transport des matières au centre de transbordement. Les arrondissements offrent un service de récupération des matières organiques, dans le but de diminuer les quantités de matières dirigées aux divers sites d'enfouissement. Il est donc essentiel de procéder à la distribution d'outils (bacs) afin d'assurer un service de collecte de résidus alimentaires adéquat. Ce projet répond directement aux orientations du plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération 2010-2014 en regard des matières organiques.

La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables. Les quantités prévisionnelles de consommation sont basées sur les historiques de consommation et les prévisions des besoins, pour les trente prochains mois, établies par la DGMR. Les validations RENA ont été effectuées. La vérification au registre des personnes non admissibles aux contrats publics a été effectuée.

Par ailleurs, la firme Orbis Canada n'a pas à obtenir une autorisation de l'AMF dans le cadre de ce contrat et ne détient pas de telle autorisation dans le cadre d'autres contrats.

article 1

Soumissions conformes	Total
Orbis Canada	2 500 706,25 \$
Rehrig Pacific Co.	2 523 126,38 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne (\$) :	2 224 766,25 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	2 511 916,32 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse x 100)	0,45%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	22 420,13 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	0,90%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)	275 940,00 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	12%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	22 420,13 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	0,90%

article 2

Soumissions conformes	Total
Orbis Canada	431 156,25 \$
Rehrig Pacific Co.	531 184,50 \$
IPL Inc.	491 518,13 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne (\$) :	396 663,75 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	484 619,63 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse x 100)	12,40%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	100 028,25 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	23,20%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)	34 492,50 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	8,7%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	60 361,88 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	14%

**Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles -
Direction de l'approvisionnement
Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)**

Appel d'offres no : 14-13586

Titre : FOURNITURE DE BACS POUR COLLECTE DE RÉSIDUS ALIMENTAIRES

Description et usage : FOURNIR SUR DEMANDE DES BACS POUR LA COLLECTE DE RÉSIDUS ALIMENTAIRES POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

Date de lancement : 5 mai 2014

Date d'ouverture : 21 mai 2014

Preneurs du cahier des charges : (5)

Orbis Canada
Rehrig Pacific Co.
DCS innovations inc.
Distribution Jean Blanchard inc.
IPL inc.

Soumissionnaires : (3)

Orbis Canada
Rehrig Pacific Co.

IPL inc.

Analyse des soumissions :

Tel que spécifié ci-haut cinq (5) firmes ont pris possession du cahier des charges. Seulement (3) firmes ont déposé leurs offres. Elles sont conformes et répondent aux exigences du devis technique inclus dans le cahier des charges

Remarque :

Montant des offres :

Article 1 :

Orbis Canada

2 175 000, 00 \$ + TPS (5 %) 108 750.00 \$ + TVQ (9,975 %) 216 956.25 \$ = 2 500 706.25 \$

Rehrig Pacific Co.

2 194 500.00 \$ + TPS (5 %) 109 725.00 \$ + TVQ (9,975 %) 218 901.38 \$ = 2 523 126.38 \$

Article 2:

Orbis Canada

375 000.00 \$ + TPS (5 %) 18 750.00 \$ + TVQ (9,975 %) 37 406.25 \$ = 431 156.25 \$

Rehrig Pacific Co.

462 000.00 \$ + TPS (5 %) 23 100.00 \$ + TVQ (9,975 %) 46 084.50 \$ = 531 184.50 \$

IPL inc.

427 500.00 \$ + TPS (5 %) 21 375.00 \$ + TVQ (9,975 %) 42 643.13 \$ = 491 518.13 \$

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

La différence entre le montant de la soumission de la firme Rehrig Pacific Co. apparaissant au procès verbal d'ouverture des soumissions et celui apparaissant au sommaire s'explique par des erreurs de calcul qui ont été corrigées.

Adjudicataire recommandé :

D'accorder à Orbis Canada pour une période n'excédant pas trente (30) mois, le contrat au montant approximatif de **(2 931 862.50 \$)**, pour la fourniture de bacs pour la collecte de résidus alimentaires pour la ville de Montréal, le tout conformément à l'appel d'offres no 14-13586.

Note : L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève du service demandeur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué une estimation de la dépense s'élevant à 2 621 430.00 \$, taxes incluses, pour les trente prochains mois. Cette estimation est basée sur les quantités annuelles obtenues de la part de la DGMR ainsi que sur les prix obtenus lors d'appels d'offres ponctuels en 2013. Tous les arrondissements le désirant peuvent profiter de l'entente. L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes,

financement, ristournes, etc.) relèvent des arrondissements qui assumeront les dépenses. L'écart supérieur de 12 % avec l'estimation réalisée pour le bac roulant est principalement dû à l'augmentation de la matière première d'environ 18 %-22 % de mars 2013 (lors du dernier appel d'offres réalisé) à aujourd'hui, ainsi que la baisse du dollar canadien qui était à égalité avec le dollar américain lors du dernier appel d'offres réalisé en mars 2013. Actuellement, le taux de change est d'environ 10% plus élevé qu'il y a un an. Le fournisseur transige en devise américaine pour l'achat de ses équipements et matières premières. Ces 2 facteurs contribuent grandement à l'augmentation du prix des bacs. L'ajout de l'impression de deux logos sur le bac impacte également le prix unitaire à la hausse par rapport aux prix unitaires des soumissions reçues lors des appels d'offres de 2013 (ces logos n'étaient pas requis au devis auparavant).

Voici les détails par rapport à l'indexation des prix : les prix soumis demeurent fermes pour toutes commandes émises dans la première année suivant l'adjudication du contrat. À la date anniversaire, et pour les années subséquentes, sur avis écrit du fournisseur, l'indexation se fera selon le taux de variation sur 12 mois de l'indice des prix des produits industriels (IPPI) publié par Statistique Canada dans la dernière édition disponible à la date anniversaire sous la référence (tableau 3-12, fabrication de produits divers en plastique (v53384864)).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014, le Plan de développement durable de l'agglomération de Montréal 2010-2015 et des plans locaux de développement durable d'arrondissements.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal ainsi que dans les plans locaux des arrondissements. La collecte des résidus alimentaires permet de générer une valeur ajoutée pour la communauté en récupérant les matières organiques présentement destinées à l'enfouissement. Sur le plan social, il s'agit d'une solution accessible et facile d'application pour la population, en plus de favoriser la responsabilisation de la communauté en pratiquant une gestion responsable des ressources.

L'implantation du service de la collecte des résidus alimentaires auprès de 125 000 logements permettra théoriquement de détourner plus de 7500 tonnes de matières organiques résiduelles des sites d'enfouissement afin de les valoriser et de les transformer en compost ou sous forme d'énergie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume. Il est important d'octroyer le contrat au mois de juin pour que le fournisseur puisse sans tarder procéder à la production des bacs pour lesquels les arrondissements planifient la distribution des équipements de collecte en août prochain. L'achat des bacs est essentiel pour le dépôt des matières afin de limiter les nuisances et ainsi assurer la propreté du domaine public, lors de la collecte.

Ces bacs sont nécessaires afin de permettre à la Ville de s'acquitter de son obligation de procéder à la collecte sélective des matières organiques.

- Augmentation du tonnage des matières organiques valorisées et diminution du tonnage des déchets destinés à l'enfouissement;
- Mise en oeuvre progressive des mesures prescrites dans le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014;

- Sensibilisation et éducation des citoyens à contribuer, par des gestes concrets, à la qualité de l'environnement et à sa pérennité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente-cadre et des modalités d'achat convenues.

Les différents outils de communication seront développés en arrondissement. Un plan de communication sera prévu par chacun des arrondissements afin que les citoyens touchés par le projet soient bien informés et outillés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre auprès de l'adjudicataire recommandé suite à l'approbation du présent dossier décisionnel.

Mise en production des équipements - fin juin 2014

Réception des équipements - fin août 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence THÉORÊT
Agente d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-26

Pierre GATINEAU
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge OUELLETTE
Directeur par intérim

Tél : 514-868-4433

Approuvé le : 2014-05-26



Dossier # : 1145318001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Albert Viau Div. de Emco Corp. (510 005,08\$) une entente-cadre d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une option de renouvellement de douze (12) mois pour la fourniture de pièces de rechange pour bornes d'incendie - Appel d'offres public 14-13300 - (5 soum.)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une option de renouvellement de douze (12) mois, pour la fourniture sur demande de pièces de rechange de bornes d'incendie ;
2. d'accorder à **Albert Viau Div. de Emco Corp.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public **14-13300** ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-28 16:05

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145318001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Albert Viau Div. de Emco Corp. (510 005,08\$) une entente-cadre d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une option de renouvellement de douze (12) mois pour la fourniture de pièces de rechange pour bornes d'incendie - Appel d'offres public 14-13300 - (5 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier est pour l'octroi d'une entente-cadre collective pour l'approvisionnement de pièces de rechange pour borne d'incendie tenues en inventaire dans les différents magasins et dépôts de la Ville de Montréal. Cette entente-cadre fait partie d'un portefeuille d'ententes gérées par le Service de l'approvisionnement. L'octroi est effectué au plus bas soumissionnaire conforme. Par le biais de cette entente-cadre, ces marchandises seront accessibles à l'ensemble des arrondissements et aux services corporatifs de la Ville. Le délai de validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

L'appel d'offres a été publié le 14 avril 2014 sur le site SÉAO et l'avis de publication a été publié dans le quotidien La Presse.

L'appel d'offres a été sur le marché pour une période de vingt-deux (22) jours.

Total des consommations de l'entente précédente: consommation de 350 708,56\$ sur une entente de 418 372,55\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 0065 - 19 janvier 2011 – Conclure avec Albert Viau Div. de Emco Corp. une entente-cadre collective, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de pièces de borne d'incendie, suite à l'appel d'offres public # 10-11352 (2 soum.) - (Montant estimé : 418 372,55 \$)
CE05 1538 - 10 août 2005 - Octroyer des contrats d'une durée de 60 mois à Albert Viau div. de Emco Corp et à Wolseley Canada inc. pour la fourniture de pièces de borne d'incendie respectivement au montant de 576 368,42 \$ et 117 113,28 \$ (3 soum.).

DESCRIPTION

La fourniture, sur demande, de pièces de rechange pour bornes d'incendie pour une période de vingt-quatre (24) mois avec une possibilité de prolongation de douze (12) mois. Les magasins et dépôts de la Ville pourront s'approvisionner directement chez le fournisseur en utilisant les prix unitaires soumis. Ces marchandises sont requises par les équipes

d'entretien (travaux publics) qui effectuent les travaux de réparation et de maintenance des bornes d'incendie.

L'adjudicataire devra fournir un rapport de consommation trimestriel à la Ville, non seulement ce rapport permettra le suivi des consommations tout au long de l'entente, mais permettra aussi à la Ville de répondre à ses obligations légales.

Puisque l'objet de l'appel d'offres était la fourniture de pièces de remplacement pour les bornes d'incendie de marque Clow qui sont installées sur le réseau de la Ville et que l'adjudicataire recommandé offrait des produits standards du manufacturier Clow Canada, le Service de l'approvisionnement n'a effectué aucune étude technique des produits soumis.

L'appel d'offres a été constitué en collaboration avec les utilisateurs en arrondissement ainsi qu'avec la Division logistique du Service de l'approvisionnement. Les prévisions sont basées sur les consommations antérieures et les besoins futurs des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville. Les prévisions sont fournies à titre indicatif seulement et n'engagent aucunement la Ville à acheter la totalité de ces quantités. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction, notamment, des interventions à effectuer sur les bornes d'incendie.

JUSTIFICATION

Octroi de l'entente-cadre pour la fourniture de pièces de rechange de bornes d'incendie pour la mise en inventaire dans les différents magasins et dépôts de la Ville, pour une période de vingt-quatre (24) mois avec une possibilité d'une prolongation de douze (12) mois, suite à l'appel d'offres public 14-13300. La conclusion de l'entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement, assurer un niveau de qualité des fournitures. Elle permet aussi de constituer des volumes économiques profitables pour la Ville. Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation de la dépense. Le prix proposé par le bas soumissionnaire conforme est 2,42 % plus bas que l'estimation initiale.

Comparativement à la précédente entente conclue en janvier 2011, le prix moyen des articles a connu une hausse de 10,9 %.

L'écart de prix est principalement causé par la hausse des matériaux de base qui servent à la fabrication de nombreuses pièces demandées au bordereau de soumission, comme la fonte de voirie et le cuivre. Les perspectives de reprise économique aux États-Unis laissent aussi entrevoir une augmentation de la demande pour ces matériaux, ce qui pourrait aussi influencer les prix à la hausse.

Afin de se prémunir des effets de la fluctuation des prix de ces matières, une clause de fluctuation des prix est introduite aux documents d'appels d'offres. Sans une clause de fluctuation, les soumissionnaires auraient pu ajouter une marge à leurs prix afin de se prémunir d'une éventuelle augmentation.

De plus, la durée de l'entente a été réduite; l'entente conclue en 2005 était d'une durée de 5 ans, celle conclue en 2011 de 3 ans, tandis que la présente entente est d'une durée de 2 ans (plus une année de prolongation optionnelle). Ce qui réduit l'incertitude de part et d'autre concernant l'évolution de ce marché. Par contre, la diminution de la durée de l'entente entraîne aussi la réduction des quantités prévues, ce qui peut aussi être un facteur expliquant l'augmentation des prix.

Soumissions conformes	Total
Albert Viau Div. De Emco Corp.	510 005,08 \$
Distribution Brunet inc.	537 488,95 \$
Réal Huot inc.	573 952,21 \$
Wolseley Canada inc.	587 336,28 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne (\$) :	522 631,92 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	552 195,63 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse x 100)	8,27%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	77 331,20 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	15,16%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)	(12 626,84 \$)
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	-2,42%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	27 483,87 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	5,39%

Des vérifications au "Registre des personnes non admissibles aux contrats publics" ont été effectuées par le Service de l'approvisionnement et le plus bas soumissionnaire conforme ne fait pas partie de cette liste.

Service de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no: 14-13300

Titre : Fourniture de pièces de rechange pour bornes d'incendie

Date de lancement : 14 avril 2014

Date d'ouverture: 5 mai 2014

Preneurs du cahier des charges (9) :

Albert Viau Div. De Emco Corp.
Aqua Data inc.
Aréo-feu ltée
Béton Brunet ltée (Distribution Brunet inc.)
BF-Tech inc.
SNC-Lavalin inc..
Hydra-SPEC inc.

Réal Huot inc.
Wolseley Canada inc.

Soumissionnaires (5) :

SNC-Lavalin inc.
Albert Viau Div. De Emco Corp.
Réal Huot inc.
Distribution Brunet inc. (Béton Brunet Itée)
Wolseley Canada inc.

Analyse des soumissions

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle, la politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements (gestion des estimations des contrats).

Tel que stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué au plus bas soumissionnaire conforme.

Il est à noter que l'offre de SNC-Lavalin inc. a été déclarée non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal

L'offre de Albert Viau Div. De Emco Corp. est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

Tableau de prix: (voir pièces jointes)

Remarque:

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Montant estimé:

443 579,10\$ + 22 178,96\$(TPS) + 44 247,02\$ (TVQ) = 510 005,08\$

Adjudicataire recommandé:

D'accorder à Albert Viau Div. De Emco Corp., pour la période de vingt-quatre (24) mois, le contrat pour la fourniture de pièces de rechange pour borne d'incendie au montant approximatif de 510 005,08\$ (taxes incluses).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre collective sans imputation budgétaire, les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle. De plus, en laissant le soin à chaque utilisateur de procéder à leurs achats, la sécurité du

réseau pourrait être compromise (ex: pièces qui ne répondent pas aux normes de la Ville ou à la réglementation en vigueur).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente et les modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre auprès de l'adjudicataire à la suite de l'approbation de la présente résolution.

Début du contrat: juin 2014

Fin du contrat : juin 2016

Prolongation possible : douze (12) mois, juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique ROUSSIN
Agente d'approvisionnement II

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-27

Pierre GATINEAU
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge OUELLETTE
Directeur par intérim

Tél : 514-868-4433

Approuvé le : 2014-05-28



Dossier # : 1146620004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_ programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Service des Espaces Verts pour l'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 1 988 552,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6698 - Un seul soumissionnaire.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Service des Espaces Verts, le seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de la soumission, soit pour une somme maximale de 1 988 552,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6698 ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-21 19:48

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1146620004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Service des Espaces Verts pour l'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 1 998 552,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6698 - Un seul soumissionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

L'agrile du frêne, un insecte ravageur exotique qui détruit les frênes en quelques années, a été détecté sur le territoire de la Ville le 19 juillet 2011. Originaire d'Asie du Sud-Est, cet insecte a déjà décimé plus de 7 millions de frênes en Amérique du Nord. Le 18 avril 2012, un plan d'action a été adopté par le comité exécutif afin de ralentir sa dispersion et réduire ses impacts sur la forêt urbaine montréalaise (CE12 0555). La réalisation de ce plan d'action est gérée par le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal (SGPVMR). Malgré l'efficacité du plan de lutte employé contre l'agrile du frêne à Montréal, l'agrile progresse lentement mais sûrement sur le territoire montréalais. Ainsi, depuis le début de l'année 2013, neuf nouveaux arrondissements se sont ajoutés aux cinq déjà touchés par l'infestation de l'agrile du frêne. Ces arrondissements sont: Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Rosemont—La Petite-Patrie, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Verdun et Ville-Marie.

En date du 20 mai 2014, 164 frênes publics ont été déclarés infestés par l'agrile du frêne. Le SGPVMR recommande l'injection de près de 6000 frênes, situés dans un rayon de 300 mètres en périphérie des frênes infestés, afin de diminuer radicalement les populations d'insectes à ces endroits et ainsi ralentir la vitesse de dispersion de l'infestation. Parallèlement, reconnaissant la nécessité de protéger les frênes à long terme, la présente administration a alloué des crédits totalisant 1,0 M\$ pour la mise sur pied d'un programme de conservation des frênes publics à l'échelle des 19 arrondissements. Ainsi, environ 4500 frênes supplémentaires situés dans les rues et les parcs locaux pourront être traités selon les critères de sélection émis par les arrondissements. En plus de protéger des frênes, ces traitements supplémentaires serviront à ralentir davantage la mortalité des frênes qui ne seront pas protégés par des injections de TreeAzin™ sur le territoire.

La réalisation des injections de biopesticide TreeAzin™ est une activité dont l'ampleur croissante accapare de plus en plus les ressources limitées du SGPVMR. Ce constat est d'autant plus vrai pour les arrondissements qui assuraient jusqu'à maintenant de fournir la main-d'oeuvre qualifiée nécessaire pour réaliser les injections. La gestion de cette activité limite les ressources que le SGPVMR et les arrondissements peuvent accorder à d'autres activités essentielles comme le suivi des foyers d'infestation, les campagnes de dépistage de l'insecte, la planification stratégique du plan d'action ou toutes les opérations sylvicoles (abattages, élagages, suivi des demandes des citoyens) réalisées en arrondissement.

Afin de remédier à cet écueil, un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs rencontrant les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges a été mené. Dans le but d'assurer la réalisation de ce projet, un appel d'offres a donc paru dans le quotidien La Presse et a été publié sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO et sur celui de la Ville de Montréal le 28 avril 2014. La durée de la publication sur le site de la SÉAO a été de 17 jours soit du 28 avril au 14 mai 2014. L'ouverture a été faite le 14 mai à 14 h. Selon les clauses administratives incluses au cahier des charges, la soumission est valide jusqu'au 11 octobre 2014. Trois addendas ont été émis les 6, 7 et 9 mai 2014 et concernaient des questions sur l'ampleur des travaux, le nombre d'arbres à traiter, et les exigences spécifiques au contrat (garanties et certificats).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0667 - 23 avril 2014 - Autoriser un virement budgétaire de 2 645 000 \$ en provenance du service des Finances vers la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de la vie pour soutenir la lutte à l'agrile du frêne, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE13 1384 -11 septembre 2013 - Majorer l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Élagage Prestige inc. (CE13-0287) pour le service de déchetage des branches de feuillus provenant du domaine privé, dans le cadre des efforts de lutte à l'agrile du frêne, la faisant passer de 332 277,75 \$, taxes incluses, à 432 742,91 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense additionnelle de 100 465,16 \$, taxes incluses.

CE13 1060 - 31 juillet 2013 - Approuver le projet de convention visant le partenariat entre l'organisme à but non lucratif Arbres Canada et la Ville de Montréal afin de traiter, par des injections de biopesticides, des frênes jugés exceptionnels contre l'agrile du frêne dans 12 arrondissements en échange d'actions de visibilité pour cet organisme.

CE13 0939 -19 juin 2013 - Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement et le Service des finances pour réaliser le montage financier du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2015-2025. Autoriser des crédits additionnels de 298 300 \$ en 2013 afin de poursuivre la réalisation du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne.

CM13 0431 - 27 mai 2013 - Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 36 mois, avec la firme BioForest Technologies Inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin et pour l'achat et l'entretien du matériel d'injection. Montant maximal de l'entente-cadre: 450 000 \$, taxes incluses.

CM13 0132 - 26 février 2013- Offrir aux conseils d'arrondissements, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de collecte et de déchetage des branches pour l'année 2013, provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants.

CE12 1311 – 8 août 2012 – Autoriser une dépense additionnelle de 19 300,67 \$, taxes et transport inclus au contrat accordé à la firme BioForest Technologies Inc. pour la fourniture

de l'insecticide TreeAzin™ et l'achat de boîtes d'injection système Ecoject de 20 ml et d'embouts standards majorant ainsi le montant total du contrat de 68 610,37 \$ à 87 911,04 taxes incluses. - Contrat gré à gré - Fournisseur unique.

CE12 0970 – 13 juin 2012 – Autoriser une dépense additionnelle de 5 951,62 \$, taxes et transport inclus au contrat accordé à la firme BioForest Technologies Inc. pour la fourniture de boîtes d'injection système Ecojet 8 ml, 20 ml et d'embouts standards majorant ainsi le montant total du contrat de 62 658,75 \$ à 68 610,37 \$ taxes incluses. - Contrat gré à gré - Fournisseur unique.

CE12 0548 – 18 avril 2012 – Accorder un contrat à la firme BioForest Technologies Inc. pour la fourniture de 100 litres de l'insecticide TreeAzin™, pour une somme maximale de 62 658,75 \$ taxes incluses. - Contrat gré à gré - Fournisseur unique.

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste principalement et non de façon limitative à :
Exécuter des travaux, ayant pour but de protéger des frênes montréalais et diminuer les populations d'agrile du frêne, tels que :

- l'injection de frênes sur le domaine public;
- la fourniture et l'entreposage de l'insecticide systémique TreeAzin™;
- le marquage de l'arbre une fois les travaux d'injection complétés;
- les travaux correctifs liés aux blessures et/ou dommages causés aux arbres;
- le transport hors des sites d'injection des résidus indésirables.

Le bordereau de soumission ne comporte pas des contingences.

Aucun montant pour des incidences n'est prévu suite à la réalisation de ce contrat.

La liste du SÉAO indique neuf preneurs de cahier de charges, soit :

1. Arbo-Design
2. Del Degan, Massé et associés
3. Emondage Lafontaine Inc.
4. Novafor Inc.
5. Paysagiste Roger Martel Inc.
6. Services Arboricoles Saint-Lambert Inc.
7. Services des Espaces Verts
8. Strathmore
9. WSP Canada Inc.

JUSTIFICATION

Des neuf preneurs, un seul a déposé une soumission, soit 11% et 89% n'ont pas déposé de soumission. Seulement trois avis de désistement sur huit nous ont été retournés. Les motifs de non-dépôt d'une soumission sont l'ampleur de la tâche est trop grande (2 cas sur 3) ou les conditions de l'appel d'offres ne peuvent pas être rencontrées à temps (1 cas sur 3).

Dans les trois cas, très peu de détails étaient exprimés.

L'analyse de la seule soumission déposée a été jugée conforme.

Firme soumissionnaire	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Service des Espaces Verts	1 528 305 \$	0 \$	1 528 305 \$
Estimation réalisée par le SGPVMR	2 148 595 \$	0 \$	2 148 595 \$

Coût moyen des soumissions conformes (une seule soumission)	1 528 305 \$
Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)	-620 290 \$
Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (%) (l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100	-29%

Les prix unitaires utilisés pour l'estimation sont basés sur les résultats d'appel d'offres de villes de la Communauté métropolitaine de Montréal à l'exception de la Ville de Gatineau, pour des contrats octroyés en 2013 et en 2014. À partir des résultats de trois appels d'offres en 2013 et de trois autres en 2014, un prix unitaire moyen a été calculé. Une majoration de 15% de cette valeur a été appliquée afin de tenir compte que le cahier des charges ne précisait pas la localisation des arbres à injecter. De plus, pour environ la moitié dudit contrat, les arbres à injecter pourront être dispersés, selon la sélection effectuée à l'échelle des 19 arrondissements, ce qui amène d'importants coûts de déplacement pour l'adjudicataire, un facteur important dans la détermination du prix unitaire selon nos estimations. Il est à noter que la quantité moyenne des comparatifs est de loin inférieure à celle du présent contrat (10 000 comparativement à 325 000 cm de DHP prévus initialement).

Cela dit, la seule soumission reçue est 29% plus basse que l'estimation réalisée par la Ville. L'écart de prix constaté entre la soumission et l'estimation peut être le résultat de divergences en ressources, telles que la main d'oeuvre ou l'équipement dont dispose l'entrepreneur. De plus, étant donné la quantité de frênes à traiter dudit contrat par rapport aux comparables utilisés, l'écart de l'estimation peut comprendre des économies d'échelle. Les termes inscrits au cahier des charges décrivent bien les travaux à faire et l'entrepreneur sera tenu de les réaliser tel que décrit. Le prix unitaire obtenu de 4,09 \$ taxes non incluses est inférieur à tout ce que l'on retrouve sur le marché actuellement ce qui justifie une partie de l'écart de -29% entre l'estimation et le prix de l'adjudicataire. Il est également réaliste de penser que l'entrepreneur a réduit sa marge de profit habituelle en échange de toute la visibilité qu'il obtiendra lors de la réalisation du présent contrat dans les 19 arrondissements de Montréal.

Bien que la Loi permet une négociation de prix lorsqu'une seule firme est soumissionnaire, cette option n'a été utilisée dans le cadre du présent contrat en raison du très bon prix unitaire obtenu et aussi en raison de la priorité d'injecter les frênes dès juillet 2014 pour ralentir la sévérité de l'infestation et limiter la propagation de l'insecte sur le territoire montréalais. En effet, un processus de négociation aurait fait en sorte de retarder le début des injections et compromettre sérieusement le bon déroulement des travaux selon la fenêtre d'injection possible qui est de la mi-juin à la fin août de chaque année.

Les besoins en injection de frênes ont augmenté entre le début du processus d'appel d'offres et l'octroi dudit contrat en raison de la découverte récente d'une vingtaine d'arbres infestés par l'agrile du frêne. En effet, le SGPVMR reçoit encore des résultats de la campagne 2013 de dépistage des arrondissements. De plus, lors de la préparation de la campagne de dépistage 2014, l'équipe du SGPVMR a découvert deux foyers importants inconnus à ce jour. À ces endroits, le rayon de traitement recommandé sera plus grand qu'en temps normal afin de diminuer la propagation de l'insecte dans ces secteurs plus touchés. L'adjudicataire est prêt à traiter une quantité supplémentaire de 100 000 cm de DHP selon le prix unitaire identifié sur son bordereau de prix. En vertu de l'article 1.1.4.2.1 du Cahier des clauses administratives générales, "les quantités indiquées au bordereau des prix ne sont que des estimations pour les fins de l'évaluation des soumissions." Nous

octroyons un contrat de 1 998 552,94 \$ pour 425 000 cm de DHP. L'entrepreneur a mentionné être en mesure d'assumer la quantité supplémentaire selon l'échéancier initial prévu au contrat et selon les conditions mentionnées au Cahier des charges.

	Prix unitaire (taxes non incluses)	Quantité (cm de DHP)	Prix de base (taxes non incluses)	Prix de base (taxes incluses)
Quantité initiale inscrite au bordereau de prix		325 000		
Soumission initiale du Service des Espaces Verts	4,09 \$	325 000	1 329 250,00 \$	1 528 305,19 \$
Besoins additionnels reliés à la découverte de nouveaux arbres infestés		100 000		
Nouveau montant d'octroi du contrat avec Service des Espaces Verts	4,09 \$	425 000	1 738 250,00 \$	1 998 552,94 \$

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA). De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 7 mai 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Pour le bien du présent contrat, l'adjudicataire a également déposé avec sa soumission la preuve qui détient les permis et les certificats requis dans le Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides du ministère du Développement durable, environnement, faune et parcs (Loi sur les pesticides. L.R.Q chapitre P-9.3. r.2).

L'entreprise n'a pas à obtenir d'attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat. De plus, l'entreprise ne détient pas de telle autorisation dans d'autres contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de services techniques est de 1 998 552,94 \$ et la dépense nette est de 1 802 751,24 \$. Le SGPVRM est responsable de la lutte contre l'agrile du frêne. Les crédits budgétaires nets pour financer cette dépense proviennent du budget de fonctionnement du SGPVMR. L'information comptable est détaillée dans l'intervention du Service des finances. Les crédits de 1 802 751,24 \$ ont été réservés par la demande d'achat no. 334656.

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le traitement des arbres sur les sites d'infestation vise la protection de la biodiversité, des milieux naturels, des espaces verts et du patrimoine arboricole et contribuera à réduire les pertes de la canopée sur le territoire. De plus, un programme de conservation à long terme d'une partie des frênes publics des 19 arrondissements est amorcé par la poursuite de ce contrat.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un délai d'intervention dans le traitement des frênes sur les sites d'infestation permettra à l'agrile de se propager plus rapidement sur le territoire et d'infester de nouveaux sites.

Retarder l'intervention aura aussi pour conséquence d'augmenter le nombre d'abattages et de remplacements d'arbres sur une plus courte période. De plus, l'atteinte des objectifs d'accroissement de 5% de la canopée pourrait être retardée.

L'octroi du contrat doit être fait obligatoirement à la séance du conseil municipal du 16 juin 2014 afin de permettre la confirmation du début de contrat dans les jours suivant la réception de la résolution au conseil. L'adjudicataire doit commander une quantité très importante de TreeAzin™ au fournisseur au plus tard dans la dernière semaine de juin pour permettre sa réception à temps pour la réalisation des traitements prévus. La fenêtre d'intervention pour les injections est de juin à août, inclusivement, chaque année. Le report d'une décision entraînerait l'annulation complète des injections de frênes pour l'année 2014 ce qui causerait d'importantes pertes financières et l'augmentation de la vitesse de propagation de l'insecte sur le territoire montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des Communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rencontre de démarrage : fin juin 2014

Début des travaux : 2014-07-01

Fin des travaux : 2014-08-31

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume COUTURE
Ingénieur forestier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-16

Daniel HODDER
Chef de division - Gestion stratégique
recherche et développement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514-868-3883
Approuvé le : 2014-05-21



Dossier # : 1134002005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Nelect inc. pour des travaux d'éclairage et de feux de circulation du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et le boulevard De Maisonneuve (lot 6C) - Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 740 708,51 \$ (contrat : 610 708,51 \$ + incidences : 130 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 235411 - 4 soumissionnaires, dont 3 conformes.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 740 708,51 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et le boulevard De Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Nelect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 610 708,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 235411;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-27 08:24

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1134002005**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Neolect inc. pour des travaux d'éclairage et de feux de circulation du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et le boulevard De Maisonneuve (lot 6C) - Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 740 708,51 \$ (contrat : 610 708,51 \$ + incidences : 130 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 235411 - 4 soumissionnaires, dont 3 conformes.

CONTENU

CONTEXTE

La construction du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) au site Glen nécessite un investissement de plus de 1,343 milliard de dollars du gouvernement du Québec. Elle s'inscrit dans le grand chantier Montréal Technopole, qui vise à bâtir une ville de savoir, de créativité et d'innovation, à développer l'ensemble des actifs en sciences et technologies du territoire, ainsi qu'à attirer de nouveaux talents et de nouvelles compagnies dans le secteur. La réalisation du projet sur le territoire de la Ville de Montréal implique d'importants travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public dont la Ville a la responsabilité. Ces travaux municipaux ont entre autres pour but d'améliorer l'accessibilité générale au CUSM, de rehausser la qualité de l'aménagement du domaine public et d'améliorer les infrastructures d'aqueduc et d'égout.

Les travaux municipaux requièrent une planification et une coordination rigoureuses entre les divers intervenants pour assurer le respect des échéanciers et du budget. À ce titre, une convention a été signée en 2007, entre la Ville de Montréal et le CUSM, quant au partage des coûts et des responsabilités en regard de ces travaux. La contribution de la Ville est estimée à 32 millions de dollars pour un total de travaux municipaux de l'ordre de 62 millions de dollars.

La réalisation des plans pour les travaux municipaux s'est amorcée au début de l'année 2008. Durant cette période, la décision fut prise de créer différents lots afin d'accélérer la réalisation des travaux, tout en permettant à un plus grand nombre de soumissionnaires de déposer des prix. La nature de ces lots et l'avancement du projet sont résumés dans les tableaux en pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0389 - 28 avril 2014 - Octroi d'un contrat à Groupe Hexagone, s.e.c. pour la réalisation de travaux de voirie dans le boulevard Décarie, entre l'avenue Crowley et le boulevard De Maisonneuve (lot 6D), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 1 838 629,82 \$, taxes incluses.

CE14 0017 - 15 janvier 2014 - Annulation des appels d'offres publics 235401 pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley, pour la fourniture et l'installation du mobilier urbain et pour la construction des ouvrages civils en sous-oeuvre du jardin de pluie (lot 6A) (CE12 2071) et 235402 pour la fourniture et l'installation de l'éclairage de rue et des feux de circulation (lot 6C) (CE12 1056), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen. Autorisation de lancer deux nouveaux appels d'offres publics pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley, pour la fourniture et l'installation du mobilier urbain et pour la construction des ouvrages civils en sous-oeuvre du jardin de pluie (lot 6A) et pour la fourniture et l'installation de l'éclairage de rue et des feux de circulation (lot 6C), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen.

CE13 0951 - 26 juin 2013 - Autorisation de lancer un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie, entre l'avenue Crowley et le boulevard De Maisonneuve (lot 6D).

CE12 2071 - 19 décembre 2012 - Annulation de l'appel d'offres public 235401 (CE12 1056) pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie et la fourniture et l'installation du mobilier urbain (lot 6A) et autorisation de lancer un nouvel appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley, pour la fourniture et l'installation du mobilier urbain et pour la construction des ouvrages civils en sous-oeuvre du jardin de pluie (lot 6A).

CE12 1056 - 26 juin 2012 - Autorisation de lancer trois appels d'offres publics pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie et la fourniture et l'installation du mobilier urbain (lot 6A), pour la construction d'un jardin de pluie et les plantations (lot 6B) et pour la fourniture et l'installation de l'éclairage de rue et des feux de circulation (lot 6C).

CM12 0527 - 19 juin 2012 - Octroi d'un contrat à Pavages D'Amour inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans le boulevard De Maisonneuve, du boulevard Décarie à l'avenue Northcliffe - Dépense totale de 1 421 755,20 \$, taxes incluses.

CM12 0387 - 14 mai 2012 - Octroi d'un contrat à Louisbourg SBC, S.E.C. pour la démolition de la structure existante du pont ferroviaire surplombant le boulevard Décarie au sud du boulevard De Maisonneuve et au nord de l'avenue Crowley, la construction des culées, piles et murs, l'installation des structures d'acier préfabriquées, la construction d'un égout combiné et de deux conduites d'eau secondaires, la démolition de la voie temporaire et la remise en état des lieux - Dépense totale de 12 996 905,46 \$, taxes incluses.

CM12 0204 - 19 mars 2012 - Octroi d'un contrat à Groupe ADF inc. pour la conception détaillée, la fabrication et la fourniture de la charpente d'acier et des appareils d'appui du nouveau pont ferroviaire surplombant le boulevard Décarie - Dépense totale de 1 995 778,95 \$, taxes incluses.

CM11 1027 - 19 décembre 2011 - Octroi d'un contrat à Construction Garnier Itée pour la construction d'une conduite d'eau secondaire, la reconstruction d'un égout combiné, la

démolition partielle et l'enlèvement d'un égout collecteur existant dans la partie ouest du boulevard Décarie, de la rue Saint-Jacques à l'avenue Crowley - Dépense totale de 2 052 098,11 \$, taxes incluses.

CM11 0998 - 19 décembre 2011 - Octroi de six contrats à Allstream, Bell Canada, Hydro-Québec, Level 3 Communications, Rogers et Vidéotron, pour réaliser des travaux sur leurs réseaux câblés - Dépense totale de 1 302 990,60 \$, taxes incluses.

CE11 1944 - 30 novembre 2011 - Octroi de deux contrats à MTO Telecom et Telus, pour réaliser des travaux sur leurs réseaux câblés - Dépense totale de 147 411,55 \$, taxes incluses.

CE11 1056 - 6 juillet 2011 - Octroi d'un contrat à Signotech inc. pour les travaux de maintien de la circulation et de signalisation aux abords des travaux d'infrastructures et la reconstruction de la chaussée sur le boulevard Décarie, de la rue Saint-Jacques au boulevard De Maisonneuve : lot 4B pour la signalisation des lots de construction 1, 2, 3, 5A, 5B et 6 - Dépense totale de 414 998,61 \$, taxes incluses.

CE11 0832 - 8 juin 2011 - Octroi d'un contrat à Experts GéoConseils inc. pour la fourniture de services professionnels de santé et sécurité au travail - Dépense maximale de 418 059,18 \$, taxes incluses.

CM11 0363 - 16 mai 2011 - Octroi d'un contrat à Louisbourg SBC, S.E.C., Division Simard-Beaudry Construction, pour la construction d'un remblai pour la déviation temporaire des voies ferrées du CP surplombant le boulevard Décarie, au nord de l'avenue Crowley et au sud du boulevard De Maisonneuve - Dépense totale de 2 347 148,41 \$, taxes incluses.

CG10 0396 - 25 novembre 2010 - Octroi d'un contrat à Construction Garnier ltée pour la construction des collecteurs d'égout combiné, la reconstruction d'une partie d'une structure de chute y compris le raccordement au collecteur, l'enlèvement des égouts existants, la construction de deux conduites d'eau secondaires et la reconstruction des chaussées, trottoirs et bordures, là où requis, sur le boulevard Décarie (est et ouest), de l'intersection de la rue Saint-Jacques jusqu'à des points au nord sur le boulevard Décarie - Dépense totale de 2 234 664,47 \$, taxes incluses.

CE10 1603 - 13 octobre 2010 - Octroi d'un contrat à IGF Experts-Conseils 1996 inc. pour la fourniture de services professionnels de santé et sécurité au travail - Dépense maximale de 168 142,80 \$, taxes incluses.

CE10 1503 - 22 septembre 2010 - Octroi d'un contrat à Signotech inc. pour les travaux de maintien de la circulation et de signalisation temporaire aux abords des travaux d'infrastructures et de reconstruction de chaussée sur le boulevard Décarie, de la rue Saint-Jacques au boulevard De Maisonneuve, et la signalisation pour les lots de construction 1, 2 et 3 - Dépense totale de 254 801,77 \$, taxes incluses.

CM10 0656 - 26 août 2010 - Octroi d'un contrat à Les Constructions Infrabec ltée pour la construction d'un collecteur combiné (3 600 mm de diamètre), en tranchée, sur le boulevard Décarie, d'un point au nord de l'avenue Crowley à un point au nord de la rue Saint-Jacques - Dépense totale de 4 858 230,87 \$, taxes incluses.

CM10 0655 - 26 août 2010 - Octroi d'un contrat à Louisbourg SBC, S.E.C., Division Constructions Louisbourg, pour la construction d'un collecteur combiné (2 400 mm de diamètre), en partie en tranchée à ciel ouvert et en partie en poussée sous une voie ferrée, dans le boulevard Décarie, du boulevard De Maisonneuve à un point au nord de l'avenue Crowley - Dépense totale de 1 639 903,26 \$, taxes incluses.

CM09 0284 - 27 avril 2009 - Octroi d'un contrat à Les Constructions et pavage Jeskar inc. pour la construction et la reconstruction des chaussées, des trottoirs, des bordures et des mails centraux, là où requis, sur les avenues Crowley et Prud'homme - Dépense totale de 1 245 733,24 \$, taxes incluses.

CM09 0105 - 23 février 2009 - Adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 59 180 000 \$ pour la réalisation des travaux municipaux pour le CUSM sur le site Glen et les activités du Bureau de gestion des grands projets qui a le mandat de gérer la réalisation de ces travaux.

CG08 0419 - 28 août 2008 - Octroi d'un contrat de services professionnels au Consortium SNC-LAVALIN/SM pour la conception, la production de plans et devis et la surveillance de travaux en vue de la reconstruction du pont ferroviaire du CP surplombant le boulevard Décarie - Dépense maximale de 1 829 561,87 \$.

CG08 0329 - 19 juin 2008 - Octroi d'un contrat de services professionnels au Consortium CIMA+/BPR pour la conception, la production de plans et devis et la surveillance de travaux d'infrastructures qui desserviront le futur CUSM sur le site Glen - Dépense maximale de 4 747 854,92 \$.

CG07 0448 - 29 novembre 2007 - Approbation d'un projet de convention entre la Ville de Montréal et le CUSM relativement à la réalisation, au partage de coûts et à la gestion d'un ensemble de travaux publics municipaux rendus nécessaires par l'implantation du CUSM sur le site Glen.

DESCRIPTION

Ce contrat couvre les travaux pour la fourniture et l'installation de l'éclairage de rue et des feux de circulation du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et le boulevard De Maisonneuve Ouest (lot 6C).

Plus précisément, les travaux du lot 6C comprennent la fourniture et l'installation de l'éclairage de rue, soit :

- des lampadaires simples;
- des lampadaires doubles;
- l'éclairage sous les ponts ferroviaires;
- les équipements nécessaires à l'alimentation des éléments d'éclairage.

Les travaux du lot 6C comprennent également la fourniture et l'installation des feux de circulation aux intersections suivantes :

- Boulevard Décarie / Entrée sud du CUSM;
- Boulevard Décarie / Entrée nord du CUSM.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 55 518,95 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Une enveloppe de 130 000 \$ est allouée aux incidences. Cette somme est prévue pour les travaux de la Commission des services électriques de Montréal.

Le processus d'appel d'offres public # 235411 s'est déroulé du 31 mars au 16 avril 2014. Sur sept (7) preneurs de cahier des charges, quatre (4) firmes ont déposé une soumission et trois (3) n'en ont pas déposé; soit des proportions respectives de 57% et 43%. La période de validité des soumissions est d'une durée de 120 jours, soit jusqu'au 14 août

2014. La liste des preneurs du cahier des charges est jointe au dossier. La liste des preneurs de charges ainsi que les raisons de leur désistement sont fournies en pièces jointes.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation interne des professionnels de la Ville et le montant de l'octroi pour l'appel d'offres public 235411 :

RÉSULTATS DE SOUMISSION (taxes incluses)

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1. Néoelect inc. (Licence RBQ # 8315-8105-31) (Attestation Revenu Québec délivrée le 3 avril 2014)	555 189,56 \$	55 518,95 \$	610 708,51 \$
2. Construction N.R.C. inc.	679 094,10 \$	67 909,40 \$	747 003,50 \$
3. Girard&Girard inc	835 736,04 \$	83 573,60 \$	919 309,64 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	571 932,55 \$	57 193,26 \$	629 125,81 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)			759 007,22 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			24,3%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			308 601,13 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			50,5%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-18 417,30 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-2,9%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			136 294,99 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			22,3%

La soumission d'Installume inc.a été jugée non conforme, car l'entreprise ne disposait pas d'une attestation de l'AMF le 16 avril 2014.

L'estimation des professionnels de la Division de l'économie de la construction (DEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DEC, est de 18 417,30 \$ (2,9 %).

Neoelect inc détient une attestation de l'AMF depuis le 20 juin 2013. Une copie de l'attestation est jointe au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux du lot 6C sont prévus au PTI corporatif 2014-2016 du Service de la mise en valeur du territoire.

Le coût total du contrat à octroyer est de 610 708,51\$ (taxes incluses) incluant un montant de 555 189,56 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 55 518,95 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de **740 708,51** \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de **130 000,00** \$. Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

Les travaux sont financés à parts égales par la Ville et le CUSM, conformément à la convention signée par les deux parties relativement à la réalisation, au partage des coûts et à la gestion d'un ensemble de travaux publics municipaux rendus nécessaires par l'implantation du CUSM sur le site Glen.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'échéancier global des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen fait en sorte que tout retard majeur aura des conséquences négatives en cascade qui risqueraient de compromettre l'engagement de la Ville à livrer ses travaux à temps pour l'ouverture du CUSM prévue à l'automne 2014.

Considérant que les travaux de reconstruction du pont ferroviaire du CP surplombant le boulevard Décarie seront terminés au mois d'août 2013, il est également important de réaliser les travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie selon le calendrier établi afin de pouvoir rouvrir cet axe de circulation névralgique dès que possible.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat : juin 2014
- Début des travaux : juillet 2014
- Fin des travaux : novembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs..

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Pascal TROTTIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Claudette LEBLOND)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Marc BRETON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sébastien DESHAIES
Ingenieur(e) charge(e) de planification

ENDOSSÉ PAR

Alain TRUDEAU
Chef de division

Le : 2013-07-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Claude CARETTE
Directeur des transports

CE : 20.009

2014/06/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1144822031

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Hexagone s.e.c., pour le réaménagement géométrique de l'intersection des avenues Davaar et du Manoir, éclairage de rue et feux de circulation. Arrondissement: Outremont. Dépense totale de 759 011,05 \$ (contrat: 670 011,05 \$ + incidences: 89 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 279301 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 759 011,05 \$, taxes incluses, pour le réaménagement géométrique de l'intersection des avenues Davaar et du Manoir, éclairage de rue et feux de circulation, dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Groupe Hexagone s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 670 011,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **279301** ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-27 13:19

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144822031

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Hexagone s.e.c., pour le réaménagement géométrique de l'intersection des avenues Davaar et du Manoir, éclairage de rue et feux de circulation. Arrondissement: Outremont. Dépense totale de 759 011,05 \$ (contrat: 670 011,05 \$ + incidences: 89 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 279301 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des infrastructures poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi au développement et à la croissance de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Le projet ne s'inscrit pas dans un projet plus large. Pour l'instant, aucune phase subséquente n'est prévue.

Dans le cadre de ces travaux, des feux de circulation, des fûts, des potences et des accessoires de signalisation seront fournis par la Ville pour une valeur de 16 058,27 \$. En effet, tel que stipulé dans le dossier d'ententes-cadres 1133041001, les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits par la Direction des transports. La marchandise est tenue en réserve au Centre de distribution Louvain.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 7 au 30 avril 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 28

août 2014.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Trois (3) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 15 avril 2014: Modifications au cahier C – Circulation notamment à l'article 2 (Phase des travaux);
- Addenda no 2 émis le 24 avril 2014: Modifications au bordereau (la quantité de préparation de lit du trottoir monolithique a été ajustée, le mode de paiement de la terre de culture a été modifié, un item de préparation de lit pour les fosses de plantation a été ajouté, un item de préparation de lit pour les espaces gazonnés a été ajouté, l'article de marquage de chaussée a été renommé et les pages II-3, II-4 et II-10 de II-16 ont été remplacées) et au devis technique Voirie (l'article 8 « Marquage de la chaussée » a été modifié, la page V-12 a été remplacée, les articles 26 et 27 et la page V21 ont été ajoutés);
- Addenda no 3 émis le 28 avril 2014: Modification au devis technique Voirie (l'article 8 « Marquage de la chaussée » est modifié et la page V-13 a été remplacée) et aux plans (ajout du plan de marquage 9271-01-MA-01).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002);
CG13 0117 - 25 avril 2013 - Conclure avec chacune des firmes suivantes Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16\$), Électroméga Ltée (2 869 725,59\$), Tacel Ltée (1 451 087,98 \$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81\$), Pro Ballast Inc (6 478,85\$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75\$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 (9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14\$) (1133041001).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en un réaménagement géométrique de l'intersection des avenues Davaar et du Manoir, soit la reconstruction de trottoirs, bordures, chaussée, éclairage de rue, conduits électriques et feux de circulation.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 65 195,51 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,8% du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% sauf pour les travaux d'éclairage et de feux de circulation où l'enveloppe est évaluée à 15% en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains (sous-projets 1459009014 et 1459009015).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols d'excavation. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 279301 s'est déroulé du 7 au 30 avril 2014. Sur douze (12) preneurs de cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et neuf (9) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 25 % et 75 %. En ce qui concerne les motifs de désistement, huit (8) firmes sont connues comme sous-traitants et un fournisseur n'avait pas obtenu son autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). La liste des preneurs des cahiers de charges et des motifs de désistement se trouve en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La Direction des infrastructures a inscrit ce projet via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2014 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

De plus la justification de la direction du transport se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Groupe Hexagone s.e.c.	604 815,54 \$	65 195,51 \$	670 011,05 \$
2 Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	705 800,47 \$	75 048,03 \$	780 848,50 \$
3 Les Entrepreneurs Bucaro inc.	821 227,34 \$	87 646,99 \$	908 874,33 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	605 112,36 \$	65 828,58 \$	670 940,94 \$
Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	786 577,96 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	17,4%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	238 863,28 \$
		(%)	35,7%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	-929,89 \$
		(%)	-0,1%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	110 837,45 \$
		(%)	16,5%

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -929,89 \$ (-0,1%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

L'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-005 « Confidentialité des estimations dans les contrats » a été respecté.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Groupe Hexagone s.e.c., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 13 janvier 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du

Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 27 mars 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Groupe Hexagone s.e.c., est le suivant: 5582-4288-01.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 670 011,05 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 604 815,54 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 65 195,51 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 759 011,05 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 89 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 684 649,42 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est répartie de la façon suivante au PTI 2014-2016 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports:

- 100% est prévu au budget triennal de la Direction des transports.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 28 août 2014, soit la date d'échéance du cautionnement de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

De plus, en référence à l'intervention de l'Arrondissement d'Outremont, tout retard dans les travaux faisant l'objet du présent dossier pourrait nuire à l'échéancier des travaux de réfection du viaduc Rockland.

L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : juillet 2014

Fin des travaux : septembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Stéfan GALOPIN)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des travaux publics (Sophie LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert CARDIN
.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-09

Martin GAUDETTE
C/s conception & realisation des projets
d'ingenierie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2014-05-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc BLANCHET
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-05-27



Dossier # : 1144021001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 3
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Hexagone, s.e.c, pour l'aménagement d'une nouvelle rue publique donnant accès à la future cour de services de l'arrondissement d'Outremont, incluant des travaux d'infrastructures municipales (aqueduc, égouts, électricité et aménagement paysager). Arrondissement: d'Outremont. Dépense totale de 2 522 740,49 \$ (contrat: 2 248 470,49 \$ + incidences: 274 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 221705 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 522 740,49 \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'une nouvelle rue publique donnant accès à la future cour de voirie de l'arrondissement d'Outremont, incluant des travaux d'infrastructures municipales (aqueduc, égouts, électricité et aménagement paysager), dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Groupe Hexagone, s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 248 470,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221705 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-30 10:58

Signataire :

Marc BLANCHET

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1144021001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 3
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Hexagone, s.e.c, pour l'aménagement d'une nouvelle rue publique donnant accès à la future cour de services de l'arrondissement d'Outremont, incluant des travaux d'infrastructures municipales (aqueduc, égouts, électricité et aménagement paysager). Arrondissement: d'Outremont. Dépense totale de 2 522 740,49 \$ (contrat: 2 248 470,49 \$ + incidences: 274 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 221705 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'entente sur les conditions de réalisation du site Outremont intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (l'Entente) et dans le cadre de son PTI 2014-2016, la Ville de Montréal a prévu la réalisation de travaux de construction d'ouvrages d'art et d'infrastructures souterraines et de surface qui desserviront le futur site du Campus Outremont de l'Université de Montréal.

Parmi ces travaux, on compte la construction de la nouvelle rue publique donnant accès à la future cour de services d'Outremont et d'une nouvelle conduite d'égout pluvial de 1800 mm de diamètre (155 m.lin.) entre le futur pont ferroviaire du CP et la limite de la future cour de services. En effet, pour permettre la construction de la nouvelle cour de services d'Outremont, la Ville doit d'abord construire la nouvelle rue donnant accès au nouveau bâtiment (± 200 mètres). Le terrain où sera aménagée la rue donnant accès à la cour de services a été préalablement décontaminé par l'Université de Montréal selon les termes de l'Entente entre l'Université et la Ville de Montréal. La durée des travaux est estimée à 100 jours.

La totalité des ouvrages à construire dans le présent contrat est située sur un terrain appartenant à l'Université de Montréal:

- sur le lot 5 364 657, destiné à la rue d'accès à la cour de services. Les démarches sont en cours pour qu'il devienne la propriété de la Ville. En effet, l'article 2.8 de l'addenda 1 modifiant l'Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont stipule que les terrains du Site Outremont destinés à devenir des rues doivent être cédés à la Ville gratuitement, conformément à la loi et en vertu de l'article 190 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal;

- sur le futur terrain de la cour de services de l'arrondissement d'Outremont, soit le lot 5 364 656 du cadastre du Québec. Le présent contrat vise la construction d'un regard de chute pluvial de 7 mètres de profond approximativement ainsi que les conduites qui y sont raccordées, soit les conduites pluviales desservant la future cour de services, le talus ferroviaire de la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique et le viaduc du futur pont ferroviaire.

Une lettre émise par l'Université autorisant la Ville de Montréal à construire ces ouvrages se retrouve en pièce jointe à l'intervention du service des affaires juridiques. Au moment de rédiger ce dossier, des démarches sont menées en vue de finaliser l'acquisition des terrains de la cour de service et de la rue durant le mois de juin 2014.

Ce contrat fait partie intégrante de la réalisation globale du projet du futur site Outremont dont on peut rappeler les grandes lignes :

- la construction de pavillons d'enseignement et de recherche totalisant 105 000 m² dans un horizon de 10 à 15 ans et de 300 000 m² à terme;
- la construction d'environ 1 300 logements s'adressant à une variété de clientèles, dont 30 % de logements sociaux et communautaires ainsi qu'abordables;
- l'aménagement de 4 hectares de parcs et de lieux publics en plus d'une esplanade de 1,5 hectare de l'université;

Étapes terminées :

	Date de début	Date de fin
Décontamination et réhabilitation des propriétés de l'Université de Montréal (ancienne gare de triage du Canadien Pacifique)	Juin 2012	Septembre 2013
Annonce de la première ministre du Québec confirmant l'investissement de 175 M\$ pour les deux premiers pavillons universitaires	Septembre 2013	Septembre 2013
Opération cadastrale par l'Université (1 ^{ère} phase, incluant le lot de la rue d'accès à la cour de services)	Mai 2013	Décembre 2013
Approbation d'un addenda 1 à l'Entente entre l'Université et la Ville.	Septembre 2013	Mars 2014

Étapes en cours de réalisation :

	Date de début	Date de fin
Octroi de contrat et construction de la nouvelle cour de services d'Outremont (Lot 3)	Février 2014	Fin 2015
Approbation d'un acte d'achat du terrain de la nouvelle cour de services d'Outremont	Hiver 2014	Mai 2014
Acquisition des terrains le long de la rue Durocher permettant de réaliser la trame de rue du projet (Lot 2)	Avril 2012	Été 2014

Étape faisant l'objet du présent dossier :

	Coûts	Date de début	Date de fin

Construction de la nouvelle rue donnant accès à la cour de services d'Outremont (Lot 3.1)	2 522 740,49 \$	Juillet 2014	Octobre 2014
---	-----------------	--------------	--------------

Étapes à venir :

	Date de début	Date de fin
Octroi de contrat et construction du pont ferroviaire, des infrastructures souterraines et de la chaussée de l'avenue Durocher à l'avenue d'Outremont (Lot 2)	Été 2014	Fin 2016
Lots 4 à 12 (prolongation de l'axe central, construction des bassins de rétention, de la place centrale, des parc et des rues transversales)	2015	2018

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 14 avril au 7 mai 2014. La soumission est valide pendant les cent cinquante (150) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 4 octobre 2014.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Trois (3) addendas furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 30 avril 2014: Révision du cahier pour les travaux de la CSEM et modifications à la formule de soumission;
- Addenda no 2 émis le 2 mai 2014: Ajout des fascicules manquants pour le volet LEED;
- Addenda no 3 émis le 6 mai 2014: Correction au formulaire de cautionnement de soumission et lettre d'engagement.

Il y a lieu de préciser qu'un premier appel d'offres portant le numéro 221702 a été annulé suivant le refus du plus bas soumissionnaire conforme de prolonger la durée de validité de sa soumission au-delà du délai prévu aux documents d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0494 du 26 mai 2014 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de l'Université de Montréal, un terrain d'une superficie de 14 003,8 m², situé à l'ouest de l'intersection formée par les avenues Atlantic et Durocher, à l'extrémité nord-est de l'arrondissement d'Outremont, aux fins d'implantation d'une cour de services, pour la somme de 4 420 788,75 \$, incluant les taxes de vente applicables / Inscrire au registre du domaine public de la Ville le lot 5 364 656 du cadastre du Québec. (1130783001)

CM14 0498 du 26 mai 2014 - Accorder un contrat de conception-construction au Groupe Décarel inc. pour la conception et la construction de la cour de services d'Outremont située sur le site Atlantic dans l'arrondissement d'Outremont (bâtiment 1194) - Dépense totale de 15 634 222,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres 13 - 5688 (3 soumissionnaires). (1145950001).

CM14 0293 – 24 mars 2014 - Approuver un projet d'Addenda 1 modifiant l'Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont intervenue le 23 mars 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128) (1130890006)

CE13 0110 - 6 février 2013 - Autoriser le lancement de deux appels d'offres publics, dans le cadre du projet du site Outremont de l'Université de Montréal, 1) pour la construction du nouveau pont ferroviaire, incluant les infrastructures souterraines et la chaussée de la nouvelle rue entre les avenues Durocher et d'Outremont et 2) pour la construction de la nouvelle rue donnant accès à la future cour de services d'Outremont (1120890010);

CM12 0306 - 17 avril 2012 - Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 3 684 716 à 3 684 719 et 3 711 065 du cadastre du Québec à des fins de réserve foncière et des lots 3 684 720 à 3 684 722 du cadastre du Québec à des fins de rue;

CM11 0129 - 22 février 2011 - Adopter le Règlement 04-047-34 Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) (Campus Outremont);

CM11 0128 - 22 février 2011 - Approuver l'entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal;

CE11 0186 - 17 février 2011 - Approuver les recommandations du rapport final de faisabilité technique et financière du projet du campus Outremont et de ses abords, incluant la structure de financement.

DESCRIPTION

Les travaux consistent en :

- la construction d'un nouvel égout pluvial entre le futur pont ferroviaire du CP et la limite de la future cour de services;
- la construction d'un nouvel égout pluvial, sanitaire et combiné entre la limite de la future cour de services et l'avenue Atlantic;
- la construction d'un nouveau réseau d'aqueduc pour desservir ce secteur;
- la construction des infrastructures routières incluant trottoir et bordure en béton;
- la construction d'une piste cyclable;
- la construction de massifs et conduits pour la Commission des services électriques (CSEM);
- la construction d'un système d'éclairage de rue;
- travaux d'aménagement paysager;
- travaux connexes.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 204 430,95 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale des matériaux excavés. De plus, des frais inhérents à la CSEM ont été ajoutés pour la surveillance de leurs travaux et leur contrôle qualitatif que la Ville s'est engagée à rembourser. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 221705 s'est déroulé du 14 avril au 7 mai 2014. Sur

dix-neuf (19) preneurs de cahier des charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission et quatorze (14) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 26 % et 74 %. En ce qui concerne les motifs de désistementL

- sept (7) firmes (50%) sont connues comme sous-traitants;
- deux (2) firmes (14%) ont indiqué qu'elles manquaient de temps pour soumissionner;
- une (1) firme (7%) n'avait pas son autorisation de l'AMF;
- une (1) firme (7%) indiquée que son carnet de commande était complet;
- deux (2) fournisseurs (14%) n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner.

La liste des preneurs des cahiers de charges et des motifs de désistement se trouve en pièce jointe.

Il y a lieu de préciser qu'un premier appel d'offres portant le numéro 221702 a été annulé suivant le refus du plus bas soumissionnaire conforme de prolonger la durée de validité de sa soumission au-delà du délai prévu aux documents d'appel d'offres. La plus basse soumission conforme fut déposée par Le Groupe Vespo dont le prix était de 1 589 837,74 \$. Cet appel d'offres avait été publié du 25 juin au 7 août 2013 et six (6) soumissions conformes furent déposées.

L'écart de prix du plus bas soumissionnaire entre les appels d'offres 221702 et 221705 est de - 658 902,75 \$ (- 41,44%) et s'explique notamment par l'ajout dans le dernier appel d'offres des travaux de construction d'un nouvel égout pluvial de 600 et 1800 mm de diamètre entre le futur pont ferroviaire du CP et la limite de la future cour de services. En 2013, ces travaux étaient prévus dans un autre lot du projet. Ils ont été ajoutés à la soumission 221705 pour ne pas retarder la construction de la cour de services dont les travaux débiteront cette année.

JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante, la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Groupe Hexagone, s.e.c.	2 044 309,54 \$	204 430,95 \$	2 248 740,49 \$
2 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo)	2 247 144,64 \$	224 714,46 \$	2 471 859,10 \$
3 Excavation Loiselle inc.	2 425 268,25 \$	242 526,82 \$	2 667 795,07 \$
4 Les Entreprises Michaudville inc.	2 569 090,91 \$	256 909,09 \$	2 826 000,00 \$
5 Civisol inc.	2 839 808,63 \$	283 980,85 \$	3 123 789,48 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	2 535 680,95 \$	253 568,10 \$	2 789 249,05 \$
Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	2 667 636,83 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	18,6%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	875 048,99 \$
		(%)	38,9%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	-540 508,56 \$
		(%)	-19,4%

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	223 118,61 \$
		(%)	9,9%

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de - 540 508,56 \$ (- 19,40 %). L'explication de cet écart, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC. Compte tenu de l'écart favorable important, il est pertinent de mentionner que cette situation ne donnera pas lieu à d'autres travaux supplémentaires puisque la gestion rigoureuse des travaux contingents ne permet pas d'accepter des travaux additionnels non requis et cela indépendamment du prix de la soumission de l'adjudicataire.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Groupe Hexagone, s.e.c., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 13 janvier 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 27 mars 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Groupe Hexagone, s.e.c., est le suivant: 5582-4288-01.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 248 740,49 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 2 044 309,54 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 204 430,95 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 2 522 740,49 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 274 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale, soit la Division des projets urbains de la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire, et représente un coût net de 2 278 620,36 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Ces travaux sont subventionnés à 50% par le programme Fonds Chantiers Canada-Québec, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 1 139 310,18 \$.

Le budget requis pour faire suite à cette dépense est prévu au PTI 2014-2016 du Service de la mise en valeur du territoire.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'accréditation LEED-ND est visée pour le présent contrat et pour l'ensemble du projet du site Outremont.

De plus, le présent projet inclut des travaux d'implantation de mesures favorisant le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source le tout en conformité avec l'action 20 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 4 octobre 2014, soit la date d'échéance de la validité des soumissions, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre appel d'offres et défrayer les frais associés.

La construction de la nouvelle rue permettra l'accès véhiculaire au terrain qui est dédié à la construction d'un nouveau bâtiment pour la cour de services Outremont à l'automne 2014. Cette nouvelle rue amènera aussi les services d'infrastructures requis pour ce nouveau bâtiment. La construction de la nouvelle cour de services est sur le chemin critique de l'ensemble du calendrier du projet du site Outremont, car plusieurs travaux municipaux sont prévus à l'emplacement de l'actuelle cour de services d'Outremont, située à l'intersection des avenues Ducharme et Stuart.

Également, il importe de préciser que l'ensemble des travaux municipaux du projet du site Outremont fait l'objet d'une subvention du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) par le Programme Fonds Chantiers Canada-Québec, qui vient à échéance en décembre 2016. Les travaux devraient donc être terminés avant cette date afin de pouvoir bénéficier de la subvention.

L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées en juin 2014

Début des travaux : Juillet 2014

Fin des travaux : Octobre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Sylvie DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Claudette LEBLOND)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Marie-Hélène GABOURY)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Abdellah OUAHIOUNE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Yvan PÉLOQUIN)

Avis favorable :
Outremont , Direction des travaux publics (Sophie LABERGE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent DEFEIJT
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Anne BOIVIN
CHEF DE DIVISION

Le : 2014-05-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claude CARETTE
Directeur des transports



Dossier # : 1141035006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Groupe Axino inc. pour la réalisation de travaux de réfection de la façade de la caserne de pompiers n° 41, située au 7405 rue Champagneur dans l'arrondissement Villeray, Saint-Michel, Parc-Extension (bâtiment 0295) – Dépense totale de 927 071,25 \$, taxes incluses – Appel d'offres 5700 (6 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 927 071,25 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la façade de la caserne de pompiers n° 41, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Groupe Axino inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 845 250,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5700;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-22 17:11

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1141035006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Groupe Axino inc. pour la réalisation de travaux de réfection de la façade de la caserne de pompiers n° 41, située au 7405 rue Champagneur dans l'arrondissement Villeray, Saint-Michel, Parc-Extension (bâtiment 0295) – Dépense totale de 927 071,25 \$, taxes incluses – Appel d'offres 5700 (6 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 41 est située au 7405 rue Champagneur dans l'arrondissement Villeray, Saint-Michel, Parc-Extension (voir photo en pièce jointe).

En 2009, lors de la mise en oeuvre des travaux de réfection d'enveloppe, la phase 1, plusieurs imprévus sont survenus. Ceux-ci se sont reflétés en travaux additionnels non inclus au contrat initial attribuable à l'état avancé de dégradation de la maçonnerie, de la pierre en place et de la structure d'acier. La valeur des travaux additionnels a dépassé le montant initial prévu pour les contingences. En 2010, une dépense additionnelle a été demandée afin de stabiliser les travaux en cours sans toutefois terminer la totalité des travaux au contrat de l'entrepreneur.

Le contrat de travaux de la phase 1, réalisé par le Groupe Atwill-Morin a été octroyé le 18 juin 2009. La valeur du contrat et de l'augmentation de celui-ci se retrouve dans les tableaux ci-dessous. La portée des travaux initiaux était la toiture, la maçonnerie et le remplacement des portes de garage et des fenêtres. Suite à la découverte de l'état de corrosion de la structure d'acier existante, des travaux de consolidation sur quatre (4) colonnes ont dû être réalisés. De plus, des travaux de sécurisation de la façade de pierre ont été requis en urgence. Les travaux de réfection de maçonnerie sur l'élévation principale (rue Champagneur) ont été annulés pour permettre la réalisation des travaux de sécurisation.

Coût de projet initial de la phase 1 (réalisé en 2009 / 2010)

Montant initial du contrat:	810 533,93 \$
Contingences initial	81 053,39 \$
Incidence initiale	83 412,67 \$
Total	974 999,99 \$

Coût de projet avec augmentation de la phase 1 (réalisé en 2009 / 2010)

Montant initial du contrat:	810 533,93 \$
Contingences initial	81 053,39 \$
Contingences supplémentaire	32 230,44 \$
Transfert des incidences au contingences	40 000,00 \$
Incidence restante	43 412,67 \$
Total	1 007 230,43 \$

Les Architectes Labonté Marcil ont réalisé les plans et devis de la phase 1. Les plans de la construction originale de 1925 sont très simplistes et ne contiennent pas de détails de construction. Afin de produire les plans et devis pour les travaux de construction de la phase 1, les professionnels ont dû formuler des hypothèses à propos des conditions existantes et à partir de leur expérience passée. Les découvertes ci-dessus mentionnées font en sorte que les conditions du chantier ont été exceptionnelles. Les inspections visuelles faites par nos professionnels, lors de la phase des plans et devis, et par les soumissionnaires, lors de leurs visites, ne permettaient pas de déceler les problématiques vécues lors du chantier.

Le parc immobilier du SIM est constitué de 70 bâtiments dont un grand nombre sont des édifices patrimoniaux centenaires. La caserne 41 étant sécurisée, le SIM a pu s'occuper de projets urgents de cette envergure dans ses autres bâtiments. Ceci explique le temps écoulé entre les phases 1 et 2 de ce projet.

En 2012, la Ville a mandaté les firmes Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., IngémeI experts-conseils inc. et SDK et associés inc. afin qu'elles réalisent des projets de rénovation et de mise à niveau de bâtiments occupés par le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). En 2013, une évaluation des besoins du SIM et des équipements actuels de la caserne de pompiers n° 41 a permis d'émettre des recommandations pour les travaux à exécuter à la phase 2.

Les architectes et ingénieurs en structure sont les même pour la phase 1 et 2. Le Service de la gestion et de la planification immobilière a fait deux appels d'offres publiques et ces firmes ont obtenu le plus haut pointage final dans les deux cas.

Les professionnels ont produit les plans et devis afin d'inclure la portée des travaux non complétés au contrat précédent. De plus, les sanitaires et le vestiaire sont désuets. La réfection complète de ces espaces est donc nécessaire. À cet effet, un appel d'offres a été lancé afin de réaliser l'ensemble de ces travaux.

L'appel d'offres public a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal La Presse le 2 avril 2014. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 30 avril 2014. Trois addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres voir tableau ci-bas.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2014-04-10	Clarification au plan d'architecture, mécanique et électrique
2	2014-04-17	Clarification au plan d'architecture
3	2014-04-23	Clarification au plan d'architecture

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 7 au 11 avril 2014.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

La caserne a été construite en 1925, plusieurs travaux d'entretien et de rénovation ont été effectués depuis 89 ans. Les ouvriers de l'époque qui ont participé aux travaux d'entretien et de rénovations n'appliquaient pas les mêmes normes et règles de l'art qu'aujourd'hui. Il est très difficile de déterminer l'âge moyen des éléments à remplacer ou à moderniser.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0100 - 19 avril 2012 - Approuver un projet de convention par lequel Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., Ingémelexperts-conseils inc. et SDK et associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance du chantier dans le cadre de la rénovation et la mise à niveau de bâtiments occupés par le Service de sécurité incendie de Montréal, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, pour une somme maximale de 715 998,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11800 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG10 0038 - 14 février 2010 - Autoriser une dépense additionnelle de 32 230,44 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la caserne 41, dans le cadre du contrat octroyé à Groupe Atwill-Morin (CG 09 0209) et autoriser un transfert de 40 000 \$ du poste « dépenses incidentes » au poste « travaux contingents », majorant ainsi le montant total du contrat de 891 587,32 \$ à 963 817,76 \$, taxes incluses, incluant les contingences.

CG09 0209 - 18 juin 2009 - Octroyer un contrat à Groupe Atwill-Morin pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe à la caserne 41 (bâtiment 0295), située au 7405, avenue Champagneur - Dépense totale de 975 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5355 (11 soum.).

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu treize preneurs du cahier de charge sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et six ont déposé leur soumission. Sur ces treize preneurs de cahier de charge, figure une association qui n'a pas les licences adéquates pour déposer une soumission. Les six entrepreneurs qui n'ont pas déposé de soumission n'avaient plus de disponibilité dans leur carnet de commandes pour l'échéancier demandé aux documents contractuels ou l'envergure des travaux était trop importante pour la taille de leur entreprise. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission.

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à la firme Groupe Axino inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de réfection de la façade de la caserne de pompiers n° 41 ainsi que le réaménagement complet des sanitaires et du vestiaire.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

- restaurer la maçonnerie sur trois élévations de la caserne;
- remplacer les linteaux de fenêtres et portes désagrégés;
- réaménager les espaces sanitaire et vestiaire à l'étage.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

JUSTIFICATION

Toutes les soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Groupe Axino Inc.	735 000,00	110 250,00	845 250,00
Procova Inc.	768 033,00	115 204,95	883 237,95
Groupe Unigesco	789 299,10	118 394,87	907 693,97
Frare et Gallant Ltée	818 914,04	122 837,11	941 751,15
Construction J. Raymond Inc.	850 321,91	127 548,29	977 870,20
Trempro Construction Inc.	923 228,41	138 484,26	1 061 712,67
Estimation des professionnels externes (\$)	934 889,20	140 233,38	1 075 122,58
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			936 252,66
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)			10,77%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			216 462,67
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)			25,61%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-229 872,58
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-21,38%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			37 987,95
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			4,49%

Note : tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 1 075 122,58 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 229 872,58 \$ (-21,38 %). Leur estimation était basée sur des travaux similaires au cours des deux dernières années en incluant une indexation pour l'inflation. Les coûts déposés par les soumissionnaires correspondent à la portée des travaux et la valeur actuelle du marché. Tel que mentionné dans leur lettre de recommandation en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et le plus bas soumissionnaire est causé par une baisse des coûts de la part de l'entrepreneur dans le chapitre 00 - Charges générales, le chapitre 01 - Clauses administratives et le chapitre 02 - Aménagement du terrain.

Le coût moyen des six soumissionnaires est de 936 252,66 \$ ce qui représente un écart de 10,77 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre le plus haut et le plus bas soumissionnaire s'élève à 216 462,67 \$, soit 25,61 %. L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission s'élève à 37 987,95 \$, soit 4,49 %.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Groupe Axino inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse et de recommandation des professionnels en pièce jointe).

Groupe Axino inc, adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre

des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

Groupe Axino inc n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Groupe Axino inc. ne détient pas d'autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 845 250,00 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 81 821,24 \$ (9,7 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les coûts du contrôle des matériaux, expertises et de déménagement.

Le montant à autoriser totalise 927 071,25 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du SIM.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il y a un plan de gestion et d'élimination des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est recommandé de procéder à la réfection de la maçonnerie sur les élévations de la caserne et tout particulièrement celles sur la rue Champagneur et Ogilvy. Les infiltrations d'eau ont causé des problèmes de fissuration et de bris de linteaux sur ces deux élévations. Il est préférable que les travaux de réfection de maçonnerie se réalisent en saison estivale plutôt qu'en saison hivernale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14024 - Mandat : 17230-2-001

Octroi du contrat au CG :	Juin 2014
Réalisation des travaux :	Juillet 2014 à novembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Julie CASTONGUAY)

Avis favorable avec commentaires :
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction (Carole GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois M MATHIEU
Gestionnaire Immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-05-16

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilière

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-05-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2014-05-22



Dossier # : 1144822036

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9045-6823 Québec inc. (Les Paysagistes Damiano), pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné), de conduites d'eau secondaire et la reconstruction de chaussée dans les rues Côte du Vésinet, Place du Vésinet et l'avenue McCulloch, là où requis. Arrondissement d'Outremont. Dépense totale de 1 702 634,11 \$ (contrat: 1 531 134,11 \$ + incidences: 171 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 284601 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 702 634,11 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné), de conduites d'eau secondaire et la reconstruction de chaussée dans les rues Côte du Vésinet, Place du Vésinet et l'avenue McCulloch, là où requis, dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents ;
2. d'accorder à 9045-6823 Québec inc. (Les Paysagistes Damiano), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 531 134,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 284601 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-27 13:18

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144822036

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9045-6823 Québec inc. (Les Paysagistes Damiano), pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné), de conduites d'eau secondaire et la reconstruction de chaussée dans les rues Côte du Vésinet, Place du Vésinet et l'avenue McCulloch, là où requis. Arrondissement d'Outremont. Dépense totale de 1 702 634,11 \$ (contrat: 1 531 134,11 \$ + incidences: 171 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 284601 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspection télévisée et considérant leur âge avancé, la conduite d'égout unitaire (installée en 1914) et la conduite d'eau secondaire (installée en 1905) dans la rue Côte du Vésinet ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement, la technique de réhabilitation n'ayant pas été retenue.

La DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les plans et devis pour les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier. La surveillance et la gestion du contrat seront confiés à l'Arrondissement d'Outremont par la DGSRE.

Le projet ne s'inscrit pas dans un projet plus large. Pour l'instant, aucune phase subséquente n'est prévue.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 28 avril au 14 mai 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 11 septembre 2014.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 17 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda ne fut publié dans le cadre de cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002);

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 156 mètres d'égout unitaire (combiné) de diamètres variant de 375 mm à 750 mm et de 128 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètres variant de 150 mm à 200 mm dans la rue Côte du Vésinet et l'avenue McCulloch, là où requis, ainsi que la réfection du pavage dans les rues Côte du Vésinet, Place du Vésinet et l'avenue McCulloch, là où requis.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 199 713,15 \$ (taxes incluses), soit 15% du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres. Ce pourcentage affecté à l'ensemble des sous-projets fut déterminé en fonction de la complexité du projet. En effet, ce dernier comporte des risques inhérents liés à la gestion des sols contaminés.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de gestion des impacts, de marquage et signalisation et de chloration, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols contaminés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 284601 s'est déroulé du 28 avril au 14 mai 2014. Sur quinze (15) preneurs de cahier des charges, six (6) firmes ont déposé une soumission et neuf (9) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 40% et 60%. En ce qui concerne les motifs de désistement, une firme est connue comme sous-traitant, une autre firme n'a pas reçu son autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et sept (7) fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs des cahiers de charges et des motifs de désistement se trouve en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La Direction des infrastructures a inscrit ce projet via son *Programme de réfection du réseau routier local* et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2014 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

La justification d'octroi du contrat se retrouve également dans l'intervention de l'unité requérante, soit la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>		
	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES			
1 9045-6823 Québec inc. (Les Paysagistes Damiano)	1 331 420,96 \$	199 713,15 \$	1 531 134,11 \$

2	Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	1 502 701,70 \$	225 405,25 \$	1 728 106,95 \$
3	R.Racicot Ltée	1 736 111,01 \$	260 416,65 \$	1 996 527,66 \$
4	Les Entreprises Michaudville inc.	2 660 869,57 \$	399 130,43 \$	3 060 000,00 \$
	Estimation des professionnels internes (\$)	1 420 101,87 \$	213 015,28 \$	1 633 117,15 \$
	Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	2 078 942,18
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	\$ 35,8%
	Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	1 528 865,89
			(%)	\$ 99,9%
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	-101 983,04 \$
			(%)	-6,2%
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	196 972,84 \$
			(%)	12,9%

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

FIRMES SOUMISSIONNAIRES NON CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	1 782 101,00 \$	267 315,15 \$	2 049 416,15 \$
2 Les Entrepreneurs Bucaro inc.	2 233 787,76 \$	335 068,17 \$	2 568 855,93 \$

Veillez noter que les soumissions des Excavations Gilbert Théorêt inc. et des Entrepreneurs Bucaro inc. ont été déclarées non conformes puisque les firmes ont omis de soumettre un prix global pour l'item «contrôle et essai sur les conduits d'égouts».

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -101 983,04 \$ (-6,2%). L'explication de cet écart se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, 9045-6823 Québec inc. (Les Paysagistes Damiano), détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 22 août 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites. Une attestation valide délivrée le 25 avril 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, 9045-6823 Québec inc. (Les Paysagistes Damiano), est le suivant: 8102-6254-24.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 531 134,11 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 331 420,96 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 199 713,15

\$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 1 702 634,11 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 171 500,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 1 535 824,10 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est répartie de la façon suivante entre les PTI 2014-2016 du Service de l'eau et du Service des infrastructures, de la voirie et des transports:

- 94,4 % pour un montant de 1 607 284,90\$ (taxes incluses) est prévu au budget triennal d'immobilisations de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau. Cette partie de la dépense est admissible au programme TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec) et subventionnée à 100 %. La subvention anticipée de 1 449 816,41\$ est équivalente au coût net des ristournes fédérale et provinciale. Le financement de ces travaux n'aura donc aucun impact sur l'emprunt à la charge des contribuables;
- 5,6 % pour un montant de 95 349,21\$ (taxes incluses) est prévu au budget triennal d'immobilisations du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté dans le document «Incidences et ristournes» en pièce jointe au dossier.

La dépense totale sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances ainsi que dans l'intervention financière du Service de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépitant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des conduites existantes. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 11 septembre 2014, soit la date d'échéance de la validité de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles

visées

Début des travaux : Juillet 2014

Fin des travaux : Septembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des travaux publics (Alain FISET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yoel NESSIM
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-16

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2014-05-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc BLANCHET
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-05-27



Dossier # : 1143334015

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Bellemare Couvertures Ltée pour les travaux de toiture des bassins B8,H-1,H-2,J, 668-31 et 668-41 au bâtiment des boues et L et M au bâtiment du prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 223 163,03 \$ taxes incluses - Appel d'offres 1365-AE - 7 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Bellemare Couvertures Ltée. plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de toiture des bassins B8,H-1,H-2,J,668-31 et 668-41 au bâtiment des boues et Let M au bâtiment du prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 223 163,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1365-AE;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-27 08:02

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143334015

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Bellemare Couvertures Ltée pour les travaux de toiture des bassins B8,H-1,H-2,J, 668-31 et 668-41 au bâtiment des boues et L et M au bâtiment du prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 223 163,03 \$ taxes incluses - Appel d'offres 1365-AE - 7 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment des boues et le bâtiment de prétraitement abritent plusieurs unités de procédés pour le traitement et l'incinération des boues récupérées par la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station).

La toiture du bâtiment des boues est constituée de quarante (40) bassins couvrant plus de 128 000 pieds carrés. Une majorité de ces bassins a déjà été rénovée. Les bassins B8, H1, H2 et J ont montré d'importantes zones imbibées d'eau et également de nombreuses poches sur la totalité de la toiture démontrant un décollement entre les membranes à 2 plis.

Les bassins de toiture de deux édicules 668-32 & 668-41, situés à proximité du bâtiment des boues (en face de l'entrée principale du bâtiment des boues) datent de 1987. Leur état actuel démontre clairement la priorité de procéder à la réfection de ces bassins.

La toiture du bâtiment de prétraitement est constituée de dix-huit (18) bassins qui couvrent plus de 45 000 pieds carrés. Une majorité de ces bassins a déjà été rénovée en 2007. Les bassins L et M, datent de 1996 et ont montré des signes de détérioration avancée.

Un appel d'offres a été lancé le 28 avril 2014 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 mai 2014. La validité des soumissions est de 120 jours. Le montant des contingences au contrat a été établi à 15 % pour tenir compte que les travaux sont effectués dans des structures existantes, datant de presque 20

ans et que des surfaces imbibées d'eau plus grandes à celles estimées par thermographie infrarouge, lesquelles ont été effectuées en octobre 2013, peuvent être découvertes après l'enlèvement de la toiture existante.

Aucun addenda n'a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE07 1302 - 15 août 2007 - accorder à Maurice Lachance inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de toitures aux bâtiments de prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 419 862,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1567-AE.

DESCRIPTION

Les travaux consistent à exécuter la réfection de quatre bassins de toiture plus deux bassins d'édicules au bâtiment des boues et deux bassins au bâtiment de prétraitement sur le site de la Station pour une superficie totale d'environ 23 300 pi.ca. Ces travaux comprennent :

Bâtiment des boues

- La réfection totale des surfaces imbibées d'eau;
- Entailler les poches et souder les 2 plis;
- Dégranuler les membranes existantes et recouvrir avec une nouvelle membrane granulée;
- Remise en place et installation des nouveaux solins;
- Remise en place des paratonnerres.

Édicules au bâtiment des boues

- L'enlèvement total du système de toiture existant;
- Réfection totale du système de toiture, système avec une membrane élastomère;
- Remplacement des solins;
- Remise en place des paratonnerres.

Bâtiment de prétraitement

- L'enlèvement du gravier existant;
- Restaurer la membrane multicouche avec une émulsion de bitume;
- Installer le nouveau gravier;
- Refaire les solins et chaperons;
- Installer les trottoirs de service.

JUSTIFICATION

Plusieurs anomalies à la surface des membranes ainsi que des infiltrations d'eau ont été identifiées aux bassins du bâtiment des boues et nécessitent une réfection complète des zones affectées pour préserver la structure et les pontages.

Une inspection par thermographie a aussi confirmé la nécessité de remplacer l'isolant des bassins.

Les bassins de toiture au bâtiment des boues et au bâtiment de prétraitement ont 18 ans et ont atteint presque leur limite de fin de vie pour ce type de toiture. Ces travaux de réfection permettront de prolonger la vie de ces toitures de la même façon qu'une réfection complète, mais à moindre coûts.

Neuf entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et sept ont présenté une soumission, soit 78%.

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Bellemare Couvertures Ltée	194 054,81 \$	29 108,22 \$	223 163,03 \$
2. Toitures Couture et Associés inc.	200 964,80 \$	30 144,72 \$	231 109,52 \$
3. Couvreur Verdun inc.	219 490,72 \$	32 923,61 \$	252 414,33 \$
4. Toitures Trois Étoiles inc.	240 297,75 \$	36 044,66 \$	276 342,41 \$
5. Couverture Montréal Nord Ltée	234 462,77 \$	35 169,42 \$	269 632,19 \$
6. Les Entreprises Cloutier et Gagnon (1988) Ltée	304 715,95 \$	45 707,39 \$	350 423,34 \$
7. Les Couvertures Saint-Léonard	326 988,90 \$	49 048,33 \$	376 037,23 \$
Estimation interne des professionnels	270 401,65 \$	40 559,73 \$	310 961,38 \$
Coût moyen des soumissions reçues			282 731,72 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			26,69%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			152 874,20 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			68,50%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(87 798,35 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-28,23%
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (\$)			(7 946,49 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (%)			-3,44%

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation interne de 28,23 %. Cet écart s'explique par des prix unitaires soumissionnés très compétitifs par rapport à l'estimation interne, laquelle fut réalisée à partir d'historique de coûts pour des travaux similaires. Plus précisément, l'écart principal se retrouve à l'article 2.5 du bordereau < Dégranulation de la membrane > pour les bassins H1, H2 et J au bâtiment des boues, lequel représente une somme de 62 105 \$ taxes incluses et explique à lui seul 71 % de l'écart.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Bellemare Couvertures Ltée pour la somme de sa soumission, soit 223 163,03 \$ taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites - Bellemare Couvertures Ltée 1044 rue Raoul-Charette, Joliette Qué. J6E 8S6 - no de licence 1850-3557-97 et l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 22 avril 2014 avec sa soumission.

L'entreprise n'avait pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat et ne détient pas une certification de ce même organisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les travaux de réfection de toitures à la Station d'épuration des eaux usées est de 223 163,03 \$, taxes incluses, et représente un montant net pour l'agglomération de 201 299,36 \$ lorsque diminué des ristournes provinciale et fédérale.

Cette dépense est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	201
Réserve de l'eau de l'agglomération	201
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La détérioration de la structure et du pontage des bassins pourraient s'accélérer et des bris d'équipements de procédés ou de systèmes électriques pourraient survenir.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 15 juin 2014

Fin des travaux : 30 août 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Sophie GASCON)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-05-21

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2014-05-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2014-05-26

**Dossier # : 1143903012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages Dorval division Construction Groupe Bau-Val inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements de services, pavage, bordures, trottoirs sur la 11e Rue, 13e Avenue, 14e Avenue et 15e Avenue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 208 439,26 \$, taxes incluses (Contrat 3 153 439,26 \$ + incidences 55 000 \$) - Appel d'offres public ST-14-08 (5 soumissionnaires)

Vu la résolution CA14 29 0144 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 5 mai 2014 :**Les membres du Conseil d'arrondissement recommandent au Conseil municipal:**

1- d'autoriser une dépense de 3 208 439,26 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements de services, pavage, bordures, trottoirs sur la 11e Rue (Croissant complet à la 11e Avenue), 13e Avenue (entre la 14e Rue et la 9e Rue), 14e Avenue (entre la 13e Rue et la 11e Rue) et 15e Avenue (entre la 13e Rue et la 10e Rue), dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Les Pavages Dorval division Construction Groupe Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de soumission soit pour une somme maximale de 3 153 439,26 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-14-08;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 6,68 % par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant total de 214 323,74 \$.

Signé par Dominique JACOB **Le** 2014-05-21 13:14**Signataire :**

Dominique JACOB

Directeur d'arrondissement
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143903012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages Dorval division Construction Groupe Bau-Val inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements de services, pavage, bordures, trottoirs sur la 11e Rue, 13e Avenue, 14e Avenue et 15e Avenue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 208 439,26 \$, taxes incluses (Contrat 3 153 439,26 \$ + incidences 55 000 \$) - Appel d'offres public ST-14-08 (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Une bonne partie de l'écart entre notre estimation et le prix soumis par l'adjudicataire s'explique par une erreur au bordereau corrigée par l'addenda No 2 émis le 2 avril 2014. Par cet addenda, les quantités pour la pierre MG20 ont été réduites de 25 200 tonnes à 5000 tonnes. L'effet de cet addenda sur les quantités et les prix unitaires de l'estimation aurait dû être une réduction de 700 115,00 \$ du prix de l'estimation; aucun ajustement n'a été faite à l'estimation.

Si l'estimation avait été réduite de cette somme, elle serait passé de 4 462 588,49 \$ à 3 762 473,49 \$, l'écart aurait été de 16,19% au lieu de 29,34%.

Lors de l'appel d'offres ST-14-04 lancée le 21 février 2014, le prix du plus bas soumissionnaire était 0,05% plus bas que notre estimation. Considérant que de façon générale les prix obtenus tôt en saison sont inférieurs aux prix des soumissions obtenus lorsque la saison est plus avancée et que l'objectif de notre estimation est d'être légèrement supérieur au plus bas soumissionnaire, une majoration des estimations de l'ordre du 7% a été effectuée.

Finalement, Les Pavages Dorval a soumis des prix très compétitifs. Cette entreprise n'a pas obtenu de contrat à l'arrondissement depuis de nombreuses années, même s'il est généralement actif dans notre secteur de l'Île de Montréal. Il a probablement réduit sa marge bénéficiaire au minimum pour obtenir le contrat. Sa soumission est de 4,98% plus basse que le deuxième soumissionnaire.

Comme l'estimation effectuée avant d'aller en soumission a un écart de plus de 20% et que le montant du contrat est supérieur à 2 000 000 \$, ce dossier sera soumis à la commission permanente sur l'examen des contrats.

Les documents d'appels d'offres prévoient que l'Entrepreneur est tenu de commencer les travaux dans les sept jours de calendrier suivant l'adjudication du contrat et qu'il doit terminer les travaux au plus tard le 15 octobre 2014.

Lorsque l'Entrepreneur n'achève pas les travaux dans le délai prescrit, il doit payer à la ville la somme de mille dollars (1000 \$) par jour de retard.

L'appel d'offres public a été lancé le 25 mars 2014 et ce dernier prévoyait la séance publique d'ouverture le 14 avril 2014.

Dans les documents de soumission sur le gabarit d'enveloppe de retour, la date indiquée était le 10 avril 2014. L'addenda No 3 a été émis le 8 avril 2014 afin de préciser que la date d'ouverture serait le 14 avril, conformément à l'avis public émis pour le lancement de l'appel d'offres.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy LEMAIRE
Secrétaire de direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1143903012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages Dorval division Construction Groupe Bau-Val inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements de services, pavage, bordures, trottoirs sur la 11e Rue, 13e Avenue, 14e Avenue et 15e Avenue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 208 439,26 \$, taxes incluses (Contrat 3 153 439,26 \$ + incidences 55 000 \$) - Appel d'offres public ST-14-08 (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion stratégique des réseaux (DGSRE) d'eau encourage l'utilisation des techniques de réhabilitation sans tranchées pour la réfection des réseaux d'aqueduc afin de minimiser les coûts et les inconvénients notamment sur la circulation et les riverains. Toutefois, dans certaines situations, il peut alors être plus approprié de procéder à des travaux de remplacement.

Selon les résultats du PIP (Plan d'intervention partiel), la DGSRE et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sélectionnent conjointement les projets les plus prioritaires à être réalisés dans le cadre du PTI. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro collabore avec la DGSRE dans la sélection des projets en profitant de l'occasion des travaux souterrains pour bonifier les interventions avec des travaux additionnels sur le réseau de drainage, la réfection complète des chaussées au-delà des tranchées, la réfection complète de trottoirs et/ou l'ajout de bordures, etc.

Dans le cadre du Programme de réfection du réseau routier local 2014, la Division de la gestion des actifs de voirie de la Direction des infrastructures a mis à la disposition de notre arrondissement un budget de 1 904 000 \$. Le présent contrat représente une phase de réalisation de ces travaux de réfection de rues.

Un appel d'offres public a été lancé le 25 mars 2014 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 14 avril 2014, laissant ainsi un délai de 21 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces ont paru dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Les addenda suivants ont été publiés:

- Le 2 avril 2014 - Remplacement de la formule de soumission dans le but de corriger le nombre de jours à prévoir pour la validité du cautionnement de soumission soit, de 120 à 140 jours;
- Le 3 avril 2014 - Remplacement de la page 4 du bordereau de prix suite à la modification des quantités prévues pour la pierre MG20 et MR à la section relative à la réhabilitation de la chaussée;
- Le 8 avril 2014 - Remplacement du gabarit d'enveloppe de soumission suite à la correction de la date d'ouverture pour y inscrire la date indiquée dans l'avis public soit, le lundi 14 avril 2014.

La validité des soumissions est de 140 jours suivant la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le contrat ST-14-08 consiste en des travaux de reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements de services, pavage, bordures, trottoirs sur la 11e Rue, 13e Avenue, 14e Avenue et 15e Avenue.

Travaux assumés par la DGSRE et le PRR

Nom de la rue	Longueur estimée Aqueduc (m.l.)	% représentant le coût de la DGSRE
11e Rue (Croissant complet à la 11e Avenue)	632	36,39 %
13e Avenue (entre la 14e Rue et la 9e Rue)	392	22,57 %
14e Avenue (entre la 13e Rue et la 11e Rue)	115	6,62 %
15e Avenue (entre la 13e Rue et la 10e Rue)	211	12,14 %

Toutes les rues identifiées sont justifiées techniquement, car les conduites présentent des défaillances reconnues par le MAMROT. En effet, elles présentent un ou plusieurs des problèmes suivants :

- le taux de bris des conduites d'aqueduc est supérieur à 3/km/année sur une base de 5 ans;
- une problématique récurrente d'eau rouge.

Un montant équivalent à 10% du contrat a été prévu pour les contingences et est inscrit au bordereau de soumission. Un montant de 55 000 \$ est prévu pour couvrir les incidences (toutes taxes incluses) qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire, un suivi environnemental, etc.

Les entrepreneurs suivants se sont procuré le cahier d'appel d'offres et cinq (5) entrepreneurs ont déposé des soumissions:

Construction DJL inc.
 Construction G-nesis inc.
 Construction S. Forget inc.
 Groupe Hexagone s.e.c.
 L'Écuyer & Fils Ltée

Les Constructions et Pavage Jeskar inc.
 Les Pavages Dorval division Construction Groupe Bau-Val inc.
 Les Entreprises Michaudville inc.
 Roxboro Excavation inc.
 Les Excavations Gilbert Théorêt inc.
 Pavages D'Amour inc.

Les principales raisons du désistement des entrepreneurs n'ayant pas soumissionné se résument à un manque de temps ou à des prix donné en sous-traitance.

JUSTIFICATION

Sur un nombre de onze (11) preneurs de cahier des charges, 5 entrepreneurs ont déposé une soumission incluant la lettre d'autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers et seuls 4 entrepreneurs ont déposé une soumission conforme. La soumission de l'entrepreneur "Les Excavations Gilbert Théorêt inc." est jugée non conforme puisqu'il n'a pas utilisé le prix fixé pour l'article "Pierre 0-20 mm" de la section A - Conduite d'eau du bordereau de prix, tel que mentionné à l'article 2.13. des instructions aux soumissionnaires du documents d'appel d'offres.

L'analyse des prix soumis révèle qu'ils sont généralement inférieurs à notre estimation en excluant la soumission la plus élevée. L'item où les baisses sont plus notables se retrouve dans les matériaux pour l'égout pluvial.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix	Contingence	Total
1- Les Pavages Dorval division Construction Groupe Bau-Val inc.	2 866 762,96 \$	286 676,30 \$	3 153 439,26 \$
2- Roxboro Excavation inc.	3 016 870,20 \$	301 687,02 \$	3 318 557,22 \$
3- Les Entreprises Michaudville inc.	3 068 181,82 \$	306 818,18 \$	3 375 000,00 \$
4- Les Pavages D'Amour inc.	3 909 150,00 \$	390 915,00 \$	4 300 065,00 \$
Estimation interne	4 056 898,62 \$	405 689,87 \$	4 462 588,49 \$
Coût moyen des soumissionnaires reçues <i>(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)</i>			3 536 765,37 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			12,16 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute - la plus basse)</i>			1 146 625,74 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			36,36 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation des professionnels)</i>			(1 309 149,23) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation des professionnels) / estimation x 100)</i>			(29,34) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			165 117,96 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			4,98 %

Le présent dossier respecte la directive sur la confidentialité des estimations des contrats.

Les validations requises voulant qu'aucun des soumissionnaires ne soit sur la liste des entreprises déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites. L'adjudicataire recommandé "Les Pavages Dorval division Construction Groupe Bau-Val inc." no de licence 1134-9958-52, a fourni l'attestation de

Revenu Québec en date du 26 février 2014 avec sa soumission. L'entrepreneur a reçu en date du 5 décembre 2013, une lettre de l'Autorité des Marchés Financiers l'autorisant à contracter avec un organisme public sous la décision 2013- CPSM-0257 (lettre jointe aux présentes).

Suite à la vérification et l'analyse des soumissions, nous recommandons d'octroyer le contrat à Les Pavages Dorval division Construction Groupe Bau-Val inc. le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges. Le présent appel d'offres est assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Considérant que ce contrat est de plus de 2 000 000 \$ et avec un écart supérieur à 20 %, ce dossier doit être étudié par la Commission d'examen des contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux travaux de réfection des infrastructures du réseau secondaire d'aqueduc et de voirie sont de 3 153 439,26 \$ (toutes taxes incluses) et majorés de 55 000 \$ (toutes taxes incluses) pour frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire, un suivi environnemental, etc. Les coûts assumés par la DGSRE se résument aux travaux d'aqueduc, de la voirie et de l'aménagement situés au-dessus des conduites à remplacer. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et la Division de gestion des actifs de voirie du Service des infrastructures du transport et de l'environnement, assument les travaux de réfection d'une partie des trottoirs ou des bordures, de la chaussée ailleurs qu'au-dessus des conduites à remplacer, ainsi que la réfection des terrains à l'arrière des trottoirs.

Pour ce projet, la dépense totale sera assumée à 77,72 % par la DGSRE, 15,60 % par la Division de gestion des actifs de voirie et le coût résiduel de 6,68 % est financé par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'ARRONDISSEMENT PIERREFONDS-ROXBORO

PROVENANCE ET IMPUTATION

PTI - Arrondissement

Emprunt autorisé par règlement CA29 0051

Projet Simon:

Imputation : SIMON 6420-2011051-800800-03103-57201-000000-0000-152324-000000-17025-00000

Réfection de la chaussée - diverses rues

Sous projet	Crédits	Contrat	Dépense
1455713001	190 012,02 \$	210 649,74 \$	210 649,74 \$

Emprunt autorisé par le règlement CA 29 0051

Imputation : SIMON 6420-2011051-800800-03103-57401-000000-0000-152326-000000-17025-00000

Services professionnels - diverses rues

Sous projet	Crédits	Incidences	Dépense
1455713002	3 314,05 \$	3 674,00 \$	3 674,00 \$

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DGSRE

La dépense de 2 493 598,99 \$ taxes incluses soit un coût net de 2 249 296,78 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 2 249 296,78 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DIVISION DE GESTION DES ACTIFS DE VOIRIE

La dépense totale sera financée à 15,60 % par la Division gestion des actifs de voirie du Service des infrastructures du transport et de l'environnement. Cela représente 491 936,52 \$, toutes taxes incluses, pour les travaux et 8 580,00 \$ pour les frais incidents. Le coût pour les travaux de pavage est de 393 549,22 \$ et le coût pour les travaux de bordure et trottoir est 98 387,30 \$ (toutes taxes incluses).

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites à même les interventions de la fonction finances et la Direction de la comptabilité et du contrôle financier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants:

- Renouveler les réseaux de 1% selon la politique nationale de l'eau;
- Réduire la production d'eau potable;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des travaux aura comme bénéfice les impacts suivants:

- Réduction des fuites et des coûts d'entretien reliés;
- Pérennité des infrastructures municipales;
- Amélioration de la qualité de vie des citoyens.

En contrepartie, le refus ou report de l'octroi de ce contrat aura comme conséquence d'augmenter la probabilité de fuite sur la conduite d'aqueduc avec les risques suivants:

- Interruption en eau potable;
- Contamination potentielle;
- Coûts élevés en période d'urgence et pour cause de conditions climatiques défavorables.

L'impact sur la circulation locale en raison des travaux sera minimisé par des accès temporaires aux propriétés privées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront avisés au préalable du déroulement de la réalisation des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : juin 2014
Fin des travaux : octobre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Nathalie THOMAS)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Nana-Doris SADOU)

Avis favorable avec commentaires :
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Lorraine CREVIER)

Avis favorable :
Eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy LEMAIRE
Secrétaire de direction pour
Sylvain Marcoux, ing.
Chef de division Infrastructures

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-16

Claude LACHANCE
Directeur(trice) - trav. pub. en arr. (arr. 60
000)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique JACOB
Directeur d'arrondissement

Approuvé le : 2014-05-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Alain DUFORT
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-05-02



Dossier # : 1140457002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Cosoltec inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre sportif St-Charles - Dépense totale de 7 295 262,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5 705 - 6 soumissionnaires - contrat no 12 800

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 7 295 262,83 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna du Centre sportif St-Charles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à la firme Cosoltec inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 947 869,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5705;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 68,95 % par la Ville centrale, pour un montant de 4 537 884,39 \$, et de 31,05 % par l'arrondissement du Sud-Ouest pour un montant de 2 042 648,90 \$.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-22 15:12

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1140457002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Cosoltec inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre sportif St-Charles - Dépense totale de 7 295 262,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5 705 - 6 soumissionnaires - contrat no 12 800

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal possède un réseau de quarante (40) patinoires intérieures, réparties dans trente-quatre arénas (34) ou complexes sportifs. En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), d'ici 2020.

Afin d'assurer le maintien de l'offre de services en sports de glace, le comité exécutif a adopté, le 7 juillet 2010 et modifié le 25 janvier 2012, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux qui s'adresse essentiellement aux arrondissements. Les échéances prévues dans le calendrier de réalisation du Programme sont respectées dans l'ensemble.

Depuis 2009, vingt-cinq (25) des quarante (40) patinoires sont à divers stades de réalisation :

- dans le cadre du Plan de relance économique du Canada de 2009 et avant l'adoption du Programme de soutien, cinq (5) projets (5 patinoires) de mise aux normes des systèmes de réfrigération ont été réalisés; ces patinoires ont été rouvertes à la population.
- depuis l'adoption du Programme en 2010, trois (3) projets (3 patinoires) ont été livrés et quatorze (14) projets (17 patinoires) en sont à divers stades de réalisation. La liste des projets ainsi qu'une description brève de leur statut sont fournis en pièces jointes.

Le présent dossier vise la réalisation des travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre sportif St-Charles de l'arrondissement du Sud-Ouest. Un appel d'offres public a été lancé à cet effet via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la période du 5 février au 5 mars 2014. L'appel d'offres a été prolongé jusqu'au 12 mars 2014 pour permettre aux soumissionnaires de bien évaluer la portée des modifications décrites par les addenda émis durant l'appel d'offres. La période de sollicitation du marché fut donc de vingt-cinq (25) jours ouvrables.

Cinq (5) addenda ont été émis lors de cet appel d'offres en réponse aux cinquante-sept (57) questions posées par les soumissionnaires selon la procédure établie. Ces addenda ont

permis de corriger certaines erreurs aux plans et devis, et ont apporté des précisions mineures à la portée des travaux :

- l'addenda no 1 du 13 février 2014 a pour effet l'élimination d'un fascicule doublon aux documents d'appel d'offres et l'ajout d'un jeu de formulaires corrigé pour le dépôt des soumissions;

- l'addenda no 2 du 21 février 2014 apporte des corrections et des précisions à l'ensemble des documents d'appel d'offres : onze (11) pages explicatives, cent quatre-vingt-dix-sept (197) pages d'extraits de plans pour toutes les disciplines, un rapport d'évaluation de la présence de plomb dans le Centre St-Charles, ainsi que vingt-neuf (29) feuilles de plans réémises et faisant état de corrections mineures;

- l'addenda no 3 du 21 février 2014 a pour effet de prolonger la durée de l'appel d'offres du 5 au 12 mars 2014 pour tenir compte de l'étendue des précisions apportées dans l'addenda 2, et de corriger le bordereau de soumission;

- l'addenda no 4 du 4 mars 2014 constitue une réémission de trois (3) plans, ainsi que de quatre-vingt-un (81) croquis illustrant des précisions et autres changements mineurs;

- l'addenda no 5 du 7 mars 2014 apporte des corrections mineures aux plans afin d'éliminer toute confusion relative à la portée des travaux en structure.

La clôture de l'appel d'offres a eu lieu le 12 mars 2014. Les soumissions sont valides pour une période de 120 jours suivant cette date.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0445 Le 26 mars 2014, autoriser un financement par le Fonds Énergie d'une somme maximale de 300 000 \$ pour le projet de mise aux normes de l'aréna St-Charles.

CA12 220147 Le 1er mai 2012, autoriser l'adhésion de l'arrondissement du Sud-Ouest au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux aux conditions prévues au Programme et sa participation financière.

CE12 0095 Le 25 janvier 2012, approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux, et notamment la description des travaux admissibles.

CM11 0655 Le 23 août 2011, approuver l'offre de service de la DSTI aux arrondissements pour effectuer la gestion globale des projets de mise aux normes des arénas dans le cadre du Programme, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville.

CE10 1137 Le 7 juillet 2010, adopter le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide financière de la Ville centrale aux arrondissements.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à la firme Cosoltec inc. pour la réalisation de divers travaux de mise aux normes à l'aréna du Centre sportif St-Charles de l'arrondissement du Sud-Ouest, soit :

- le remplacement du système de réfrigération existant par un nouveau système fonctionnant à l'ammoniac et la construction d'un agrandissement pour le loger;

- le remplacement de la dalle réfrigérée et des bandes de patinoire;
- la réalisation de divers travaux de mise aux normes pour respecter la réglementation et assurer la sécurité des usagers et des employés;
- l'implantation de mesures en efficacité énergétique;
- les travaux requis pour la certification LEED-Argent;
- divers travaux en accessibilité universelle prévus au Programme de soutien à la mise aux normes facilitant l'accès aux spectateurs, incluant la mise en place d'un système visuel d'alarme incendie, l'installation d'ouvre-portes automatiques pour l'accès à la patinoire, et la correction de déficiences à la toilette du hall pour en faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite;
- les travaux d'amélioration locative, tel que le réaménagement du hall d'accueil et la réfection des finis de l'aréna.

Pour ce contrat, des contingences de construction de 15 % sont prévues au bordereau de soumission. Par ailleurs, un budget de 5 % est également prévu pour des travaux incidents incluant le contrôle de qualité par le laboratoire de la Ville et la mise en place d'un nouveau branchement électrique aérosouterrain.

Suite à l'appel d'offres public 5705, vingt-trois (23) firmes se sont procurées les documents d'appel d'offres dont treize (13) entrepreneurs généraux : Cofely Services inc., Construction Genfor Ltée, Constructions Lavacon inc., Corporation de construction Germano, Cosoltec inc., le Groupe Decarel inc., Les Entreprises QMD inc., le Groupe Geysler inc., le Groupe LML Ltée, Quadrax et associés E.G., Hulix construction, Kingston Byers inc., Procova inc.

Parmi les treize (13) entrepreneurs généraux qui ont pris le cahier des charges, seuls six (6) ont déposé des soumissions. Les sept (7) entrepreneurs généraux qui ont commandé les documents d'appels d'offres mais qui n'ont pas déposé d'offre ont tous invoqués un manque de temps pour remplir la soumission en raison d'un volume de travail trop élevé, à l'exception de l'entreprise Procova qui a invoqué que les employés n'étaient plus disponibles pour déposer leur soumission à la nouvelle date de clôture.

JUSTIFICATION

Seules quatre (4) des soumissions qui furent déposées ont été jugées conformes par l'architecte concepteur du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI). Les deux soumissions jugées non conformes ont été rejetées. Aucune des soumissions rejetées n'était la plus basse. La soumission de la firme Decarel a été rejetée parce qu'une page du bordereau de soumission était manquante, soit la page 10 de 16, contrairement à la directive no 1 figurant à la page 2 de ce même bordereau qui exige que le bordereau détaillé des travaux soit inclus à la soumission. La soumission de Cofely services inc. a été rejetée parce qu'elle comportait une erreur dans le report du montant des charges générales calculées et que ce soumissionnaire n'a pas utilisé le bordereau fourni dans l'addenda 3. Par ailleurs, les soumissions de Les Constructions Lavacon inc. et de Quadrax et associés comportaient des erreurs de calcul jugées mineures qui n'ont pas entraîné leur rejet.

Le tableau d'analyse suivant ne présente que les quatre (4) soumissionnaires réputés conformes par les professionnels, le tout dans l'ordre croissant des prix et après correction des erreurs de calcul mineures qui n'ont pas pour effet de changer l'ordre des soumissionnaires :

Firmes soumissionnaires (conformes)	Prix de base (incluant taxes)	Contingences (15 %)	Total (incluant taxes)
Cosoltec inc.	6 041 625,53 \$	906 243,83 \$	6 947 869,36 \$
Quadrax et associés E.G.	6 252 000,00 \$	937 800,00 \$	7 190 461,11 \$

Hulix construction	6 265 017,64 \$	939 752,65 \$	7 204 770,29 \$
Constructions Lavacon inc.	7 812 562,43 \$	1 171 884,36 \$	8 984 446,79 \$
Dernière estimation réalisée	7 862 848,10 \$	1 179 427,22 \$	9 042 275,32 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			7 581 886,89 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			9,13 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			2 036 577,43 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			29,31 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			2 094 405,96 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			(23,16 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			242 591,75 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			3,49 %

Tous les coûts indiqués comprennent les frais d'administration, le profit, les contingences et les taxes.

La dernière estimation réalisée par l'équipe de professionnels était de 9,042 M\$, soit une valeur de 23,16 % supérieure à la plus basse soumission conforme. Conséquemment, en vertu du Règlement sur la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007) et de la résolution CM11 0170, le dossier sera soumis pour examen par ladite commission puisque le prix de la plus basse soumission reçue est inférieur de plus de 20 % à l'estimation des professionnels.

Cependant, l'analyse par les professionnels des soumissions reçues, laquelle est fournie en pièces jointes fait ressortir les aspects suivants :

1. Les deuxième et troisième plus basses soumissions jugées conformes affichent des écarts de moins de 4 % avec la plus basse. Cette condition tend à confirmer que le prix le plus bas est représentatif de la portée des travaux décrite aux documents contractuels;
2. Le pourcentage d'administration et profits du plus bas soumissionnaire est de 6,39 %, ce qui est représentatif de la moyenne des pourcentages d'administration et profit des cinq (5) plus basses soumissions reçues; une moyenne qui s'établit à 7,4 %. Or, l'estimation réalisée prévoit un pourcentage global de 15,5 %, ce qui n'est pas représentatif du marché compétitif actuel. Or, puisque trois des six (6) soumissionnaires ont fourni des prix inférieurs à 7 %, il est justifié de croire que le pourcentage de 6,39 % du plus bas soumissionnaire est représentatif du marché compétitif actuel. Cette disparité engendre à elle seule un écart de 796 055 \$ entre l'estimation et la plus basse soumission, en considérant les taxes et les contingences;
3. Outre les aspects déjà mentionnés, les écarts les plus importants relatifs aux travaux eux-mêmes se situent principalement aux postes de la réfrigération et de la

ventilation, alors que la soumission fait état de prix combinés inférieurs de 30,6 % à l'estimation des professionnels. Cette disparité engendre un écart de quelques 708 398 \$, en considérant les taxes et les contingences. L'ordre de grandeur de tous les prix soumis au BSDQ pour ces deux (2) disciplines indique que les sous-entrepreneurs sont aux prises avec des conditions de marché hautement compétitives dans ces secteurs d'activité. Notons que l'analyse de tous les prix reçus au BSDQ pour les diverses disciplines et en particulier leur faible écart pour le poste de ventilation, tend à démontrer que les prix les plus bas sont représentatifs de la portée des travaux figurant aux plans et devis.

Tel que le mentionnent les professionnels au dossier, ces trois conditions expliquent 72 % de l'écart avec l'estimation des professionnels, soit une somme de 1 504 453 \$, en considérant les taxes et les contingences. En ne tenant pas compte de l'écart explicable pour ces trois postes, le prix le plus bas peut être ramené à 8 452 323 \$, soit à moins de 7 % d'écart avec l'estimation des professionnels. En effet, l'analyse par chapitre pour les autres postes entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation effectuée avant l'appel d'offres fait montre d'un écart inférieur à 10 % dans tous les cas.

En conséquence de ce qui précède, il est recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Cosoltec inc., une entreprise inscrite au Registre des entreprises depuis 1997.

Le présent adjudicataire ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni sur la liste des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor au moment de la rédaction du présent sommaire. L'adjudicataire n'est pas assujéti à l'obligation d'obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat inférieur à 10 M\$, puisque l'objet du contrat ne concerne ni les égouts, les aqueducs, ni la voirie de la Ville. D'ailleurs, le dépouillement du registre de l'AMF montre que l'adjudicataire ne détient pas une telle autorisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant brut de la dépense à autoriser est de 7 295 262,83 \$. Ces montants incluent 15 % de contingences de construction (906 243,83 \$), 5 % d'incidences (347 393,47 \$) ainsi que les taxes :

		Montant maximum (taxes incluses)
(1)	Montant de l'appel d'offres	6 041 625,53 \$
(2)	Montant pour travaux contingents de 15 %	906 243,83 \$
(3)	TOTAL du contrat 12800	6 947 869,36 \$
(4)	Incidences de 5 %	347 393,47 \$
(5)	TOTAL	7 295 262,83 \$
	TOTAL net (après ristourne de la TPS et TVQ)	6 580 533,29 \$

Le montant net de l'emprunt à la charge des citoyens est de 6 280 533,29 \$ déduction faite du Fonds Énergie.

Bien que le «Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux» prévoit une répartition de 80 % (ville centrale) et 20 % (arrondissement), les pourcentages globaux tiennent compte également des travaux non admissibles au Programme et qui sont assumés à 100 % par l'arrondissement du Sud-Ouest. De plus, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) et le Fonds Énergie auquel souscrit l'arrondissement du Sud-Ouest contribuent également au projet.

Par ailleurs, les services professionnels de conception ont été dispensés à l'interne et il a été convenu avec le SGPI qu'aucune facture ne sera produite pour ces services. Cependant, il a été décidé en contrepartie de ce qui précède que les frais d'expertise préparatoire externes normalement rattachés au dossier d'octroi de contrat de services professionnels externes seraient intégralement et provisoirement assumés par le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) jusqu'au moment de l'octroi du contrat de construction, où les parts de l'arrondissement du Sud-Ouest et du SGPI seraient réajustées. Ainsi, l'arrondissement et la SGPI doivent maintenant rembourser au SDSS leurs quotes-parts des frais d'expertise correspondant à 110 616,04 \$ nette de ristourne de TPS qu'ils auraient dû assumer. Ceci en prenant en charge, à même le contrat de construction, une part équivalente à 33 768,45 \$ pour l'arrondissement du Sud-Ouest et à 3 555,24 \$ pour la SGPI qui ont été engagés par la SDSS (voir le détail en pièce jointe intitulée "GDD 1140457002 - Répartition des coûts au PTI").

Considérant les paramètres du Programme et les réajustements effectués pour frais d'expertise, le montant total net après ristourne de 6 580 533,29 \$ se répartit comme suit (voir le détail en pièce jointe intitulée "GDD 1140457002 - Répartition des coûts au PTI") :

- Direction des sports et de l'activité physique pour un montant de 4 322 828,44 \$ (65,69 % pourcentage à titre indicatif);
- Arrondissement du Sud-Ouest pour un montant de 1 773 828,97 \$ (26,96 % pourcentage à titre indicatif);
- Fonds Énergie pour un montant de 268 819,94 \$ (4,09 % pourcentage à titre indicatif);
- Direction des stratégies et des transactions immobilières pour un montant de 215 055,95 \$ (3,26 % pourcentage à titre indicatif).

De plus, une aide financière de 1 000 000 \$ est accordée pour ce projet par le Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (MELS). Voir la lettre d'autorisation finale du sous-ministre adjoint du MELS en pièce jointe. L'aide financière reçue se répartira dans une proportion de 80 % pour la Ville centrale et 20 % pour l'arrondissement, puisque celle-ci ne s'applique qu'aux travaux de base visés par le Programme, et non aux améliorations. D'autres demandes d'aide financière sont déposées dans le cadre du Programme Bâtiments d'Hydro-Québec, de deux (2) programmes applicables de Gaz Métropolitain ainsi qu'au Programme Écoperformance du Ministère des ressources naturelles et de la faune (MRNF), mais ces subventions ne viendront réduire la charge totale, dans les proportions déjà indiquées, que lorsque les sommes correspondantes seront confirmées et reçues.

Des virements budgétaires doivent être effectués de la SDSS et de la SGPI à l'arrondissement du Sud-Ouest. Considérant que la gestion du Programme de mise aux normes des arénas relève de la SDSS et que les budgets nécessaires à la réalisation du projet sont transférés aux arrondissements, l'arrondissement du Sud-Ouest s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet de mise aux normes de l'aréna du Centre sportif St-Charles au programme de la SDSS, afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Finalement, les coûts d'entretien et d'opération devraient augmenter d'environ 65 K\$ en raison de la complexité plus grande des équipements installés. Cependant, considérant les mesures d'économie d'énergie mises en place dans le projet, les professionnels au dossier ont estimé que la facturation énergétique devrait diminuer dans une proportion d'environ 20 K\$ annuellement. Les frais de gestion, quant à eux, devraient demeurer stables. La fluctuation nette devrait donc être de 45 K\$ pour la Ville :

Entretien et Opération	Énergie	Frais de gestion
------------------------	---------	------------------

Impacts budgétaires :	65 000 \$	(20 000 \$)	0,00 \$
-----------------------	-----------	-------------	---------

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de mise aux normes de l'aréna vise le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon, substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES. De plus, le projet vise la certification LEED-Argent, conformément à la politique de développement durable pour les édifices municipaux.

Enfin, le projet inclut également la mise en place de mesures d'efficacité énergétique telle que l'utilisation de la chaleur récupérée du système de réfrigération pour le chauffage de l'eau domestique, du bâtiment, et de la piscine du Centre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La durée de validité de la soumission est de 120 jours à partir de la date de clôture de l'appel d'offres, soit jusqu'au 10 juillet 2014. Le contrat doit donc être octroyé avant cette date sinon la Ville devra négocier une prolongation avec l'entrepreneur. Par ailleurs, les travaux de mise aux normes nécessitent la suspension des activités de sports de glace ainsi que les autres activités du Centre pour une longue période. La durée contractuelle est de 330 jours calendrier pour la réalisation complète des travaux. Notons que l'arrondissement du Sud-Ouest a déjà communiqué aux utilisateurs les conditions de fermeture et les alternatives proposées en fonction de l'échéancier prévu au calendrier. Selon cet échéancier, la réouverture complète du Centre qui doit s'effectuer avant le début de la saison d'automne 2015 ne laisse que peu de marge de manoeuvre et tout retard sur l'échéancier établi serait préjudiciable pour l'arrondissement du Sud-Ouest et les usagers du Centre.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Deux panneaux de chantier conçus par la Direction des communications et le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) seront installés pour informer les citoyens de l'ampleur des travaux, des contributions financières et de l'échéancier de réalisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de construction au conseil municipal 16 juin 2014
Réalisation des travaux Juin 2014 à juin 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ghilaine FISET)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Michel LAROCHE)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles (Julie CASTONGUAY)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Jean LEWIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel CASTONGUAY
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2014-04-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-05-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur de service par intérim

Approuvé le : 2014-05-22



Dossier # : 1145891001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Écocentre
Objet :	Accorder un contrat à la firme Charex inc. pour la construction du nouvel écocentre dans l'arrondissement de Saint-Laurent (2601) situé au 3335 rue Sartelon – Dépense totale de 6 254 325,29 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5701 (7 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 6 254 325,29 \$, taxes incluses, pour la construction du nouvel écocentre dans l'arrondissement Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Charex Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 584 219,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5701;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-22 16:02

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145891001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Écocentre
Objet :	Accorder un contrat à la firme Charex inc. pour la construction du nouvel écocentre dans l'arrondissement de Saint-Laurent (2601) situé au 3335 rue Sartelon – Dépense totale de 6 254 325,29 \$ taxes incluses – Appel d’offres 5701 (7 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du plan directeur de gestion des matières résiduelles de la Ville de Montréal, et ce, afin d'atteindre l'objectif de récupérer 80 % des matières recyclables et organiques, des résidus domestiques et dangereux, des résidus de construction, rénovation et démolition ainsi que des encombrants d'ici 2019, la Direction de l'environnement souhaite construire un huitième écocentre. Pour cette fin, le 18 décembre 2008, la Ville a acquis un terrain situé au 3535 rue Sartelon dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Les écocentres constituent un élément important pour atteindre les objectifs de récupération fixés par le Ministère du développement durable, environnement et lutte contre les changements climatiques. En effet, la politique québécoise de Gestion des matières résiduelles a un plan d'action 2011-2015 basé sur trois enjeux majeurs; soit, mettre un terme au gaspillage des ressources, contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec, et responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles. Pour atteindre le grand objectif qui est d'éliminer une seule matière résiduelle au Québec soit le résidu ultime.

Un appel d'offres public a été publié dans la Presse, sur le site internet de la Ville ainsi que dans le SÉAO (Système électronique d'appel d'offres) pendant 43 jours du 16 décembre 2013 au 29 janvier 2014, ce qui représente un délai raisonnable. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. La soumission est valide pendant les cent vingt jours (120) calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions. Trois addenda ont été émis le 16, 21 et 23 janvier 2014 et concernaient des questions techniques. La date d'ouverture

des soumissions a été reportée du 22 au 29 janvier 2014 ce qui a prolongé la période de l'appel d'offres pour amener les précisions nécessaires et répondre à toutes les questions posées.

Addenda	Date d'émission	Nature	Impact sur dépôt des soumissions
01	2014-01-16	Prolongation date d'ouverture	Aucun
02	2014-01-21	Précisions plans et devis	Aucun
03	2014-01-23	Précisions plans et devis	Aucun

La construction du nouvel écocentre Saint-Laurent s'inscrit dans ce plan de développement. Cet écocentre desservira l'ensemble de son territoire et offrira un service de disposition volontaire de matières résiduelles aux citoyens de l'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1122 – 7 août 2013 - Résilier le contrat de services professionnels avec la firme Cima + s.e.n.c, pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre de la construction de l'écocentre Saint-Laurent (CE09 1052); autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la rétention des services professionnels en architecture, architecture du paysage, en ingénierie (mécanique, électricité, structure, et génie civil), et d'accompagnement pour l'obtention de l'accréditation LEED, requis pour la surveillance des travaux et du suivi de chantier dans le cadre de la construction du nouvel écocentre Saint-Laurent (# 2601).

CE13 1121 – 7 août 2013 - Autoriser le lancement d'appel d'offres public pour des travaux de construction du nouvel écocentre dans l'arrondissement Saint-Laurent (2601), sur le site du 3535, rue Sarleton.

CG09 0346 - 27 Août 2009 - Adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

CE09 1052 - 10 Juin 2009 - Approuver la convention avec la firme Cima+ pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance complète des travaux de l'écocentre Saint-Laurent.

CG09 0645 - 18 Décembre 2008 - Approuver un projet d'acte par lequel Sun Life Canada, compagnie d'assurance-vie, vend, à la Ville de Montréal, un terrain situé au 3535 rue Sartelon aux fins d'implantation d'un écocentre.

CA08 0561 - 05 Août 2008 - Adopter le règlement RCA08-08-001-4 modifiant le règlement numéro RCA08-0-0001 sur le zonage.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un ensemble de travaux visant la construction d'un nouvel écocentre dans l'arrondissement Saint-Laurent (2601), notamment :

- Les travaux de terrassement et de génie civil.
- La construction des différents pavillons et entrepôts.
- Les travaux de l'architecture de paysage.

Des pénalités de retard pourront être imposées par la Ville si le délai stipulé à la soumission, pour l'exécution des travaux, n'est pas respecté. Par contre, aucun bonus n'est prévu dans le cadre de ce présent contrat.

Le bâtiment vise une certification LEED de niveau or selon la politique de développement durable de la Ville de Montréal et respecte la politique d'accessibilité universelle.

Après l'examen des documents d'appel d'offres préparés par Cima+, le Service de la planification et de la gestion immobilière, en consultation avec le Service de l'environnement, demande à la firme d'y apporter des modifications et précisions afin d'avoir des documents à jour. Cima+ demande alors des honoraires supplémentaires qui représentaient une majoration de 85 % de son contrat initial pour poursuivre son mandat. Face au refus, la firme demande une résiliation de contrat et ne veut pas effectuer la surveillance du chantier

La surveillance et le suivi du chantier se feront par une équipe de professionnels à l'interne.

JUSTIFICATION

Suite à un appel d'offres qui a été tenu entre le 16 décembre 2013 et le 29 janvier 2014, 19 entrepreneurs et sous-traitants se sont procuré les documents d'appel d'offres, sept (7) entrepreneurs ont soumissionné et sont tous conformes. Pour plus de renseignements, veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe ainsi que le tableau ci-dessous :

Les preneurs des documents d'appel d'offres sont :

1. A.J Théoret Entrepreneur Électricien inc.
2. Armatures Bois-Francs Inc.
3. Celeb Construction Ltée
4. Charex Inc.
5. Coffrage Alliance Ltée
6. Construction Genfor Ltée
7. Construction S. Forget Inc.
8. Construction Socam Ltée
9. Dawcoelectric Inc.
10. Environnement Routier NRJ Inc.
11. Frare et Gallant Ltée
12. G. Giuliani inc.
13. Le Groupe Vespo
14. L'écuyer & Fils Ltée
15. Les Constructions et pavage Jeskar Inc.
16. Les Entreprises Canbec Construction Inc.
17. Les Entreprises Ventec Inc.
18. Quadrax et associés E.G.
19. Roxboro Excavation Inc.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Administration et profits	Total
Charex inc	4 748 485,55 \$	237 424,28 \$	598 309,18 \$	5 584 219,01 \$
Frare et Gallant Ltée.	4 881 692,37 \$	244 084,62 \$	615 093,24 \$	5 740 870,22 \$
Roxboro Excavation Inc.	5 119 605,87 \$	255 980,29 \$	641 069,34 \$	6 020 789,50 \$
Coffrage Alliance Ltée	5 339 033,32 \$	266 951,67 \$	672 718,20 \$	6 278 703,19 \$
G. Giuliani Inc.	5 360 450,68 \$	268 022,53 \$	675 416,79 \$	6 303 890,00 \$
Le groupe Vespo	5 368 197,70 \$	268 409,88 \$	676 392,91 \$	6 313 000,49 \$
Construction Socam Ltée.	7 110 294,30 \$	355 514,71 \$	895 897,08 \$	8 361 706,09 \$
Estimation des professionnels (\$)	6 050 957,26 \$	302 547,86 \$	762 420,61 \$	7 115 925,73 \$

Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)	6 371 863,64 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse) x 100)	14,10 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute - la plus basse)	2 777 487,08 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute - la plus basse) / la plus basse) x 100)	49,74 %
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (\$) (la plus basse conforme - estimation des professionnels)	-1 531 706,73 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (%) (((la plus basse - estimation des professionnels) / estimation) x 100)	-21,53 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	156 651,21 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	2,81 %

Note 1 : tous les prix incluent les taxes.

Note 2 : l'estimation est effectuée par la firme engagée dans le cadre de ce projet à savoir Cima+.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 7 115 925,73 \$ (incluant les taxes et les contingences). Cette différence correspond à -1 531 706,73 \$ (-21,53 %) et elle est répartie sur plusieurs items de la soumission.

Le coût moyen des soumissions reçues est de 6 371 863,64 \$, ce qui représente un écart de 14,10 % avec la plus basse conforme. La différence entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 2 777 487,08 \$, soit à 49,74 %. Si nous éliminons la dernière soumission, laquelle est nettement démesurée, nous constatons un écart de 13 % entre le sixième soumissionnaire et le plus bas, cet écart est acceptable et se vérifie par des écarts du même ordre de grandeur lorsque nous comparons les prix des différents soumissionnaires, item par item.

Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, l'écart entre leur estimation et le plus bas soumissionnaire conforme est de 21,53 %. L'item relatif aux travaux de génie civil est inférieur de 50 % en regard de l'estimation, ce qui représente la totalité de l'écart. Le prix obtenu à cet item est, de l'avis des professionnels, nettement inférieur au marché et même si le soumissionnaire a déséquilibré son prix vers d'autres items, l'écart est difficile à expliquer.

Il faut donc préconiser une attention particulière à ces travaux en vue d'assurer une qualité de réalisation de ceux-ci en lien avec les plans et devis de l'appel d'offres. La présence d'une surveillance en résidence nous permettra d'atteindre cet objectif.

Malgré l'écart entre les estimations, la firme possède l'expérience nécessaire pour réaliser le projet, en effet, cette firme a déjà réalisé des projets pour la Ville tels que le réaménagement temporaire de la cour de voirie de la commune (contrat 13019) et la mise aux normes du réseau de rétention des eaux pluviales au centre de récupération des matières recyclables au CESH (contrat 13536).

La présentation à la commission permanente sur l'examen des contrats est nécessaire puisque l'écart de prix est de plus de 20% et le contrat dépasse 2M\$.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Charex inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat de la construction de l'écocentre Saint-Laurent (2601) à cette firme.

La compagnie Charex inc. ne figure ni au registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. La compagnie Charex inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Par ailleurs, la compagnie détient tout de même une autorisation de l'AMF depuis le 13 octobre 2013 (voir en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 5 584 219,01 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 670 106,28 \$ (12 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Les travaux prévus aux incidences concernent principalement l'aménagement du site, les travaux temporaires d'accès et éventuellement des études de laboratoires supplémentaires. Le montant à autoriser totalise 6 254 325,29 \$, incluant contingences, incidences et taxes; et il est détaillé en pièce jointe.

La construction de l'écocentre à Saint-Laurent est prévue au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2014-2016 de la SGPI.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les professionnels ont conçu le projet en respectant les principes du développement durable, avec les matériaux les moins dommageables et les équipements les plus écoénergétiques. La gestion des déchets de construction sur le chantier va être exigée pendant la surveillance.

Le bâtiment devra obtenir la certification LEED de niveau or.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La construction de l'écocentre Saint-Laurent répond aux objectifs et aux recommandations du plan de gestion des matières résiduels 2010-2015.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14178 Mandat : 16910-2-001

Représentation au CPEC:	Juin 2014
Octroi du contrat au CG :	Juin 2014
Réalisation des travaux :	Juillet 2014 à juin 2015
Réception provisoire et mise en service:	Juillet à août 2015
Réalisation des travaux :	Septembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'environnement , Direction (Nadine ALLARD)

Avis favorable avec commentaires :
Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Éric PAQUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anis GASMI
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-05

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilière

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

Approuvé le : 2014-05-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2014-05-20



Dossier # : 1146441002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les entreprises Claude Chagnon Inc., pour le remplacement d'une conduite d'égout et d'une conduite d'eau sur la rue Dorion, du boulevard De Maisonneuve à la rue La Fontaine et sur la rue De Rouen, de la rue Dorion à la rue De Bordeaux, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 047 537,91 \$ (contrat : 2 891 037,91 \$ + incidences: 156 500 \$), taxes incluses. Appel d'offres public VMP-14-002 (1 soumissionnaire)

Que soit autorisée une dépense de 73,536.05 \$ taxes incluses pour la reconstruction des trottoirs, là ou requis, dans la rue Dorion entre le boulevard De Maisonneuve et la rue La fontaine et dans la rue De Rouen entre la rue Dorion et la rue De Bordeaux dans l'arrondissement Ville- Marie, dans le cadre d'un projet de reconstruction de conduites d'égout et d'eau potable.

Que cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Et que soit recommandé au conseil municipal:

1- d'autoriser une dépense de 2 974 001,86 \$, taxes incluses, représentant **97.6 % du coût du contrat**, pour le remplacement d'une conduite d'égout et d'une conduite d'eau sur la rue Dorion, du boulevard De Maisonneuve à la rue La Fontaine et sur la rue De Rouen, de la rue Dorion à la rue De Bordeaux, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder au seul soumissionnaire, Les entreprises Claude Chagnon Inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 891 037,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-14-002;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. **Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la ville centre.**

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1146441002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les entreprises Claude Chagnon Inc., pour le remplacement d'une conduite d'égout et d'une conduite d'eau sur la rue Dorion, du boulevard De Maisonneuve à la rue La Fontaine et sur la rue De Rouen, de la rue Dorion à la rue De Bordeaux, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 047 537,91 \$ (contrat : 2 891 037,91 \$ + incidences: 156 500 \$), taxes incluses. Appel d'offres public VMP-14-002 (1 soumissionnaire)

CONTENU**CONTEXTE**

La Direction de la gestion stratégique de réseaux d'eau (DGSRE) a pour mandat notamment d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement des infrastructures municipales d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Sur la base de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé (elles ont été installées entre 1889 et 1893), les conduites secondaires d'égout unitaire (combiné) et d'eau potable de la rue Dorion, entre la rue La Fontaine et le boulevard de Maisonneuve, ont été diagnostiquées en mauvais état structural (risque d'effondrement pour la conduite d'égout) et leur remplacement désigné comme prioritaire. La technique de réhabilitation par chemisage n'a pas été retenue en raison de la présence de fractures et de déformations majeures dans la conduite d'égout.

Les conduites secondaires d'égout unitaire et d'eau potable de la rue De Rouen, entre les rues Dorion et de Bordeaux, ont aussi été diagnostiquées en mauvais état structural et identifiées comme prioritaires quant à leur remplacement . L'égout a été installé en 1905 et l'aqueduc en 1913.

Le projet ne s'inscrit pas dans un projet plus large. Pour l'instant, aucune phase subséquente n'est prévue.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau et des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a mandaté la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent GDD.

Les plans et devis ont été réalisés à l'interne et la surveillance sera également assurée par les employés de la division des études techniques de l'arrondissement.

L'arrondissement voudrait commencer et finir les travaux cette année, car d'après les informations de la DGSRE, il y a un risque d'effondrement lié au mauvais état de l'égout dans la rue Dorion.

Afin que les travaux soient complétés cette année, il serait requis que le contrat soit soumis au plus tard au Conseil municipal du 16 juin 2014.

Si tel n'est pas le cas, le dossier serait reporté au conseil d'arrondissement du 8 juillet puis au conseil municipal du 18 août, faisant en sorte que le contrat, si approuvé, ne débiterait qu'à la mi-septembre pour finir à la mi-décembre. Cependant, certaines tâches comme le pavage doivent être finies au plus tard le 9 novembre. Le chantier risque donc d'être soit achevé en 2015, soit reporté à l'année 2015 .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0224 - 22 février 2012 - Autoriser le lancement des appels d'offres publics pour réaliser des travaux sur les conduites secondaires d'égout et d'aqueduc sur le territoire de la Ville de Montréal , et fournir, lorsque requis, les services professionnels s'y rattachant (1114467006).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de deux conduites d'égouts unitaires (combinés) et de deux conduite d'eau secondaire dans les rues suivantes :

Rue Dorion, de la rue La Fontaine au boulevard de Maisonneuve

Reconstruction d'un égout unitaire (combiné)

Diamètre 1 : 375 mm

Longueur 1: 220 m

Diamètre 2 : 600 mm

Longueur 2 : 49 m

Reconstruction d'une conduite d'eau secondaire

Diamètre : 300 mm

Longueur : 275 m

Rue De Rouen, de la rue Dorion à la rue De Bordeaux

Reconstruction d'un égout unitaire (combiné)

Diamètre 1 : 375 mm

Longueur 1: 60 m

Diamètre 2 : 750 mm

Longueur 2 : 22 m

Reconstruction d'une conduite d'eau secondaire

Diamètre : 200 mm

Longueur : 85 m

La chaussée des deux rues sera aussi complètement reconstruite, ainsi que les trottoirs endommagés lors des travaux. Tous les services des maisons seront refaits (égout et aqueduc).

JUSTIFICATION

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (référence 1110573001) et de la résolution numéro CM11 0260, le contrat sera soumis à ladite commission pour étude, considérant que le montant du contrat est supérieur à 2 M \$ et qu'une seule soumission a été reçue.



Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et les prix soumis, les écarts entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi (taxes incluses)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Les entreprises Claude Chagnon Inc.	\$ 2,824,719.29	\$ 282,471.93	\$ 3,107,191,22
Dernière estimation réalisée	\$ 2,407,817.43	\$ 240,781.74	\$ 2,648,599.17
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			\$ 458,592.05
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			17.31%

Une différence de 17.31% , est constatée entre l'estimation des travaux par l'arrondissement et la soumission de l'entrepreneur Les entreprises Claude Chagnon Inc.

Dix firmes se sont procuré les documents de soumission, mais une seule soumission a été déposée, soit celle des entreprises Claude Chagnon Inc.

La Division des études techniques a demandé aux firmes les motifs pour lesquels elles n'ont pas soumissionné. Elles ont répondu qu'elles avaient déjà beaucoup de chantiers cette année, ou qu'elles n'achetaient les plans qu'à titre informatif, ou encore que le contrat semblait trop gros ou trop difficile. La liste exhaustive des raisons se trouve en pièce jointe.

Une analyse du prix soumissionné a été fait par la Division des études techniques de l'arrondissement pour déceler les prix qui pourraient faire l'objet d'une réduction.

En effet, l'article 573.3.3 de la loi sur les Cités et Villes du Québec dans son chapitre C-19 prévoit:

"Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité."

Un processus de négociation a été entamé entre la Division des études techniques et Les entreprises Claude Chagnon qui a accepté de revoir ses prix.

Les entreprises Claude Chagnon Inc. ont fait parvenir un nouveau prix selon le détail qui suit (tous les prix incluent les contingences et les taxes):

	Total	Écart entre estimation Études techniques et soumissionnaire (%)
Les entreprises Claude Chagnon (Soumission original)	\$ 3,107,191.21	17.3%

Les entreprises Claude Chagnon (Soumission révisé)	\$ 2,891,037.91	9.1%
Estimation Études techniques	\$ 2,648,599.17	

La réduction offerte par Les entreprises Claude Chagnon dans l'ensemble des travaux de renouvellement des réseaux d'égouts, aqueducs et trottoirs fait que l'écart entre l'estimation de l'arrondissement et le nouveau prix s'établit à 9.1 % comparativement à la différence initiale de 17.3%.

Dans l'ensemble, les prix proposés sont conformes et cohérents pour ce type de travaux à Montréal.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié le 25 mars 2014 sur le site électronique d'appel d'offres SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir, et les soumissions ont été ouvertes le 11 avril 2014 après 18 jours de publication. La soumission est valide pendant les cent vingt (**120**) jours suivant la date d'ouverture.

Aucun addenda n'a été émis

Conformément au Décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) s'applique au contrat découlant du présent appel d'offres.

Le soumissionnaire devait, à la date de dépôt de sa soumission, détenir une autorisation de contracter délivrée par l'AMF.

Les entreprises Claude Chagnon Inc. ont eu l'autorisation de conclure un contrat public sous le numéro **2014-CPSM-1003714 en date du 23 janvier 2014**. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe. Les entreprises Claude Chagnon Inc. ne sont pas inscrites au RENA, n'ont pas de restrictions imposées sur leur licence de la RBQ, et n'ont pas été rendus non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Dix (10) firmes, dont la liste complète se retrouve en pièce jointe, se sont procuré les documents de soumission et une (1) firme a déposé une soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total pour les travaux de reconstruction de deux égouts unitaires (combinés) et de deux conduites d'eau potable est de 3 047 537.91 \$ (taxes incluses). Ce montant inclut un octroi de contrat à Les entreprises Claude Chagnon Inc de 2 891 037.91 \$ (taxes incluses) dont 296 547.22 \$ (taxes incluses) prévus pour les contingences et un montant de 156 500 \$ (taxes incluses) pour les dépenses incidentes. Ces dernières incluent entre autres les travaux de marquage de chaussées et de plantation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et des sols contaminés.

Aspects financiers DGSRE

Un montant de 2 974 001.86 \$ (taxes incluses, représentant 97.6% du contrat) soit un coût net de ristourne de 2 682 633.75 \$ est prévu au PTI 2014-2016 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau, pour financer les égouts, aqueducs et une partie de la chaussée.

Aspect financier Ville-Marie

Un montant de 73 536.05 \$ (taxes incluses, représentant 2.4% du contrat) soit un coût net de ristourne de 66 331.59 \$ est prévu au PTI de l'arrondissement de Ville-Marie, pour financer les trottoirs et une partie de la chaussée.

Un montant de 335 107,21 \$ (taxes incluses), soit un coût net de ristourne de 302 276,18 \$ prévu au PTI de l'arrondissement de Ville-Marie pour le GDD 1146441001 sera déplacé dans le présent contrat. Les travaux qui étaient prévus avec cet argent (chaussée de la rue

Fullum) seront assumés par l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre d'un autre contrat, libérant ainsi les montants pour les travaux sur Dorion et De Rouen.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le remplacement des conduites d'eau et d'égouts secondaires vise à diminuer le nombre de fuites d'eau potable et à assurer l'étanchéité des réseaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat ne serait pas accordé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux rapidement entraînerait une détérioration accrue des conduites existantes. De plus, une augmentation des coûts de la main-d'œuvre et des matériaux est à prévoir si les travaux se voient retardés. Dans le cas de la conduite sur la rue Dorion il y a un risque d'effondrement près de l'intersection avec le boulevard de Maisonneuve

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Division des communications de l'arrondissement de Ville-Marie élaborera une stratégie de communication pour annoncer les travaux et informer les citoyens et commerçants durant cette période.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées:

Octroi du contrat : juin 2014

Début des travaux : juillet 2014

Fin des travaux : octobre 2014

La couche de surface du pavage de la rue Dorion ne sera faite qu'en 2015, étant donné que la Commission des services électriques a des travaux prévus au printemps 2015 sous les trottoirs de cette rue.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Domenico ZAMBITO)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Alain DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane

BROSSAULT)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Driss EZZAHER)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Marie-Ève BOIVIN)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Lucie M PICARD)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Philippe LEMIRE)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fédérico DE MEDINA
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Andrés BOTERO
Chef de division études techniques

Le : 2014-05-12



Dossier # : 1141246007

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Planex Consultants inc. (CE10 1657) afin de rétablir la concordance avec les services requis, le tout sans majoration du contrat initial

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Planex Consultants inc. (résolution: CE10 1657) ;

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-26 19:17

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1141246007

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Planex Consultants inc. (CE10 1657) afin de rétablir la concordance avec les services requis, le tout sans majoration du contrat initial

CONTENU

CONTEXTE

Le projet du chemin de ceinture, projet majeur de développement, est situé dans le site patrimonial du Mont-Royal. Il s'inscrit dans les grands objectifs du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (PPMVMR) : assurer la protection et la mise en valeur du Mont-Royal et rendre la montagne accessible et accueillante. Le chemin de ceinture, composé de six tronçons, vise à créer un circuit sécuritaire et continu pour les cyclistes et les piétons. La boucle projetée d'une dizaine de kilomètres, dont plus de la moitié sont déjà accessibles, traverse les territoires du parc du Mont-Royal, du cimetière Notre-Dame-des-Neiges et de l'Université de Montréal (UdeM).

Ce projet a fait l'objet d'une consultation publique en juin 2008. Les segments du chemin de ceinture le long de la Côte-des-Neiges (tronçon 3) et dans le parc du « Troisième sommet » (tronçons 4C et 5) ont été complétés. Le segment dans le bois d'Outremont (tronçon 6) est actuellement en réalisation. Il sera complété par la construction d'une passerelle (enjambant la voie Camillien-Houde) qui fera l'objet d'un concours de design. Les travaux dans le secteur du chemin polytechnique de l'Université de Montréal (tronçons 4A-B) devraient être entrepris cet été. La boucle du chemin de ceinture sera complète avec le réaménagement éventuel de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges.

Ce projet est inscrit à l'Entente de développement culturel qui lie le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal.

Les services professionnels de la firme Planex Consultants inc. ont été retenus en octobre 2010, pour préparer les documents d'exécution des tronçons 4 et 5, réalisés en deux lots, dont le premier (tronçons 4C et 5) a été complété en 2013.

Les tronçons 4A-B du chemin de ceinture liera l'intersection de l'avenue Decelles et du chemin Queen-Mary (entrée de l'UdeM) au parc du « Troisième sommet », en passant dans le secteur du chemin polytechnique de l'Université de Montréal. Un sentier de 1,2 km destiné aux piétons y sera aménagé en déplaçant une portion de la route vers les bâtiments de l'UdeM, créant ainsi une « bande verte » conviviale pour les promeneurs.

Étapes déjà autorisées

	Coût incluant taxes et imprévus	Date de début	Date de fin
Étapes terminées :	Intégré au projet de la Côte Placide	2006	2008
· Tronçon 1 : parc du Mont-Royal, secteur Côte Placide	Services professionnels : 200 000 \$	2008	2010
· Tronçons 2 et 3 : de Remembrance à l'entrée Decelles du cimetière NDDN	Travaux : 2 900 000 \$		
Étapes en cours de réalisation :	Services professionnels : 436 000 \$	2010	2014
· Tronçons 4 et 5 : de Decelles au boulevard Mont-Royal	Travaux : 3 290 000 \$	2011	2013
· Tronçons 4C et 5 : parc du « Troisième ^e sommet »	Services pro génie externe - Axor/Séguin: 210 000 \$	2012	2014
· Tronçons 4A-B : secteur chemin polytechnique UdeM			

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
· Tronçons 4A-B (secteur du chemin polytechnique de l'UdeM) : addenda à la convention de Planex	2014	2014

Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
· Tronçons 4A-B (secteur du chemin polytechnique) : Travaux	2014	2015
· Tronçon 6 : bois Outremont : Travaux	2013	2014
· Tronçon 6 : (passerelle Camillien-Houde) : Concours		
· Tronçon 6 :(passerelle Camillien-Houde) : Services professionnels	2014	2017
	2016	2017
· Tronçon 6 : (passerelle Camillien-Houde) : Travaux	indéterminée	

L'approbation d'un projet d'addenda à la convention de services professionnels de Planex Consultants est requise en raison de services additionnels requis par la Ville et non prévu au mandant initial. Le montant total du contrat demeure toutefois le même puisque le montant retranché en raison du retrait du volet surveillance des travaux des tronçons 4A-B, compense pour les honoraires supplémentaires requis pour d'autres services.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0258 - 29 mai 2014 - Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec Inc. pour les travaux de voirie, d'égout, d'aménagement paysager, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de ceinture du Mont-Royal dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 4 065 908,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 226203 (7 soum.)

CG14 0260 - 29 mai 2014 - Approuver un projet d'acte de servitude aux termes duquel l'Université de Montréal, la Corporation de l'École polytechnique de Montréal et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le Conseil national de recherches du Canada, créent en faveur de la Ville de Montréal, à titre gratuit, une servitude de construction et de passage public permettant de poursuivre le projet du chemin de ceinture (tronçons 4A - 4B) et de relier l'intersection des chemins Queen-Mary et Decelles au parc du « Troisième Sommet » par un sentier piétonnier, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte

CM13 0913 - 23 septembre 2013 - Accorder un contrat à Urbex construction inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement du chemin de ceinture dans le bois d'Outremont - Dépense totale de 2 053 811,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 6435 (8 soumissions);

CE12 2018 - 12 décembre 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement du chemin de ceinture dans le bois d'Outremont du parc du Mont-Royal;

CG11 0321 - 28 septembre 2011 - Accorder un contrat à les Excavations Super inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement des tronçons 4C et 5 du chemin de ceinture du Mont-Royal - Dépense totale de 3 291 110,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 6306 (7 soum.);

CE10 1657 - 20 octobre 2010 - Approuver un projet de convention, par lequel Planex Consultants inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélections préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour préparer les plans et devis pour les travaux d'aménagement des tronçons 4 et 5 du chemin de ceinture du mont Royal, pour un montant total de 435 999 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10-11357 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

CG09 0341 - 27 août 2009 - Conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans avec Génivar, Consortium Axor/Séguin et le groupe SM pour réaliser les études préliminaires, préparer les plans et devis et assurer la surveillance des travaux de projets d'amélioration et de développement du réseau cyclable - Appel d'offres public 09-10981 (7 soum.);

CG09 0169 - 28 mai 2009 - Octroyer un contrat à Construction Morival ltée pour l'exécution des travaux d'aménagement des tronçons 2, 3 et l'entrée du tronçon 5 du chemin de

ceinture du Mont-Royal - Dépense totale de 2 861 418,71 \$, taxes et dépenses incidentes incluses - Appel d'offres public 6234 (5 soum.);

CG09 0130 - 30 avril 2009 - Approuver le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal;

CM08 0778 - 22 septembre 2008 - Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le projet d'aménagement du chemin de ceinture et des chemins de traverse dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal;

CE08 0807 - 22 mai 2008 - Approuver un projet de convention par lequel Parent Latreille et Associés, firme ayant obtenu le plus haut pointage final, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation de documents pour la consultation publique ayant trait au chemin de ceinture du mont Royal et pour la réalisation des travaux d'aménagement des tronçons 2 et 3, de même que pour les travaux relatifs à la clôture du tronçon 5 du chemin de ceinture, pour une somme maximale de 191 996,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 08-10643.

DESCRIPTION

Le contrat de services professionnels de Planex Consultants inc, porte sur la préparation des documents d'exécution et sur la surveillance des travaux d'aménagement des tronçons 4A-B, 4C et 5 du chemin de ceinture du Mont-Royal. Le premier lot du mandat a été complété en 2013, avec la construction des tronçons 4C et 5, dans le secteur du parc « du Troisième sommet ». Une partie du montant destiné aux imprévus a déjà été utilisée principalement pour la surveillance du premier lot des travaux (tronçons 4C et 5) qui a comporté plusieurs interventions de design in situ nécessitant une présence accrue au chantier et des ajustements aux travaux planifiés.

Le deuxième volet du mandat concerne les tronçons 4A-B, dans le secteur de l'UdeM. Le concept du projet initial a été bonifié pour offrir une promenade agréable pour accéder au parc du « Troisième sommet » depuis l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce.

À cette fin, le chemin de la Tour, situé sur la propriété de l'Université de Montréal, doit être déplacé, à partir de l'intersection de la rue Decelles et du chemin Queen-Mary, à l'entrée de l'Université, jusqu'à la jonction des chemins de la Tour et Polytechnique, pour permettre la création d'une bande verte significative où sera aménagé le chemin de ceinture.

L'intervention, planifiée en collaboration avec l'UdeM et le Service des infrastructures, voirie et transport (SIVT) de la Ville de Montréal, a été présentée à différentes instances (Conseil du Patrimoine de Montréal, ministère de la Culture et de la Communication, CCU de l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce) et a été reçue favorablement. Elle implique des travaux d'infrastructures et de voirie dont la planification a été confié au Consortium Axor/Séguin. La firme Planex Consultants est demeurée responsable du volet d'aménagement paysagé tel que prévu dans son mandat initial. La surveillance de ces travaux sera assumée par le SIVT en collaboration avec le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal (DGPVMR).

Un appel d'offres public pour la réalisation des travaux des tronçons 4A-B a été lancé en 2013. Toutefois, le contrat d'exécution n'a pas été accordé puisqu'une seule soumission a été déposée par un entrepreneur n'ayant pas obtenu l'accréditation auprès de l'Autorité des marchés financiers dans les délais de la validité de sa soumission.

JUSTIFICATION

Le montant total du contrat actuel de Planex Consultants est de 317 882,50 \$ avant taxes et imprévus, dont un solde de 45 934,50 \$ demeurant à l'item "Exécution des travaux". Ce montant est révisé comme suit :

1. Réduction de (45 934,50 \$) avant taxes pour l'annulation des services de surveillance de travaux qui seront pris en charge par le SIVT en collaboration avec la DGPVMR.
2. Affectation d'un montant de 47 000,00 \$ avant taxes (somme accordée par la Ville sur la demande de 59 700\$ par Planex) pour couvrir les services supplémentaires suivants :
 - La coordination supplémentaire liée au déplacement du chemin de la Tour (appartenant à l'Université de Montréal) impliquant la collaboration avec la firme Axor/Séguin et le SIVT : 8 700 \$
 - La coordination supplémentaire liée à l'implication imprévue de la firme Lemay, consultants pour l'UdeM, responsable de la préparation des plans d'aménagement des entrées de l'UdeM en vue du 75e anniversaire du campus sur la montagne : 5 200 \$
 - La planification et la conception d'un nouvel espace (non prévu au mandat initial) créé par le déplacement d'une clôture le long du mausolée du cimetière Notre-Dame-des-Neiges : 13 300 \$
 - La planification et la conception des modifications à la clôture métallique en vue de bénéficier de ce nouvel espace linéaire : 11 500 \$
 - La planification et la conception d'un seuil vis-à-vis le chemin de la rampe selon les spécifications de l'Université de Montréal : 3 300 \$
 - La remobilisation de l'équipe de travail en raison des délais générés notamment par les étapes de validation du nouveau concept : 5 000 \$

Un montant de 1 065,50 \$ pour compléter la somme requise en honoraires supplémentaires sera pris dans les imprévus prévus au contrat, laissant un solde de 3 961,50 \$ avant taxes, qui pourrait être utilisé ultérieurement advenant la nécessité de consulter la firme pendant la réalisation des travaux.

Réduction des honoraires par annulation des services de surveillance : 45 934,50 \$
Honoraires supplémentaires pour les services ajoutés au contrat : 47 000,00 \$
Différence à financer à même le budget d'imprévus : 1 065,50 \$
Solde du budget d'imprévus après financement ci-dessus : 3 961,50 \$

Conséquemment, aucune majoration du montant du Contrat est nécessaire.

L'approbation d'un projet d'addenda no1 modifiant la convention de services professionnels intervenu avec PLANEX CONSULTANTS INC. résolution CE10 1657 est nécessaire afin de rétablir la concordance avec les services requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucune opération de communication, tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Gilles DUFORT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie ROBIN
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-30

Mario MASSON
Chef de section - planification et contrôle des
projets- Division Bureau de projets
d'aménagement - grands parcs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514-872-1457
Approuvé le : 2014-05-26



Dossier # : 1144551003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Réhabilitation et auscultation des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Dessau inc., pour effectuer l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra à téléobjectif sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 201 020,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12331 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Dessau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 3 ans, le contrat pour l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra à téléobjectif, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 201 020,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12331;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-27 07:59

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144551003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Réhabilitation et auscultation des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Dessau inc., pour effectuer l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra à téléobjectif sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 201 020,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12331 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Les inspections par caméra à téléobjectif (TO) s'inscrivent dans la stratégie d'auscultation de la Ville de Montréal et permettent d'obtenir un diagnostic global et rapide sur l'état des conduites d'égout pour que la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) puisse identifier les conduites problématiques et mettre en place les étapes menant à la planification de son PTI.

Les inspections TO permettent également à la DGSRE de planifier les projets de nettoyage des conduites d'égouts et d'informer les services centraux, notamment la Direction des transports et les arrondissements de l'état des infrastructures souterraines dans le cadre de la réalisation du Programme de réfection routière (PRR) ou de programme de développement.

Dans le cadre de la réfection des infrastructures du territoire, la DGSRE propose d'octroyer un contrat sur une base pluriannuelle (2014-2016) pour effectuer l'inspection avec caméra à téléobjectif des conduites et des regards d'égout sur le réseau secondaire de la Ville de Montréal.

Un appel d'offres public a été publié par la Direction de l'approvisionnement dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le quotidien La Presse le 11 décembre 2013. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 février 2014, à 14 h. Un délai de 77 jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer leurs soumissions. La validité des soumissions est de 180 jours. fi

Trois addenda ont été publiés afin d'apporter certaines précisions sur le projet pour les raisons suivantes:

- Addenda 1 en date du 18 décembre 2013 : remplacement de la page sommaire
- Addenda 2 en date du 14 janvier 2014 : report de l'ouverture des soumissions initialement prévu le 15 janvier 2014 pour le 26 février 2014 à 14 h. Considérant que le délai entre le lancement de l'appel d'offres (11 décembre) et la date d'ouverture (15 janvier) comprend la période des Fêtes (20 décembre au 6 janvier), une prolongation a été faite pour assurer que le plus grand nombre possible de soumissionnaires aient le temps de préparer leurs soumissions, sans trop comprimer la période des travaux.
- Addenda 3 en date du 17 février 2014 : réponses aux questions des soumissionnaires et modifications au « Devis technique ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM10 0470 - 15 juin 2010 - Octroyer deux contrats pour une période de trois ans pour l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra téléobjectif sur le territoire de la Ville, à Aqua Data inc. pour une somme maximale de 2 491 912.48 \$, taxes incluses (2 soum.), et à Simo Management inc. pour une somme maximale de 1 490 457.94 \$, taxes incluses (4 soum.) - Appel d'offres public 10-11231 / Approuver les projets de convention à cette fin.

CE10 0280 - 10 mars 2010 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la rétention de services professionnels relatifs à l'octroi de deux contrats, d'une durée de trois (3) ans, pour effectuer l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra téléobjectif sur le territoire de l'île de Montréal, selon les critères de sélection et leur pondération spécifiés au devis.

CG08 0062 - 28 février 2008 - Octroyer un contrat à Aqua Data inc. pour les services professionnels d'inspection des conduits et regards d'égouts avec caméra téléobjectif sur le territoire de l'île de Montréal, pour un montant de 3 412 661,06 \$, taxes incluses, pour une période de 3 ans - appel d'offres public 07-10585 (3 soum.)

DESCRIPTION

Le plan d'intervention de la Ville de Montréal pour les infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie identifie un besoin d'investissements majeurs dans les réseaux d'égout. L'envergure des travaux qui doivent être réalisés au cours des prochaines années requiert l'engagement d'entreprises spécialisées dans l'inspection par caméra à téléobjectif (TO) des conduites et des regards d'égout. Les inspections par caméra à téléobjectif permettent d'inspecter les regards et les conduites qui y sont raccordées sur une longueur approximative de 15 à 35 mètres ou plus.

Le présent dossier vise à octroyer un contrat d'une durée approximative de trois ans pour inspecter environ 10 800 regards d'égouts repartis sur le territoire de la Ville de Montréal, ce qui représente approximativement 5400 tronçons de conduites d'égout. Deux listes de regards et conduites à inspecter seront fournies à la firme par année et ces listes découlent de la stratégie d'auscultation et des unités de gestion de la DGSRE.

Ce contrat est à taux unitaire de regard qui comprend l'inspection du regard et de toutes les conduites connectées à celui-ci, l'analyse des inspections et la production de rapports.

Un montant représentant 1% du coût des travaux est prévu en contingences. Ce montant n'est pas indiqué à la formule de soumission afin que les soumissionnaires n'aient pas d'indices à cet égard, mais il est inclus au contrat afin de couvrir les imprévus qui peuvent

survenir pendant la réalisation des travaux. Le pourcentage a été choisi en fonction du contrat précédent.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, 8 firmes ont pris possession des documents et 4 d'entre elles ont soumis des prix. Des 4 propositions reçues, 3 ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection. La proposition de SNC-Lavallin inc. impliquait les services d'un sous-traitant, ce que ne permettait pas les documents d'appel d'offres. Elle a donc été rejetée pour non conformité.

Résultats de l'évaluation des soumissions :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Montant du contrat	Contingences (1%)	Total
Dessau in.	81,7	1,11	1 189 128,94 \$	11 891,29 \$	1 201 020,23 \$
NORDIKeau in.	72,3	0,86	1 422 298,24 \$	14 222,98 \$	1 436 521,22 \$
Dernière estimation réalisée			1 667 425,26 \$	16 674,25 \$	1 684 099,51 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					(483 079,28) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					(28,68) %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					235 500,99 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					19,61 %

La firme Cima+ Construction n'a pu être considérée pour l'établissement du pointage final, puisque seules les soumissions ayant obtenu la note de passage intérimaire d'au moins 70 % sont considérées.

Explication des écarts:

L'estimation détaillée a été produite par la DGSRE sur la base des coûts unitaires obtenus dans le contrat TO 2010-2012.

L'écart est très favorable entre l'estimation et le montant de la plus basse soumission (28,68 %): de façon générale, les coûts unitaires soumis sont inférieurs aux coûts estimés. L'écart pour l'item 1.1 « Inspection télévisée des regards et des tronçons du réseau d'égout par caméra à téléobjectif, Sur des rues locales » est de (26,67 %) et les quantités prévues pour cet item sont les plus importantes. Cet item contribue donc à un écart de 277 497,00 \$.

Les coûts moins élevés des inspections peuvent s'expliquer principalement par les raisons suivantes :

- la meilleure maîtrise de la technologie d'inspection qui est de plus en plus répandue;
- l'amélioration d'année en année de la connaissance du territoire et le fonctionnement de la Ville;
- le contexte de marché favorable, les entrepreneurs soumissionnent à la baisse afin de conserver leur part du marché.

En vertu du Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que le montant du contrat est supérieur à 1 000 000 \$ et qu'il existe un écart de prix de plus de

20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la plus basse soumission.

Dans le cadre de ce contrat, les soumissionnaires n'ont pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers selon la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Après vérifications, les soumissionnaires ne sont pas inscrits dans le RENA.

Dessau inc. a reçu l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers en date du 28 novembre 2013 et une copie de la lettre est en pièces jointes.

En vertu des conditions de l'appel d'offres, la firme ayant obtenu le pointage le plus élevé pour le contrat a été sélectionnée. Par conséquent, il est recommandé d'octroyer ce contrat de biens et services à la firme Dessau inc. au montant de 1 189 128,94 \$, toutes taxes incluses, avec 11 891,29 \$ prévu en contingences. Ce contrat prendra effet à la date de la résolution.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La soumission du fournisseur est par année de contrat. Le début du contrat est planifié pour juillet 2014, donc les années du contrat ne correspondent pas avec les années civiles : l'année 1 du contrat sera réalisée entre 2014 et 2015, l'année 2 entre 2015 et 2016, et l'année 3 entre 2016 et 2017. Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat pour l'année 2014 sont prévus au budget de fonctionnement de la DGSRE. Les crédits requis pour les années subséquentes du présent contrat seront priorisés lors de la confection des budgets de 2015, 2016 et 2017. Voir ci-dessous pour plus de détails :

Dessau inc.	Taxes incluses				Total (\$)
	(6 mois) 2014 (\$)	(12 mois) 2015 (\$)	(12 mois) 2016 (\$)	(6 mois) 2017 (\$)	
Contrat	194 382	392 657	400 182	201 908	1 189 129
Contingence	1 944	3 926	4 002	2 019	11 891
Total	196 326	396 583	404 184	203 927	1 201 020

Les dépenses seront imputées à même l'enveloppe du budget de fonctionnement de la DGSRE. Le détail de cette imputation apparaît dans l'intervention financière du Service de l'eau. Les dépenses encourues en vertu de ce contrat sont entièrement assumées par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettent de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Connaître l'état du réseau d'égout;
- Alimenter la stratégie d'auscultation du réseau;
- Détecter des fuites dans le réseau d'eau potable;
- Aider à la prise de décision pour le renouvellement des réseaux d'égout.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le diagnostic de l'état des conduites d'égouts que permet les inspections réalisées dans ce contrat est primordial dans le processus de la stratégie d'auscultation, il permettra :

- De prioriser les conduites qui devront être auscultées plus en détail par la méthode de CCTV.
- Une meilleure planification des travaux de PTI;

- Une efficacité accrue dans la gestion des demandes ponctuelles et urgentes;
- Une diminution des délais d'exécution des inspections;
- La mise à jour du plan d'intervention de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission d'examen des contrats: juin 2014

Conseil municipal: juin 2014

Les travaux devraient commencer en juillet 2014 et se termineraient durant l'année 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Janet MARCEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

George DEL RIO
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-07

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2014-05-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice principale

Approuvé le : 2014-05-20



Dossier # : 1142463001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit fiscal_évaluation et transactions financières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 95 000 \$, taxes en sus, afin de poursuivre le contrat de services professionnels octroyé à la firme Valiquette, Martin, Montmarquet, Poissant & associés, à titre d'expert en évaluation pour permettre la réalisation des travaux nécessaires afin de compléter l'analyse des immeubles expropriés identifiés aux plans A-47 et A-46 Saint-Paul.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 95 000 \$, taxes en sus, afin de poursuivre le contrat de services professionnels octroyé à la firme Valiquette, Martin, Montmarquet, Poissant & associés, à titre d'expert en évaluation pour permettre la réalisation des travaux nécessaires afin de compléter l'analyse des immeubles expropriés identifiés aux plans A-47 et A-46 Saint-Paul.
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-22 11:13

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1142463001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit fiscal_évaluation et transactions financières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 95 000 \$, taxes en sus, afin de poursuivre le contrat de services professionnels octroyé à la firme Valiquette, Martin, Montmarquet, Poissant & associés, à titre d'expert en évaluation pour permettre la réalisation des travaux nécessaires afin de compléter l'analyse des immeubles expropriés identifiés aux plans A-47 et A-46 Saint-Paul.

CONTENU

CONTEXTE

Les services professionnels de M. Bertrand Moisan de la firme d'évaluateurs agréés Valiquette, Martin, Montmarquet, Poissant & associés ont été retenus afin d'établir les indemnités des expropriations faites selon le plan A-47 Saint-Paul aux fins de cours de services municipaux et d'horticulture de même que dans le cadre de l'expropriation des mêmes expropriés, faite selon le plan A-46 Saint-Paul pour l'emprise d'une portion du même immeuble devant servir de rue artérielle. Les valeurs des indemnités dans ces deux dossiers étant intimement liées, c'est afin d'éviter un dédoublement des coûts qu'un seul expert évaluateur a été mandaté pour les besoins de ces deux expropriations, en février 2012.

L'évaluateur Bertrand Moisan a, depuis, exécuté une bonne partie de l'analyse des réclamations des parties expropriées, tant propriétaires que locataires, ainsi que des expertises préparées par leurs experts. Il a participé aux négociations et rédigé des rapports d'expertise en plus d'agir comme témoin expert lors des auditions fixées par le Tribunal administratif du Québec. Toutefois, plusieurs des dossiers d'expropriation ne sont pas réglés et nécessiteront encore plusieurs heures de travail d'analyse et de négociation. Il apparaît clairement que le budget alloué au départ, au montant de 99 999,99 \$ ne suffira pas, le travail d'évaluateur à accomplir s'avérant nettement plus long et complexe que prévu.

En effet, le dossier du versement de l'indemnité au propriétaire exproprié avait été établi en se basant sur les techniques habituelles d'évaluation. Or, l'exproprié utilise une méthode d'évaluation qui n'avait pas été étudiée ou envisagée par l'évaluateur engagé par la Ville. Il est important que notre expert soit en mesure de fournir une étude en utilisant cette méthode. Toutefois, le temps requis pour cette nouvelle analyse n'avait pas été évalué lorsque les services de M. Moisan ont été retenus en février 2012.

De plus, les dossiers de relocalisation des locataires expropriés ont nécessité et nécessiteront une charge de travail importante qui n'était pas facilement évaluable dans les

premières phases du dossier. En effet, vu le type de locataires présents dans l'immeuble exproprié qui sont à majorité des fonds de commerce ainsi que la difficulté des évaluateurs tant des expropriés que de l'expropriante à déterminer la juste compensation des dommages directement causés par l'expropriation, l'évaluation du temps à consacrer par l'évaluateur à chaque dossier a été sous-évaluée. Nous prévoyons aussi que les négociations avec les quelque 17 locataires expropriés avec lesquels des ententes ne sont pas encore conclues monopoliseront encore de nombreuses heures de travail. Les services de la firme d'évaluateurs agréés Valiquette, Martin, Montmarquet, Poissant & associés sont toujours requis afin d'achever les différents rapports d'expertise et de poursuivre les négociations en vue de régler les différents dossiers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA123741001 - 21 février 2012 - Retenir les services professionnels de Bertrand Moisan de la firme Valiquette, Martin, Montmarquet, Poissant & associés, à titre d'expert en évaluation dans le cadre d'un dossier d'expropriation des immeubles identifiés aux plans A-47 et A-46 Saint-Paul, et ce jusqu'à concurrence d'une somme de 99 999,99 \$ toutes taxes incluses.
CM11 1026 - 19 décembre 2011 - De décréter l'acquisition de gré à gré ou par expropriation, des parties des lots 4 177 733, 1 573 139 et 1 573 765 du cadastre du Québec, montrées aux articles 1, 2 et 3 du plan A-47 Saint-Paul avec bâtisses dessus érigées, aux fins de cour de services municipaux, pour relocaliser la cour de services Eadie ainsi que la Division de l'horticulture de l'arrondissement Le Sud-Ouest /Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin /Autoriser une dépense maximale de 8 325 684,68 \$, taxes incluses, à cette fin.

DESCRIPTION

Autoriser une dépense additionnelle de 95 000 \$, taxes en sus, afin de poursuivre le contrat de services professionnels octroyé à la firme Valiquette, Martin, Montmarquet, Poissant & associés, à titre d'expert en évaluation pour permettre la réalisation des travaux nécessaires afin de compléter l'analyse des immeubles expropriés identifiés aux plans A-47 et A-46 Saint-Paul.

La tarification horaire de Monsieur Bertrand Moisan s'élève à 150 \$. La firme Valiquette Martin Monmarquet Poissant & associés s'engagent à respecter la politique de gestion contractuelle de la Ville.

JUSTIFICATION

Des travaux supplémentaires ont été requis auprès de M. Bertrand Moisan de la firme Valiquette, Martin, Montmarquet, Poissant & associés afin de compléter l'analyse de la propriété située au 4000, rue Saint-Patrick.

La poursuite de ce contrat de services professionnels peut se faire de gré à gré, car il est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal (article 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputation financière

6101 7712028 803403 03107 57401 000000 0000 135950 000000 50090 00000

95 000 \$ plus taxes applicables.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction (François Charles GAUTHIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Gaétan LEFEBVRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cassandra LOUIS
Avocat(e) 1

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-20

Annie GERBEAU
Avocate chef d'équipe

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Philippe GAGNIER
Directeur des Affaires civiles

Approuvé le : 2014-05-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur et avocat en chef

Approuvé le : 2014-05-22



Dossier # : 1145322002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	PICQ 01/06-2: Projets de transport Plan de transport
Objet :	Approuver l'entente de principe entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal sur le financement, la gestion et la réalisation du projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du système rapide par bus (SRB).

Il est recommandé :

1- d'approuver l'entente de principe entre la Ville de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport (AMT), sur le financement, la gestion et la réalisation du projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX, comprenant l'implantation du système rapide par bus (SRB).

2- d'autoriser le Maire et la greffière adjointe à signer ladite entente de principe, au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-07 09:39

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1145322002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	PICQ 01/06-2: Projets de transport Plan de transport
Objet :	Approuver l'entente de principe entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal sur le financement, la gestion et la réalisation du projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du système rapide par bus (SRB).

CONTENU

CONTEXTE

L'AMT prévoit implanter un SRB comportant 21 stations sur un tronçon de 14 km de l'axe Pie-IX, entre la montée Saint-François à Laval et la rue Notre-Dame à Montréal. Ce corridor métropolitain de transport collectif par autobus, actuellement utilisé par 40 000 déplacements par jour, offre un potentiel de 70 000 déplacements par jour lorsque le service d'autobus sur le boulevard Pie-IX sera ultimement prolongé vers le centre-ville. Le SRB Pie-IX constitue une priorité de la Ville de Montréal, conformément au Plan de transport de 2008. La Ville souhaite l'implantation du premier SRB à Montréal sur le boulevard Pie-IX, un axe de 10 km qui traverse l'île du nord au sud en passant par quatre arrondissements, soit : Montréal-Nord, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, Rosemont - La Petite-Patrie et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Sur le territoire montréalais, l'AMT et la Ville de Montréal ont convenu d'implanter le SRB Pie-IX dans le cadre d'un projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX, un projet majeur qui comporte trois volets. Le volet **transport collectif** comprend la mise en place des voies réservées bidirectionnelles permanentes du SRB au centre du boulevard Pie-IX et la construction de 18 stations. Le volet **infrastructures municipales** comprend la mise à niveau des conduites d'aqueduc et d'égout, ainsi que la reconstruction de l'ensemble de la voirie (fondation, chaussée, trottoirs et terre-plein). Le volet **aménagement du domaine public** prévoit, selon les tronçons, l'élargissement des trottoirs ou la création d'un large terre-plein central et l'ajout de 500 arbres, afin d'améliorer les conditions de marche et la qualité de vie des riverains.

La mise en place du premier tronçon de SRB entre la culée sud du pont Pie-IX et la rue de Charleroi à Montréal-Nord, incluant la première station SRB Amos, est actuellement en cours, et ce, dans le cadre du projet de réaménagement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX entrepris par la Ville de Montréal, dont la mise en service est visée pour 2015. Au sud de la rue de Charleroi, le projet intégré SRB Pie-IX sera réalisé en deux phases. La phase initiale s'étendra entre les rues de Charleroi et Pierre-De-Coubertin, soit un tronçon de 8,8 km. Par la suite, la seconde phase se poursuivrait entre les rues Pierre-De-Coubertin et Notre-Dame, dans la mesure où des voies réservées pour autobus seront implantées sur la rue Notre-Dame afin d'offrir un lien direct vers le centre-ville.

La Ville et l'AMT ont entrepris les démarches pour la réalisation de la phase initiale du projet (tronçon de 8,8 km). À cet effet, une entente de principe entre les Parties (Ville et AMT) a été élaborée en vue d'établir les principes de répartition des responsabilités de financement, de gestion et de réalisation de cette première phase du projet. Le présent sommaire vise à entériner ladite entente de principe par la Ville de Montréal, sachant que le conseil d'administration de l'AMT a ratifié l'entente le 28 avril dernier. Compte tenu que certains éléments du dossier relèvent de la compétence du conseil d'agglomération, notamment les travaux sur le réseau de conduites principales et du fait qu'il s'agisse de travaux accessoires au SRB, donc de transport collectif. À cet effet, c'est le conseil d'agglomération qui est compétent pour approuver l'entente en vertu de l'article 57 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, et ce, même si d'autres éléments sont de la compétence du conseil municipal.

Voici l'ordonnancement des travaux et des étapes du projet intégré du SRB Pie-IX, dans lequel s'inscrit le présent dossier.

Étapes terminées :	Coût pour la Ville de Montréal (taxes incluses)	Date de début	Date de fin
- Avant-projet préliminaire (APP)	-	Décembre 2009	Septembre 2010
- Étude d'intégration urbaine du projet	-	Juin 2011	Novembre 2011
- Avant-projet définitif (APD)	340 000,00 \$	Juin 2012	Juin 2013
- Étude préliminaire d'Hydro-Québec (HQ)	168 506,90 \$ *	Fin 2013	Février 2014

* Ce montant sera remboursé entièrement par l'AMT.

Étape faisant l'objet du présent dossier :	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
- Entente de principe entre la Ville et l'AMT			

Étapes à venir :	Date de début prévue	Date de fin prévue
- Plans et devis des travaux d'Hydro-Québec	2014	2015
- Octroi du contrat de l'assistance à la maîtrise d'oeuvre (AMO)	2014	-
- Études complémentaires à l'APD	2013	2014
- Acquisitions des terrains et des servitudes	2014	2015

- Plans et devis du projet intégré du SRB Pie-IX	2014	2015
- Travaux préalables d'HQ / CSEM	2015	2016
- Travaux du projet intégré du SRB Pie-IX	2016	2020 (à préciser)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 1139 - 16 décembre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Hydro-Québec pour la réalisation de l'étude technique préliminaire relative aux besoins électriques du projet intégré du SRB Pie-IX et au déplacement d'une partie d'une ligne électrique souterraine, pour une somme maximale de 168 506,90 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'engagement à cette fin.

CM13 0060 - 29 janvier 2013 - Règlement autorisant un emprunt de 33 400 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes à l'implantation d'un système rapide par bus.

CE12 1683 - 10 octobre 2012 - Autoriser un virement budgétaire de 540 000 \$, en provenance du projet 39710 - Complexe Turcot vers le projet 75007 - SRB Pie-IX, pour préparer l'avant-projet définitif (APD) des travaux municipaux liés à la mise en place du SRB Pie-IX.

CG12 0104 - 19 avril 2012 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Solmatech inc., et Les Services exp inc., afin de réaliser des études de caractérisation environnementale et de suivi environnemental lors des travaux d'excavation des sols dans les chaussées qui seront réalisés par les services corporatifs ou les arrondissements.

CE10 1130 - 7 juillet 2010 - Autoriser une dépense de 133 802,72 \$, dans le cadre de l'entente-cadre avec la firme Tecsuit (CG08 0420), pour l'analyse de scénarios d'intégration urbaine du projet du SRB Pie-IX.

CG09 0069 - 2 avril 2009 - Retenir les services professionnels des firmes suivantes pour une somme totale de 6 000 000 \$: Consortium Desseau/Genipur (2 500 000 \$), Consortium CIMA+ (2 000 000 \$) et Consortium Roche/SM (1 500 000 \$) pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures, d'aqueducs secondaires ou principal, d'égout collecteur et de bassin de rétention incluant les travaux correctifs de voirie sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

CE06 1273 - 16 août 2006 - Donner un accord de principe sur le choix du concept de voies bidirectionnelles au centre en site propre pour autobus sur le boulevard Pie-IX. Demander à l'Agence métropolitaine de transport d'entreprendre les démarches pour le financement et la réalisation du projet.

DESCRIPTION

L'entente de principe des Parties a pour objectif d'établir les principes généraux de répartition des responsabilités de financement, de gestion et de réalisation des travaux du projet intégré du SRB-Pie-IX, et plus particulièrement des travaux en commun. Voici les points saillants de l'entente:

Partage des travaux

Afin de réaliser efficacement le projet intégré, les Parties s'entendent sur la catégorisation suivante des travaux :

A. Travaux préalables réalisés par la Ville

B. Travaux en commun de l'AMT et de la Ville

C. Travaux ultérieurs réalisés par l'AMT

Partage des coûts

La présente entente porte sur le tronçon entre la culée sud du pont Pie-IX et la rue Pierre-De-Coubertin. L'entente traite donc de la contribution de l'AMT au projet de réaménagement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX, ainsi que des travaux de la phase initiale du SRB entre les rues de Charleroi et Pierre-De-Coubertin.

L'AMT s'engage à payer la totalité des coûts des interventions requises pour déployer un SRB fonctionnel sur le boulevard Pie-IX. La Ville s'engage à payer la totalité des coûts de mise à niveau ou de modification des infrastructures municipales non requises pour l'implantation du SRB, ainsi que la totalité des coûts de bonification de l'aménagement de l'emprise du boulevard Pie-IX entre les stations du SRB. Toutefois, les deux Parties s'engagent à participer financièrement aux activités communes, tel que le maintien de la circulation pour tous les lots de travail, lors des travaux communs des Parties, ceci au prorata de leur contribution au coût des travaux en commun.

Sous réserve de l'approbation du projet par le gouvernement du Québec, l'engagement financier de l'AMT pour cette phase est de 190 M\$. Sous réserve du respect de l'AMT de ses obligations à la présente entente, l'engagement de la Ville, pour cette phase, est estimé à 100 M\$. Le tableau suivant présente les coûts du projet.

	AMT	Ville
Phase initiale (présente entente) Culée du pont Pie-IX - Pierre-De-Coubertin	190 M\$	100 M\$ **
Phase ultérieure Pierre-De-Coubertin - Notre-Dame	27 M\$	20 M\$
Tronçon montréalais (total des deux phases)	217 M\$	120 M\$
Tronçon lavallois	99 M\$	-
Total	316 M\$	-

** Ce montant exclut les coûts de 54 M\$ engagés par la Ville pour le projet de réaménagement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX.

Gouvernance

Un comité directeur composé de représentants des deux Parties sera formé pour assurer la maîtrise d'ouvrage, ce qui permettra à chaque Partie de garder le contrôle sur les activités reliées à ses infrastructures. L'AMT agira à titre de maître d'œuvre des travaux en commun des Parties et des travaux ultérieurs de l'AMT.

Un bureau de projet conjoint composé de représentants, à temps plein, de la Ville et de l'AMT et relevant de l'AMT sera formé pour assurer la maîtrise d'œuvre. La Société de transport de Montréal (STM) aura un représentant au sein du bureau de projet. Ce bureau de projet aura pour responsabilité de mener à bien l'ensemble des activités du projet intégré, notamment la réalisation des plans et devis, et des travaux de construction. Il sera appuyé ponctuellement par les services de soutien de la Ville et de l'AMT et sera assisté d'une assistance à la maîtrise d'œuvre (AMO) qui sera mandatée conjointement par l'AMT et la Ville. Les ressources dédiées à temps plein au sein du bureau de projet seront

financées par les deux Parties au prorata de leur contribution au coût des travaux en commun.

Mode de réalisation – Gestion de projet

La réalisation du projet se fera en mode « gestion de projet », c'est-à-dire en excluant les modes « clé-en-main » ou « partenariat public-privé ».

Approvisionnement

La Ville se chargera du processus d'approvisionnement pour les travaux en commun, selon les règles d'adjudication de contrats applicables à la Ville et, le cas échéant, certaines règles plus strictes applicables à l'AMT.

Partage des risques et contrôle des coûts

Bien que l'AMT agisse à titre de maître d'œuvre des travaux en commun, les Parties conviennent de partager conjointement et solidairement les risques associés à la réalisation de ces travaux.

Les Parties conviennent de mettre en place, dans le cadre du bureau de projet, une procédure de contrôle des coûts pour s'assurer que le Projet se réalise à l'intérieur des budgets autorisés par chacune des Parties, incluant les contingences de travaux et marges de risques déjà prévues dans ces budgets. La procédure de contrôle des coûts comprendra une structure de découpage précise du budget en fonction des différentes activités du Projet. Cette procédure permettra d'informer les instances décisionnelles de chacune des Parties de l'évolution des dépenses par rapport au budget de chaque activité du Projet.

Dans le cas de prévisions de dépassement budgétaire, des mesures de redressement seront mises en place afin de respecter les enveloppes budgétaires autorisées par chaque Partie. Si malgré cette procédure de contrôle des coûts, des dépassements de coûts étaient nécessaires, ils seraient soumis pour approbation aux instances décisionnelles de chacune des Parties. Advenant une telle approbation des instances décisionnelles de chaque Partie, ces dépassements de coûts au-delà des contingences de travaux et marges de risques déjà prévues aux estimations de coûts du Projet, seront partagés au prorata de la contribution des Parties à chacun des lots de travail concernés.

Octroi des contrats

Les Contrats seront octroyés à la fois par la Ville et l'AMT pour les travaux communs. Ils lieront les trois parties, soit l'AMT, la Ville et les adjudicataires retenus.

Acquisitions des terrains et des servitudes

Le processus d'acquisitions des terrains et des servitudes requises pour le déploiement d'un SRB fonctionnel sera assumé financièrement par l'AMT et sera réalisé par la Ville, puisque cette dernière deviendra le propriétaire des terrains et servitudes acquis.

Communications publiques

Une équipe de communication conjointe sera mise en place au sein du bureau de projet. Cette équipe déploiera un plan conjoint de communication et d'interaction avec le public et coordonnera l'ensemble des activités de communications relatives au projet intégré.

Échéancier

Sous réserve de l'approbation du projet par le gouvernement du Québec, l'échéancier préliminaire du projet intégré prévoit l'élaboration des plans et devis en 2015 et le début des travaux en commun en 2016, dès l'obtention de l'autorisation du dossier d'affaires par le gouvernement du Québec. Dans le cadre de l'échéancier préliminaire, la durée visée du chantier des travaux en commun est de cinq ans. Cet échéancier préliminaire sera optimisé par le bureau de projet. La mise en service du SRB est prévue d'ici la fin de l'année 2020. Cependant, certains segments du SRB pourraient être partiellement mis en service avant cette date.

Démarches ultérieures

La Ville et l'AMT concluront d'autres ententes notamment :

- Entente détaillée sur le partage des travaux et des coûts
- Entente détaillée sur les acquisition des terrains et des servitudes
- Entente d'exploitation AMT – STM – STL
- Entente d'entretien AMT – Ville – STM

JUSTIFICATION

L'entente de principe permettra aux Parties de procéder à la mise en place du bureau de projet conjoint et à la sélection de l'AMO. Cela dans le but de poursuivre les étapes subséquentes du projet notamment la réalisation des plans et devis, et des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente de principe respecte les paramètres reçus de l'Administration de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La ratification de l'entente de principe est requise pour les prochaines activités du projet intégré du SRB Pie-IX. À défaut de sa signature, des retards seront occasionnés sur l'échéancier des activités subséquentes requises et donc sur l'échéancier global du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Puisqu'il s'agit d'une entente de principe, aucune opération de communication n'est prévue. Cependant, la signature de l'entente détaillée pourra faire l'objet d'une opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Études complémentaires à l'APD : 2013 - 2014
- Entente détaillée entre la Ville et l'AMT : 2014
- Acquisitions des terrains et des servitudes : 2014 - 2015
- Plans et devis du projet intégré du SRB Pie-IX : 2014 - 2015

- Travaux préalables d'HQ / CSEM : 2015 - 2016
- Travaux du projet intégré du SRB Pie-IX : à partir de 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel LE COLLETTER
Charge(e)projet-grand projet

ENDOSSÉ PAR

Alain TRUDEAU
Chef de division

Le : 2014-05-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claude CARETTE
Directeur des transports



Dossier # : 1140185008

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division des services administratifs et techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Régie des installations olympiques pour la réfection des dalles de béton appartenant à la Ville dans le secteur du Biodôme, par la firme Construction Concordia, retenue par la RIO pour effectuer des travaux de même nature sur le site des installations olympiques, pour un montant maximal de 1 396 545 \$ (contingences et taxes incluses), conformément à l'autorisation reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec.

- 1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Régie des installations olympiques pour la réfection des dalles de béton extérieures appartenant à la Ville dans le secteur du Biodôme, par la firme Construction Concordia, retenue par la RIO pour effectuer des travaux de même nature sur le site des installations olympiques, pour un montant maximal de 1 396 545\$ (contingences et taxes incluses), conformément à l'autorisation reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-06-04 11:54

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1140185008

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division des services administratifs et techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Régie des installations olympiques pour la réfection des dalles de béton appartenant à la Ville dans le secteur du Biodôme, par la firme Construction Concordia, retenue par la RIO pour effectuer des travaux de même nature sur le site des installations olympiques, pour un montant maximal de 1 396 545 \$ (contingences et taxes incluses), conformément à l'autorisation reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Espace pour la vie Montréal est le plus grand complexe en sciences de la nature au Canada. Chaque année, près de deux millions de personnes fréquentent l'une ou l'autre de ses institutions (le Jardin botanique, l'Insectarium, le Biodôme et le Planétarium Rio Tinto Alcan), contribuant ainsi à créer un véritable mouvement en faveur de la mise en valeur et de la protection de la biodiversité.

Deux des institutions d'Espace pour la vie, le Biodôme et le Planétarium Rio Tinto Alcan, sont localisées dans le Parc olympique. Les infrastructures de ce dernier ont été construites au cours des années 70 en vue des Jeux olympiques de 1976. Les dalles de béton extérieures du site ont donc près de 40 ans. Elles sont très endommagées et nécessitent une réfection majeure. La réfection de la dalle de béton extérieure sur le site des installations olympiques a été approuvée par le conseil d'administration de la Régie des installations olympiques (RIO) et a reçu l'appui du Gouvernement du Québec. Ainsi, la RIO a débuté ses travaux au cours de l'été 2013. Or, l'évaluation d'une firme d'arpentage externe (Perron Hudon Bélanger Arpenteurs-Géomètres inc.), réalisée en août- septembre 2013 a révélé que les limites de propriété au périmètre du Biodôme étaient très complexes à établir, les limites de propriété de la Ville se confondant avec celles de la RIO. La firme d'arpentage a remis, suite à ces relevés, des plans de propriété en décembre dernier à la RIO, où nous avons tenu une première rencontre de discussion et de planification sur ces travaux de réfection. En janvier et février 2014, des évaluations préliminaires sur ces travaux ont eu lieu ainsi que le début de la rédaction de la convention entre les deux parties.

La réfection de la dalle de béton extérieure au périmètre du Biodôme doit par conséquent être réalisée simultanément avec celle de la RIO et les travaux effectués par le même entrepreneur. Dans ce contexte, la Ville a demandé au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) l'autorisation de confier, de gré à gré, la réalisation des travaux de réfection à la RIO, le 20 mars dernier (voir lettre du Directeur général adressée au sous-ministre du MAMOT en pièce jointe). Le ministère a octroyé cette dispense

à la Ville le 2 juin 2014, suite à la réception d'une évaluation plus précise des coûts de réfection.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 - 16 septembre 2013 : adopter le PTI 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à approuver le projet de convention à intervenir entre la RIO et la Ville de Montréal pour réaliser les travaux de réfection des dalles de béton sur le site du Parc olympique.

En résumé, les travaux consistent à installer un système d'étaieement permettant de soutenir tous les infrastructures nécessitant une réfection importante, de démolir la dalle d'usure et d'enlever la vieille membrane. Une fois la dalle structurale dégagée et accessible, il faudra procéder à sa réfection et, lorsque nécessaire, démolir complètement certaines sections de la dalle structurale et la reconstruire. Certaines colonnes de béton et poutres devront également subir une réfection majeure. Une fois ces travaux terminés, un nouveau système de drainage à double niveaux (dalle structurale, -dalle d'usure) devra être installé. Par la suite, une chape de béton sera coulée sur la dalle structurale afin d'orienter l'eau vers les drains du premier niveau. Une fois la cure terminée, une nouvelle membrane d'étanchéité sera installée sur l'ensemble du périmètre avant de couler une nouvelle dalle d'usure. Ces mesures permettront d'assurer une meilleure pérennité des installations.

La principale contrainte réside qu'à certains endroits, la Ville et la RIO se partagent la propriété; l'une pour la dalle d'usure et l'autre, pour la dalle structurale et vice versa, tel qu'en fait foi le projet de convention expliquant la situation (voir l'annexe A de la convention).

JUSTIFICATION

L'état actuel de la structure de béton avec ses infiltrations et ses fissurations requièrent une intervention dès cette année afin d'arrêter la progression de la dégradation et d'éviter qu'elle occasionne un incident majeur. Vous trouverez en pièce jointe un rapport photos illustrant l'état des installations.

Les limites de propriété se confondant entre la propriété de la dalle d'usure et celle de la dalle structurale (par exemple, certains locaux au sous-sol pouvant se trouver propriété ville alors qu'à la surface, la limite de propriété appartient à la RIO et dans d'autres cas c'est l'inverse), il devient complexe, voire non envisageable d'entreprendre une partie des travaux sans les réaliser sur l'ensemble du périmètre. Plus précisément, nous estimons qu'en raison de la configuration et de la localisation particulière des dalles de béton du Biodôme, la Ville et la RIO pourraient se retrouver dans une situation où la garantie prévue à l'article 2118 du Code civil du Québec (« C.c.Q. ») pourrait difficilement s'exercer advenant que les travaux soient confiés à deux entrepreneurs distincts en raison de la confusion qui pourrait naître notamment au niveau du partage de la responsabilité.

De plus, les travaux doivent être réalisés par un seul entrepreneur pour coordonner efficacement les travaux, gérer les risques, assurer une continuité de l'étanchéité de la membrane et permettre de bénéficier de toutes les garanties contractuelles liées aux travaux exécutés.

La Ville a donc demandé au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) l'autorisation de confier ces travaux de réalisation à la RIO, compte tenu que celle

-ci a déjà effectué un appel d'offres public, remporté par le plus bas soumissionnaire conforme, Entrepreneurs de construction Concordia Inc.(Construction Concordia inc.). Nous confirmons que Construction Concordia, NEQ 1167142273, a effectivement obtenu son autorisation de l'Autorité des marchés financiers se conformant à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Construction Concordia est également en règle avec Revenu Québec et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ. Construction Concordia a entrepris les travaux des dalles se trouvant sur la propriété de la RIO en juin 2014.

L'autorisation de confier ce contrat, de gré à gré, à la RIO, requiert l'obtention préalable d'une autorisation du Ministère des Affaires Municipales et Occupation du territoire (« MAMOT ») qui découle de l'article 573.3.1 de la *Loi sur les cités et Villes* (« L.C.V ») et qui permet de dispenser la Ville d'aller en appel d'offres public. Cette dispense a été obtenue du ministère le 2 juin (lettre en pièce jointe).

Le projet de convention, en pièce jointe, inclut le coût maximum et les modalités encadrant la gestion de ces travaux ainsi que la répartition prévue entre la Ville et la RIO. La convention prévoit également que la Ville administre conjointement avec la RIO le budget, notamment le budget de contingences puisque la Ville sera cosignataire des ordres de changement touchant les infrastructures de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximum de la présente entente est d'un million trois cent quatre-vingt seize mille cinq cent quarante-cinq dollars (1 396 545 \$) incluant les travaux de réfection, les contingences, les services professionnels, autres incidences, frais de gestion de la RIO ainsi que les taxes.

Les dépenses relatives à ce projet seront prélevées à même le PTI 2014-2016 d'Espace pour la vie. Le montant net à imputer au règlement d'emprunt #7713043 est de 1 214 651.31\$.

Le montant maximal de l'entente se résume comme suit :

DESCRIPTION	MONTANTS
Travaux de réfection par la Firme Construction Concordia inc.	820 452.38 \$
Contingences de chantier (18,3%)	149 999.62 \$
Frais pour les plans et devis	53 372.50 \$
Incidences (laboratoire, signalisation et sécurité)	21 206.70 \$
Contingences de projet autres que de construction	11 187.07 \$
Frais de gestion de la RIO	158 432.74 \$
TOTAL AVANT TAXES	1 214 651,01 \$
TPS	60 732,55 \$
TVQ	121 161,44 \$
TOTAL	1 396 545,00 \$

Le coût assumé par la Ville dans le cadre de ce projet de réfection a été évalué selon les volumes ou surfaces correspondant aux limites de propriété et avec les prix unitaires de la soumission originale de la firme de construction Concordia, ayant été le plus bas soumissionnaire conforme dans le cadre d'un appel d'offres public tenu en 2013 par la Régie des installations olympiques pour leur projet de réfection de leurs dalles 2013-2014. De plus, cette estimation a été ajustée en tenant compte d'une évaluation plus détaillée par leur spécialiste en structure sur l'état de la dalle structurale puisqu'il avait accès à certains secteurs.

Dans le cadre de ce projet, Construction Concordia inc. a présentement un contrat avec la RIO de 17 M\$ (avant taxes). La portion des frais de réfection du secteur de la Ville

représente 5,8 % du contrat de Construction Concordia Inc. Les frais autres (professionnels et incidences) représentent 8,8 % de nos travaux ce qui est fort raisonnable selon nous, étant donné la complexité de ces travaux. Naturellement comme la RIO assume l'entière gestion et coordination de ce projet, des frais de 15 % seront alloués à ceux-ci pour couvrir leurs dépenses pour la réalisation du projet sur notre propriété.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'état actuel de la structure de béton avec ses infiltrations et ses fissurations requièrent une intervention rapide. Le report de cette décision aurait des répercussions sur le contrat octroyé par la RIO à la firme Concordia, qui ne pourrait effectuer les travaux sur le périmètre des installations olympiques sans les réaliser, en même temps, sur le site de la Ville. Il importe de rappeler que la firme Concordia a déjà entrepris les travaux pour le compte de la RIO là où cette dernière est 100% propriétaire et il est difficilement envisageable de demander à la RIO d'arrêter les travaux là où les limites s'approchent trop de celles de la Ville, compte tenu de la complexité à établir les limites de propriété : une décision doit être prise rapidement pour permettre à l'entrepreneur d'effectuer les travaux sur le terrain de la Ville, sans quoi le chantier risque d'être compromis. Dans le cadre de ces travaux, une attention particulière est portée afin de minimiser tout impact éventuel sur la clientèle d'Espace pour la vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape du projet, aucune action de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : Juin 2014
Fin des travaux : Novembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'Espace pour la vie , Direction (Laura VALCOURT)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean BOUVRETTE
C/s services techniques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-23

Rachel LÉGER
chef du biodome

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Anne CHARPENTIER
Chef de l'insectarium

Tél : 514-872-3543

Approuvé le : 2014-06-03



Dossier # : 1145035003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales; autoriser, à cette fin, une dépense de 70 198,56 \$, taxes incluses, remboursable par la Ville de Montréal-Est

Il est recommandé :

1. d'approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales; autoriser, à cette fin, une dépense de 70 198,56 \$, taxes incluses, remboursable par la Ville de Montréal-Est.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-05-23 17:09

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1145035003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales; autoriser, à cette fin, une dépense de 70 198,56 \$, taxes incluses, remboursable par la Ville de Montréal-Est

CONTENU

CONTEXTE

Le système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (dénommée ci-après «*SÉRAM* ») vise à remplacer les différents systèmes de radiocommunication vocale (opérés par les différents services au sein de l'agglomération de Montréal) par un système unique et commun à tous. Il pourra donc pourvoir aux besoins de radiocommunication vocale des différents services de sécurité publique qui œuvrent sur le territoire de l'agglomération de Montréal, à savoir le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et, accessoirement, les municipalités liées. Le *SÉRAM* est composé de trois (3) phases :

- **Phase # 1** : Elle consiste en l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un réseau de surface composé d'antennes, d'émetteurs et de récepteurs dispersés sur le territoire de l'agglomération de Montréal; de systèmes d'enregistrement (radio et téléphonique), de serveurs (gestion, chiffrement et de télésurveillance) et de consoles radio.
- **Phase # 2** : Elle consiste en l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateur (TDU) consistant en des radios mobiles; des radios portatives; des postes fixes; et des accessoires.
- **Phase # 3** : Réseau souterrain composé de points d'émission et de réception distribués sur l'ensemble du réseau du métro de Montréal.

Bien que le projet *SÉRAM* se compose de trois (03) phases distinctes, le présent sommaire décisionnel est lié directement à la phase # 2 (Volet terminaux d'utilisateurs (TDU)) et concerne spécifiquement le contrat (CG13 0239) octroyé à Motorola Solutions Canada inc. (ci-après «*Motorola*»). En effet, lors de l'appel d'offres public # 12-12217 qui a été lancé en octobre 2012, l'équipe du projet *SÉRAM* du Service des technologies de l'information avait

analysé, entre autres, les besoins des Villes liées en matière de TDU. Ces derniers ont été regroupés dans un seul lot, en l'occurrence le lot # 8. Dans sa soumission, Motorola (soumissionnaire unique) a été retenu pour l'ensemble des lots, incluant le lot # 8. Les coûts énoncés dans ce lot concernent :

- Les radios portatives, les radios mobiles et les postes fixes;
- Les accessoires des radios portatives, radios mobiles et des postes fixes;
- Le support 1er niveau avec deux options : 5 ans et 10 ans;
- La maintenance 2ième niveau avec deux options : 5 ans et 10 ans.

Par le présent sommaire décisionnel, le Service des technologies de l'information (STI) demande l'autorisation de signer une convention avec la Ville de Montréal-Est en vue de l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales aux frais de cette ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0239 - 20 juin 2013 - Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 12-12217 - 1 soum.)

CG12 0208 - 21 juin 2012 - Accorder un contrat à CASSIDIAN communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73\$, taxes incluses - Appel d'offres public (# 11-11630) - (2 soumissionnaires)

DESCRIPTION

L'objet de la présente entente est la fourniture (incluant la configuration et l'installation), par la Ville de Montréal à la Ville de Montréal-Est, de TDU et autres accessoires au catalogue soumis par Motorola, ainsi que la fourniture de services consistant au support et à la maintenance desdits TDU par ces derniers.

Les services offerts, par la Ville de Montréal, dans le cadre de la présente entente se résument comme suit :

- La Ville de Montréal s'engage, sur demande de la Ville de Montréal-Est, à acheter auprès de Motorola (conformément au Contrat en vigueur) le nombre de TDU et accessoires requis.
- La Ville de Montréal s'engage de plus, sur demande de la Ville de Montréal-Est, à souscrire auprès de Motorola (conformément au Contrat) les services de support de 1er niveau et de maintenance de 2e niveau prévus au lot # 8. Ces services pourront être pour un terme de cinq (5) ou dix (10) ans. Pour des raisons d'efficacité, la Ville de Montréal-Est sera autorisée à gérer lesdits services directement avec la firme Motorola.

Il est à noter que Motorola s'est engagé à offrir les biens et services du lot # 8 à l'ensemble des Villes liées, et cela, aux mêmes conditions que ceux fournis à la Ville de Montréal. Dans ce contexte, Motorola agirait avec lesdites Villes liées exactement comme si elle transigeait directement avec la Ville de Montréal, notamment, en respectant toutes les conditions de l'appel d'offres # 12-12217.

JUSTIFICATION

La présente entente permettra à la Ville de Montréal-Est de bénéficier du contrat de la Ville de Montréal et lui évitera de gérer un nouvel appel d'offres. De plus, la Ville de Montréal-Est bénéficiera automatiquement des avantages technologiques et économiques obtenus lors de l'appel d'offres public # 12-12217 sous la responsabilité de l'équipe de projet SÉRAM du STI.

Il est à préconiser, pour des motifs de sécurité publique et civile, que les villes liées adhèrent au réseau SÉRAM.

Il est à noter que la Ville de Montréal-Est a contribué aux coûts du réseau par sa quote-part des dépenses d'agglomération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des services visés par la présente entente seront requis sur une base «d'utilisateur payeur». La Ville de Montréal-Est devra payer les coûts des services facturés à la Ville de Montréal par Motorola pour les besoins de la Ville de Montréal-Est conformément aux conditions du Contrat. La Ville de Montréal-Est s'engage à payer les coûts des services à la Ville de Montréal dans les trente (30) jours de la réception d'une facture détaillée à cet effet. Cette dernière sera établie par la Section Revenus Divers (Division facturation /Direction Services partagées financiers/Service des fiances) de la Ville de Montréal sur la base des informations communiquées par l'équipe du projet SÉRAM. Tous les montants payables à la Ville de Montréal indiqués à la présente entente sont des montants avant taxes (TPS, TVQ). La Ville de Montréal-Est s'engage à payer lesdites taxes, ou toutes autres taxes applicables, requises par les autorités fiscales, le cas échéant. Les besoins de la Ville de Montréal-Est arrêtés conjointement avec l'équipe du projet SÉRAM en matière de TDU, support 1er niveau et maintenance 2ième niveau sont détaillés dans la pièce jointe au présent sommaire décisionnel. Ci-joint un résumé :

- Acquisition de radios portatives, radios mobiles et postes fixes : tenant compte des quantités requises, le montant s'élève à 70 198,56 \$, taxes incluses. Cette dépense sera assumée provisoirement à même le budget de fonctionnement du STI et sera remboursée en totalité par la Ville de Montréal-Est.
- Support 1er niveau avec l'option de cinq (05) ans : le montant annuel s'élève à 25 576,58 \$, avant taxes, payable par la Ville de Montréal-Est. Un contrat sur une période de cinq (05) ans sera signé entre la Ville de Montréal-Est et Motorola à cet effet, et
- Maintenance 2ième niveau avec l'option de cinq (05) ans : le montant annuel s'élève à 1 128,96 \$, avant taxes, payable par la Ville de Montréal-Est. Un contrat sur une période de cinq (05) ans sera signé entre la Ville de Montréal-Est et Motorola à cet effet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans l'objectif d'atteindre de bonnes pratiques de développement durable, le STI a mis en place des procédures facilitant la récupération, le recyclage et/ou la disposition d'équipement tombé en désuétude ou en fin de vie utile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas d'un refus, les impacts seront importants pour la Ville de Montréal-Est, à savoir :

- La non exploitation du réseau de surface (antennes, émetteurs et récepteurs) mis à la disposition de l'ensemble de l'agglomération (services centraux, arrondissements et

Villes liées) par la Ville de Montréal sans frais d'adhésion ni de redevances périodiques d'utilisation.

- L'impossibilité pour la Ville de Montréal-Est de bénéficier des avantages technologiques et économiques obtenus suite à l'appel d'offres # 12-12217 pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires alors que cette ville a contribué au coût du réseau de sécurité publique qui est une dépense d'agglomération.
- Les impacts liés à la gestion d'un éventuel appel d'offres (délai requis, devis, etc.) par la Ville de Montréal-Est.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication auprès des futurs utilisateurs accompagnera le déroulement du projet et se poursuivra tout au long des différentes étapes de réalisation, et ce, jusqu'à la mise en service et l'exploitation du nouveau système évolué de radiocommunication vocale (*SÉRAM*).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ci-joint le calendrier prévisionnel des étapes subséquentes :

- Approbation de la convention par le CG : 19 juin 2014;
- Virement de crédits et ouverture du bon de commande (TDU) : 3 juillet 2014;
- Commande des TDU auprès de Motorola : 4 juillet 2014;
- Livraison des TDU commandés : 4 août 2014;
- Programmation des TDU par Motorola : 15 août 2014
- Réception des TDU par la Ville de Montréal-Est : 18 août 2014;
- Facturation des TDU par le Service des finances : 25 août 2014;
- Acquiescement de la facture TDU par la Ville de Montréal-Est : 25 septembre 2014;
- Signature des contrats de support et de maintenance : août 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gilles BOUCHARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelhak BABASACI
Contrôleur de projets

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-05-02

Daniel TÊTU
Directeur du projet SÉRAM

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jocelyne BOURGET
Directrice par intérim

Tél : 514-872-7723

Approuvé le : 2014-05-23



Dossier # : 1144069006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le cautionnement en faveur de la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, pour un prêt de 4 M\$, servant à la construction d'un immeuble de 10 000 pi ² , de 45 espaces de stationnement souterrain et d'un site de gestion des matières résiduelles au Marché Jean-Talon.

Il est recommandé :
d'approuver le cautionnement en faveur de la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, pour un prêt de 4 M\$, servant à la construction d'un immeuble de 10 000 pi², de 45 espaces de stationnement souterrain et d'un site de gestion des matières résiduelles au Marché Jean-Talon, le tout sous réserve de l'approbation du MAMOT.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-30 09:39

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144069006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le cautionnement en faveur de la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, pour un prêt de 4 M\$, servant à la construction d'un immeuble de 10 000 pi ² , de 45 espaces de stationnement souterrain et d'un site de gestion des matières résiduelles au Marché Jean-Talon.

CONTENU

CONTEXTE

En 1993, la Ville concluait une entente avec la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal (« la Corporation ») pour l'exploitation de l'ensemble des marchés publics (Jean -Talon, Atwater, Maisonneuve et St-Jacques) pour une durée de 10 ans, jusqu'au 31 décembre 2002. Depuis, trois conventions de modifications ont eu lieu afin, entre autres, de permettre à la Corporation de poursuivre ses activités jusqu'en 2022.

En août dernier, la Corporation a remporté un appel d'offres de la Société des Alcools du Québec (« SAQ ») afin d'accueillir une nouvelle succursale au marché Jean-Talon. Cette nouvelle succursale remplace l'actuelle située tout près, de la rue Jean-Talon. Afin d'accueillir la SAQ, la Corporation devra construire un bâtiment de 6 000 pi² incluant 45 espaces de stationnement souterrain. En plus de construire l'immeuble et le stationnement, la Corporation désire construire un site pour la gestion des matières résiduelles d'une superficie de 2 800 pi² ainsi que la construction de d'autres sites commerciaux d'une superficie de 1 200 pi² adjacent à la SAQ. Ce projet viendrait sécuriser pour plusieurs années la présence de la SAQ dans le secteur et par le fait même l'achalandage au marché Jean-Talon.

Le 18 décembre 2013, la Corporation a fait une demande à la Ville afin de modifier le bail de façon à permettre la réalisation du projet. Afin que le projet soit réalisable, la SAQ exige que le bail entre la Ville et la Corporation soit prolongé jusqu'au 31 décembre 2035 date à laquelle le bail entre la SAQ et la Corporation prendra fin (voir sommaire 1144069003).

De plus, compte tenu que l'immeuble qui sera construit demeure la propriété de la Ville, l'institution financière qui finance le projet demande que la Ville cautionne l'hypothèque, en faveur de la Corporation, d'une somme d'environ 4 M\$. Conséquemment, si le présent sommaire est approuvé, la Ville devra assumer l'hypothèque en cas de défaut de la Corporation de payer à la Caisse Centrale Desjardins (« la Caisse ») les sommes qui pourraient être dues au terme d'une convention de crédit à intervenir entre la Corporation et la Caisse.

Le présent sommaire vise à faire approuver une convention de cautionnement afin de garantir un prêt de 4 M\$ en faveur de la Corporation pour la construction d'un immeuble de

10 000 pi², de 45 espaces de stationnement souterrain et d'un site de gestion des matières résiduelles au Marché Jean-Talon.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0146 - 21 mars 2011 - approuver le projet d'acte de modification au bail à long terme de 25 ans consenti par la Ville à La Corporation de gestion des marchés publics de Montréal (CGMP), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1998.

CM03 0622 - 26 août 2003 - conditionnellement à l'approbation par le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, qu'en cas de défaut de la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal (la « Société ») de payer à Caisse Centrale Desjardins les sommes qui pourraient être dues aux termes de cette Convention de Crédit.

CM03 0607- le 26 août 2003 - approuver un projet d'acte à intervenir avec la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal modifications au bail actuel et prolongation pour une période additionnelle de 5 ans, soit jusqu'en 2022, dans le cadre de la mise en œuvre d'un nouveau projet de développement du marché Jean-Talon.

CO01 03472 - le 18 décembre 2001 - approuver un projet de modification de bail par lequel la Ville et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal modifient le bail (C098 03472) de façon à le prolonger pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} janvier 1998.

C098 03472 - le 27 avril 1998 - approuver un projet d'acte par lequel la Ville et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal annulent, à compter du 1^{er} janvier 1998, le bail intervenu entre elles (C093 01425) et approuver un projet d'acte par lequel la Ville loue à la Corporation, pour un terme de 20 ans, à compter du 1^{er} janvier 1998, les marchés Atwater, Jean-Talon, Maisonneuve et Saint-Jacques.

C093 01425 - le 13 juin 1993 - approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, pour un terme de 10 ans, à compter du 1^{er} mai 1993, les marchés Atwater, Jean-Talon, Maisonneuve et Saint-Jacques.

DESCRIPTION

Le projet vise à approuver le cautionnement en faveur de la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, pour un prêt de 4 M\$, servant à la construction d'un immeuble de 10 000 pi², de 45 espaces de stationnement souterrain et d'un site de gestion des matières résiduelles au Marché Jean-Talon, le tout sous réserve de l'approbation du MAMOT.

Afin de prendre connaissance de toutes les obligations de la Ville face à cette caution, voir la convention de cautionnement dans l'intervention du Service des affaires juridiques.

JUSTIFICATION

Sans garantie municipale, la CGMPM ne sera pas en mesure de contracter le prêt de 4 M\$ et ne pourra procéder à la construction du projet puisque la Ville est propriétaire du Marché Jean-Talon. De plus, à la fin du bail, prévue pour 2035, (voir sommaire 1144069003) la Ville pourra, si elle le désire, devenir propriétaire de l'actif immobilier sans avoir assumé la responsabilité financière de l'hypothèque (voir clause 3.2 du bail initial en pièce jointe). De plus, concernant ce prêt, puisque la Ville est propriétaire du terrain, la Corporation ne pourra hypothéquer de nouveau sans le consentement de la Ville.

De plus, selon la Caisse, le risque pour la Ville de consentir au cautionnement de ce prêt est faible compte tenu que les recettes engendrées par les revenus locatifs des trois grands Marchés, couvrent tous les frais demandés par la caution. Dans les faits, selon l'exercice financier de la Corporation finissant le 31 décembre 2013, les revenus de location pour

l'ensemble des marchés publics est de 5 598 932 \$ et l'excédent des produits par rapport aux charges pour ce même exercice est de 199 245 \$. (voir l'exercice financier en pièce jointe)

En outre, malgré que la Ville détiendra le droit de propriété pour cet immeuble, la Corporation assumera tous les frais d'exploitation incluant les dépenses mineures et majeures pour l'immeuble.

Finalement, il a été convenu entre la Ville et la Corporation qu'en cas de défaut de la Corporation de payer les sommes garanties, celle-ci sera automatiquement considéré en défaut en vertu des termes du bail. De cette façon, la Ville s'assure de pouvoir mettre fin au bail le cas échéant et par conséquent reprendre la gestion des marchés publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'investissement est détaillé de la façon suivante :

Projet	Investissement
Construction d'une bâtisse de 6 000 pi ² , aménagement d'un stationnement sous-terrain de 45 places, construction d'un site pour la gestion des matières résiduelles, construction d'un autre site commercial de 1 200 pi ²	3 086 000 \$
Aménagement intérieur SAQ	207 000 \$
Équipement pour la gestion des matières résiduelles	213 000 \$
Honoraires, frais d'administration et autres	494 000 \$
Total	4 000 000 \$

Les conditions du prêt sont les suivantes :

- Terme : prêt à terme de cinq ans, soit du 31 mai 2015 au 30 mai 2020.
- Taux d'intérêt : coût des fonds de la Caisse centrale Desjardins pour un terme de cinq ans, majoré de 0,75 %.
- Modalités de remboursement : capital et intérêts payables mensuellement en soixante versements, le tout calculé sur la base d'un amortissement de 20 ans et d'un terme de cinq ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent dossier aurait pour conséquence, que la Corporation ne pourrait pas réaliser le projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal : juin 2014
Approbation par le MAMOT

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Sylvain LESSARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-13

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée BONIN
Cadre en réaffectation, en remplacement de
Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim

Approuvé le : 2014-05-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-05-30

**Dossier # : 1144069003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention de modification au terme duquel la Ville de Montréal et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal prolongent la durée du bail pour le marché Jean-Talon seulement, pour une période additionnelle de 13 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2035, afin de permettre la construction d'un nouvel immeuble permettant de loger la Société des Alcools du Québec.

Il est recommandé :

1- d'approuver un projet de convention de modification au terme duquel la Ville de Montréal et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal prolongent la durée du bail pour le marché Jean-Talon seulement, pour une période additionnelle de 13 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2035, afin de permettre la construction d'un nouvel immeuble permettant de loger la Société des Alcools du Québec, le tout tel que prévu au projet de convention de modification de bail et conditionnellement à l'approbation, par le MAMOT, du cautionnement de prêt par la Ville en faveur du locataire.

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-27 11:16

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144069003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention de modification au terme duquel la Ville de Montréal et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal prolongent la durée du bail pour le marché Jean-Talon seulement, pour une période additionnelle de 13 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2035, afin de permettre la construction d'un nouvel immeuble permettant de loger la Société des Alcools du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

En 1993, la Ville concluait une entente avec la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal (la Corporation) pour l'exploitation de l'ensemble des marchés publics (Jean-Talon, Atwater, Maisonneuve et St-Jacques) pour une durée de 10 ans, jusqu'au 31 décembre 2002. Depuis, trois conventions de modifications ont eu lieu afin, entre autres, de permettre à la Corporation de poursuivre ses activités jusqu'en 2022.

En août dernier, la Corporation a remporté un appel d'offres de la Société des Alcools du Québec (SAQ) afin d'accueillir une nouvelle succursale au marché Jean-Talon. Cette nouvelle succursale remplace l'actuelle située tout près, sur la rue Jean-Talon. Afin d'accueillir la SAQ, la Corporation devra construire un bâtiment de 6 000 pi² incluant 45 espaces de stationnement souterrain. En plus de construire l'immeuble et le stationnement, la Corporation désire construire un site pour la gestion des matières résiduelles d'une superficie de 2 800 pi² ainsi que la construction d'autres sites commerciaux d'une superficie de 1 200 pi² adjacents à la SAQ. Ce projet viendrait sécuriser pour plusieurs années la présence de la SAQ dans le secteur et par le fait même l'achalandage au marché Jean-Talon.

Le 18 décembre 2013, la Corporation a fait une demande à la Ville afin de modifier le bail de façon à permettre la construction de l'immeuble pouvant accueillir la succursale de la SAQ. Afin que le projet soit réalisable, la SAQ exige que le bail entre la Ville et la Corporation soit prolongé jusqu'au 31 décembre 2035 date à laquelle le bail entre la SAQ et la Corporation prendra fin.

De plus, compte tenu que le terrain est la propriété de la Ville, l'institution financière qui finance le projet demande que la Ville cautionne l'hypothèque d'une somme de 4 M\$. (voir sommaire 1144069006).

Conséquemment, le présent sommaire vise à faire approuver un projet de convention de modification de bail par lequel la Ville prolonge pour une durée de 13 ans le bail entre la Ville et la Corporation dans le but de permettre la réalisation du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0146 - 21 mars 2011 - approuver le projet d'acte de modification au bail à long terme de 25 ans consenti par la Ville à La Corporation de gestion des marchés publics de Montréal (CGMP), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1998.

CM03 0622 - 26 août 2003 - Conditionnellement à l'approbation par le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, qu'en cas de défaut de la Corporation de Gestion des Marchés Publics de Montréal (la « Société ») de payer à Caisse Centrale Desjardins les sommes qui pourraient être dues aux termes de cette Convention de Crédit.

CM03 0607- le 26 août 2003 - approuver un projet d'acte à intervenir avec la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal modifications au bail actuel et prolongation pour une période additionnelle de 5 ans, soit jusqu'en 2022, dans le cadre de la mise en œuvre d'un nouveau projet de développement du marché Jean-Talon.

CO01 03472 - le 18 décembre 2001 - approuver un projet de modification de bail par lequel la Ville et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal modifient le bail (C098 03472) de façon à le prolonger pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} janvier 1998.

C098 03472 - le 27 avril 1998 - approuver un projet d'acte par lequel la Ville et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal annulent, à compter du 1^{er} janvier 1998, le bail intervenu entre elles (C093 01425) et approuver un projet d'acte par lequel la Ville loue à la Corporation, pour un terme de 20 ans, à compter du 1^{er} janvier 1998, les marchés Atwater, Jean-Talon, Maisonneuve et Saint-Jacques.

C093 01425 - le 13 juin 1993 - approuver un projet de bail par lequel la Ville à la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, pour un terme de 10 ans, à compter du 1^{er} mai 1993, les marchés Atwater, Jean-Talon, Maisonneuve et Saint-Jacques.

DESCRIPTION

Le projet vise à approuver un projet de convention de modification par lequel la Ville de Montréal et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal prolongent la durée du bail pour le marché Jean-Talon seulement, pour une période additionnelle de 13 ans, jusqu'au 31 décembre 2035 afin de construire un nouvel immeuble permettant de loger la Société des Alcools du Québec, le tout tel que prévu au projet de convention de modification de bail.

La Corporation devra obtenir, à ses frais, tous les permis requis aux fins de la réalisation du projet, et notamment ceux relatifs à la démolition, l'excavation et la construction. De plus, les plans finaux du projet devront être approuvés par le Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville, et ce, avant le début des travaux.

Les travaux de construction devront être complétés dans un délai de trois (3) ans à compter de la date des présentes, hormis un cas de force majeure ou encore si telle obligation est retardée, retenue ou empêchée par toute cause ne dépendant pas de la volonté de la Corporation, auquel cas les délais seront étendus d'autant. Pour les fins de la présente disposition, les travaux de construction seront complétés lorsque le stationnement souterrain ainsi que le bâtiment seront prêts pour les usages auxquels ils sont destinés.

Les parties conviennent que le droit de préférence tel qu'il avait été prévu à l'article 9 du bail est annulé et remplacé de la façon suivante: Les parties conviennent que le présent bail pourra être reconduit pour une période additionnelle de cinq (5) ans, période de reconduction pour laquelle les conditions et loyer seront à négocier entre les parties.

De plus, tel qu'il est inscrit dans l'entente de location, la Corporation aura la responsabilité de payer les frais d'exploitation de l'immeuble soit les taxes foncières, l'énergie et l'entretien mineur et majeur.

JUSTIFICATION

Cette nouvelle construction et par le fait même la nouvelle succursale de la SAQ au marché Jean-Talon apportera plusieurs avantages pour le secteur :

- Le projet vient bonifier l'offre du marché et renforcer sa vocation de pôle alimentaire dans le secteur;
- La succursale de la SAQ au marché Jean-Talon apportera un nouveau dynamisme commercial dans le secteur;
- La présence de la SAQ dans le coin Nord-Ouest du marché Jean-Talon viendra améliorer de façon importante cette portion du marché présentement utilisée comme stationnement;

- Les modifications à apporter au bail comporteront une clause permettant à la Ville de s'assurer la disponibilité de 15 espaces de stationnement, aux conditions du marché, pour satisfaire les besoins du SIM qui exploite la caserne 31 localisée tout près, sur la rue Saint-Dominique;

- Les premières esquisses du projet laissent voir un bâtiment qui s'harmonisera aux bâtiments anciens du secteur, notamment le 7070 Casgrain qui vient de faire l'objet d'un énoncé d'intérêt patrimonial;
- Le projet produira des revenus additionnels pour la Ville tant en redevances qu'en taxes foncières.
- À la fin du bail, la Ville pourra devenir propriétaire de l'actif si elle désire mettre fin au partenariat avec la Corporation pour la gestion des marchés publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente les redevances versées par la Corporation à la Ville au cours des dernières années.

Année	Redevance (Avant taxes)
2009	325 834,32 \$
2010	413 670,71 \$
2011	401 771,96 \$
2012	413 471,96 \$
2013	411 512,82 \$
2014 (estimé)	415 000,00 \$

Le bail prévoit que les redevances versées à la Ville sont de l'ordre de 12 % des revenus bruts de location pour le projet. Ainsi, la Corporation estime que la redevance supplémentaire pour la Ville si le projet se réalise pourrait être d'environ 24 000 \$ avant taxes par année.

En plus des redevances, le Service de la gestion et de la planification immobilière estime que le projet rapportera une somme de 125 000\$ en taxes foncières par année.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent sommaire pourrait nuire au développement du marché Jean-Talon.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal : juin 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Clément ARNAUD)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-24

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE

Directeur pour Jacques A Ulysse, Directeur par
intérim du service de la gestion et de la
planification immobilière.

Approuvé le : 2014-05-14

Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-05-20



Dossier # : 1141195002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Produits Shell Canada, un immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est dans la Ville de Montréal-Est, pour le prix de 8 278 200 \$, incluant les taxes pour le regroupement de divers services dans un bâtiment dédié uniquement au SPVM. N/Réf. : 31H05-005-3977-01

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Produits Shell Canada, l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est dans la Ville de Montréal-Est, constitué du lot 1 251 244 du cadastre du Québec pour le prix de 8 278 200 \$, incluant les taxes, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de vente pour le regroupement de divers services dans un bâtiment dédié uniquement au SPVM;
2. d'autoriser un virement de crédits de 161 000 \$, pour l'année courante, en provenance du budget corporatif des dépenses générales d'administration 2014 au Service de la gestion et de la planification immobilière et au Service de police afin de permettre au Service de police d'occuper l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke;
3. de modifier la base budgétaire du SGPI et du SPVM, pour les années suivantes, si l'administration donne suite à la recommandation d'approuver l'achat de l'immeuble pour assurer le paiement des frais d'exploitation et les ajustements annuels prévus requis à la base budgétaire;
4. d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-06-05 16:06

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1141195002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Produits Shell Canada, un immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est dans la Ville de Montréal-Est, pour le prix de 8 278 200 \$, incluant les taxes pour le regroupement de divers services dans un bâtiment dédié uniquement au SPVM. N/Réf. : 31H05-005-3977-01

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des enquêtes spécialisées du Service de police de la Ville de Montréal (le « SPVM ») est actuellement localisé à la Place Versailles, située au 7275, rue Sherbrooke Est. Le SPVM occupe des locaux constitués d'espaces à bureaux totalisant 5 108,84 m² (54 991 pi²) depuis 1993, dont le bail échoira le 30 septembre 2017. Le nombre de personnes qui y travaillent est de ± 400. Le loyer annuel se chiffre à 1 022 643 \$ incluant 130 places de stationnement auquel s'ajoute un loyer annuel de 18 150 \$ pour 47 places de stationnement additionnelles.

Depuis, les méthodes de travail ont évolué, créant ainsi un besoin d'espace supplémentaire qui a d'abord été comblé par des agrandissements dans des locaux adjacents, en 1994 et 1995, puis par de nouvelles locations en 2007 et en 2009, pour les besoins notamment de l'équipe des crimes technologiques. Aujourd'hui, de plus grands espaces sont nécessaires de façon à regrouper toutes les unités en un même lieu et donner au SPVM l'agilité indispensable pour mener à bien sa mission.

Suite au rapport du vérificateur de la Ville de Montréal en 2012, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le «SGPI») étudie la possibilité de reloger les bureaux du SPVM. En effet, dans son rapport sur la sécurité publique, le vérificateur recommande d'héberger les bureaux du SPVM dans un édifice dédié uniquement à celui-ci. Ceci a pour but de sécuriser les activités qui s'y tiennent, de même que les citoyens qui fréquentent les espaces commerciaux adjacents à nos installations.

Le SPVM est également soumis régulièrement à des inspections du ministère de la Sécurité publique. Ce dernier a récemment procédé à une inspection des installations du SPVM à la Place Versailles et a émis une recommandation de même nature.

Par ailleurs, la cour municipale, installée en 2011 à la Place Versailles, génère un achalandage de clientèle qui n'est pas souhaitable à proximité des installations du SPVM. De

plus, le SPVM et la Ville de Montréal n'ont aucun droit de regard sur les locataires du complexe commercial adjacent aux locaux occupés par le SPVM. Il est donc impossible d'avoir une influence sur la mitigation des risques. Une telle situation rend les installations du SPVM vulnérables.

En conséquence, l'acquisition de l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est (l'« Immeuble ») permettrait au SPVM d'utiliser un site dédié exclusivement à ses activités. Le bâtiment est muni d'un système de sécurité adéquat et son emplacement permet de limiter les menaces envers les installations. L'Immeuble permet également de répondre aux besoins d'expansion et de rencontrer les objectifs recherchés tant au niveau opérationnel que financier.

Dans le cadre de l'acquisition de cet Immeuble, l'équipe de la Section anti terrorisme et mesures d'urgence (SAMU) en collaboration avec ses partenaires de la sécurité civile et de la santé publique conclut que les risques réels sont faibles face à l'environnement industrialisé composé d'usines chimiques, de raffineries et d'autres industries en lien avec des produits dangereux et que certaines mesures devront être mises en place par le SPVM dans l'Immeuble.

En outre, l'acquisition de cet Immeuble permettra à la Ville de rapatrier deux autres secteurs d'activité du SPVM : l'unité des crimes technologiques et la voûte des crimes majeurs. L'unité des crimes technologiques est présentement en location dans un édifice situé au 600, rue Fullum, où elle occupe une superficie de 5 174 pi². Le bail échoira le 4 février 2015 et le loyer annuel se chiffre à 68 731 \$. La voûte des crimes majeurs occupe une superficie de 903,95 m² (9 730 pi²). Enfin, l'acquisition au coût de 7 200 000 \$ inclut le mobilier de bureau d'une valeur de 800 000 \$ lequel avait été acquis neuf en 2008 au prix de 2 100 000 \$.

Selon le calendrier préliminaire, le SPVM déménagera au mois de juin 2015. Au préalable, le Service de la gestion et de la planification immobilière produira les plans et devis pour l'aménagement des locaux puis lancera un appel d'offres public pour la réalisation des travaux. En ce qui concerne les espaces loués de la partie résiduaire du bail de la Place Versailles, qui échoira en septembre 2017, ils serviront d'espaces tampons dans le cadre des travaux à l'Hôtel de Ville. En effet, selon le scénario privilégié, un service municipal logé présentement au 303, rue Notre-Dame Est sera déménagé à la Place Versailles afin de permettre la relocalisation temporaire dans ce lieu du personnel de l'Hôtel de Ville durant les travaux prévus à l'Hôtel de Ville. À la fin de ces travaux, la Ville libérera les lieux loués à la Place Versailles et au 600, rue Fullum. Par conséquent, la Ville économisera un montant annuel de 1 091 374 \$ excluant la TPS et la TVQ pour les trois baux.

De plus, en vertu du projet d'acte de vente, la Ville s'engage à faire, s'il y a lieu, un échange de terrains avec Produits Shell Canada afin que ce dernier puisse aménager une rue privée dans l'axe nord/sud de la partie est du terrain pour favoriser un développement immobilier des terrains situés au nord de l'Immeuble et d'avoir un deuxième accès par la rue Sherbrooke Est. L'échange proposé est montré sur le plan ci-joint. Cependant, l'échange de terrains se fera seulement si le prolongement du boulevard Joseph-Versailles, dans le cadre du prolongement du boulevard Rodolphe-Forget/avenue Bourget, en direction nord pour rejoindre le boulevard Métropolitain ne se réalise pas ou si ce prolongement se réalise, sans toutefois permettre au lot 2 331 842 du cadastre du Québec et/ou à tout autre lot, pouvant résulter d'une subdivision de celui-ci, d'avoir un accès direct au boulevard Joseph-Versailles pour rejoindre la rue Sherbrooke et l'autoroute 40. À ce jour, l'étude de faisabilité n'est pas complétée par le Service des infrastructures, voirie et transport. Cet échange de terrains obligera la Ville à réaménager le stationnement à ses frais. Également, la Ville accepte de consentir une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques, le cas échéant, dans la partie nord de l'Immeuble sur demande, et ce, durant 20 ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 1370 - Le 23 août 2012 - Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. des espaces à bureaux situés au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM), durant cinq ans, soit du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2017, pour un montant total de 6 058 359,44 \$, taxes incluses.

CG12 0296 - Le 23 août 2012 - Approuver la quatrième modification à l'entente de location d'espaces de stationnement par laquelle la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} octobre 2012, 47 espaces de stationnement, pour les besoins de SPVM, pour un loyer total de 104 305,32 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Acquisition de l'Immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est, formé du lot 1 251 244 du cadastre du Québec, dans la municipalité de Montréal-Est, pour le prix de 7 200 000 \$, plus les taxes applicables (incluant le mobilier). Le terrain a une superficie de 61 947,2 m² (666 794 pi²) et le bâtiment a une superficie brute de plancher de 7 061,3 m² (76 007 pi²). À la suite du rapport du vérificateur de la Ville ainsi que celui des inspecteurs du ministère de la sécurité publique, le SGPI étudie la possibilité de relocaliser le SPVM. L'arrivée de cet Immeuble sur le marché représente une belle opportunité pour la Ville, notamment le prix et la qualité des aménagements existants, d'acquérir cet Immeuble de gré à gré pour relocaliser le SPVM.

JUSTIFICATION

La valeur foncière de l'Immeuble à l'exercice financier 2014-2016, dont le marché de référence est juillet 2012, est établie à 7 500 000 \$. La valeur marchande estimée par la Section de l'évaluation immobilière de la Ville, le 12 février 2014, oscille entre 7 000 000 \$ et 7 800 000 \$ excluant le mobilier.

Par ailleurs, le coût de construction de l'Immeuble par Produits Shell Canada en 2008 s'élevait à 22 000 000 \$.

En conséquence, Le Service de la gestion et de la planification immobilière soumet ce dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

- La localisation du SPVM dans un bâtiment dédié uniquement à ses activités, et ce, à un coût inférieur qu'une construction ou une nouvelle location.
- L'Immeuble répond aux besoins du SPVM et elle s'en déclare satisfaite.
- L'Immeuble répond aux exigences du vérificateur général de la Ville ainsi qu'a ceux du ministère de la Sécurité publique.
- Le prix d'acquisition représente une opportunité pour la Ville d'acquérir un immeuble de cette qualité.
- La qualité des aménagements existants.
- La qualité et la quantité de mobilier inclus dans le prix de vente.
- Les vérifications diligentes réalisées sont satisfaisantes en regard de la qualité de sols, l'audit du bâtiment (architecture, mécanique, électricité et le système d'alarme d'incendie et intrusion) et le titre de propriété.

- Le Règlement d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est permet l'usage projeté par le SPVM.
- Le site permet également d'accueillir d'autres fonctions municipales.
- La proximité de deux axes routiers principaux du grand Montréal, soit les autoroutes 40 et 25.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon l'étude financière en pièce jointe, l'acquisition de l'Immeuble s'avère rentable et résout plusieurs problèmes immobiliers identifiés à la Place Versailles. De plus, le nouvel Immeuble a une superficie supérieure de 26 %. La valeur actuelle nette (VAN) de l'Immeuble mentionnée dans le tableau ci-bas, soit 23,2 M\$ inclut le coût du bail à la Place Versailles, soit 4,1 M\$. En excluant cette somme, la VAN s'élève à 19,1 M\$.

VALEUR ACTUELLE NETTE - 20 ANS		
Location à la Place Versailles	Location de l'immeuble de Shell	Acquisition de l'Immeuble de Shell
18,4 M\$	39,2 M\$	23,2 M\$

DÉPENSES

Un montant de 161 000 \$ pour l'année 2014 et un montant de 732 000 \$ net de taxes pour l'année 2015 et suivantes sont requis pour assumer les coûts d'électricité, le déneigement, les coûts pour l'entretien et réparations, et la compensation de taxes foncières, et ce, à compter de la signature de l'acte de vente.

<u>Dépenses estimées</u>		
	2014	2015 et les années subséquentes
Électricité	76 000 \$	175 000 \$
Entretien, réparation et déneigement	40 000 \$	457 000 \$
Sécurité	10 000 \$	30 000 \$
Taxe foncière *	35 000 \$	70 000 \$
Total	161 000 \$	732 000 \$

* En vertu de l'article 205.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, l'Immeuble est assujéti à compensation de taxe en faveur de la Ville de Montréal-Est.

Le montant requis est prévu au PTI du Service de la gestion et planification immobilière pour cette acquisition.

À la suite du virement de 161 000 \$, les dépenses pour l'énergie seront assumées au budget de fonctionnement du SPVM. L'entretien et réparation, la sécurité et déneigement seront assumés au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière. Pour les années suivantes, si l'administration donne suite à la recommandation d'approuver l'achat de l'immeuble, la base budgétaire du SGPI et du SPVM doivent être modifiée pour assurer le paiement des frais d'exploitations et les ajustements budgétés annuels requis à la base budgétaire.

Pour financer le projet, un virement budgétaire sera fait à partir de deux sources. La première, le Programme de développement et d'implantation des écocentres. L'écocentre de Ville St-Laurent a été octroyé en 2014, mais les prévisions se répartissent de manière

différente soit 75 % de la dépense en 2015, plutôt que 5 % (prévision budget original) ce qui nous permet de dégager des budgets pour le présent projet.

Pour la seconde source de virement, la projection des dépenses pour le projet de rénovation du bâtiment de la cour municipale étant à la baisse, ceci nous permet de déplacer des budgets vers le projet d'acquisition cité en objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le bâtiment a obtenu la certification LEED Argent. Développée par le U.S. Green Building Council et lancée en 1998, la certification LEED est un programme de systèmes d'évaluation de projets de bâtiments durables, avec certification par une tierce partie. Ce programme volontaire fournit une approche pour concevoir, construire, gérer et évaluer les bâtiments à haute performance et s'applique à la grande majorité des types de projets, incluant les nouvelles constructions, l'aménagement de quartiers durables et les projets d'habitation. L'objectif est de diminuer les impacts négatifs de l'environnement bâti à travers un outil de transformation du marché.

Au Canada, LEED est géré par le Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa), qui adapte principalement les versions américaines au contexte local et au marché canadien, sous l'appellation LEED Canada. Les niveaux de certification sont LEED de base, argent, or et platine et fonctionnent par un système de points. Les avantages d'une certification LEED sont indéniables et la rentabilité est démontrée.

Ce bâtiment construit en 2008 rencontre les exigences de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de donner suite à cette recommandation, le Service de la gestion et de la planification immobilière ne sera pas en mesure de donner une suite favorable aux rapports du vérificateur général de la Ville ainsi qu'à celui du ministère de la Sécurité publique. Par ailleurs, l'Immeuble est situé dans la municipalité de Montréal-Est. Il ne fait pas partie du territoire de Montréal, mais il est inclus dans le territoire de l'agglomération. Le but de l'acquisition est de compétence de l'agglomération (Service de la Police). Conséquemment, la Ville peut acquérir l'Immeuble à cette fin.

De plus, l'engagement de Produits Shell Canada de vendre l'Immeuble à la Ville est valide jusqu'au 30 juin 2014. À défaut par l'instance décisionnelle de la Ville d'approuver l'acte de vente dans ce délai, la promesse de vente deviendra nulle et non avenue. Pour prolonger le délai, la Ville sera dans l'obligation de majorer le prix de vente d'un montant égal aux frais d'exploitation de l'Immeuble et les taxes municipales, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2014.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue, en accord avec la direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente et transfert des droits de propriété en 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :

Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Érik VINCENT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Julie CASTONGUAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Mélanie MICHAUD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxwell JUSTIN
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-09

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-05-27

Approuvé le : 2014-05-27



Dossier # : 1131233012

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Manon Tousignant et M. Daniel Mongrain, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain vacant localisé à l'arrière de la propriété sise au 6779, avenue Charles-Goulet, dans l'arrondissement d'Anjou, d'une superficie de 516,8 m ² , pour le prix de 44 480 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-3774-01

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Mme Manon Tousignant et M. Daniel Mongrain, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain formé du lot 5 290 556 du cadastre du Québec, d'une superficie de 516,8 m², situé à l'arrière de la propriété sise au 6779, avenue Charles-Goulet, dans l'arrondissement d'Anjou, pour le prix de 44 480 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-20 14:41

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1131233012

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Manon Tousignant et M. Daniel Mongrain, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain vacant localisé à l'arrière de la propriété sise au 6779, avenue Charles-Goulet, dans l'arrondissement d'Anjou, d'une superficie de 516,8 m ² , pour le prix de 44 480 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-3774-01

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière a reçu une demande, par l'entremise de l'arrondissement d'Anjou, par laquelle des citoyens désirent se porter acquéreurs d'une partie de terrain vacant située à l'arrière de leur propriété. Les propriétés concernées par cette demande ont front sur l'avenue Charles-Goulet. Dans le présent dossier, la partie de terrain visée est située à l'arrière de la propriété sise au 6779, avenue Charles-Goulet, ayant une superficie de 516,8 m², et est connue et désignée comme étant le lot 5 290 556 du cadastre du Québec, telle qu'illustrée par un liséré sur les plans B et C ainsi que par un liséré rouge sur le plan P (l' « Immeuble »), ces plans étant joints au présent sommaire.

La Ville est devenue propriétaire de ce terrain pour l'avoir acquis aux termes des actes suivants :

- Acte de vente pour non-paiement des taxes par Leonce MALTAIS, en sa qualité de greffier de la ville d'Anjou reçu par M^e Hubert Giard, notaire, le treize octobre mil neuf cent soixante-douze (13 octobre 1972) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de **Montréal** sous le numéro **2 384 695**;
- Acte de vente par Theresa LAVOIE et Paul LAVOIE reçu par M^e Jacques Morand, notaire, le premier février mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1^{er} février 1985) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de **Montréal** sous le numéro **3 557 824**; et
- Acte de vente par ANJOU 80 reçu par M^e Lucien Deraspe, notaire, le trente juin mil neuf cent quatre-vingt-douze (30 juin 1992) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de **Montréal** sous le numéro **4 522 271**.

Mme Manon Tousignant et M. Daniel Mongrain (collectivement l' « Acquéreur ») désirent acheter l'Immeuble afin de pouvoir l'assembler à leur propriété et ainsi agrandir leur cour arrière.

De ce fait, le 11 août 2013, une promesse d'achat a été signée par l'Acquéreur, avec remise d'un chèque au montant de 4 480 \$, à titre de dépôt.

À titre informatif, les lots 1 110 503 et 5 290 554 du cadastre du Québec, sont inclus dans la zone P-310, où il est uniquement permis les catégories d'usage "Aménagement de détente et d'activités physiques" ainsi que "Établissement culturel et sportif ou relié aux affaires publiques et aux services communautaires". Il y a présentement un terrain de soccer aménagé sur le lot 1 110 503 un peu plus au nord que le projet actuel, une piste cyclable et le reste est non aménagé, incluant un boisé.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière a vérifié auprès des intervenants concernés de l'arrondissement d'Anjou pour connaître leurs projets d'aménagement quant aux lots 1 110 503 et 5 290 554 du cadastre du Québec, et ces derniers confirment ne pas avoir de projet d'aménagement à court terme, et qu'en plus, lors de la consultation publique relative à ce dossier, le conseil d'arrondissement a réitéré son intention de conserver cet espace public et de bonifier éventuellement les équipements sportifs près du soccer actuel.

En conséquence, le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte de vente de l'Immeuble à l'Acquéreur pour le prix de 44 480 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 12043- 4 février 2014 - Adoption du règlement numéro RCA 40-7, modifiant le règlement concernant le zonage (RCA 40), afin d'agrandir la zone H-315 aux dépens de la zone P-310, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DESCRIPTION

Approuver le projet d'acte de vente de l'Immeuble à l'Acquéreur, aux fins d'assemblage résidentiel, situé à l'arrière de la propriété sise au 6779, avenue Charles-Goulet, dans l'arrondissement d'Anjou.

Le projet d'acte de vente comprend une obligation de compléter l'assemblage de l'Immeuble avec le lot 2 507 979 du cadastre du Québec appartenant à l'Acquéreur, dans un délai d'au plus dix-huit (18) mois suivant la signature de l'acte de vente. L'obligation de compléter l'assemblage est garantie par une clause résolutoire en faveur de la Ville.

Cette transaction est faite au comptant et toutes les autres conditions sont usuelles pour ce type de transaction.

JUSTIFICATION

Il est justifié d'approuver le présent projet d'acte considérant les points suivants :

- l'Immeuble peut être mis en valeur uniquement en l'assemblant avec le terrain adjacent;
- l'Immeuble n'est pas inclus dans le registre du domaine public de la Ville;
- tous les intervenants de la Ville sont favorables à ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction représente une entrée de fonds de 44 480 \$. L'Acquéreur paiera le solde du prix de vente à la signature de l'acte de vente, soit la somme de 40 000 \$, considérant qu'il a déjà remis à la Ville une somme de 4 480 \$.

Le prix de vente de l'Immeuble, établi à 44 480 \$, soit 86,07 \$/m² (8 \$/pied carré), a été négocié de gré à gré avec l'Acquéreur et respecte la valeur marchande confirmée par la Section de l'évaluation immobilière de la DSTI au mois de juin 2013, soit entre 75,46 \$/m² (7,01 \$/pied carré ou 39 000 \$) et 89,00 \$/m² (8,27 \$/pied carré ou 46 000 \$), pour une superficie totale de 516,8 m².

La valeur aux livres du lot cédé est nulle.

Cette vente est taxable et la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ est supportée par le l'Acquéreur.

Le revenu de 44 480 \$ sera comptabilisé au budget de fonctionnement de la Direction stratégies et transactions immobilières.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente en 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement (Marie-Paul BOUCHER)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Daniel BROUSSEAU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie GUILLEMETTE
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-10

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-05-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-05-20



Dossier # : 1145840001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la première modification du bail par lequel la Ville loue du locateur, Le 1434 Sainte-Catherine inc., un espace à bureaux d'une superficie de 1 283,46 m ² dans l'immeuble situé au 1434, rue Sainte-Catherine Ouest, à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 20 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de neuf ans, soit du 15 mars 2013 au 14 mars 2022. La dépense totale est de 99 273,73 \$, incluant les taxes. Bâtiment 2993

1. d'approuver la première modification du bail par lequel la Ville loue du locateur, Le 1434 Sainte-Catherine inc., un espace à bureaux d'une superficie de 1 283,46 m² dans l'immeuble situé au 1434, rue Sainte-Catherine Ouest, à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 20 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de neuf ans, soit du 15 mars 2013 au 14 mars 2022, pour une dépense totale de 99 273,73 \$, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-06-05 16:10

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145840001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la première modification du bail par lequel la Ville loue du locateur, Le 1434 Sainte-Catherine inc., un espace à bureaux d'une superficie de 1 283,46 m ² dans l'immeuble situé au 1434, rue Sainte-Catherine Ouest, à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 20 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de neuf ans, soit du 15 mars 2013 au 14 mars 2022. La dépense totale est de 99 273,73 \$, incluant les taxes. Bâtiment 2993

CONTENU

CONTEXTE

Le poste de quartier 20 (le « PDQ 20 ») du Service de police de la Ville de Montréal (le « SPVM ») occupe, depuis le 15 mars 2013, un local de 1 283,46 m² (13 815 pi²) au RDC et au 2^e étage de l'immeuble situé au 1434, rue Sainte-Catherine Ouest, à Montréal. Il est nécessaire de modifier l'entente afin d'y ajouter les frais relatifs à l'éclairage et aux prises électriques.

Lors de la négociation du bail, il avait été entendu que les frais d'exploitation seraient inclus dans le loyer, à l'exception des frais relatifs à l'éclairage et aux prises électriques qui seraient payés directement par la Ville au fournisseur Hydro Québec. Cependant, lors de l'aménagement des locaux, il s'est avéré plus aisé et moins coûteux pour le locateur au niveau des travaux de faire les branchements dans un même panneau électrique, ce à quoi la Ville a donné son accord. Le locateur assume donc, depuis le début de l'entente, l'ensemble des frais relatifs à l'électricité, incluant ceux qui devaient être assumés par la Ville. Il est donc nécessaire de modifier le bail de façon rétroactive afin de refléter l'esprit de l'entente initiale et ainsi d'ajouter le montant des frais d'énergie au loyer actuel.

Comme il n'y avait pas entente sur le montant à ajouter au bail, il avait été décidé d'analyser la consommation réelle des occupants durant une année avant de procéder à la modification du bail.

Le bail original a été négocié de gré à gré avec le locateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0110 - 12 avril 2012 - Approbation du bail, pour une superficie de 13 815 pi², pour une durée de 9 ans et pour un montant total de 7 405 980,40 \$ incluant les taxes.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la première modification du bail par lequel la Ville loue du locateur, Le 1434 Sainte-Catherine inc., un espace à bureaux d'une superficie de 1 283,46 m² dans l'immeuble situé au 1434, rue Sainte-Catherine Ouest, à Montréal, pour les besoins du PDQ 20 du SPVM, pour un terme de 9 ans, soit du 15 mars 2013 au 14 mars 2022.

JUSTIFICATION

Un montant additionnel à l'entente actuelle, de 0,65 \$/pi² pour les 5 premières années du bail et de 0,75 \$/pi² pour les 4 années suivantes, a été négocié afin de refléter le coût d'énergie supplémentaire à être assumé par le locateur. Ce montant négocié est basé sur l'analyse de la consommation réelle des occupants pour la première année du bail. Le locateur n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Comme les frais d'électricité et d'éclairage devaient initialement être assumés par la Ville, voici le montant à ajouter au loyer afin de transférer la responsabilité des ces frais au locateur.

Superficie 13 815 pi ²	Loyer additionnel 2013 (9,5 mois)	Loyer additionnel 2014 - 2017 (4 ans)	Loyer additionnel 2018 (1 an)	Loyer additionnel 2019 - 2021 (3 ans)	Loyer additionnel 2022 (2,5 mois)	Loyer additionnel total (9 ans)
Taux unitaire (pi ²)	0,65 \$	0,65 \$	0,73 \$	0,75 \$	0,75 \$	
Loyer total	7 108,97 \$	8 979,75 \$	10 073,44 \$	10 361,25 \$	2 158,59 \$	86 343,75 \$
TPS	355,45 \$	448,99 \$	503,67 \$	518,06 \$	107,93 \$	4 317,19 \$
TVQ	709,12 \$	895,73 \$	1 004,83 \$	1 033,53 \$	215,32 \$	8 612,79 \$
Loyer total incluant les taxes	8 173,54 \$	10 324,47 \$	11 581,93 \$	11 912,85 \$	2 481,84 \$	99 273,73 \$
Ristourne TPS	355,45 \$	448,99 \$	503,67 \$	518,06 \$	107,93 \$	4 317,19 \$
Ristourne TVQ (62,8 %)		562,52 \$	631,03 \$	649,06 \$	135,22 \$	5 408,83 \$
Loyer net	7 818,09 \$	9 312,96 \$	10 447,23 \$	10 745,72 \$	2 238,69 \$	89 547,71 \$

Pour les années 2013 à 2022, le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés par le SPVM à même son enveloppe budgétaire. Les sommes proviennent du budget de fonctionnement.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 99 273,73 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la Politique de développement durable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 19 juin 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Érik VINCENT)

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Réginald CINEAS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie DI PALMA
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-24

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-06-05

Approuvé le : 2014-06-05



Dossier # : 1141075001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Mettre fin à l'entente intervenue entre le Collectif de festivals montréalais (Montréal Festimania) et la Ville de Montréal relative à un soutien financier de 300 000 \$ pour les éditions 2013 et 2014 (CM13 0589).

Le Service de la culture recommande :
De mettre fin à l'entente intervenue entre le Collectif de festivals montréalais (Montréal Festimania) et la Ville de Montréal relative à un soutien financier de 300 000 \$ pour les éditions 2013 et 2014 (CM13 0589).

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-28 07:56

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1141075001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Mettre fin à l'entente intervenue entre le Collectif de festivals montréalais (Montréal Festimania) et la Ville de Montréal relative à un soutien financier de 300 000 \$ pour les éditions 2013 et 2014 (CM13 0589).

CONTENU

CONTEXTE

En 2010, en collaboration avec Tourisme Québec et Tourisme Montréal, la Ville de Montréal a favorisé la mise en place d'un organisme de regroupement des nombreux festivals et événements se déroulant en juillet de chaque année. L'objectif était de maximiser l'impact de ces festivals et événements pour que cette masse critique devienne, en elle-même, un grand événement susceptible de drainer à Montréal un nombre de visiteurs encore plus élevé, le tout en s'inspirant du modèle des festivals d'Édimbourg en août. La contribution prévue de la Ville, soit une somme de 250 000 \$, s'ajoutait à celle de Tourisme Québec (même somme) et à celle de Tourisme Montréal (100 000 \$). Il était prévu d'en faire un projet pilote pour trois années (2010 à 2012).

Ce regroupement à but non lucratif s'est incorporé sous le nom de Montréal Festimania. Le principal effet positif du regroupement a été de transformer en partenaires des organismes et des personnes qui, auparavant, s'ignoraient et se considéraient comme des compétiteurs. Plusieurs de ces organismes ont développé des collaborations et des partenariats féconds. Par contre, l'organisme Montréal Festimania s'est lancé rapidement dans de la promotion touristique à l'étranger, avant même de consolider sa base locale.

A l'échéance du projet pilote, à l'automne 2012, les bailleurs de fonds ont demandé à l'organisme de clarifier ses objectifs, dans le but, justement, d'augmenter substantiellement sa notoriété locale, permettant ainsi à Tourisme Québec et à Tourisme Montréal de se fonder sur cette notoriété pour augmenter la promotion touristique sur les marchés ciblés.

L'organisme a répondu à cette demande :

- par une campagne locale visant à faire mieux connaître Festimania aux Montréalais;
- en bonifiant la passe FESTI +, qui avait été lancée en 2012. En 2013, 3440 passes ont été activées, ce qui s'ajoute aux 2400 de l'année précédente, pour un total de près de 6000 détenteurs actifs.

Les deux principaux bailleurs de fonds, la Ville de Montréal et Tourisme Québec, ont toutefois ajusté à la baisse leur contribution, la faisant passer de 250 000 \$ à 150 000 \$ par

année. Celle de Tourisme Montréal était en 2013 de 35 000 \$. Dans le cas de la Ville, cette contribution s'appliquait aux années 2013 et 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0589 - 17 juin 2013 - Accorder un soutien financier totalisant 300 000\$ au Collectif de festivals montréalais pour les éditions 2013 et 2014 / Approuver un projet de convention à cet effet

DESCRIPTION

Après analyse, la Direction associée Cinéma - Festivals - Événements (DCFE) du Service de la culture, en arrive à la conclusion que, par rapport aux résultats attendus à court terme, les efforts nécessaires pour augmenter la notoriété de Montréal Festimania sont trop élevés et demanderont un investissement trop étendu dans le temps.

La DCFE n'ayant pas l'intention de recommander de prolonger cette expérience pour les années à venir, il apparaît préférable, dans le même esprit, de réaffecter dès maintenant les sommes prévues pour l'édition 2014.

JUSTIFICATION

En demandant à l'organisme Montréal Festimania de recentrer ses interventions en vue de générer une plus grande notoriété auprès des Montréalais, tout en maintenant une contribution substantielle pour deux années supplémentaires, la DCFE désire donner le maximum de possibilités à l'organisme de progresser.

Si ce projet pilote avait été rapidement concluant, il était envisagé de reprendre l'expérience avec d'autres festivals pour d'autres périodes de l'année, notamment juin et le début de l'automne. Mais l'expérience révèle que la stratégie Festimania fait clairement apparaître un conflit de marques; les festivals et événements participants prioriseront toujours leur propre marque par rapport à une bannière intégratrice dont la notoriété est faible, ce qui est compréhensible.

Dans les circonstances, et dans un contexte de ressources rares et de besoins nombreux, il apparaît donc préférable de mettre un terme dès cette année à la contribution financière de la Ville.

De son côté, Tourisme Québec (TQ) déplore le manque de revenus autonomes de Montréal Festimania et il prendra bientôt (dès après la nomination d'un nouveau ministre) une décision relative à la contribution à Montréal Festimania. Si sa contribution se poursuit, il semble acquis que ce sera avec un montant très réduit par rapport à celui de l'exercice précédent. Par ailleurs, Tourisme Montréal avait déjà décidé de poursuivre sa contribution, mais avec un montant réduit, soit 20 000\$ en 2014 (35 000\$ en 2013). TM a clairement indiqué que son principal intérêt résidait dans la technologie associée à la Passe FESTI+ déjà développée par Festimania.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour 2013, les somme prévues ont été octroyées à l'organisme. Pour 2014, aucune somme n'a été octroyée à ce jour.

La dimension financière est traitée dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La présente recommandation permet de maintenir intacts tous les partenariats et collaborations développés par les 11 festivals et événements membres de Festimania.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu, tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Informers l'organisme de la décision de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Planification stratégique (Roger VERREAULT)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-23

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2014-05-27



Dossier # : 1140679005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier exceptionnel de 15 000 \$ à l'organisme Culture pour tous pour la réalisation des Journées de la culture 2014.

Le Service de la culture recommande:

- d'accorder un soutien financier exceptionnel de 15 000\$ à Culture pour tous pour la réalisation des Journées de la culture 2014.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-26 19:05

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1140679005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier exceptionnel de 15 000 \$ à l'organisme Culture pour tous pour la réalisation des Journées de la culture 2014.

CONTENU

CONTEXTE

En 2014, les Journées de la culture (JDC), organisées par Culture pour tous et le Marathon Oasis de Montréal (MOM), organisé par le Festival de la santé, tiennent exceptionnellement une journée d'activité simultanée le dimanche 28 septembre 2014 et ce, pour la première fois.

Depuis ses débuts en 1997, les JDC se tiennent pendant 3 jours, soit le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants. Les dates de tenue des JDC sont déterminées par l'Assemblée nationale du Québec. Depuis 2011, le Marathon Oasis de Montréal (MOM) se tient le 4^e dimanche de septembre. Dû à une conjoncture du calendrier cette année, les deux événements se tiendront le même jour, le dernier dimanche de septembre.

Étant donné que le MOM a déjà ouvert sa période d'inscription depuis plusieurs mois pour l'édition de 2014 et compte tenu que les dates des JDC ne peuvent être modifiées, il n'a pas été possible d'effectuer un changement de dates pour 2014.

Un plan d'action en matière de promotion et communication a été élaboré par les deux organisations ainsi que la Ville afin de diminuer les impacts négatifs de cette situation anticipée par les JDC. Ce chevauchement d'événements nécessitera des opérations administratives et promotionnelles exceptionnelles pour Culture pour tous. Ce dernier a spécifié qu'il n'avait pas les ressources pour coordonner les nouvelles actions qui seront mises en place et a déposé, auprès de la Ville, une demande de soutien financier.

Le présent sommaire a pour but d'octroyer une contribution financière ponctuelle de 15 000 \$ pour soutenir l'organisme dans la réalisation de son édition 2014 . La Ville offrira aussi un soutien en biens et services d'une valeur de 99 000 \$, qui permettra aux JDC d'augmenter sa visibilité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Culture pour tous est un organisme dont la mission est de contribuer à la démocratisation de la culture au Québec. Ses objectifs et ses actions visent à favoriser, pour le plus grand nombre, l'accès et l'appropriation des arts et de la culture. L'organisme propose des initiatives qui encouragent l'accès et la participation à la création et à l'activité culturelle. Les Journées de la culture se tiendront les 26, 27 et 28 septembre prochain. Elles offrent gratuitement à la population québécoise trois jours d'activités interactives, de découverte et d'appréciation des arts et de la culture se déployant tant dans les petites que les grandes municipalités. Ces Journées visent à sensibiliser la population à l'importance et à la nécessité d'un plus grand accès aux arts et à la culture pour tous les citoyens.

En 2013, les Journées de la culture à Montréal, c'était:

- **787** activités sur un total de 3179, soit **25%** de la programmation pan québécoise
- **843** organisateurs et collaborateurs
- **95 000** visiteurs estimés sur l'île de Montréal seulement, soit **41%** du nombre total de visiteurs
- Plus de **5000** élèves ont profité des Journées en participant au programme *Sortez... pour la rentrée!*
- **87%** des organisateurs de l'île de Montréal confirment bénéficier de retombées positives suite à leur participation

JUSTIFICATION

Le conflit de dates auquel nous faisons face en 2014 reste exceptionnel. Pour les prochaines années, afin d'éviter toute situation semblable, le Festival de la santé travaille à identifier de nouvelles dates pour la tenue de son marathon.

Culture pour tous craint une certaine baisse de l'achalandage le dimanche de son événement, de même qu'une baisse potentielle de participation des diffuseurs ou un retrait de partenaires pour l'entièreté de l'événement. L'organisme a spécifié qu'il n'avait pas les ressources humaines ni financière pour coordonner les nouvelles actions qui seront mises en place afin de promouvoir les JDC et sécuriser ses partenaires et les organismes participants à la tenue simultanée du marathon le dimanche 28 septembre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service de la culture dispose des crédits nécessaires dans son budget 2014 pour assumer la dépense de 15 000 \$. Ces dépenses sont entièrement assumées par la ville centrale. Les crédits inhérents à ce dossier ont été réservés par la demande d'achat numéro 334404.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation de cet événement s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais;

- La programmation des Journées de la culture est une vitrine des manifestations culturelles issues de plusieurs milieux et communautés culturelles;
- Cette grande fête culturelle est accessible gratuitement à l'ensemble de la population métropolitaine et touristique;
- Les Journées de la culture sont une plate-forme pour les organismes leur permettant de développer leur sens de l'initiative, l'esprit d'entreprise et leurs compétences en gestion de la même façon que l'événement permet le rassemblement multigénérationnel qui favorise leur développement à tous niveaux et l'ouverture sur le monde.

- Lors de l'événement, une place importante est accordée au savoir-faire et au transfert des connaissances.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les activités offertes dans le cadre des JDC sont réalisées sur une base volontaire par des artistes et artisans, des travailleurs culturels, des organismes culturels, des directeurs d'école et d'entreprise qui décident d'offrir gratuitement à leur entourage, sous le chapeau des JDC, des activités favorisant l'exploration de la face cachée des arts et de la culture. Ce sont des démonstrations, des ateliers pratiques, des conférences ou des circuits commentés qui favorisent l'échange et le partage.

Certaines activités sont offertes les trois jours de l'événement et d'autres se tiennent sur deux jours ou une journée.

Le marathon organisé le dimanche 28 septembre provoquera des entraves à la circulation dans les quartiers centraux de Montréal et le réseau de transport en commun risque également d'être sollicité jusqu'en milieu de journée. Culture pour tous veut s'assurer d'offrir un soutien additionnel en terme de communication et de promotion aux organismes diffusant des activités dans le cadre des JDC en misant sur l'accessibilité aux activités le dimanche, afin d'éviter que certains diffuseurs et partenaires ne se désistent de la programmation. C'est justement ce que permettra de faire le soutien exceptionnel de 15 000 \$, de même que le soutien en biens et services de la Ville d'une valeur de 99 000 \$ ainsi que le soutien en biens et services offert par le Festival de la santé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Planification des deux événements.

- Rencontres de travail
- Réalisation des événements;
- Bilan

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude VIAU
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-14

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé Cinéma - Festivals -
Événements

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2014-05-26

**Dossier # : 1140007001**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de protocole d'entente destiné à encadrer le soutien financier accordé par la Ville de Montréal à l'Écomusée de la maison du fier monde inc. pour l'exercice financier 2014 et autoriser un virement budgétaire de 157 939 \$ en 2014 en provenance des dépenses générales d'administration de compétence locale vers le Service de la culture afin de pouvoir verser la contribution financière accordée par le conseil municipal en 2013 (CM13 0983) à l'organisme Écomusée de la maison du fier monde Inc. pour la réalisation des travaux d'amélioration et de maintien d'actif du bâtiment sis au 2050, rue Amherst à Montréal.

Le Service de la culture recommande:

1. d'approuver un projet de protocole d'entente visant à encadrer le soutien financier de 157 939 \$ accordé par la Ville de Montréal à l'Écomusée de la maison du fier monde Inc. (CM13 0983), pour l'exercice financier 2014, pour la réalisation des travaux d'amélioration et de maintien d'actif du bâtiment sis au 2050, rue Amherst ;
2. d'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis en provenance des dépenses générales d'administration de compétence locale vers le Service de la culture, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-06-05 14:04

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1140007001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de protocole d'entente destiné à encadrer le soutien financier accordé par la Ville de Montréal à l'Écomusée de la maison du fier monde inc. pour l'exercice financier 2014 et autoriser un virement budgétaire de 157 939 \$ en 2014 en provenance des dépenses générales d'administration de compétence locale vers le Service de la culture afin de pouvoir verser la contribution financière accordée par le conseil municipal en 2013 (CM13 0983) à l'organisme Écomusée de la maison du fier monde Inc. pour la réalisation des travaux d'amélioration et de maintien d'actif du bâtiment sis au 2050, rue Amherst à Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

L'Écomusée de la maison du fier monde (ÉMFM) est un organisme à but non lucratif dont la mission consiste à assurer l'interprétation du patrimoine en exploitant une thématique axée sur la mise en valeur de l'histoire industrielle et ouvrière du quartier Centre-Sud. Cet organisme majeur jouit d'une réputation internationale. Il est reconnu et subventionné par le ministère de la Culture et des Communications (MCC). L'Écomusée est une constituante importante du réseau des lieux consacrés à la diffusion des connaissances et de la mise en valeur du patrimoine. Il contribue à affirmer le rôle de Montréal à titre de métropole culturelle qui accueille sur son territoire des organismes de prestige associés au secteur de la muséologie, des centres d'interprétation et du patrimoine.

L'ÉMFM loge dans un ancien bain public situé au 2050 de la rue Amherst dans le secteur Centre Sud de l'arrondissement Ville-Marie. L'immeuble est identifié comme un immeuble de valeur patrimoniale exceptionnelle (juridiction municipale) dans le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal adopté en 2004.

Le bâtiment abrite, depuis l'emménagement de l'ÉMFM en 1996, des espaces administratifs de l'Écomusée, de l'Association québécoise du patrimoine industriel (AQPI) ainsi que de l'Association des propriétaires de maisons anciennes du Québec (APMAQ) et principalement des espaces d'exposition de qualité exceptionnelle accessibles au public. L'organisme y loge dans le cadre d'une emphytéose d'une durée de 39 ans échéant en 2034. Cette entente prévoit le versement d'une rente, d'une somme annuelle de 500 \$ (indexée sur la durée de

l'entente) versée à la Ville. Cette emphytéose est assortie d'une obligation voulant que l'ÉMFM apporte des améliorations d'une valeur d'au moins 500 000 \$, le tout aux conditions stipulées dans l'entente d'emphytéose.

La contribution financière totale de la Ville à ce projet est de 507 872 \$ Une première contribution de 349 933\$ (décision CM13 0985) a été faite en 2013 en trois versements (125 000\$, 150 000\$, 74 933 \$). Le présent dossier décisionnel constitue la seconde et dernière contribution à ce même projet pour un montant de 157 939 \$ Ce sommaire a pour but de soumettre, aux autorités municipales, le projet de convention régissant l'octroi de la seconde contribution de la Ville à l'organisme en vue de la réalisation de travaux urgents de mise aux normes et de maintien d'actif du bâtiment occupé par le l'ÉMFM Le versement de notre contribution en deux temps (2013 et 2014) découle d'une part, de la réalisation d'analyses structurales urgentes devant être réalisées avant l'hiver ainsi que de l'évaluation globale des coûts. D'autre part, il était nécessaire de valider le montage financier suite aux résultats des analyses faites sur ce bâtiment.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0983 Décision du conseil municipal à l'effet d'autoriser une dérogation au gel des dépenses décrété par la décision CE13 0713, d'accorder un soutien financier non récurrent de 507 872 \$ (349 933 \$ en 2013 et 157 939 \$ en 2014) à cet organisme, d'approuver le projet de protocole entre la Ville et cet organisme (crédits de 2013) et d'ajuster la base budgétaire du Service de la qualité de vie pour un montant non récurrent de 157 939 \$ en 2014.

CO95 02248 Décision du conseil municipal à l'effet d'approuver un projet d'acte de convention emphytéotique entre la Ville et l'Écomusée de la maison du fier monde Inc. au sujet d'un immeuble sis au 2050 de la rue Amherst, pour un terme de 39 ans, lequel acte a été publié sous le numéro 8211.

DESCRIPTION

Le projet d'investissement vise à accorder une contribution financière à EMFM de façon à lui permettre de voir à la conservation du bâtiment dans un souci d'exemplarité aux niveaux patrimonial et architectural ainsi que le maintien de ses actifs afin d'assurer la sécurité et la salubrité des espaces occupés par les occupants et le grand public qui a accès aux espaces d'exposition.

Dépenses projetées :

Les familles de dépenses projetées sont les suivantes:

1. Travaux sur l'enveloppe extérieure, toiture
2. Travaux de finition intérieure
3. Services spécialisés (ascenseur, système CVCA etc.)
4. Contingences, frais généraux, administration et profit et honoraires professionnels
Total 575 872 \$

Le partage des dépenses admissibles a été préparé par le ministère de la Culture et des Communications (tableau daté du 13 février 2013) et présenté dans le cadre du Forum des équipements culturels lors de la rencontre du 18 avril 2013.

Montage financier du projet : revenus

Étape 1 : 2013 : Sommaire déjà approuvé (Décision CM13 0983) en réalisation Ville de Montréal (Budget de fonctionnement) Participation de 61 %.	349 933 \$
---	------------

Étape 2 : 2014 : Sommaire actuel (nouveau protocole d'entente-gestion crédits 2014) Ville de Montréal (Budget de fonctionnement) Participation de 27%	157 939 \$
Étape 3 : 2014 : À obtenir par l'organisme Participation de 12 %.	68 000 \$
Total	575 872 \$

Le projet de convention soumis pour approbation prévoit plusieurs obligations formulées par la Ville qui visent à s'assurer que la mise en oeuvre du projet aura recours à des pratiques de gestion rigoureuses et conformes aux règles applicables dans un tel cas. Le soutien financier de la Ville en vue d'aider EMFM à réaliser les travaux de construction serait effectué en plusieurs versements assujettis à des conditions spécifiques qui devront être remplies par l'ÉMFM.

JUSTIFICATION

Le présent dossier décisionnel est conforme aux orientations de la Ville de Montréal dans le cadre de ses politiques en développement culturel et en patrimoine. Le financement du projet s'inscrit dans le prolongement du soutien et des activités de concertation permanentes menées par la Ville et le MCC depuis 2003 dans le cadre du Forum permanent des équipements culturels. Sa réalisation interpelle plusieurs partenaires et s'inscrit dans le prolongement des engagements issus du Rendez-vous novembre 2012 – Montréal, métropole culturelle.

À terme, la réalisation du projet implique des investissements des gouvernements, qui permettront de bonifier la valeur d'un actif immobilier de valeur patrimoniale.

Les vérifications effectuées auprès du Service de la gestion et de la planification immobilière confirment que la convention d'emphytéose a été ratifiée, enregistrée et publiée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service de la culture ne dispose pas du montant requis de 157 939 \$ en 2014 dans son budget de fonctionnement pour verser la contribution financière à l'organisme Écomusée de la maison du fier monde. Ce soutien financier avait été accordé par le conseil municipal en 2013 (CM13 0983) mais aucun ajustement de la base budgétaire 2014 n'avait été fait. Le Service de la culture demande une provenance budgétaire pour 2014 au montant de 157 939 \$ à même les dépenses générales d'administration de compétence locale.

La dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des travaux permettra d'assurer la pérennité du lieu, la sécurité des occupants et des visiteurs dans le respect de la mission de l'ÉMFM. La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4^e pilier du développement durable par la Ville tel que soutenu par Cité et Gouvernement Locaux Unis (CGLU) devant l'ONU en juin 2013.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du projet permettra de :

- valoriser un actif immobilier mis à la disposition du milieu culturel montréalais
- consolider un lieu d'interprétation du patrimoine de premier plan, unique au Québec et au Canada
- assurer la sécurité des occupants et la salubrité des espaces de l'ÉMFM
- garantir la pérennité des installations physiques et le maintien des actifs pour les prochaines années

- mettre en valeur les caractéristiques architecturales exceptionnelles d'un bâtiment d'intérêt patrimonial
- mettre en valeur la présence de l'Écomusée dans l'arrondissement Centre-Sud.
- renforcer le rôle de métropole culturelle exercé par Montréal

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation au conseil municipal - juin 2014
Début de chantier (travaux d'urgence) - Hiver/printemps 2014
Fin des travaux - fin 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Benoit CHAGNON PHILOGONE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre BOUCHER
Commissaire équipements et espaces culturels

ENDOSSÉ PAR

Richard ADAM
Chef de division

Le : 2014-01-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

Tél : 514-872-2884

Approuvé le : 2014-05-22



Dossier # : 1140007002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de protocole d'entente destiné à encadrer le soutien financier accordé par la Ville de Montréal à Centre de céramique-poterie Bonsecours inc. pour l'exercice 2014 et autoriser un virement budgétaire de 354 549 \$ en 2014 en provenance des dépenses générales d'administration de compétence locale vers le Service de la culture afin de pouvoir verser la contribution financière accordée par le conseil municipal en 2013 (CM13 0985) à l'organisme Centre de céramique poterie Bonsecours inc pour la réalisation des travaux d'amélioration et de maintien d'actif du bâtiment sis au 444, rue Saint-Gabriel à Montréal.

Le Service de la culture recommande:

1. d'approuver un projet de protocole d'entente visant à encadrer le soutien financier de 354 549 \$ accordé par la Ville de Montréal au Centre de céramique-poterie Bonsecours Inc. (CM13 0985), pour l'exercice 2014, pour la réalisation des travaux d'amélioration et de maintien d'actif du bâtiment sis au 444, rue Saint-Gabriel ;

2. d'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis en provenance des dépenses générales d'administration de compétence locale vers le Service de la culture, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-06-05 14:04

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1140007002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de protocole d'entente destiné à encadrer le soutien financier accordé par la Ville de Montréal à Centre de céramique-poterie Bonsecours inc. pour l'exercice 2014 et autoriser un virement budgétaire de 354 549 \$ en 2014 en provenance des dépenses générales d'administration de compétence locale vers le Service de la culture afin de pouvoir verser la contribution financière accordée par le conseil municipal en 2013 (CM13 0985) à l'organisme Centre de céramique poterie Bonsecours inc pour la réalisation des travaux d'amélioration et de maintien d'actif du bâtiment sis au 444, rue Saint-Gabriel à Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre de céramique-poterie Bonsecours (CCPB) est un organisme à but non lucratif dont la mission d'école-atelier consiste à dispenser une formation professionnelle et des activités de perfectionnement spécialisées dans les domaines de la céramique et de la poterie. Cet organisme majeur jouit d'une excellente réputation. Il est reconnu et subventionné par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC). Le CCPB est une constituante importante du réseau des lieux de formation supérieurs en métiers d'art implanté dans la métropole. Il contribue à affirmer le rôle de Montréal à titre de métropole culturelle qui accueille sur son territoire des organismes de prestige associés au secteur de la formation et de la création artistiques. Le CCPB loge dans une ancienne caserne municipale située au 444, rue Saint-Gabriel dans l'arrondissement Ville-Marie et l'immeuble est situé dans le site patrimonial déclaré de Montréal (Vieux-Montréal). Le bâtiment abrite des locaux de création (ateliers spécialisés et fours), les espaces administratifs du CCPB, une boutique ainsi que des espaces d'exposition accessibles au public. L'organisme y loge dans le cadre d'une emphytéose qui prévoit le versement d'une rente annuelle appliquée sur la durée de l'entente. Par ailleurs le CCPB est tenu, dans le contexte de cette entente, d'apporter des travaux de rénovation d'une valeur d'au moins 235 000 \$ sur le bâtiment.

La contribution financière totale de la Ville à ce projet est de 550 333 \$ Une première

contribution de 195 784\$ (décision CM13 0985) a été faite en 2013 en trois versements (75 000\$, 75 000\$, 45 784\$). Le présent dossier décisionnel constitue la seconde et dernière contribution à ce même projet pour un montant de 354 549 \$. Ce sommaire a pour but de soumettre, aux autorités municipales, le projet de convention régissant l'octroi de la seconde contribution de la Ville à l'organisme en vue de la réalisation de travaux urgents de mise aux normes et de maintien d'actif du bâtiment occupé par le CCPB. Le versement de notre contribution en deux temps (2013 et 2014) découle d'une part, de la réalisation d'analyses structurales urgentes devant être réalisées avant l'hiver ainsi que de l'évaluation globale des coûts. D'autre part, il était nécessaire de valider le montage financier suite aux résultats des analyses faites sur ce bâtiment.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM03 0836 du 28 octobre 2003 à l'effet d'approuver un projet d'acte de convention emphytéotique entre la Ville et le CCPB au sujet d'un immeuble sis au 444 rue Saint-Gabriel;

CM12 0303 du 16 avril 2012 à l'effet d'approuver une modification aux fins du renouvellement de l'emphytéose avec le CCPB, au sujet d'un immeuble sis au 444 rue Saint-Gabriel, lequel acte a été préparé par Me Andrée Blais, notaire mandataire, et publié sous le numéro 19621427 en date du 7 décembre 2012. Le renouvellement porte sur la période du 20 avril 2007 au 19 avril 2032.

CM13 0985 du 23 septembre 2013 à l'effet d'autoriser une dérogation au gel des dépenses générales d'administration décrété par la décision CE13 0713, d'accorder un soutien financier non récurrent pour un montant maximal de 550 333 \$ (195 784 \$ en 2013 et 354 549 \$ en 2014) au Centre de céramique-poterie Bonsecours Inc. pour la réalisation de travaux d'amélioration et de maintien d'actif du bâtiment sis au 444, rue Saint-Gabriel à Montréal, d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, d'ajuster la base budgétaire du Service de la qualité de vie pour un montant non récurrent de 354 549 \$ en 2014.

DESCRIPTION

Le projet d'investissement vise à accorder une contribution financière à CCPB de façon à lui permettre de voir à la conservation du bâtiment dans un souci d'exemplarité aux niveaux patrimonial et architectural ainsi que sa mise en conformité. La réalisation des travaux de maintien des actifs est destinée à assurer la réalisation de travaux urgents destinés à assurer la sécurité et la salubrité des espaces occupés par les étudiants, le corps professoral ainsi que le grand public qui a accès aux espaces d'exposition et à la boutique présentant les oeuvres créées par les artistes.

Les travaux devant être réalisés par le CCPB répondent aux exigences stipulées à l'article 17.3 de la modification d'emphytéose prévoyant que des investissements minimaux de 235 000 \$ soient réalisés sur l'immeuble dans un délai prescrit.

Dépenses projetées :

Les familles de dépenses projetées sont les suivantes:

1. Travaux de structure
2. Travaux connexes de toiture
3. Autres travaux connexes
4. Contingences, conditions générales et honoraires professionnels
Total 605 333 \$

Le partage des dépenses admissibles a été préparé par le ministère de la Culture et des Communications (tableau Annexe daté du 13 février 2013) et présenté dans le cadre du Forum des équipements culturels lors de la rencontre du 18 avril 2013.

Montage financier du projet : revenus

Le montage financier du projet réunit les partenaires suivants :

Étape 1 : 2013 : Sommaire 1130007002 (décision CM13 0985) en réalisation Ville de Montréal (Budget de fonctionnement). Montant représentant une participation de 32 %	195 784 \$
Étape 2 : 2014 : Sommaire actuel (nouveau protocole- gestion des crédits pour 2014) Ville de Montréal (Budget de fonctionnement). Montant représentant une participation de 58 %	354 549 \$
Étape 3 :2014 : À obtenir par l'organisme Montant représentant une participation de 10 %	55 000 \$
Total	605 333 \$

Le projet de convention présenté pour l'approbation du conseil municipal prévoit plusieurs obligations formulées par la Ville qui visent à s'assurer que la mise en oeuvre du projet aura recours à des pratiques de gestion rigoureuses et conformes aux règles applicables dans un tel cas.

Le soutien financier de la Ville versé en vue d'aider CCPB à réaliser des travaux de construction serait effectué en plusieurs versements assujettis à des conditions spécifiques qui devront être remplies par le CCPB.

JUSTIFICATION

Le présent dossier décisionnel est conforme aux orientations identifiées par la Ville de Montréal dans le cadre des politiques culturelle et du patrimoine. Le financement du projet s'inscrit dans le prolongement du soutien et des activités de concertation permanentes menées par la Ville et le MCC depuis 2003 dans le cadre du Forum permanent des équipements culturels. Sa réalisation interpelle plusieurs partenaires et s'inscrit dans le prolongement des engagements issus du Rendez-vous 2012 - Montréal, métropole culturelle.

À terme, la réalisation du projet implique des investissements des gouvernements qui permettront de bonifier la valeur d'un actif immobilier de valeur patrimoniale.

Les vérifications effectuées auprès du Service de la gestion et de la planification immobilière confirment que la convention d'emphytéose a été ratifiée, enregistrée et publiée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service de la culture ne dispose pas du montant requis de 354 549 \$ en 2014 dans son budget de fonctionnement pour verser la contribution financière à l'organisme Centre de céramique-poterie Bonsecours inc. Ce soutien financier avait été accordé par le conseil municipal en 2013 (CM13 0985) mais aucun ajustement de la base budgétaire 2014 n'avait été fait. Le Service de la culture demande une provenance budgétaire pour 2014 au montant de 354 549 \$ à même les dépenses générales d'administration de compétence locale.

La dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des travaux permettra d'assurer la pérennité du lieu, la sécurité des occupants et des visiteurs dans le respect de la mission du CCPB. La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4^e pilier du développement durable par la Ville tel que soutenu par Cité et Gouvernement Locaux Unis (CGLU) devant l'ONU en juin 2013.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À terme, le projet permettra de:

- valoriser un actif immobilier mis à la disposition du milieu culturel montréalais
- consolider un lieu de formation et de création artistique de premier plan, unique au Québec et au Canada
- assurer la sécurité des occupants et la salubrité des espaces du CCPB
- garantir la pérennité des installations physiques pour les prochaines années
- mettre en valeur les caractéristiques architecturales exceptionnelles d'un bâtiment d'intérêt patrimonial
- contribuer à la mise en valeur d'un lieu emblématique du Vieux-Montréal
- mettre en valeur la présence du CCPB dans l'arrondissement Ville-Marie
- renforcer le rôle de métropole culturelle exercé par Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation au conseil municipal - juin 2014

Début des travaux - Hiver/printemps 2014

Fin des travaux - fin 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

« À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. »

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Benoit CHAGNON PHILOGONE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre BOUCHER
Commissaire équipements et espaces culturels

ENDOSSÉ PAR

Richard ADAM
Chef de division

Le : 2014-01-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

Tél : 514-872-2884

Approuvé le : 2014-05-22



Dossier # : 1141197005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier de 100 000 \$ à Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone pour l'élaboration d'un plan transitoire du festival Présence autochtone vers une programmation annuelle du projet DestiNATIONS. Approuver un protocole d'entente à cette fin.

Il est recommandé au Comité exécutif :

1. d'autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service de la culture pour soutenir l'organisme Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Il est recommandé au Conseil municipal :

1. d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ dans le cadre d'un plan transitoire du festival Présence autochtone vers une programmation annuelle du projet DestiNATIONS;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-06-05 08:39

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1141197005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier de 100 000 \$ à Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone pour l'élaboration d'un plan transitoire du festival Présence autochtone vers une programmation annuelle du projet DestiNATIONS. Approuver un protocole d'entente à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Montréal a toujours été un carrefour de rencontre des Premiers Peuples. Ainsi, les Premiers Peuples du Québec et d'ailleurs, venus s'installer à Montréal, font qu'aujourd'hui la métropole est classée huitième au rang des villes canadiennes avec la population autochtone la plus nombreuse. Une étude, réalisée en novembre 2012 par ArtExpert.ca en collaboration avec CGA (Corriveau Girard architectes) pour le compte du Comité ART - Culture du RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal, intitulée *Mise à jour et développement d'une étude de faisabilité et de programmation d'un Lieu culturel et artistique des Premiers Peuples*, présentait le profil stratégique du projet d'un lieu culturel autochtone à instituer en 2017 et les objectifs généraux des activités à établir en son sein. Ce projet porte le nom de DestiNATIONS.

L'organisme Terres en vues est mandataire du projet DestiNATIONS et a déposé, en février 2014, une demande au Programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications pour ce projet. L'objectif de réalisation de DestiNATIONS est 2017, afin de créer un véritable impact pour Montréal et les célébrations du 375e anniversaire de Montréal, le 50e anniversaire d'Expo 67, le 150e anniversaire de la Confédération canadienne et le 10e anniversaire de la Déclaration des droits des peuples autochtones (ONU).

Terres en vues est aussi l'organisme produisant le festival Présence autochtone depuis 24 ans, festival soutenu notamment par la Ville de Montréal, via son Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels. Dans le contexte où la Ville appuie la mise en oeuvre, avec les gouvernements du Québec et du Canada, du projet DestiNATIONS, un des enjeux majeurs est la transition d'une programmation événementielle à une programmation dédiée au lieu permanent. En ce sens, le soutien financier vise à faire la transition entre le festival Présence autochtone et la planification d'une programmation du lieu à l'année, qu'est DestiNATIONS.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 14 0337 - 12 mars 2014 - Accorder un soutien financier totalisant 777 000 \$ à 38 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2014.

CE12 1129 - 4 juillet 2012 - Octroyer une contribution financière non récurrente de 25 000 \$ à Terres en vues pour procéder à la mise à jour et au développement d'une étude de faisabilité et de programmation en vue d'établir un lieu communautaire, culturel et artistique autochtone à Montréal en vue des célébrations de 2017.

DESCRIPTION

Fondé en 1990, l'organisme Terres en vues est le chef-lieu de la créativité indigène des trois Amériques à Montréal. Maître d'oeuvre du festival Présence autochtone, il possède une expertise de premier plan pour contribuer à la réalisation de la programmation du projet DestiNATIONS, possédant un réseau de partenaires nécessaire à la conception d'une programmation d'avant-garde.

La contribution de 100 000 \$ constituera la contribution de la Ville de Montréal pour permettre à Terres en vues de faire le pont entre la programmation événementielle actuelle du festival Présence autochtone et celle, à concevoir de manière permanente, du projet DestiNATIONS. La programmation tiendra compte des traditions vivantes enracinées dans le passé, ancrées dans le présent, ouvrant sur l'avenir et affirmant la diversité culturelle et linguistique des Premiers Peuples du Québec, du Canada et de l'étranger.

JUSTIFICATION

Le soutien de 100 000 \$ pour 2014 est une mesure transitoire pour l'organisme Terres en vues afin de faire le passage entre son festival et le développement d'une programmation annuelle qui aura des impacts importants auprès de la population montréalaise et comportera des enjeux internationaux certains. Cette contribution s'appuie sur l'étude réalisée pour le *Lieu culturel et artistique des Premiers Peuples*, étude appuyée financièrement par la Ville de Montréal.

Cet appui est fondé sur le premier engagement de la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal, adoptée en août 2005 : « *Pour être une métropole culturelle authentique, Montréal se doit de reconnaître la variété et la richesse de son héritage amérindien. De plus, la Ville prendra les moyens appropriés, en collaboration avec les principaux intéressés, pour rendre davantage visible la présence autochtone dans le paysage urbain .* » Ainsi, la Ville, qui compte sur une population de 18 000 citoyens autochtones vivant dans la région métropolitaine, souhaite être reconnue comme partie prenante du rayonnement international des Premiers Peuples.

Ce projet culturel est considéré comme une composante significative de l'image de marque de Montréal. Sa contribution essentielle à l'accès aux arts et à la culture, de même qu'à la qualité de vie montréalaise, est largement démontrée et les multiples bénéfices qu'on en retirera sont d'ordre économique, culturel et social.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Fournisseur	Numéro	Montant
Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone	119542	100,0 \$

Provenance	2014
AF Gén. Ville / Bud. rég. / Dépenses générales d'administration - proximité	100 000 \$
Imputation	
AF Gén. Ville / Budget régulier / Bureau des festivals - Contrib. et soutien - Ville / Autres - act. cult. / Contr. autres org./ Autr. org.	100 000 \$

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce type de projet favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel); encourage le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables en se conformant à la norme québécoise pour la gestion responsable de projets.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants :

- positionne et renforce Montréal comme métropole culturelle;
- favorise le rayonnement culturel de la métropole;
- génère des retombées sociales, récréotouristiques et économiques importantes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité fait partie intégrante de la convention type et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2014-05-01 au 2014-12-31

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane RÉGIMBALD
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

Le : 2014-05-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et
événements

Tél : 514-872-2884

Approuvé le : 2014-05-21



Dossier # : 1140634001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Plan d'action en habitation 2010-2013
Objet :	Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde une contribution financière maximale de 159 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de logements sociaux et communautaires de l'organisme à but non lucratif Les Habitations Populaires de Parc-Extension sur le lot 2 246 883 situé au 7735 avenue Outremont dans l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

Je recommande :

- d'approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde une contribution financière de 159 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de l'organisme à but non lucratif Les Habitations Populaires de Parc-Extension sur le lot 2 246 883 situé au 7735 avenue Outremont dans l'arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension.

-d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-27 08:22

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140634001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Plan d'action en habitation 2010-2013
Objet :	Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde une contribution financière maximale de 159 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de logements sociaux et communautaires de l'organisme à but non lucratif Les Habitations Populaires de Parc-Extension sur le lot 2 246 883 situé au 7735 avenue Outremont dans l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme à but non lucratif LES HABITATIONS POPULAIRES DE PARC EXTENSION (HAPOPEX) a soumis à la Direction de l'habitation un projet immobilier totalisant 21 logements pour familles. Le projet sera situé sur le lot 2 246 883 soit au 7735 avenue Outremont dans l'arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension. Le projet est financé par des subventions du programme AccèsLogis de la SHQ et de la Ville de Montréal (CMM) couplées à un prêt d'une institution bancaire. Cependant, certains surcoûts se sont ajoutés aux coûts habituels de réalisation et le projet requiert ainsi une contribution financière supplémentaire, évaluée à un maximum de 159 000 \$.

Afin de combler ce manque de financement, et à la demande du conseil d'administration d'HAPOPEX, la Direction de l'habitation recommande d'utiliser le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables. Cette stratégie, adoptée en 2005, vise en priorité l'inclusion des logements sociaux et communautaires sur le site même des grands projets de développement résidentiel, ou hors site à proximité de ceux-ci. Cependant, lorsque les services corporatifs et d'arrondissement concernés conviennent que l'inclusion de ces logements sur le site ou à proximité n'est pas appropriée, le recours à une contribution financière versée par le promoteur constitue le moyen d'atteindre les objectifs poursuivis.

Un Fonds de contribution a été créé en 2011 afin de gérer les contributions reçues des promoteurs. Ces sommes peuvent être utilisées pour suppléer à un manque de financement lors de la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires.

Le présent sommaire vise à autoriser le versement au projet Hapopex Presbytère Outremont d'une contribution financière de 159 000 \$ provenant du Fonds de contribution.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0068 (27 février 2014) à l'effet de déposer le bilan sur le Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* en date du 31 décembre 2013.

CE12 0338 (14 mars 2012) à l'effet d'approuver la création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*.

CE05 (24 août 2005) à l'effet d'adopter la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*.

DESCRIPTION

Le projet Hapopex Presbytère Outremont se réalisera sur un terrain localisé sur l'avenue Outremont entre la rue St-Roch et l'avenue Ball dans l'arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension. Le presbytère barricadé qui s'y trouve actuellement doit être démoli.

Il s'agit d'un projet de 21 logements pour familles, soit 14 logements de 2 chambres à coucher, 6 logements de 3 chambres et 1 logement de 4 chambres. Le terrain sera loué à Hapopex par la Paroisse St-Roch en vertu d'un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans. Les coûts de réalisation s'élèvent à 4 M\$.

Parmi les éléments qui ont contribué à augmenter le coût de ce projet, notons les suivants :

- la démolition du presbytère qui doit tenir compte de la présence d'amiante et de moisissures;
- l'exigence de réaliser six places de stationnement en sous-sol;
- les mesures de protection à prévoir pour des arbres matures sur le site;
- l'absence d'économies d'échelle parce qu'il s'agit d'un petit projet (21 logements);
- les coûts d'exploitation, notamment le montant des taxes foncières, qui doivent tenir compte d'une augmentation importante de la valeur au rôle d'évaluation survenue entre l'engagement conditionnel et l'engagement définitif de la subvention, soit 30,6 %.

Les coûts du projet ainsi que le financement sont indiqués dans le tableau suivant.

Description	Montant
Coût de réalisation	4 058 708 \$
Sources de financement	
Programme AccèsLogis (SHQ)	1 592 100 \$
Programme Accès Logis (Ville de Montréal / CMM)	477 630 \$
Programme Novoclimat (Min. Ressources naturelles)	61 600 \$
Prêt hypothécaire	1 773 378 \$
Total du financement	3 904 708 \$
Écart	154 000 \$

JUSTIFICATION

Tel que précisé au dossier décisionnel 1123251001 (CE12 0338) concernant la création du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion, des sommes provenant du Fonds peuvent être utilisées « pour compléter le montage financier de projets en élaboration ». La Direction de l'habitation est d'avis que l'utilisation d'une somme de 159 000 \$ provenant du Fonds de contribution pour le projet Hapopex Presbytère Outremont est justifiée en raison des facteurs ci-bas.

Par ailleurs, tel que montré dans le tableau ci-haut, l'analyse de la viabilité du projet indique actuellement un manque de 154 000 \$ dans le budget de réalisation du projet. Cependant, étant donné que cette somme était obtenue en utilisant le taux d'intérêt du mois d'avril et que ce taux pourrait être plus élevé au moment de l'approbation de l'engagement définitif de la subvention (en mai ou en juin), la Direction de l'habitation recommande d'octroyer une contribution maximum de 159 000 \$, ce qui représente le montant total disponible dans le Fonds de contribution pour l'arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension. Rappelons que ce montant représente la contribution maximale qui pourrait être accordée et, tel que prévu au projet de convention, il pourrait être revu à la baisse à la fin du chantier, soit au moment de la date d'ajustement des intérêts.

L'octroi de cette contribution se justifie en raison des éléments suivants :

- dès l'ouverture des soumissions pour la réalisation du projet et suite au constat que le budget proposé ne permettait pas de le viabiliser, l'ensemble des acteurs impliqués ont identifié et mis en oeuvre des solutions pour réduire les coûts et optimiser le projet. Les soumissions comportaient des prix séparés pour quelques items (par exemple les revêtements de planchers de qualités variées) ce qui a permis au groupe de choisir les options les moins coûteuses. Les plans et devis ont également été révisés, notamment en remplaçant la salle communautaire proposée (mais non subventionnée) par un logement de grande dimension, comprenant quatre chambres à coucher.
- la contribution additionnelle permettra, entre autres, de réduire les loyers afin qu'ils respectent les balises d'abordabilité prévues au programme AccèsLogis;
- le projet ne peut pas bénéficier d'une subvention complémentaire dans le cadre du Programme Rénovation Québec étant donné que le budget annuel alloué par la SHQ au volet « bonification des projets de logements sociaux et communautaires » est déjà épuisé pour l'année budgétaire en cours;
- le projet est inscrit à la programmation 2010 - 2013 de la Direction de l'habitation et a reçu confirmation de l'engagement conditionnel des subventions dans le cadre du programme AccèsLogis en octobre 2013;
- le projet répond à des priorités de l'Administration municipale (habitation sociale, rétention des familles) et permet de consolider le tissu urbain;

- le projet constitue une rare opportunité d'ajouter des logements à coût abordable destinés aux familles dans ce secteur dont les besoins à cet égard sont reconnus;
- l'arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc Extension est favorable à la réalisation du projet et à l'utilisation du Fonds de contribution pour aider à équilibrer le budget de réalisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dispose, pour l'arrondissement Villeray - St-Michel - Parc-Extension, des sommes requises pour venir en aide au projet Hapopex Presbytère Outremont. Le 31 mars 2014, le bilan du Fonds de contribution confirmait qu'un montant de 100 000 \$ avait été déposé par le promoteur du projet Le Castelneau dans le compte de l'arrondissement Villeray - St-Michel - Parc Extension portant ainsi le solde à 159 000 \$. Le tableau ci-après fait état des contributions reçues et des disponibilités financières du Fonds au 31 mars 2014. Un bilan de l'ensemble du Fonds de contribution se trouve aux pièces jointes de ce dossier.

<i>Villeray - St-Michel - Parc Extension</i>	
Sous-total - 31 décembre 2013	180 000 \$
Versement de contribution approuvé par CG en janvier 2014	
- Fraternité Michelloise (Villeray-St-Michel-Parc-extension)	(121 000) \$
Sous-total	59 000 \$
Contributions reçues en 2014	
- Le Castelneau mars 2014	100 000 \$
Solde	159 000 \$

La contribution additionnelle maximale de 159 000 \$ a été calculée pour générer des loyers équivalant à 95 % du loyer médian établi pour Montréal, ce qui est le barème maximum réglementaire pour l'ensemble des projets réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis. Le montant demandé pourrait être revu à la baisse à la fin de la construction, à la date dite d'ajustement des intérêts.

La contribution financière additionnelle maximale de 159 000 \$ sera remise sous forme de chèque qui devra être émis conjointement à Hapopex et à son prêteur hypothécaire, la Banque Nationale du Canada.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La démolition du presbytère barricadé pour permettre la réalisation de ce projet de 21 logements sociaux et communautaires destinés à des familles ayant des revenus faibles ou modestes contribuera à la consolidation de la trame urbaine ainsi que l'utilisation et l'optimisation des infrastructures municipales et installations communautaires déjà en place ou à proximité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet ne pourrait se réaliser sans la contribution de 159 000 \$ puisqu'il ne respecterait pas les paramètres de viabilité imposés par le programme AccèsLogis de la SHQ.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront prévues lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce

protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation, à la Ville et à la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Engagement définitif du projet - D'ici juillet 2014

Mise en chantier - été 2014

Occupation - été 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Alain BEAULIEU)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julia DAVIES
Conseillère en aménagement, chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-06

Christian CHAMPAGNE
Cadre sur mandat(s), Chef de division,
Développement résidentiel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Danielle CÉCILE
Directrice - habitation

Approuvé le : 2014-05-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nancy SHOIRY
Directrice

Approuvé le : 2014-05-23



Dossier # : 1146334001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Soutien initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à La Fondation du startup de Montréal, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec, pour l'organisation de la 4e édition du Festival international du startup de Montréal qui se tiendra du 9 au 12 juillet 2014, et approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à La Fondation du startup de Montréal, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec, pour l'organisation de la 4^e édition du Festival international du startup de Montréal qui se tiendra du 9 au 12 juillet 2014;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-27 09:39

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146334001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Soutien initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à La Fondation du startup de Montréal, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec, pour l'organisation de la 4e édition du Festival international du startup de Montréal qui se tiendra du 9 au 12 juillet 2014, et approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La Fondation du startup de Montréal a fait parvenir à la Ville de Montréal une demande de soutien financier pour l'organisation de l'édition 2014 du Festival international du startup (voir p.16 du document en pièce jointe). Le Festival international du startup (International Startup Festival) célèbre l'entrepreneuriat et la créativité des jeunes entreprises d'ici et d'ailleurs. Il s'agit d'un événement axé sur l'entrepreneuriat dans les domaines technologiques. Cet événement réunit des participants issus de différents domaines tels que des entreprises en démarrage (startups), des créateurs, des investisseurs et des clients de cette nouvelle économie. La prochaine édition se tiendra du 9 au 12 juillet 2014 au Vieux-Port de Montréal. Le promoteur de l'événement est la Fondation du startup de Montréal, un organisme à but non lucratif.

Le Festival international du startup a vu le jour en juillet 2011. La première édition a connu un franc succès avec 1 060 inscriptions en provenance de plus de 100 villes à travers le monde, dont 20 % en provenance de l'extérieur du Canada. En 2012, 1 200 personnes ont participé à l'événement alors qu'en 2013, 1 400 personnes ont participé à la portion payante de l'événement et 2 000 personnes ont participé à la journée portes ouvertes destinée à promouvoir l'entrepreneuriat auprès du grand public montréalais.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0935 (19 juin 2013) Accorder un soutien financier non récurrent de 35 000 \$ à La Fondation du startup de Montréal, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec, pour l'organisation d'une journée portes ouvertes le 13 juillet 2013, en clôture de la 3^e édition du Festival international du startup de Montréal du 10 au 13 juillet 2013.

CG12 0369 (27 septembre 2012) Adoption de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 (4 juillet 2012) Approbation du protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*.

DESCRIPTION

Le Festival international du startup de Montréal offre une opportunité unique aux entrepreneurs et créateurs de rencontrer de « grands joueurs » et des experts reconnus internationalement en démarrage d'entreprises technologiques. Les thèmes abordés dans le cadre de cet événement sont : le mobile et les communications, l'industrie du jeu, le web et les médias sociaux, le capital de risque et les services connexes au démarrage d'entreprises. D'autres sujets sont également abordés tels que les technologies propres, l'éducation et les soins de santé. Il s'agit d'un événement unique en Amérique du Nord qui répond à un réel besoin auprès de cette importante communauté d'affaires et de créateurs.

La Ville a appuyé les trois premières éditions de l'événement (2011 : 7 500 \$; 2012 : 20 000 \$; 2013 : 35 000 \$).

Le présent dossier vise à accorder un soutien financier de 50 000 \$ pour l'organisation de l'édition 2014 du Festival international du startup de Montréal. D'autres partenaires publics soutiendront également l'événement. Le gouvernement du Québec accordera 100 000 \$ au festival par l'entremise du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations. Pour sa part, le gouvernement fédéral versera 50 000 \$ par l'entremise de Développement économique Canada (DEC). Le tableau ci-après présente la structure de revenus de l'événement.

FESTIVAL DU STARTUP 2014 - Structure des revenus			
Sources de revenus	Montants	Total	Structure de financement
Vente de billets	120 000 \$		16 %
Commandites corporatives (en argent)	325 000 \$		43 %
Commandites corporatives (en services)	105 000 \$		14 %
Total des revenus de sources privées		550 000 \$	
Gouvernement du Québec	100 000 \$		13 %
Ville de Montréal	50 000 \$		7 %
DEC	50 000 \$		7 %
Total des subventions		200 000 \$	
Revenus totaux		750 000 \$	100 %

JUSTIFICATION

La Fondation du startup de Montréal a soumis à la Ville de Montréal une demande de financement de 170 000 \$ par année pour les trois prochaines années. Après l'étude de la demande déposée et une vérification des contributions des autres partenaires publics, le Service du développement économique de la Ville de Montréal recommande d'accorder une contribution de 50 000 \$ pour 2014.

Un appui financier de la Ville de Montréal à La Fondation du startup de Montréal respecte les orientations de la stratégie de développement économique 2011-2017, *Montréal / Espace pour créer et réussir*. Plus spécifiquement, l'organisation du Festival international du startup vient appuyer la volonté de stimuler l'entrepreneuriat à Montréal comme convenu par le Projet entrepreneuriat Montréal et exprimé dans la stratégie de développement économique

2011-2017. En effet, Projet entrepreneuriat Montréal identifie cinq leviers pour stimuler l'entrepreneuriat. Deux de ces leviers sont soutenus par l'organisation du Festival international du startup, soit : promouvoir et renforcer la culture entrepreneuriale et développer des actions d'éducation entrepreneuriale.

Le Festival international du startup répond aux critères de la politique d'attribution de contributions financières dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec, car il est appuyé par le milieu et contribue au rayonnement de Montréal à l'international, notamment en renforçant son image de ville d'entrepreneuriat et d'innovation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière totale de 50 000 \$ couvre une période maximale de six mois débutant à la signature de l'entente et prenant fin au dépôt du bilan d'activité. La contribution sera remise en deux versements : 80 % à la signature de la convention et 20 % au dépôt du bilan de la réalisation du projet.

En 2011 et 2012, la Ville de Montréal a respectivement accordé des contributions financières de 7 500 \$ et 20 000 \$ pour l'événement par l'entremise d'un programme d'achat de billets nommé « Mécène de startups ». Ce programme a permis aux représentants d'entreprises en démarrage n'ayant pas les moyens de se payer un billet d'assister au festival. Ces contributions ont été faites sous la forme d'un achat auprès d'un fournisseur de la Ville. Pour l'édition 2013, la Ville de Montréal a accordé un soutien financier d'une valeur de 35 000 \$. Cette contribution a fait l'objet d'une convention avec l'OBNL. Pour l'édition 2014, considérant le succès international de l'événement et la volonté de la Ville de stimuler l'écosystème des startups comme exprimé dans la stratégie de développement économique 2011-2017, le Service du développement économique recommande d'accroître la contribution à 50 000 \$.

Organisme	Montant accordé 2011	Montant accordé 2012	Montant accordé 2013	Montant recommandé 2014	Projet	Soutien financier au prorata du projet global
Fondation du startup de Montréal	7 500 \$	20 000 \$	35 000 \$	50 000 \$	Festival international du startup de Montréal	7 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Festival international du startup mettra en place les initiatives de développement durable suivantes :

- sélection des fournisseurs : priorité accordée aux fournisseurs locaux;
- sélection des sources d'énergie : sélection d'équipements les moins énergivores;
- gestion des matières résiduelles : mise en place d'une gestion écoresponsable des matières résiduelles sur le site;
- alimentation : priorité accordée aux fournisseurs locaux;
- transport : promotion du transport en commun, des taxis et du Bixi auprès des participants.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution de la Ville de Montréal est importante pour compléter le montage financier du festival et assurer la réalisation de la totalité de la programmation de l'événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les obligations de l'organisme en matière de visibilité ont été incluses dans la convention signée avec la Ville de Montréal (voir annexe 3 pour plus d'information).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 9 au 12 juillet 2014 : Festival international du startup
- 1^{er} octobre 2014 (date limite) : Dépôt du bilan de la réalisation du projet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Planification stratégique (Pierre CADIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre DION
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

Le : 2014-05-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nancy SHOIRY
Directrice par intérim - Service du
développement économique
Tél : 514-872-5216
Approuvé le : 2014-05-26



Dossier # : 1146344001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 71 260\$ à deux organismes (Château Ramezay - 19 070\$ et Perte de signal - 52 190\$) dans le cadre des programmes de soutien de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'accorder une contribution financière à l'organisme culturel désigné ci-après, totalisant 19 070 \$, pour la réalisation de projets d'étude de besoins et d'achat d'équipements spécialisés, au montant indiqué :

- Musée du Château Ramezay : 19 070 \$

2. d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Il est recommandé au conseil municipal :

1. d'accorder une contribution financière à l'organisme culturel désigné ci-après, totalisant \$, pour la réalisation de projets d'étude de besoins et d'achat d'équipements spécialisés, au montant indiqué :

- Perte de signal : 52 190 \$

2. d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-21 19:33

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1146344001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 71 260\$ à deux organismes (Château Ramezay - 19 070\$ et Perte de signal - 52 190\$) dans le cadre des programmes de soutien de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La mise en œuvre des activités du Forum sur les équipements culturels s'inscrit dans le cadre de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015. Dans ce contexte, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont convenu de mettre en place une entité de concertation permanente dont les principaux objectifs visent à :

- développer une vision stratégique et prospective commune du développement des équipements culturels à Montréal;
- engager la réalisation d'études et d'investissements financiers destinés à renforcer le rôle de métropole culturelle exercé par Montréal;
- accroître l'accessibilité de tous les citoyens aux arts et à la culture;
- favoriser la consolidation des activités de création, de production et de diffusion des organismes culturels sur le territoire montréalais.

Le Forum encadre un processus continu d'accueil, de mise à jour et d'analyse de demandes de soutien déposées par les organismes culturels montréalais. Lors d'une rencontre pré-forum le 8 mai dernier, les partenaires ont convenu d'appuyer financièrement deux organismes culturels l'un, *Perte de signal* , ayant manifesté des besoins urgents au chapitre de l'achat et de l'installation d'équipements spécialisés, l'autre, le *Château Ramezay* , relativement à une étude de besoins.

Contrairement aux programmes habituels de l'Axe 4 qui sont financés à parts égales par le Ville et le MCC, l'enveloppe budgétaire (4.1.3 Équipements: Aide d'urgence) requise pour appuyer le projet de *Perte de signal* sera puisée entièrement à même les ressources budgétaires du Ministère (100 % en crédits réguliers). La réception de la demande, l'analyse des postes de dépenses, la gestion du suivi du projet ainsi que la reddition de compte seront entièrement assumées par le Ministère.

Dans le cas du Château Ramezay, le projet sera soutenu à parts égales par la Ville et le MCC dans le cadre du Programme d'aide aux études de besoins et de faisabilité. La réception de la demande, l'analyse des postes de dépenses, la gestion du suivi du projet ainsi que la reddition de compte seront assumées conjointement par la Ville et le Ministère.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0471 - 20 décembre 2012 Approbation du projet d'entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le premier projet recommandé concerne l'aide d'urgence à l'achat d'équipements spécialisés pour l'organisme Perte de signal :

Le projet de Perte de signal s'inscrit en lien avec son aménagement au 5455 De Gaspé (Pôle de diffusion De Gaspé). Il consiste en l'achat d'équipements spécialisés dédiés à la création et à la diffusion des arts numériques. Ce projet viendra bonifier l'offre culturelle du Pôle de diffusion De Gaspé, dont le chantier est en cours depuis les derniers mois. Les équipements identifiés serviront tout autant aux créateurs en phase recherche, expérimentation et création, qu'aux prestations de services et à l'offre d'expertises auprès des autres centres que PERTE DE SIGNAL sera en mesure d'offrir au sein de son nouvel environnement. De plus, ils serviront aux activités de médiation et de diffusion auxquelles les publics des arts visuels et des arts numériques seront conviés dans différents cadres de présentation impliquant PERTE DE SIGNAL sur la base de ses activités régulières ou de son association à d'autres événements ponctuels : ELEKTRA, Sight&sound, BIAN, futures éditions du Printemps numérique, etc.

Budget d'acquisition

Achat et installation d'équipements	57 989 \$
-------------------------------------	-----------

Le second projet recommandé concerne l'aide à la réalisation d'une étude de besoins et de faisabilité pour le Château Ramezay :

Le Musée du Château Ramezay doit procéder d'urgence à une étude des charges combustibles des éléments de sa collection entreposés dans l'édifice Le Nordelec, puisqu'un avis d'éviction (effectif le 31 mai 2014) relié au niveau de combustibilité des éléments entreposés a été émis. N'étant pas en mesure d'assumer un déménagement complet, le Musée du Château Ramezay doit donc faire réaliser cette étude qui permettra d'identifier certains éléments de la collection qui seront déplacés, abaissant ainsi le niveau d'inflammabilité dans le local présentement loué. Le Musée du Château Ramezay a convenu d'une entente avec Le Nordelec pour qu'il puisse compléter l'étude et le déménagement de certains éléments de la collection en juin 2014. Le bail de location entre le Musée du Château Ramezay et Le Nordelec est effectif jusqu'au 31 décembre 2014.

Budget de réalisation

Honoraires professionnels	26 640 \$
Portion des taxes non remboursées (50 %)	1 995 \$
TOTAL	28 635 \$

JUSTIFICATION

Les 2 projets retenus par les partenaires traduisent la volonté du Forum des équipements culturels de favoriser la mise à niveau des lieux de création, de production et de diffusion de la métropole, de documenter adéquatement les besoins des organismes culturels souhaitant maintenir leurs actifs et appuyer la planification et la mise en œuvre de travaux et d'achats d'équipements jugés urgents afin de maintenir une activité culturelle professionnelle de qualité et une expérience artistique optimale pour les publics qui fréquentent les lieux. La sélection de ces projets s'est opérée dans le cadre de l'application d'une grille de critères d'évaluation approuvée par les partenaires. Les critères d'évaluation sont les suivants:

Situation générale de l'organisme :

- rayonnement artistique;
- situations administrative et financière favorables;
- capacité de gestion et de mener ses projets à terme.

Impacts du projet :

- pertinence des besoins identifiés;
- complémentarité avec les équipements existants;
- concordance avec les consensus de développement du secteur;
- contribution au développement économique et urbain;
- potentiel de regroupement d'organismes;
- niveau d'engagement des partenaires.

Conformité aux exigences du programme :

- proposition d'étude conforme aux exigences;
- niveau d'expertise des consultants impliqués;
- dossier technique complet.

Les projets recommandés sont entièrement conformes aux orientations 1 et 2 du Plan d'action - Montréal métropole culturelle 2007-2017 :

1.4 Favoriser le développement des musées montréalais : Accueillir avec ouverture les projets des musées montréalais qui permettent de bonifier et de mettre en valeur les collections muséales.

2.5 Améliorer et accroître les espaces pour la création, la production et la diffusion.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet déposé par *Perte de signal* et recommandé au présent sommaire décisionnel se conforme entièrement aux exigences prévoyant que l'enveloppe budgétaire (4.1.3 Équipements: Aide d'urgence) requise pour appuyer le projet sera puisée entièrement à même les ressources budgétaires du Ministère (100 % en crédits réguliers). L'organisme doit pour sa part fournir 10% du projet.

Montant de la contribution du Ministère (100%)

Montant admissible MCC (90%)	52 190 \$
Perte de signal	5 799 \$
Total	57 989 \$

Le projet déposé par le *Château Ramezay* et recommandé au présent sommaire décisionnel se conforme entièrement aux exigences prévoyant que le Ministère et la Ville financent à parts égales un montant maximal représentant 66,6 % des coûts admissibles jusqu'à un maximum de 25 000 \$ par étude. La partie complémentaire du montage financier de l'étude doit être prise en charge par l'organisme culturel requérant ou par un autre partenaire public ou privé.

Montant admissible et répartition Ville et Ministère

Montant admissible (66.6%)	19 070 \$
Ministère	9 535 \$
Ville	9 535 \$
Château Ramezay (33.3%)	9 565 \$

Les sommes requises afin de mettre en œuvre les deux (2) projets retenus totalisent un montant de 71 260 \$ dont l'imputation est prévue à même le budget de la Ville de Montréal dans le cadre des activités du Forum des équipements culturels de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015.

Imputation	
AF Gén. V Mtl / Affect. surplus / Affect. surplus - Entente MCC Ville-Forum équip. cult. / Autres - act. cult. / Contrib. autres org. / Autres org.	
2101.0012500.101338.07289.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000	71 260 \$

Demandes d'achat numéro : 334693 et 334696.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du projet de *Perte de signal* permettra à terme d'assurer le déploiement territorial de l'offre culturelle dans différentes disciplines artistiques professionnelles tant au niveau de la création, de la production, de la formation que de la diffusion, et ainsi améliorer la qualité du milieu de vie dans les quartiers montréalais tout en permettant à Montréal d'augmenter son rayonnement international. La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4^e pilier du développement durable par la Ville tel que soutenu par Cité et Gouvernement Locaux Unis (CGLU) devant l'ONU en juin 2013.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des projets proposés permettra au *Château Ramezay* de déménager certains objets de la réserve externe des collections située dans l'édifice Le Nordelec afin d'éviter d'être évincé. En ce qui concerne *Perte de signal*, l'aide financière permettra de bonifier l'offre culturelle du Pôle de diffusion De Gaspé, dont le chantier est en cours depuis les derniers mois.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel intervenu entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications, et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Château Ramezay : réalisation de l'étude du 14 mai au 14 juin 2014.

Perte de signal : acquisition et installation des équipements dans le cadre du chantier qui se déroule actuellement pour aménager ses locaux au Pôle de diffusion De Gaspé, soit à la fin juillet 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève AUCLAIR
Agent(e) de developpement culturel

ENDOSSÉ PAR

Richard ADAM
Chef de division

Le : 2014-05-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2014-05-27



Dossier # : 1146352005

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Conseil des industries bioalimentaires de l'île de Montréal pour le projet du Réseau bioalimentaire de Montréal (CE13 1081) à l'égard de l'obligation de remettre des états financiers vérifiés

Il est recommandé d'approuver le projet d'addenda n°1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Conseil des industries bioalimentaires de l'île de Montréal pour le projet du Réseau bioalimentaire de Montréal (CE13 1081) à l'égard de l'obligation de remettre des états financiers vérifiés.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-27 07:56

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146352005

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Conseil des industries bioalimentaires de l'île de Montréal pour le projet du Réseau bioalimentaire de Montréal (CE13 1081) à l'égard de l'obligation de remettre des états financiers vérifiés

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil des industries bioalimentaires de l'île de Montréal (ci-après nommé CIBÎM) a présenté une demande de modification à la convention intervenue en 2013 avec la Ville de Montréal relativement au projet du Réseau bioalimentaire de Montréal.

Le présent sommaire vise à faire entériner l'addenda qui modifie cette convention en ce qui concerne l'obligation de remettre des états financiers vérifiés.

La convention initiale entre la Ville et le CIBÎM établissant les modalités de versement d'une contribution financière de 45 000 \$ en appui au projet du Réseau bioalimentaire de Montréal a fait l'objet d'une approbation par le comité exécutif le 31 juillet 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE13 1081 (31 juillet 2013) : Octroi d'un soutien financier non récurrent de 45 000 \$ au CIBÎM pour la mise en place et la coordination du Réseau bioalimentaire de Montréal dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec.
- CG12 0369 (27 septembre 2012) : Approbation de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.
- CE12 1430 (29 août 2012) : Octroi d'une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ au CIBÎM, à même le budget de fonctionnement, afin de préparer un plan d'action dans le cadre d'une démarche de mise en place du Réseau bioalimentaire de Montréal.
- CE12 1131 (4 juillet 2012) : Approbation du projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

· CE11 0975 (22 juin 2011) : Approbation de la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017.

· CE02 1120 (3 juillet 2002) : Octroi d'une contribution financière de 10 000 \$ au CIBÎM afin de soutenir ses activités.

DESCRIPTION

La convention est modifiée par l'addenda tel que joint à l'intervention du Service des affaires juridiques, afin de remplacer l'obligation de remettre des états financiers vérifiés par l'exigence de fournir des états financiers accompagnés d'un rapport de mission d'examen ou, si les revenus et dépenses du projet ne sont pas présentés distinctement des autres activités de l'organisme dans ses états financiers, un état des revenus et dépenses accompagné d'un rapport de mission d'examen du projet.

JUSTIFICATION

Étant donné que des états financiers vérifiés coûtent plusieurs milliers de dollars et que la contribution financière de la Ville de Montréal octroyée au CIBÎM n'est que de 45 000 \$, l'organisme a fait la demande de changer cette exigence contre des états financiers accompagnés d'un rapport de mission d'examen.

Cette modification est possible, car :

- l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes stipule que toute personne morale qui reçoit une subvention annuelle de la municipalité d'au moins 100 000 \$ est tenue de faire vérifier ses états financiers;
- le Service des affaires juridiques et le Service des finances acceptent de ne pas exiger que les états financiers ou les états des revenus et dépenses du projet de l'organisme soient vérifiés, mais qu'ils soient accompagnés d'un rapport de mission d'examen étant donné que le montant de la contribution est inférieur à la somme de 100 000 \$ mais supérieur à 25 000 \$.

Le Service des affaires juridiques et le Service des finances sont sensibles à la question. Le nouveau modèle de convention type qui vient d'être élaboré pour les ententes provenant de l'enveloppe de 175 M\$ n'exige plus d'états financiers vérifiés pour les contributions de moins de 100 000 \$ mais de plus de 25 000 \$. Cela a été remplacé par des états financiers accompagnés d'une mission d'examen ou l'état des revenus et dépenses du projet accompagné d'un rapport de mission d'examen.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les modifications apportées à la convention initiale sont nécessaires afin que l'organisme puisse continuer d'investir dans le projet du Réseau bioalimentaire de Montréal plutôt que dans des états financiers vérifiés qui ne sont pas nécessaires compte tenu du montant octroyé. Le CIBÎM fournira des états financiers accompagnés d'un rapport de mission d'examen ou un état des revenus et dépenses liés au projet accompagné d'un rapport de mission d'examen.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement au présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Planification stratégique (Roger VERREAULT)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie ST-JEAN
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-16

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nancy SHOIRY
Directrice par intérim - Service du
développement économique

Tél :

Approuvé le : 2014-05-26

**Dossier # : 1143220001**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 65 000 \$, pour l'année 2014, à Fondation de la Visite, pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles - X », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale 2013 - 2015 entre le ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 65 000 \$ à Fondation de la Visite pour la réalisation du projet « La Fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles — X », pour l'année 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale 2013-2015 conclue entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-28 08:01**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1143220001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 65 000 \$, pour l'année 2014, à Fondation de la Visite, pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles - X », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale 2013 - 2015 entre le ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente fut de 24 M\$, soit 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010 et 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, au montant de 9 M\$, a été signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une nouvelle entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité, octroyant ainsi à la Ville un soutien financier de 18 M\$ pour deux ans (2013 - 2014 et 2014 - 2015), soit 9 M\$ par année.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications

stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale

- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté

L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0072 du 21 mars 2013

Accorder un soutien financier non récurrent de 62 000 \$ à Fondation de la Visite, pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », pour l'année 2013, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CG12 0118 du 19 avril 2012

Accorder un soutien financier non récurrent de 55 000 \$ à Fondation de la Visite, pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles » dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2009 - 2011)

CG12 0016 du 26 janvier 2012

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$

CG11 0150 du 19 mai 2011

Accorder un soutien financier de 55 000 \$ à Fondation de la Visite, pour le projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles - VIII », dans le cadre de l'entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)

CG10 0255 du 17 juin 2010

Approuver la proposition de répartition budgétaire des sommes résiduelles pour les années 2010 et 2011 de l'Entente de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal 2009 - 2010

CG09 0039 du 26 février 2009

Approuver le projet d'entente administrative entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal ayant pour but de convenir des modalités administratives en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour lequel le ministre a confié à la Ville la gestion d'une enveloppe de 24 M\$ pour les années 2009 - 2010 - 2011.

DESCRIPTION

La mission de Fondation de la Visite consiste à prévenir les abus et la négligence à l'égard des enfants en privilégiant une bonne relation parent-enfant et en s'assurant que chaque nouveau-né bénéficie d'un milieu familial accueillant et stimulant. L'organisme offre un service gratuit de soutien à domicile et d'accompagnement aux femmes enceintes et aux parents (mères et pères) de nouveau-nés des territoires visés par le projet. Trois objectifs guident son action préventive : briser l'isolement des familles d'ici et d'ailleurs, accroître les habiletés parentales et améliorer la relation parent-enfant. Mères et pères visiteurs effectuent des visites auprès des familles ciblées, qu'ils rencontrent au moins une fois par semaine, et les accompagnent vers les ressources institutionnelles, communautaires et municipales de leur quartier. Ces intervenants, non professionnels, sont disponibles en tout temps sept jours sur sept et peuvent ainsi répondre aux situations d'urgence. Ils parlent, entre autres, le français, l'anglais, le créole, l'espagnol, le mandarin ou l'arabe. Ainsi, en 2012 - 2013, 196 familles ont pu bénéficier de leurs services. Cette année, une nouvelle activité intitulée « Je fais de ma ville un jardin » s'ajoute au projet. En partenariat avec l'organisme Sentier Urbain, cette dernière vise à outiller les familles afin qu'elles puissent participer au verdissement de leurs logement, immeuble ou quartier en créant des jardins.

Fondation de la Visite travaille en partenariat avec les organismes du milieu et les cinq arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Montréal-Nord.

Le projet financé dans le cadre de cette entente a quatre objectifs :

1. faire connaître aux familles les services et les ressources municipales existantes ainsi que leur faire découvrir les infrastructures culturelles et de loisirs de Montréal;
2. améliorer chez les familles la relation parent-enfant et favoriser l'engagement parental par le soutien d'une mère-visiteuse ou d'un père-visiteur, créant ainsi un lien d'attachement avec l'enfant;
3. briser l'isolement des familles d'ici et d'ailleurs en encourageant les relations interculturelles au travers des activités de regroupement et de loisirs;
4. favoriser l'égalité homme femme, stimuler et encourager les pères à s'investir dans les soins à apporter aux nouveau-nés.

L'octroi de cette subvention permettra à Fondation de la Visite de poursuivre :

- les visites à domiciles des mères et des pères-visiteurs : soutien, écoute, présence, répit une fois par semaine pour trente-neuf semaines, accompagnements aux services professionnels et de santé;
- l'accompagnement aux ressources municipales : grâce aux partenaires établis avec les responsables municipaux des arrondissements desservis, les familles reçoivent de l'information sur les services qui leur sont offerts. Elles connaissent et fréquentent davantage les lieux municipaux de leur quartier tels que la bibliothèque, la piscine, les centres des loisirs ou l'aréna;
- l'organisation d'activités interarrondissements.

JUSTIFICATION

Après analyse des résultats antérieurs et du présent projet, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) recommande sa reconduction.

De façon générale, les familles desservies par ce projet vivent une précarité financière ainsi qu'un isolement social et affectif. Selon l'organisme, ce dernier point constitue le principal facteur concourant à la négligence envers les enfants. Il se traduit par un manque de soutien, une absence de réseau social et familial, une ignorance des ressources ou une réticence de la part des parents à les utiliser. De plus, la majorité des familles rejointes par Fondation de la Visite sont issues de communautés culturelles, dont bon nombre sont nouvellement arrivées au Québec. Pour elles, le choc des valeurs, l'adaptation au pays, les problèmes liés à la langue, la méconnaissance des façons de faire et des codes culturels de la société d'accueil exacerbent leur isolement. Les mères et les pères-visiteurs suppléent au réseau familial absent et deviennent des personnes-ressources de première ligne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier total demeure non récurrent et le budget alloué par l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité — anciennement intitulée Entente administrative de développement social, de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville — MESS) 2009 — 2011 — est entièrement financé par le gouvernement du Québec. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Fondation de la visite demande cette année un soutien financier supplémentaire de 3 000 \$ qui sera consacré à la réalisation de l'activité « Je fais de ma ville un jardin », nouveau volet de ce projet. Le tableau suivant illustre le soutien financier accordé les trois dernières années par la Ville à l'organisme pour le même projet.

Organisme	Montant accordé			Montant recommandé 2014	Projet	Soutien financier MESS p/r au projet global
	2011	2012	2013			
Fondation de la visite	55 000 \$	55 000 \$	62 000 \$	65 000 \$	La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles - X	11 %

Les crédits requis sont réservés par la demande d'achat 333390. Les versements seront effectués, conformément au projet de convention entre la Ville et l'organisme, de la manière suivante : 60 % au début du projet, 30 % suite au dépôt et à l'approbation d'un rapport d'étape et 10 % suite au dépôt et à l'approbation du rapport final.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet auquel se greffe un volet développement durable est un outil de prévention en ce qui a trait aux problématiques sociales. Il agit de manière significative sur l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur entourage, tout en répondant à l'un des quatre principes du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015 qui vise une meilleure qualité de vie

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les mères et les pères-visiteurs, par le caractère naturel de leur intervention et en tant que « bons voisins », ont accès à des milieux généralement fermés aux professionnels de la santé et des services sociaux. Fondation de la Visite travaille activement à améliorer la qualité de vie des familles en difficultés et des nouveau-nés en leur offrant une présence régulière, une écoute non jugeante, des réponses à leurs questions, des conseils, des références et de l'accompagnement à des services professionnels, communautaires ou d'arrondissements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité prévues au protocole de communication publique (en pièces jointes).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2014 présentation au comité exécutif
présentation au conseil municipal
présentation pour approbation au conseil d'agglomération

Le projet se termine le 31 décembre 2014. Il fera l'objet d'un suivi de la part du SDSS. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et final prévus à cet effet au projet de convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Mustapha TRARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal CROZE
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2014-05-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514-868-5066
Approuvé le : 2014-05-26



Dossier # : 1143220002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Gai Écoute Inc. pour contribuer à la réalisation de la planification de ses activités, pour l'année 2014, à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Gai Écoute inc. pour contribuer à la réalisation de sa planification 2014;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-23 18:38

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1143220002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Gai Écoute Inc. pour contribuer à la réalisation de la planification de ses activités, pour l'année 2014, à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Gai Écoute inc. est un centre d'aide, d'écoute téléphonique et de renseignements à l'intention des personnes intéressées ou concernées par les questions liées à l'orientation sexuelle. Sa mission est d'offrir un soutien aux personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) ainsi qu'à leurs proches et aux intervenants qui travaillent auprès d'eux. Les services offerts par l'organisme s'organisent autour des domaines suivants, l'aide : par l'écoute téléphonique; par le clavardage en privé; ainsi que, par courrier électronique. L'organisme offre aussi des renseignements et une foire aux questions sur les réalités LGBT, un répertoire de ressources informatisé, un registre des actes homophobes ainsi que les campagnes de lutte contre les préjugés. Ces services sont gratuits, confidentiels et anonymes. Ils sont accessibles sans frais partout au Québec, sept jours par semaine, 16 heures par jour et sont régis par un code de déontologie. En 2000, une première convention entre la Ville de Montréal et Gai Écoute inc. est signée afin de soutenir les activités d'écoute et de soutien aux communautés LGBT (CE00 01503).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0880 du 12 juin 2013

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Gai Écoute inc. pour la réalisation de sa planification 2013

CE12 0575 du 25 avril 2012

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Gai Écoute inc., pour la réalisation de son plan d'action 2012

CE11 0587 du 27 avril 2011

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Gai Écoute inc., pour la réalisation de son plan d'action 2011

DESCRIPTION

Les priorités d'actions de la planification 2014 de Gai Écoute inc. telles que décrites au point 5 du rapport d'activités 2012-2013 sont les suivantes :

1. développer une campagne télévisée et radiophonique visant à mieux faire connaître ses services;
2. maintenir la campagne en milieu scolaire à travers les agendas scolaires;
3. dévoiler, en 2014, un nouveau site Internet, plus dynamique et convivial;
4. augmenter la proportion de femmes au sein de son équipe de bénévoles afin de mieux répondre à certaines demandes formulées par les appelantes;
5. réaliser un portrait de l'homophobie au Québec;
6. accroître les services aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres en étant disponible 24 heures sur 24, sept jours par semaine et en offrant un service bilingue à certains moments de la semaine.

JUSTIFICATION

Le soutien financier de la Ville de Montréal à Gai Écoute inc. permet d'offrir à la population montréalaise des services d'aide qui vise à contrer la solitude, l'isolement et l'exclusion sociale que peut occasionner la difficulté d'adaptation d'une personne en lien avec son orientation sexuelle. Ce soutien a aussi donné l'opportunité à cet organisme de tisser des liens avec le Service de police de la Ville de Montréal en vue d'amener les victimes à dénoncer les actes homophobes.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec est le principal bailleur de fonds de l'organisme. Les ministères de la Justice et de la Famille soutiennent aussi financièrement Gai Écoute. La contribution de la Ville de Montréal compte pour 5,5 % du budget total de l'organisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports. Le tableau suivant illustre les montants de soutiens financiers que la Ville a accordés à Gai Écoute inc. au cours des trois dernières années.

Organisme	Montant accordé			Montant recommandé	Soutien financier sur budget 2014 de l'organisme (%)
	2011	2012	2013	2014	
Gai Écoute inc.	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	5,5%

Les crédits nécessaires sont réservés par la demande d'achat 333387. Les versements seront effectués conformément aux dates inscrites au projet de convention entre la Ville et l'organisme, de la manière suivante : 50 % à la signature de la convention du projet et 50 % à l'approbation par la Directrice d'un rapport d'étape devant être remis avant le 31 octobre 2014.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services offerts par Gai Écoute agissent de manière significative sur l'amélioration de la qualité de vie des personnes non hétérosexuelles ainsi que de leur entourage, tout en répondant à l'un des quatre principes du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015 qui vise une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'an dernier, 84 % des personnes qui ont fait des appels à Gai Écoute inc. souhaitent recevoir de l'aide de la part des écoutants. Plus de la moitié de ces appels (56 %) provenaient de personnes qui habitent la grande région de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue pour ce soutien financier. Toutefois, des élus de la Ville de Montréal sont interpellés et participent annuellement aux Célébrations LGBTQA, notamment au défilé de la fierté.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2014 Présentation au comité exécutif pour approbation

Le projet de convention est effectif à sa signature et se termine au 31 décembre 2014. La convention fera l'objet d'un suivi du Service de la diversité sociale et des sports.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal CROZE
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2014-05-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514-868-5066
Approuvé le : 2014-05-22



Dossier # : 1142586003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Église anglicane Emmaüs, faisant aussi affaire sous La Porte ouverte / The Open Door, pour permettre l'élargissement de ses heures d'ouverture dans le cadre du projet « Développement d'une stratégie de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie au square Cabot », du 1er juin 2014 au 31 décembre 2014 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$, pour l'année 2014, à Église anglicane Emmaüs, faisant aussi affaire sous La Porte Ouverte / The Open Door, pour permettre l'élargissement de ses heures d'ouverture dans le cadre du projet « Développement d'une stratégie de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie au square Cabot » du 1er juin 2014 au 31 décembre 2014;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-27 13:51

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1142586003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Église anglicane Emmaüs, faisant aussi affaire sous La Porte ouverte / The Open Door, pour permettre l'élargissement de ses heures d'ouverture dans le cadre du projet « Développement d'une stratégie de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie au square Cabot », du 1er juin 2014 au 31 décembre 2014 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La sécurité urbaine est un enjeu préoccupant au square Cabot situé à l'angle des rues Sainte-Catherine et Atwater. Se croisent à cet endroit des citoyens riverains, des usagers des transports en commun, des patients de l'Hôpital de Montréal pour enfants et du Centre de santé et services sociaux Inuulitsivik, qui fait aussi affaire sous Module du Nord québécois, ainsi que des personnes désœuvrées.

Depuis plus de 20 ans, ce square à l'allure de forêt urbaine est également un carrefour de rencontre pour les membres des Premières Nations et les Inuits qui entretiennent une relation affective avec ce lieu. Des activités illégales, telle la consommation de stupéfiants, la présence d'individus en état d'ébriété avancée, un niveau élevé de violence et divers problèmes associés à l'itinérance ont également cours dans cet espace urbain.

Plusieurs organismes communautaires et institutions reliées au réseau de la santé travaillent actuellement dans le secteur afin de fournir des services d'intervention sociale dans des conditions souvent difficiles, fragmentées ou potentiellement dangereuses. Malgré ces nombreux efforts, les problèmes vont en s'aggravant, illustrant la nécessité de mettre en place une approche concertée et coordonnée misant sur la collaboration entre les divers acteurs et le partage des connaissances. D'ailleurs, il est prévu que la Ville réalise des travaux de réfection et d'agrandissement au square Cabot. Ces travaux entraîneront sa fermeture de la mi-juin 2014 à l'été 2015. Un déplacement des personnes en situation d'itinérance est à prévoir.

Cette initiative est la suite des première et deuxième phases du projet « Développement d'une stratégie de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie au square Cabot ». La phase I a permis aux différents partenaires de développer une vision commune en définissant les problématiques, les besoins, mais aussi en identifiant certaines mesures pour améliorer la sécurité de la communauté en général et des Autochtones en particulier. La phase II du projet consistait en l'embauche de deux personnes à temps plein pour assurer la coordination et la réalisation des mesures découlant de la première phase, dont celles visant à faciliter l'accès aux services offerts par le réseau de la santé et des services sociaux et à améliorer l'accueil, la référence, l'accompagnement et le suivi offerts aux personnes en situation d'itinérance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240030 du 11 février 2014

Approuver les conventions modifiant les 8 conventions avec divers organismes et d'accorder, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité, MESS-Ville, et de l'Entente MICC-Ville, des contributions additionnelles pour un montant total de 244 983 \$ dont 42 000 \$ au Foyer pour femmes autochtones de Montréal;

CE13 1350 du 28 août 2013

Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Foyer pour femmes autochtones de Montréal pour une partie du financement de la phase II du projet « Développement d'une stratégie de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie au square Cabot », du 1er septembre 2013 au 28 février 2014;

CE12 2083 du 19 décembre 2012

Accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ à Foyer pour femmes autochtones de Montréal afin d'assurer les frais reliés au projet « Développement d'une stratégie de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie au square Cabot », du 14 janvier au 12 juillet 2013

CE10 1588 du 13 octobre 2010

Approuver le Plan d'action en itinérance intitulé « Agir résolument pour contrer l'itinérance »

DESCRIPTION

Élargissement des heures d'ouverture par l'embauche d'un(e) directeur(trice) adjoint(e)

Horaire de travail : 40 heures par semaine, du lundi au vendredi de 7 h 30 à 16 h, en plus de soirées et de fins de semaine, à l'occasion.

Durée du contrat : sept mois

Description des tâches

- **Rôle de supervision**

- Responsable du centre de jour lorsque le directeur est à l'extérieur;
- Maintenir l'ordre et la sécurité pour le personnel et les clients;
- Gestion des bénévoles et du personnel;
- Gestion des opérations quotidiennes (la cuisine, la buanderie, l'entrepôt, le jardin, les espaces communs);
- Assurer l'entreposage et la manipulation sécuritaires et hygiéniques de la nourriture;
- Agir comme agent de liaison avec les partenaires externes qui offrent des services à Église anglicane Emmaüs (La Porte Ouverte);
- Maintenir les liens avec les organismes et individus qui font des dons en nature, notamment de nourriture.

• Rôle de soutien aux individus

- Effectuer du soutien et un suivi importants auprès du personnel du programme « PAAA Action »;
- Soutenir les clients dans leur quête de revenu, de pièces d'identité, d'aide en toxicomanie, de logement et autres;
- Effectuer du « counselling » auprès d'individus et de couples;
- Aider les personnes dans la recherche d'emploi, incluant la rédaction de curriculum vitae (CV);
- Référer les individus vers les services appropriés (médicaux, légaux, sociaux, pastoraux ou autres).

L'organisme Foyer pour femmes autochtones de Montréal que nous avons soutenu à hauteur de 30 000 \$ l'an dernier pour agir à titre de fiduciaire dans le cadre de la phase II du projet « Développement d'une stratégie de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie au square Cabot » a embauché cette année l'intervenant de milieu autochtone qui sillonnera le square Cabot et ses alentours grâce à une contribution financière de 42 000 \$ versée par l'arrondissement de Ville-Marie. Sommaire décisionnel 1142817002 – CA14 240030 du 11 février 2014 (Voir décisions antérieures).

JUSTIFICATION

L'embauche d'un(e) directeur(trice) adjoint(e) permettra à La Porte Ouverte d'ouvrir ses portes du lundi au vendredi dès 7 h 30 le matin plutôt qu'à 9 h 30 comme c'est le cas présentement. La personne embauchée demeurera sur les lieux jusqu'à 16 h pour encadrer le départ des utilisateurs qui seront invités à quitter les lieux avant 15 h 30 pour se diriger vers des organismes d'hébergement d'urgence tels la Mission Old Brewery (OBM) et Projets autochtones du Québec (PAQ), qui offrent le gîte et le couvert aux femmes et aux hommes en situation d'itinérance. Le rôle de supervision de ce nouvel employé comportera un volet de sensibilisation des personnes marginalisées en vue de réduire les comportements dérangeants tant à l'intérieur qu'aux abords du site de l'organisme dans l'optique de favoriser une cohabitation harmonieuse.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier de 30 000 \$ dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) sera payé en deux versements, soit 90 % à la signature du projet de convention et 10 % lors de la remise d'un rapport final. Les crédits sont réservés par la demande d'achat 334474.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'aide aux sans-abri, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Le soutien financier accordé par la Ville pour ce projet se résume comme suit :

Organisme	Soutien recommandé 2014		
	SDSS	Société Makivik	Soutien financier SDSS/coût prévu du projet global en %
La Porte ouverte / The Open Door	30 000 \$	25 000 \$	54,5 %

La Société Makivik a offert une contribution financière de 25 000 \$ à La Porte ouverte afin d'assumer une partie du salaire du/de la directeur(trice) adjoint(e) et de permettre ainsi à l'organisme d'ouvrir ses portes le mercredi.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le renforcement de la capacité d'intervention de l'organisme s'inscrit dans une des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'action 36 où la Ville s'engage à lutter contre l'exclusion sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs de l'élargissement des heures d'ouverture se résument comme suit :

- Amélioration du sentiment de sécurité des usagers du square Cabot;
- Meilleure prise en charge de la clientèle vulnérable;
- Réduction des comportements dérangeants au square et en périphérie;
- Résolution des enjeux avec les riverains;
- Optimisation de l'utilisation des ressources dédiées;
- Connaissance des lieux de déplacement de la clientèle vulnérable;
- Meilleur partage de l'espace public;
- Meilleure collaboration et communication entre les ressources du milieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée et approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2014 Présentation au comité exécutif pour approbation

Juin 2014 Début du projet

Décembre 2014 Fin du projet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Suzanne RODIER)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Annie GAUTHIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Guy LACROIX
Conseiller en développement communautaire

Patrice ALLARD
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514-868-5066

Approuvé le : 2014-05-27

**Dossier # : 1144378014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Octroyer le volet 1 de la soumission 14-026 d'un montant de 4 715 998,88 \$, taxes incluses, à Les Entreprises Michaudville Inc. et le volet 2 d'un montant de 4 529 563,52 \$, taxes incluses, à Groupe Hexagone, s.e.c. pour les travaux de reconstruction de conduites d'aqueduc et d'égouts et de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur une partie des rues de la Sorbonne, Barré, Rochon, Saint-Germain et Crevier et autoriser un virement budgétaire de 444 000\$ (net).

Recommander au Conseil municipal :

1.- D'octroyer à la firme **Les Entreprises Michaudville inc.** le contrat pour le volet 1 des travaux de reconstruction de conduites d'aqueduc et d'égouts et de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures, soit sur une partie des rues de la Sorbonne, Barré et Rochon, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 26 mai 2014, totalisant la somme de 4 715 998,88 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

2.- D'octroyer à la firme **Groupe Hexagone inc.** le contrat pour le volet 2 des travaux de reconstruction de conduites d'aqueduc et d'égouts et de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures, soit sur une partie des rues Saint-Germain et Crevier, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 26 mai 2014, totalisant la somme de 4 529 563,52 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

3. D'autoriser une dépense de 8 321 006,16 \$ taxes incluses, représentant 90 % du coût total du contrat pour les travaux de reconstruction de conduites d'aqueduc et d'égouts et de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur une partie des rues de la Sorbonne, Barré, Rochon, Saint-Germain et Crevier, et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, cette portion de la dépense étant entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-06-06 17:25

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1144378014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Octroyer le volet 1 de la soumission 14-026 d'un montant de 4 715 998,88 \$, taxes incluses, à Les Entreprises Michaudville Inc. et le volet 2 d'un montant de 4 529 563,52 \$, taxes incluses, à Groupe Hexagone, s.e.c. pour les travaux de reconstruction de conduites d'aqueduc et d'égouts et de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur une partie des rues de la Sorbonne, Barré, Rochon, Saint-Germain et Crevier et autoriser un virement budgétaire de 444 000\$ (net).

CONTENU

CONTEXTE

Les rues visées par ce sommaire ont été identifiées dans le plan d'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, qui recommande le remplacement complet du réseau d'égout et d'aqueduc.

Il est à noter que l'arrondissement de Saint-Laurent a réalisé, en 2012, la réfection du tronçon de la rue de la Sorbonne situé entre le chemin Laval et le boulevard Henri-Bourassa (environ 70 m.), le tronçon de la rue Barré, entre le boulevard Côte-Vertu et la rue Rochon (environ 230 m.) et le tronçon de la rue Cardinal, situé entre les rues Beaudet et Decelles, incluant l'intersection de la rue de l'Église (environ 380 m) - soumission 11-042. Il a aussi entamé à l'été 2013 la réfection le tronçon de la rue Saint-Aubin qui s'étend de la rue du Collège à un point situé à environ 89 m au nord de la rue Decelles (660 m) et un tronçon de la rue Decelles, entre les rues Gratton et Leduc (481 m.). Ces travaux seront terminés en automne 2014 - soumission 13-006.

En septembre 2013 un contrat a été octroyé par le comité exécutif pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts, de chaussée, de trottoirs et de bordures sur une partie des rues de la Sorbonne, Barré, Rochon, Saint-Germain et Crevier.

Le 4 février 2014 le conseil d'arrondissement a autorisé le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de ces travaux (appel d'offres 14-026). Leur contrôle qualitatif fera partie de l'appel d'offres 14-033 qui a été autorisé par le conseil d'arrondissement au mois de mai 2014.

Le présent sommaire vise l'octroi du contrat de ce projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 080279 - 6 mai 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels de laboratoire de sols pour le contrôle qualitatif de travaux de génie civil et nommer les membres du comité de sélection qui étudiera les offres de service - sommaire décisionnel 1124378032, soumission 14-033.

CA14 08 0083 - 4 février 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de reconstruction de conduites d'aqueduc et d'égouts et de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur une partie des rues de la Sorbonne, Barré, Rochon, Saint-Germain et Crevier, conditionnellement à l'octroi du budget nécessaire par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - sommaire décisionnel 1144378001

CE13 1396 - Approuver un projet de convention par lequel Les Consultants S.M. inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 339 851,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-019 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention (sommaire décisionnel 1134378020).

CM13 0810 -26 août 2013 - accorder à Pavages d'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les volets 1 et 2, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 476 436,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-006 (sommaire décisionnel 1134378012).

CM11 0743 - 16 septembre 2011 - Accorder à Doncar Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au montant total approximatif de 3 157 579,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-042 (sommaire décisionnel 1114641020).

DESCRIPTION

Les travaux de la soumission 14-026 consistent en la réfection d'aqueduc, d'égouts, d'infrastructure, de pavage et de trottoir ainsi qu'en l'aménagement de bassins d'infiltration. Ces travaux sont répartis en deux volets.

Volet 1 (rues résidentielles)

- **Rue de la Sorbonne** du chemin Laval au chemin Laval, y compris la placette, d'une longueur approximative de 395 mètres linéaires.
- **Rue Barré** entre les rues Rochon et Tassé ainsi qu'entre les rues Deguire et Chamberland d'une longueur approximative totale de 390 mètres linéaires.
- **Rue Rochon** de la rue Champigny à la rue Rimbault d'une longueur approximative de 135 mètres linéaires.

Volet 2 (rues résidentielles)

- **Rue Saint-Germain** entre les rues Rochon et Deguire d'une longueur approximative de 655 mètres linéaires.
- **Rue Crevier** entre les rues Hartenstein et de l'Église d'une longueur approximative de 490 mètres linéaires.

L'appel d'offres 14-026 a été lancé par l'Arrondissement et a été publié dans le journal La Presse le 9 mai 2014 et le système électronique d'appels d'offres (SÉAO) le 8 mai 2014.

L'appel d'offres a duré dix-huit (18) jours. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 mai 2014. La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

Deux addenda ont été émis pour cette soumission :

- Addenda 1 en date du 21 mai 2014 touchant certains articles du bordereau des prix ainsi que les plans de la soumission.
- Addenda 2 en date du 22 mai 2014 touchant certains articles de la section c du devis spécial

Douze (12) firmes se sont procuré les documents d'appels d'offres de ce projet. Cinq (5) firmes ont présenté des soumissions, soit :

Les Entreprises Michaudville Inc.
 Groupe Hexagone, s.e.c.
 Les Pavages d'Amour Inc.
 Les Excavations Gilbert Théorêt Inc.
 Charex

Sept (7) firmes n'ont pas présenté de soumissions :

Construction G-nesis inc.
 L'Écuyer & Fils Ltée
 R. Racicot Itée
 Construction C-Terra
 Construction DJL Inc.
 Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.
 Les Entrepreneurs Bucaro Inc.

Il n'a pas été possible de déterminer les raisons pour lesquelles ces firmes n'ont pas présenté de soumissions.

Les prix corrigés pour chacun des volets sont listés dans les deux tableaux suivants :

Volet 1 : Rues de la Sorbonne, Barré et Rochon

Firmes	Rue de la Sorbonne		Rue Rochon		Total volet 1	
	Soumis	Corrigé	Soumis	Corrigé	Soumis	Corrigé
Les Entreprises Michaudville Inc.	1 948 043,52 \$	1 948 043,51 \$	877 561,64 \$	877 560,53 \$	4 716 000,00 \$	4 715 998,88 \$
Les Pavages d'Amour Inc.	2 305 628,84 \$	2 295 670,43 \$	836 361,69 \$	835 701,85 \$	5 282 361,34 \$	5 271 743,09 \$
Les Excavations Gilbert Théorêt Inc.			1152684,79 \$	1 152 684,80 \$		

Volet 2 : Rues Saint-Germain et Crevier

Firmes	Rue Saint-Germain		Rue Crevier		Total volet 2	
	Soumis	Corrigé	Soumis	Corrigé	Soumis	Corrigé
Charex	2 497 040,11 \$	2 496 990,90 \$	2 132 959,89 \$	2 132 959,88 \$	4 630 000,00 \$	4 629 950,78 \$

JUSTIFICATION

Les tableaux des résultats suivants résument la liste des soumissionnaires, les prix soumis et les différents écarts de prix pour chacun des volets :

Volet 1 : Rues de la Sorbonne, Barré et Rochon

FIRMES SOUMISSIONNAIRES	PRIX DE BASE	CONTINGENCES	TOTAL
Les Entreprises Michaudville Inc.	4 407 475,60 \$	308 523,28 \$	4 715 998,88 \$
Groupe Hexagone, s.e.c.	4 556 159,16 \$	318 931,15 \$	4 875 090,31 \$
Les Pavages d'Amour Inc.	4 926 862,70 \$	344 880,39 \$	5 271 743,09 \$
Les Excavations Gilbert Théorêt Inc.	6 115 171,88 \$	428 062,03 \$	6 543 233,91 \$
Dernière estimation réalisée	4 861 050,17	340 273,52 \$	5 201 323,69 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions)</i>		\$	5 351 516,56 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((Coût moyen des soumissions conformes- la plus basse)/plus basse)x100</i>		%	13,48%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(La plus haute conforme - plus basse conforme)</i>		\$	1 827 235,03 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((La plus haute conforme - plus basse conforme)/la plus basse)x100</i>		%	38,75%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(La plus basse conforme - estimation)</i>		\$	-485 324,81 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((La plus basse conforme - estimation)/estimation)x100</i>		%	-9,33%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(La deuxième plus basse - la plus basse)</i>		\$	159 091,43 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((La deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse) x 100</i>		%	3,37%

Volet 2 : Rues Saint-Germain et Crevier

FIRMES SOUMISSIONNAIRES	PRIX DE BASE	CONTINGENCES	TOTAL
-------------------------	--------------	--------------	-------

Groupe Hexagone, s.e.c.	4 233 236,93 \$	296 326,59 \$	4 529 563,52 \$
Charex	4 327 056,80 \$	302 893,98 \$	4 629 950,78 \$
Les Entreprises Michaudville Inc.	4 449 532,70 \$	311 467,30 \$	4 761 000,00 \$
Les Pavages d'Amour Inc.	4 597 096,01 \$	321 796,72 \$	4 918 892,73 \$
Les Excavations Gilbert Théorêt Inc.	6 003 416,18 \$	420 239,13 \$	6 423 655,31 \$
Dernière estimation réalisée	4 703 206,78	329 224,47 \$	5 032 431,25 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions)		\$	5 052 612,46 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes- la plus basse)/plus basse)x100		%	11,55%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (La plus haute conforme - plus basse conforme)		\$	1 894 091,79 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((La plus haute conforme - plus basse conforme)/la plus basse)x100		%	41,82%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (La plus basse conforme - estimation)		\$	-502 867,73 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((La plus basse conforme - estimation)/estimation)x100		%	-9,99%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (La deuxième plus basse - la plus basse)		\$	100 387,26 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((La deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse) x 100		%	2,22%

Conformément au Décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1), les soumissionnaire, devaient, à la date de dépôt de leur soumission, détenir une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers. Le plus bas soumissionnaire conforme pour le volet 1, ainsi que celui pour le volet 2, soit respectivement, Les Entreprises Michaudville inc. et Groupe Hexagone, s.e.c. ont respecté cette exigence.

L'autorisation de l'AMF du soumissionnaire Les Entreprises Michaudville inc., incluse dans sa soumission, est datée du 10 avril 2013 et la durée de sa validité est de trois 3 ans, soit jusqu'au 9 avril 2016. Le numéro de cette autorisation est le suivant : 2013-CPSM-0028 no d'identification de l'autorité 2700000245.

L'autorisation de l'AMF du Groupe Hexagone, s.e.c., incluse dans sa soumission, est datée du 13 janvier 2014 et la durée de sa validité est trois ans, soit jusqu'au 12 janvier 2017. Le numéro de cette autorisation est le suivant : 2014-CPSM-0001 no d'identification de l'autorité : 2700019547.

Nous recommandons l'octroi du volet 1 de la soumission 14-026 à Les Entreprises Michaudville inc., le plus bas soumissionnaire conforme pour ce volet et le volet 2 de la

soumission 14-026 à Groupe Hexagone, s.e.c., le plus bas soumissionnaire conforme pour ce volet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts liés à la réfection des réseaux seront entièrement assumés par la ville centrale. Ils représenteront 90 % des coûts totaux. Ces travaux sont admissibles au programme de la TECQ dont le taux de subvention est de 100 %.

Les coûts liés à la réfection d'une partie des trottoirs, bordures et chaussées sont assumés par l'Arrondissement à même le solde reporté du PTI 2013 ainsi qu'à son PTI 2014-2016 suite à un réaménagement entre projets. Ils représenteront 10 % des coûts totaux.

La dépense pour les deux volets est planifiée selon la répartition suivante:

2014: 80 % du coût des travaux sera complété

2015: 20 % du coût des travaux sera complété

La dépense de 8 321 006,16 \$ taxes incluses soit un coût net de 7 505 782,77 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 7 505 782,77 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Orientation	Objectif	Action
Pratiquer une gestion responsable des ressources	Améliorer la qualité des eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau	Prévenir et corriger les raccordements inversés contaminant le réseau d'égout pluvial

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Impacts positifs :

- Assurer la pérennité des infrastructures de l'eau
- Offrir des services de qualité aux citoyens
- Réduire les bris et les coûts qui y sont associés
- Optimiser les programmes de subventions offerts à la Ville

Impacts négatifs à très court terme :

- La circulation
- Possibilité de coupure temporaire d'eau ou interdiction d'utilisation des services d'égouts, etc.

Les services municipaux seront fournis par des réseaux temporaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera préparé par l'Arrondissement pour informer les citoyens et leur offrir des solutions de rechange pour la circulation et les aviser des coupures temporaires d'eau ou interdiction d'utilisation des services d'égouts à la phase d'exécution des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: Été 2014

Fin des travaux (Pavage 2 ième couche): Été 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude étaient incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :

Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Line ST-GERMAIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Nicole LECAVALIER)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dang NGUYEN
Rita Chahine
Chef de section - Développement du territoire
Direction des travaux publics
Arrondissement de Saint-Laurent
Secrétaire: Dina El-Karen (514-855-6000 #
4251)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-29

François LAPALME
Directeur des Travaux publics
Direction des travaux publics
Arrondissement de Saint-Laurent
Secrétaire: Carole Castonguay (514-855-6000
poste 4504)

Chargé de projet : Thavaseelan Soosaipilla
(514-855-6000 # 4474)



Dossier # : 1145921001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 3
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat pour les services professionnels d'ingénierie et d'aménagement urbain aux firmes WSP Canada Inc. et Daoust Lestage Inc. pour la conception du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1) pour une somme maximale de 4 360 411,29 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 14-13587 (6 soumissions, 3 conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada Inc. et Daoust Lestage Inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser la conception du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 4 360 411,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 14-13587 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-06-04 14:28

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1145921001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 3
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat pour les services professionnels d'ingénierie et d'aménagement urbain aux firmes WSP Canada Inc. et Daoust Lestage Inc. pour la conception du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1) pour une somme maximale de 4 360 411,29 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 14-13587 (6 soumissions, 3 conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Les infrastructures souterraines de la rue Sainte-Catherine Ouest ont atteint leur durée de vie utile. Des travaux importants sont requis afin de remplacer et de réhabiliter ces conduites, en coordination avec les travaux d'utilités publiques. Le projet se réalisera en deux phases :

- **Phase 1 :** Tronçon de la rue Sainte-Catherine entre les rues De Bleury et Mansfield
 - Lot 1 : Rue Sainte-Catherine
 - Lot 2 : Pourtour du Square Phillips
- **Phase 2 et ultérieures :** Tronçon de la rue Sainte-Catherine entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater

Occasion unique pour des décennies à venir, le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest offre l'opportunité d'améliorer l'aménagement et la fonctionnalité de la rue pour qu'elle réponde mieux aux besoins de ses usagers. La Ville souhaite profiter de ces travaux d'infrastructures importants pour offrir aux Montréalais un aménagement de qualité. Afin de réaliser ce projet, la Direction des transports retient les services de professionnels en ingénierie et en aménagement urbain pour réaliser l'avant-projet, les plans et devis ainsi que les services d'assistance technique durant les travaux.

Un appel d'offres public a été lancé le 2 avril 2014. La période de soumission était de 21 jours et se terminait le 23 avril 2014.

La durée de validité des soumissions est de deux cent dix (210) jours suivant la date d'ouverture des soumissions. Durant l'appel d'offres, il y a eu émission de six (6) addenda

afin de corriger certaines erreurs et de répondre aux questions des potentiels soumissionnaires.

NUMÉRO ADDENDA	DATE DE PUBLICATION	CONTENU
1	2014-04-04	Correction de l'article 6.1.5 des clauses administratives particulières et du bordereau de soumission
2	2014-04-08	Ajustements faits: suppression des critères éliminatoires, suppression de l'augmentation de 2 % par an des taux horaires, correction d'un paragraphe de l'article 8 des clauses administratives particulières et correction du bordereau de soumission
3	2014-04-09	Correction d'une erreur de date de lancement de l'appel d'offres inscrite dans les documents administratifs
4	2014-04-11	Ajout d'une catégorie de professionnels intermédiaires (Annexe A.2), ajout d'une page optionnelle pour présenter les sous-traitants, réponse aux questions des preneurs de soumission
5	2014-04-15	Réponse aux questions des preneurs de soumission
6	2014-04-17	Réponse aux questions des preneurs de soumission

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0824 - 28 mai 2014 - D'approuver un projet de convention par lequel Les Consultants S.M. inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser une étude technique de la fonctionnalité et des impacts en transport de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 123 491,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13241 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG14 0122 - 27 mars 2014 - D'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Acertys inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la mise en oeuvre d'une démarche d'interaction avec le public dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 266 569,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 13-13242 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CE14 0438 - 26 mars 2014 - D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'une équipe de professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie pour réaliser l'avant-projet, les plans et devis ainsi que les services d'assistance technique durant les travaux dans le cadre du grand projet de la rue Sainte-Catherine Ouest.

CE14 0350 - 12 mars 2014 - D'autoriser une appropriation de crédits de 4 396 631 \$ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet d'infrastructures et de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest afin de réaliser des études, des expertises et l'avant projet préliminaire en vue d'obtenir l'autorisation de passer en phase plans et devis pour le projet qui sera imputable au PTI, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE13 1799 - 11 décembre 2013 - D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour

les services professionnels en planification participative des projets et en concertation dans le cadre du projet Sainte-Catherine Ouest, et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi du contrat pour retenir les services de professionnels en ingénierie (ingénieurs civils, ingénieurs en électricité, ingénieurs en circulation, etc.) et en aménagement urbain (urbanistes et/ou architectes et/ou architectes du paysage) pour réaliser l'avant-projet, les plans et devis, et offrir une assistance technique pendant les travaux du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest phase 1.

L'objet de ce mandat est de concevoir l'aménagement urbain ainsi que les infrastructures souterraines de la rue Sainte-Catherine Ouest, depuis la rue De Bleury, jusqu'à la rue Mansfield (phase 1).

L'avant-projet préliminaire consiste à compléter les études techniques requises, afin de prendre en considération les besoins identifiés lors des séances publiques de consultation et lors des ateliers avec les parties prenantes pour l'élaboration de 3 scénarios. Ces 3 scénarios élaborés seront présentés et soumis pour consultation aux participants des ateliers pour un choix du scénario préconisé par l'Administration municipale.

L'élaboration du scénario retenu fera partie de l'avant-projet définitif. Suite à cette démarche, les plans et devis seront amorcés par la suite, dans le but de passer à la phase construction.

Les travaux prévus consistent principalement, sans s'y limiter, en

- La reconstruction d'une conduite d'aqueduc principal de 600 mm de diamètre, incluant les chambres;
- L'abandon d'une conduite d'aqueduc principal de 600 mm de diamètre;
- La reconstruction de deux conduites d'aqueducs secondaires de 150 mm et 300 mm;
- La reconstruction et l'agrandissement d'un égout secondaire en brique;
- La réhabilitation du collecteur principal d'égout;
- L'aménagement urbain de la rue Sainte-Catherine Ouest;
- L'intégration de principes et d'équipements pour créer un environnement « intelligent »;
- Et tous les autres travaux requis et nécessaires à la réalisation du projet.

Le présent mandat comprend toutes les activités requises pour élaborer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest. Il comprend sans s'y limiter :

- - L'analyse des informations fournies;
 - Les relevés de terrain complémentaires le cas échéant;
 - La réalisation des documents de consultation pour toute étude complémentaire ou pour toute prestation externe nécessaire le cas échéant;
 - La réalisation de l'avant-projet préliminaire (phase1);
 - La réalisation de l'avant-projet définitif (phase1);
 - La participation à des séances d'analyse de risques du projet;
 - La réalisation des plans et devis (préliminaires et définitifs), incluant les documents d'appel d'offres pour la réalisation des travaux de la phase 1-lot 1 dans un premier temps;

- La réalisation des plans et devis (préliminaires et définitifs), incluant les documents d'appel d'offres pour la réalisation des travaux de la phase 1-lot 2 par la suite;
- L'inclusion à l'appel d'offres de plans et devis des partenaires de la Ville propriétaires des réseaux techniques urbains tels que la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), Bell, etc.;
- L'assistance technique durant l'appel d'offres;
- L'assistance technique durant les travaux;
- La réalisation des plans finaux « tels que construits » (TQC);
- La gestion documentaire du mandat;
- La reddition de compte du mandat (rapports d'avancement, livrables, etc.).

Le mandat inclut également la coordination avec les différents intervenants et les autres projets à proximité, ainsi que toutes tâches nécessaires à l'élaboration du projet. La Ville de Montréal insiste notamment sur l'importance de la coordination qu'aura à assurer le mandataire, entre les prestations d'ingénierie pour les infrastructures souterraines, et les prestations d'architecture, d'architecture du paysage, d'urbanisme ou autre discipline pour l'aménagement urbain.

En plus des services mentionnés précédemment, le mandataire sera appelé à effectuer des services complémentaires. Ces services incluent notamment la préparation de documents pour des présentations à diverses parties prenantes du dossier, des recherches documentaires, etc.

Toutes les étapes du projet seront réalisées en conformité avec le concept de ville intelligente. D'ailleurs, les innovations technologiques feront partie intégrante du devis et les professionnels retenus auront à élaborer sur l'aspect ville intelligente.

Échéancier:

Au niveau de la planification, l'échéancier contractuel de réalisation du présent mandat est présenté dans le tableau ci-après (voir sections " calendrier et étapes subséquentes"). Cependant, du point de vue du projet, la planification est la suivante : réalisation de l'avant-projet préliminaire en 2014 (lots 1 et 2); réalisation de l'avant-projet définitif (lots 1 et 2) et des plans et devis du lot 1 en 2015; construction du lot 1 et plans et devis du lot 2 en 2016.

Pour le lot 2, les délais seront précisés ultérieurement et établis conjointement par la Ville et le mandataire.

Le mode de rémunération est à taux horaire. Les montants horaires sont payés sur présentation mensuelle du relevé d'honoraires et de déboursés de l'adjudicataire, eu égard à l'avancement du mandat.

JUSTIFICATION

Vingt quatre (24) firmes ont pris le cahier des charges et six (6) ont déposé des soumissions, soit 25%. Sur les six (6) soumissions, trois (3) soumissions ont été jugées non conformes par le comité de sélection, car elles n'ont pas obtenu le pointage intérimaire minimum de 70 %.

Le contrat à octroyer vise des services professionnels à la suite d'un système d'évaluation à deux (2) enveloppes.

Le comité de sélection recommande de retenir les services de WSP Canada. Le tableau ci-dessous présente les soumissionnaires conformes ainsi que leur note finale.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
WSP Canada	79,3%	0,341	3 791 661,99 \$	568 749,30 \$	4 360 411,29 \$
Les Services exp inc.	83,3%	0,336	3 960 938,48 \$	594 140,77 \$	4 555 079,25 \$
Les Consultants S.M. inc.	78,0%	0,332	3 849 702,76 \$	577 455,41 \$	4 427 158,17 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			3 961 852,24 \$	594 277,84 \$	4 556 130,08 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					- 195 718,79 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)					-4,3%
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					194 667,96 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)					4,5%

Le prix de base comprend les honoraires professionnels et les déboursés admissibles. Les déboursés, qui étaient inscrits au bordereau de soumission, représentent 10% des honoraires professionnels. La contingence n'était pas inscrite au bordereau de soumission, elle représente 15% du prix de base.

Les honoraires, incluant les déboursés, avaient été évalués à 3 961 852,24 \$ (incluant les taxes). On constate que le montant de l'adjudicataire est d'environ 4,3% inférieur à l'estimation interne. La dernière estimation a été basée sur le bordereau de soumission élaboré et sur les tarifs horaires du décret pour les services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs et du décret pour les services professionnels fournis au gouvernement par des architectes. À noter que le montant de l'adjudicataire est d'environ 4,9% inférieur à l'estimation interne présentée dans le sommaire décisionnel d'autorisation de lancement d'un appel d'offres (#1146428002).

WSP Canada assure les services professionnels en ingénierie et la coordination du mandat, et s'est adjoint les services de Daoust Lestage pour les services professionnels en aménagement urbain.

Dans le cadre de ce contrat, ces entreprises n'avaient pas besoin d'obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Cependant, les deux entreprises possèdent une telle autorisation obtenue précédemment.

Soulignons que, tout au long de sa prestation, la firme sera encadrée par les professionnels de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des dépenses est de 4 360 411,29 \$ (taxes, déboursés et contingences incluses).

La source de financement pourrait différer en fonction de l'avancement de la prestation de services professionnels. À titre indicatif, on estime que la dépense sera répartie sur plusieurs années, environ comme suit:

Budget de fonctionnement 2014	536 670,92 \$
PTI 2015	2 318 433,43 \$
PTI 2016	1 082 634,68 \$
PTI ultérieurs	422 672,26 \$

Une dépense de 536 670.92\$ est prévues au BF de la Direction des transports provenant de la réserve du fonds de voirie aggro qui a été attribuée au projet de la rue Sainte-Catherine Ouest pour la réalisation de l'avant-projet préliminaire.

Par la suite afin de passer à l'étape d'avant-projet définitif, plans et devis ainsi que l'assistance technique durant les travaux, une dépense au montant de 3 401 068,11\$ est prévues au PTI 2014-2016 et une dépense de 422 672,26\$ aux PTI ultérieurs. Actuellement, il est prévu d'assumer cette dépense selon la répartition suivante:

Programme fonds de l'eau: 28%
Programme PRR: 25%
Projet Sainte-Catherine: 47%

Le tableau suivant détaille les dépenses:

		SERVICE DE L'EAU					
		DEP	DGSRE		DEEU	PRR	DT
Total Projet		Aqueduc principal	Aqueduc secondaire	Égout secondaire	Égout collecteur		
BF 2014	536 670,92 \$	-	-	-	-	-	536 670,92 \$
PTI 2015	2 318 433,43 \$	194 748,41 \$	249 927,12 \$	74 653,56 \$	129 832,27 \$	579 608,36 \$	1 089 663,71 \$
PTI 2016	1 082 634,68 \$	90 941,31 \$	116 708,02 \$	34 860,84 \$	60 627,54 \$	270 658,67 \$	508 838,30 \$
PTI Ultérieurs	422 672,26 \$	35 504,47 \$	45 564,07 \$	13 610,05 \$	23 669,65 \$	105 668,06 \$	198 655,96 \$
TOTAL	4 360 411,29 \$	321 194,19 \$	412 199,21 \$	123 124,44 \$	214 129,46 \$	955 935,09 \$	2 333 828,89 \$

Par contre, il est envisagé queles budgets relatifs au projet PTI 2015-2017 soient consolidés et entièrement imputés a la Direction des transports pour le projet de la rue Sainte-Catherine. Cette information est à convenir lors de l'adoption du PTI 2015-2017

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux qui découleront des services professionnels d'ingénierie et d'aménagement urbain pour la conception du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest contribueront à:

- pratiquer une gestion responsable des ressources;
- remplacer des sections de conduites qui présentent des fuites majeures;
- l'effort de renouveler 1% du réseau d'aqueduc par année.

Le nouvel aménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest valorisera les déplacements actifs et le verdissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'octroi de ce contrat aurait un impact négatif important sur la capacité de la Ville à compléter l'avant-projet et les plans et devis du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest selon la planification initiale. La date visée pour l'octroi du contrat objet du présent appel d'offres est le dernier conseil d'agglomération avant la relâche estivale des instances décisionnelles. Le retard serait donc au minimum de 2 mois.

Dans un calendrier de réalisation de projet en mode accéléré, les travaux de la rue Sainte-Catherine Ouest seraient directement retardés, incluant les travaux de remplacement et de réhabilitation des conduites souterraines. La livraison du projet pour les dates attendues serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service des Communication, il n'y aura pas d'opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les échéances prévues pour l'octroi du contrat ainsi que la réalisation du projet Sainte-Catherine Ouest sont les suivantes :

Octroi du contrat des services professionnels	19 juin 2014
Avant-projet préliminaire	2014
Avant-projet définitif lot (lot 1 et lot 2)	2015
Conception des plans et devis et processus d'octroi du contrat de construction (lot 1)	2015-2016
Assistance technique durant les travaux / Construction lot 1	2016-2017
Conception des plans et devis et processus d'octroi de contrat - lot 2	2016-2017
Assistance technique durant les travaux / Construction lot 2	2018-2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sylvain VILLENEUVE)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Michel RIOUX)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (André LEMIEUX)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Jean-François DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Maude M BÉLANGER)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Sophie GASCON)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Romain BONIFAY
Ingenieur - Chargé de planification

ENDOSSÉ PAR

Anne BOIVIN
CHEF DE DIVISION

Le : 2014-05-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claude CARETTE
Directeur

CE : 20.044
2014/06/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1140677001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande de l'Association musicale Feuilles d'Érable 2014, la tenue du «Défilé de la Fête du Canada» le 1er juillet 2014 de 11 h à 13 h, qui sera suivi de festivités au Square Phillips de 13 h à 16 h 30 / Autoriser l'occupation du domaine public afférent / Approuver le protocole d'entente de soutien technique estimé à 65 000 \$

Le Service de la culture recommande,
au comité exécutif :

1. d'autoriser la tenue de l'événement le « Défilé la Fête du Canada » le 1^{er} juillet 2014 de 11 h à 13 h;
2. d'autoriser la tenue des festivités au Square Phillips le 1^{er} juillet 2014 de 13 h à 16 h 30;
3. d'autoriser la fermeture de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues du Fort et Square Phillips, ainsi que les zones de montage et de démontage;

au conseil municipal :

1. d'approuver le projet de protocole d'entente entre L'Association musicale Feuilles d'érable 2014 et la Ville de Montréal accordant un soutien technique pour la tenue de l'événement estimé à 65 000 \$.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-06-10 11:40

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION**Dossier # :1140677001**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande de l'Association musicale Feuilles d'Érable 2014, la tenue du «Défilé de la Fête du Canada» le 1er juillet 2014 de 11 h à 13 h, qui sera suivi de festivités au Square Phillips de 13 h à 16 h 30 / Autoriser l'occupation du domaine public afférent / Approuver le protocole d'entente de soutien technique estimé à 65 000 \$

CONTENU**CONTEXTE**

L'Association musicale Feuilles d'érable, un organisme à but non lucratif constitué depuis janvier 2014 prend la relève de l'organisation du Défilé de la Fête du Canada cette année. Depuis 2001, c'est l'Association musicale Les Fleurs de Lys Montréal Rosemont qui s'occupait de sa réalisation. Le Défilé de la Fête du Canada a été fondé par le Dr Roopnarine Singh, en 1977, et celui-ci en assura la réalisation pendant 24 ans. Ce défilé rassemble des organismes issus notamment de différentes communautés culturelles et attire, chaque année, de nombreux spectateurs.

En 2014, le Défilé de la Fête du Canada aura lieu mardi le 1er juillet 2014, de 11 h 00 à 13 h 00, sur la rue Sainte-Catherine, entre la rue du Fort et la rue Square Phillips. Les animations et la traditionnelle coupe du gâteau cette année reviennent au square Phillips après quelques années à la Place du Canada devenue non disponible pour des travaux en cours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0978 du 26 juin 2013 : autoriser la tenue de l'événement et l'occupation du domaine public;

CA13 240337 du 11 juin 2013: autoriser l'amplification sonore;

CE12 0975 du 13 juin 2012: autoriser la tenue de l'événement et l'occupation du domaine public;

CA12 240366 du 12 juin 2012: autoriser l'amplification sonore;

CE11 0868 du 8 juin 2011: autoriser la tenue de l'événement et l'occupation du domaine public;

CA11 24034 du 15 juin 2011: autoriser l'amplification sonore.

DESCRIPTION

La décision visée dans le présent sommaire est d'autoriser la tenue du Défilé de la Fête du Canada et des festivités au Square Phillips, mardi le 1er juillet 2014, et l'occupation du domaine public, dans l'arrondissement de Ville-Marie :

- Défilé le 1er juillet 2014, de 11 h 00 à 13 h 00 et ses fermetures de rues :

Zone de montage : René-Lévesque, côté nord, entre les rues Guy et du Fort; la rue du Fort, entre le boul. René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, Sainte-Catherine entre du Fort et Chomedey de 7 h 45 à 12 h 00

Parcours du défilé : Sainte-Catherine, entre les rues du Fort et Square Phillips, de 10 h 00 à 14 h 00.

Zone de démontage : rue Square Phillips entre Sainte-Catherine et René-Lévesque;

- Festivités au Square Phillips de 13 h à 16 h 30 :

Occupation, incluant montage et démontage, du 30 juin 2014, 9 h 00 au 1er juillet 20 h 00 au Square Phillips; 1er juillet de 6 h 00 à 20 h 00 sur les rue Union entre Ste-Catherine et Cathcart; Cathcart entre Square Phillips et Union.

Une ordonnance permettant l'amplification sonore a été présentée en juin au conseil d'arrondissement de Ville-Marie

JUSTIFICATION

Les recommandations contenues dans ce dossier décisionnel font état d'un consensus des divers services municipaux impliqués dans le soutien logistique et technique. Une réunion de coordination avec tous les intervenants a eu lieu le 6 mai 2014. De plus, il apparaît important de maintenir la tradition d'un défilé de la Fête du Canada qui existe depuis 37 ans.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'édition 2014, l'évaluation des coûts en service du soutien technique a été évaluée à près de 65 000 \$. Cette somme est prévue au budget de fonctionnement des services municipaux impliqués dans le soutien logistique et technique aux événements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation de cet événement sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Ce défilé accessible gratuitement est un moment pour célébrer la Fête du Canada par les Montréalais de toutes les origines.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il y a des impacts aux fermetures des rues. Le parcours a fait l'objet d'une concertation avec différents intervenants tels que : le Service de police de la Ville de Montréal, la Société de transport de Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie, le Service de sécurité incendie de Montréal. Les résidents et commerçants touchés par les fermetures de rues seront avisés de la tenue de l'événement par différents moyens prévus au plan de communication du promoteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conférence de presse en juin 2014

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rencontre de coordination : 6 mai 2014;
Réalisation de l'événement : 1er juillet 2014;
Rencontre de rétroaction: septembre 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

Avis favorable avec commentaires :
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Daniel GIRARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie FECTEAU
agente de projets

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-05-28

Alexandra COURT
C/d soutien aux evenements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

Approuvé le : 2014-06-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Approuvé le : 2014-06-02



Dossier # : 1142088003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Montréal-Nord, relativement à l'exécution des travaux de réfection du boulevard Pie-IX, entre les rues Industriel et Charleroi, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

Il est recommandé :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement Montréal-Nord, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, afin que l'arrondissement prenne sous sa responsabilité l'exécution des travaux de réfection du boulevard Pie-IX, entre les rues Industriel et Charleroi.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-15 08:59

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1142088003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Montréal-Nord, relativement à l'exécution des travaux de réfection du boulevard Pie-IX, entre les rues Industriel et Charleroi, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du PTI 2014-2016, la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports a reçu une somme de 47 M\$ afin de poursuivre son Programme annuel de réfection des rues (PRR) artérielles pour l'année 2014.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention, en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

C'est dans ce contexte que la Direction des infrastructures souhaite accepter la fourniture de service de l'arrondissement Montréal-Nord, et ce, aux fins que celui-ci prenne sous sa responsabilité l'exécution des travaux de réfection d'une partie du boulevard Pie-IX, entre les rues Industriel et Charleroi, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal. La réalisation de ces travaux par l'arrondissement permettra d'accélérer la remise en état du réseau routier artériel et d'augmenter les investissements réalisés dans l'année, en complément des efforts de la Direction des infrastructures.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 10 229 – 9 juin 2014 - Que l'arrondissement de Montréal-Nord offre, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, ses services professionnels au Service des

infrastructures, de la Voirie et des Transports pour la réalisation de travaux de réfection de pavage sur le boulevard Pie-IX .

DESCRIPTION

Les travaux que l'arrondissement Montréal-Nord réalisera pour la bénéfice de la Direction des Infrastructures consiste en le planage-revêtement des voies de rive du boul. Pie-IX, entre les rues Industriel et Charleroi sur l'axe nord-sud dans l'arrondissement Montréal-Nord. Compte tenu des responsabilités et champs de compétence dévolus aux arrondissements, l'autorisation du conseil municipal – en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal – est requise si nous voulons accepter l'offre de services de l'arrondissement Montréal-Nord.

JUSTIFICATION

Une reconstruction de la chaussée était déjà prévue sur Pie-IX dans l'arrondissement Montréal-Nord en 2016, par le central, dans le cadre du projet SRB. Toutefois, nous demeurons toujours en attente auprès du Gouvernement du Québec de l'autorisation du financement pour le projet SRB et de ce fait, le projet ne pourra pas commencer à la date initialement prévue soit en 2016. D'ici là, des travaux correctifs sont nécessaires sur les cours d'eau des voies de rive (voie réservée pour autobus) des deux côtés de la rue afin de maintenir la chaussée dans un état carrossable. Par ailleurs, les travaux qui sont proposés se limiteraient à la voie de rive qui est une voie réservée pour autobus. La STM nous a fait part, dans la réunion de planification intégrée du 6 mars 2014, des plaintes des chauffeurs d'autobus et pourraient refuser de circuler si des réparations ne sont pas effectuées. Un arrêt d'autobus a déjà été déplacée sur Pie-IX entre Dénommée et Fleury côté ouest en raison de l'état du cours d'eau de la chaussée.

Ces travaux dépassent la notion standard d'entretien d'un arrondissement et l'urgence de la situation fait en sorte qu'il est souhaitable que l'arrondissement offre ses services en raison des délais visés pour réaliser les travaux et de la charge de travail des unités concernées. La Direction des Infrastructures et La Division des Grands projets (SRB) de la Direction des transports de la Ville Centre ont convenu avec l'arrondissement Montréal-Nord que la présente stratégie proposée permettrait de réaliser des travaux palliatifs nécessaires dans les meilleurs délais.

Comme les travaux correctifs seront exécutés sur des rues artérielles qui relèvent de la compétence de la ville centre, celle-ci doit déléguer à l'arrondissement Montréal-Nord l'exécution des travaux du boulevard Pie-IX, en acceptant la fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces travaux visant à améliorer le réseau routier artériel, ces dépenses seront entièrement assumées par la ville centre. Les budgets requis à cet effet sont prévus au PTI 2014-2016 de la Direction des infrastructures.

Il y a par ailleurs lieu de mentionner que l'arrondissement Montréal-Nord présentera une estimation détaillée du projet lors de l'octroi du contrat, lequel dossier fera l'objet d'une demande d'intervention à la Direction des infrastructures ainsi qu'au Service des finances, Direction opérations budgétaires et comptables. La provenance budgétaire sera alors précisée lors de l'octroi du contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas accepter cette offre de services de l'arrondissement Montréal-Nord aura pour conséquence de retarder les travaux de réfection sur cette section du boulevard Pie-IX, maintenant ainsi la chaussée dans un état de dégradation avancée, propice à l'apparition de nids-de-poule. La STM nous a fait part, dans la réunion de planification intégrée du 6 mars 2014, des plaintes des chauffeurs d'autobus et pourraient refuser de circuler si des réparations ne sont pas effectuées. Un arrêt d'autobus a déjà été déplacée sur Pie-IX entre Dénommée et Fleury côté ouest en raison de l'état du cours d'eau de la chaussée.

L'impact sur la circulation sera minimisé étant donné que les travaux auront lieu les fins de semaine ou la nuit de la semaine. Les travaux durant la semaine de construction pourraient être également envisagés. Selon les statistiques compilées par les Grands projets (SRB), la circulation est déjà réduite sur Pie-IX de l'ordre de 35% en raison des travaux sur le carrefour Henri-Bourassa. Présentement il n'y pas de travaux du SRB sur le boul. Pie-IX, entre les rues Industriel et Charleroi.

Les travaux de planage auront lieu sur la voie de rive, la voie avoisinante doit également être réservée pour les équipements et le matériel. Une fiche précisant des mesures de mitigation générales, utilisée par le central, a été envoyée à l'arrondissement. Ce dernier est d'accord aux mesures de mitigation proposées dans la fiche et pourrait les inclure dans le devis de circulation lors de l'élaboration des plans et devis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade-ci.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juillet 2014: Début des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Montréal-Nord , Direction des travaux publics (Denis CHARLAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stanley LEUNG
Ingenieur(e)
Division - Gestion des actifs de voirie
Direction des infrastructures
Service des infrastructures, de la voirie et des transports

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-09

Benoit CHAMPAGNE
Chef de division - Gestion des actifs de voirie
Direction des infrastructures
Service des infrastructures, de la voirie et des transports

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures



Dossier # : 1144386006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution manifestant l'accord de la Ville de Montréal en ce qui concerne le Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

Il est recommandé :

- d'accepter, sous réserve de l'adoption par le conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », les effets découlant de l'entrée en vigueur de ce règlement, le tout conformément aux dispositions de l'article 116 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (chapitre E-20.001).

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-21 15:20

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144386006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution manifestant l'accord de la Ville de Montréal en ce qui concerne le Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

CONTENU

CONTEXTE

Le terrain à vendre est localisé dans l'écoterritoire de la trame verte de l'Est. Suivant l'article 37 du Décret d'agglomération (1229-2005, 8 décembre 2005) et son annexe, les écoterritoires sont des équipements d'intérêt collectif. De ce fait, la Ville de Montréal, qui est propriétaire de ces équipements ne peut les aliéner. L'article 39 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., c. E-20.001) stipule que le conseil d'agglomération peut, par règlement, modifier la liste des équipements d'intérêt collectif. Alors, la Ville ne peut aliéner les terrains privés ou publics situés à l'intérieur des écoterritoires à moins que ceux-ci soient retranchés de la liste des équipements d'intérêt collectif.

Bien que la Direction des grands parcs et du verdissement (la « DGPV ») discute actuellement avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (le « MAMOT ») relativement à l'exclusion en bloc de plusieurs propriétés municipales de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est, la DGPV est favorable à l'exclusion prévue au présent sommaire.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière souhaite, en collaboration avec l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, et les services concernés, extraire de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est, le lot 1 155 549 du cadastre du Québec destiné à des fins d'assemblage par le propriétaire riverain.

Ce sommaire s'inscrit comme une étape complémentaire au sommaire n° 1144386004 dont l'objet est : « Adopter un règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » pour retirer de la trame verte de l'Est, à des fins résidentielles, un résidu de terrain, d'une superficie de 68,6 m², situé au sud-est du boulevard Henri-Bourassa entre la 39^e Avenue et la 40^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. N/Réf. : 31H12-005-5379-07

Le Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe 1 du Décret concernant

l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), sommaire n° 1144386004, sera présenté au conseil d'agglomération le 19 juin 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à faire adopter une résolution manifestant l'accord de la Ville de Montréal en ce qui concerne le Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

JUSTIFICATION

Afin que le règlement puisse entrer en vigueur, une résolution du conseil municipal manifestant son accord est requise conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article 116 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomération* (chapitre E-20.001).

Comme cette résolution permettra l'entrée en vigueur du règlement, elle est nécessaire dans le processus permettant de retirer de la liste des équipements d'intérêt collectif un terrain qui sera vendu aux propriétaires riverains afin de régulariser ses titres de propriété.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le terrain concerné par la présente exclusion n'a pas de valeur écologique et se situe à l'extérieur de la zone de conservation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Après l'approbation du conseil d'agglomération du sommaire n° 1144386004, le dossier devra être soumis au MAMOT pour approbation du ministre. Par la suite, un nouveau sommaire décisionnel sera présenté pour l'approbation du projet d'acte de vente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne BOULANGER
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-15

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-05-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-05-21



Dossier # : 1146665001

Unité administrative responsable :	Service de l'évaluation foncière , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Évaluation municipale
Projet :	-
Objet :	Reporter au 1er novembre 2014 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision multirésidentielles et non résidentielles égales ou supérieures à 5M\$, déposées avant le 1er mai 2014 à l'encontre des rôles triennaux 2014. / Sous réserve du consentement de la municipalité locale visée, reporter au 15 février 2015 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles inférieures à 5M\$, déposées avant le 1er mai 2014 à l'encontre des rôles triennaux 2014.

D'autoriser le report au 1er novembre 2014 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision multi résidentielles et non résidentielles égales ou supérieures à 5M\$, déposées avant le 1er mai 2014 à l'encontre des rôles triennaux 2014. / Sous réserve du consentement de la municipalité locale visée, d'autoriser le report au 15 février 2015 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles inférieures à 5M\$, déposées avant le 1er mai 2014 à l'encontre des rôles triennaux 2014.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-23 09:39

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1146665001

Unité administrative responsable :	Service de l'évaluation foncière , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Évaluation municipale
Projet :	-
Objet :	Reporter au 1er novembre 2014 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision multirésidentielles et non résidentielles égales ou supérieures à 5M\$, déposées avant le 1er mai 2014 à l'encontre des rôles triennaux 2014. / Sous réserve du consentement de la municipalité locale visée, reporter au 15 février 2015 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles inférieures à 5M\$, déposées avant le 1er mai 2014 à l'encontre des rôles triennaux 2014.

CONTENU

CONTEXTE

Bilan des demandes de révisions reçues

Le 30 avril dernier correspondait à l'échéance pour le dépôt d'une demande de révision à l'encontre des valeurs déposées aux rôles triennaux 2014-15-16

L'annexe I présente, pour chacune des municipalités et pour chacun des arrondissements, le nombre de demandes de révision reçues à l'encontre desdits rôles. À l'annexe 2, on retrouve les demandes de révision pour les immeubles non résidentiels dont la valeur est supérieure à 100 M\$.

Au plan historique, le tableau ci-dessous trace l'évolution des contestations depuis l'introduction des rôles triennaux en 1989.

On constate que le nombre de contestations est en croissance constante depuis 2004 et se chiffre à 7 668 pour le rôle 2014. Cependant, le niveau relatif de contestations à l'encontre des rôles triennaux 2014 est du même ordre que celui observé au cour des derniers rôles soit de l'ordre de 6.8% des valeurs.

**HISTORIQUE DES CONTESTATIONS
À L'ENCONTRE DES RÔLES FONCIERS**

RÔLES TRIENNAUX/ QUADRIENNAUX	CONTESTATIONS¹		VALEURS TOTALES AU RÔLE ('000 M\$)	VALEURS CONTESTÉES/ VALEURS AU RÔLE (%)
	NOMBRE	VALEUR ('000 M\$)		

1989-1990-1991	12 795	17,4	95,6	18,2
1992-1993-1994	35 280	30,0	117,4	25,6
1995-1996-1997	11 869	17,1	106,4	16,1
2001-2002-2003	5 073	6,6	101,7	6,5
2004-2005-2006	4 068	8,0	129,3	6,2
2007-2008-2009-2010	5 320	12,1	187,6	6,4
2011-2012-2013	6804	16,5	242,1	6,8
2014-2015-2016	7668	20,3	296,6	6,8

¹ Les contestations portent soit sur les plaintes foncières, soit sur les demandes de révision foncières. Les données des rôles triennaux 2014 sont en date du 16 mai 2014.

Report du délai de traitement des demandes de révision

La Loi sur la fiscalité municipale prévoit, à l'article 138.3, que toute demande de révision déposée avant le 1er mai qui suit l'entrée en vigueur du rôle doit faire l'objet d'une réponse par l'évaluateur au plus tard le 1er septembre suivant. Ainsi, sur le territoire de l'agglomération de Montréal, toute demande de révision déposée avant le 1er mai 2014, doit faire l'objet d'une réponse de la part de l'évaluateur avant le 1er septembre 2014.

Cette même loi prévoit également, à l'alinéa 4 de l'article 138.3, ce qui suit:

"L'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, avant le 15 août de l'année qui suit l'entrée en vigueur du rôle, reporter l'échéance du 1er septembre prévue au deuxième alinéa au 1er novembre suivant ou, dans le cas où la municipalité locale y consent, à une date pouvant aller jusqu'au 1er avril suivant."

À la lumière du volume de demandes de révision déposées à l'encontre des rôles triennaux 2014-15-16 (7668), il convient de se prévaloir de ces dispositions et de soumettre au Conseil d'agglomération une demande de report partiel pour la transmission de la réponse de l'évaluateur à une demande de révision déposée avant le 1er mai 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG07 0260 - 21 juin 2007 - Reporter au 1er novembre 2007 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles, inférieures à 5M\$, déposées avant le 1er mai 2007 à l'encontre des rôles quadriennaux 2007-08-09-10. Sous réserve du consentement de la municipalité locale visée, reporter au 1er février 2008 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles, supérieures à 5M\$, déposées avant le 1er mai 2007 à l'encontre des rôles quadriennaux 2007-08-09-10.

CG11 0223 - 22 juin 2011 - Reporter au 1er novembre 2011 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles déposées avant le 3 mai 2011 à l'encontre des rôles triennaux 2011-12-13.

DESCRIPTION

Compte tenu de la croissance du volume de demandes de révision observée et des effectifs du Service de l'évaluation foncière, il est nécessaire, comme par le passé, de prolonger le délai pour la transmission de la réponse de l'évaluateur pour certaines demandes de révision. La recommandation consiste à étaler les délais de réponse aux demandes de révision selon le calendrier suivant:

- 1er septembre 2014 (délai standard prévu à la loi) : Petits immeubles résidentiels
- 1er novembre 2014: Immeubles multi résidentiels et les immeubles non résidentiels dont la valeur est égale ou supérieure à 5M\$
- 15 février 2015: Autres immeubles non résidentiels dont la valeur est inférieure à 5M\$

Le scénario proposé est détaillé dans le tableau ci-dessous:

Date de réponse	Catégorie	Montréal		Agglomération		Valeur contestée	%
		Nbre	Valeur contestée	Nbre	%		
1 sept. 2014	Petits Immeubles résidentiels	3 990	2 463 466 700 \$	4 889	64%	3 296 119 900 \$	16%
1 nov. 2014	Immeubles multirésidentiels et non résidentiels = ou > 5M\$	721	11 884 186 708 \$	868	11%	14 493 619 900 \$	71%
15 févr. 2015	Non résidentiels < 5M\$	1 718	2 184 682 200 \$	1 911	25%	2 523 766 800 \$	12%
	Total	6 429	16 532 335 608 \$	7 668	100%	20 313 506 600 \$	100%

Nonobstant le report proposé pour le traitement des demandes de révision non résidentielles, il va de soi que les réponses de l'évaluateur seront transmises au fur et à mesure de la conclusion à l'égard de chacune des demandes de révision.

JUSTIFICATION

Les délais additionnels proposés pour certaines demandes de révision sont requis compte tenu du volume de demandes de révision reçues, qui sont en croissance par rapport aux rôles précédents, des effectifs du Service de l'évaluation foncière et de la charge de travail qui est particulièrement importante, le nombre et la valeur des permis à traiter étant historiquement élevée.

Le calendrier proposé a les bénéfices suivants:

- Étale dans le temps la charge de travail liée aux demandes de révision et permet d'assurer le traitement du fort volume de permis dont le traitement est requis au cours de l'année 2014.
- Assure un traitement rapide des demandes de révision déposées par les propriétaires des petits immeubles résidentiels (64% du nombre de demandes de révision).
- Traite dans un délai relativement court les demandes relatives aux immeubles d'envergure (plus de 70% des valeurs contestées) en réduisant les intérêts sur les remboursements de taxes à payer par la Ville.
- Accorde un délai supplémentaire pour réunir l'information requise pour traiter les immeubles non résidentiels divers, dont l'impact en termes de valeur est moins important (25% du nombre mais 12% des valeurs).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À défaut d'un délai additionnel pour le traitement des demandes de révision non résidentielles, le processus de révision administrative devrait être accéléré, et par conséquent, l'analyse de la plainte demeurerait préliminaire. Ce faisant, le demandeur pourrait être amené à déposer une requête devant le Tribunal administratif du Québec, l'obligeant ainsi à entreprendre une démarche judiciaire. Pour les municipalités, une correction de valeur retardée se traduira en des remboursements accrus en intérêts.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément au dernier alinéa de l'article 138.3 de la Loi sur la fiscalité municipale, le Tribunal administratif du Québec et les demandeurs devront être prévenus du report de l'échéance du 1er septembre 2014 au 1er novembre 2014 ou au 15 février 2015 selon les cas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Compte tenu de l'article 138.3 de la Loi sur la fiscalité municipale, il est primordial que la proposition de report ait été adoptée avant le 15 août 2014, tant par le Conseil d'agglomération que par les municipalités visées par l'échéance du 15 février 2015. Il est important de souligner que le report de l'échéance du 1er septembre au 1er novembre 2014 n'exige l'approbation que du Conseil d'agglomération. Pour le report au 15 février 2015 applicable aux demandes de révision inférieures à 5M\$, le consentement des municipalités locales, le cas échéant, est requis. Pour cette raison, le présent sommaire décisionnel a été parallèlement et simultanément acheminé aux municipalités locales de façon à s'assurer d'obtenir l'ensemble des approbations avant le 15 août 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LAWS
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-22

Bernard COTÉ
Directeur par intérim et Évaluateur de la Ville

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Bernard COTÉ
Directeur par intérim et évaluateur de la Ville

Tél : 514-280-3803

Approuvé le : 2014-05-22



Dossier # : 1146665002

Unité administrative responsable :	Service de l'évaluation foncière , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le report au 15 février 2015 de l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles inférieures à 5 M\$, déposées avant le 1er mai 2014 à l'encontre des rôles triennaux 2014.

D'autoriser le report au 15 février 2015 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles inférieures à 5M\$, déposées avant le 1er mai 2014 à l'encontre des rôles triennaux 2014.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-23 09:38

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1146665002

Unité administrative responsable :	Service de l'évaluation foncière , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le report au 15 février 2015 de l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles inférieures à 5 M\$, déposées avant le 1er mai 2014 à l'encontre des rôles triennaux 2014.

CONTENU

CONTEXTE

La Loi sur la fiscalité municipale prévoit, à l'article 138.3, que toute demande de révision déposée avant le 1er mai qui suit l'entrée en vigueur du rôle doit faire l'objet d'une réponse par l'évaluateur au plus tard le 1er septembre suivant. Ainsi, sur le territoire de la Ville de Montréal, toute demande de révision déposée avant le 1er mai 2014, doit faire l'objet d'une réponse de la part de l'évaluateur avant le 1er septembre 2014.

À la lumière du volume de demandes de révision déposées à l'encontre des rôles triennaux 2014-15-16 (7668), il convient de se prévaloir de ces dispositions et de soumettre au Conseil municipal une demande de report partiel pour la transmission de la réponse de l'évaluateur à une demande de révision déposée avant le 1er mai 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM07 0405 - 18 juin 2007 - Reporter au 1er février 2008 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles, supérieures à 5M\$, déposées avant le 1er mai 2007 à l'encontre des rôles quadriennaux 2007, 2008, 2009 et 2010.

DESCRIPTION

Compte tenu de la croissance du volume de demandes de révision observée et des effectifs du Service de l'évaluation foncière, il est nécessaire, comme par le passé, de prolonger le délai pour la transmission de la réponse de l'évaluateur pour certaines demandes de révision.

La recommandation consiste à étaler les délais de réponse aux demandes de révision selon le calendrier suivant:

- 1er septembre 2014 (délai standard prévu à la loi): Petits immeubles résidentiels
- 1er novembre 2014: Immeubles multi résidentiels et les immeubles non résidentiels dont la valeur est égale ou supérieure à 5M\$
- 15 février 2015: Autres immeubles non résidentiels dont la valeur est inférieure à 5M\$

Le scénario proposé est détaillé dans le tableau ci-dessous:

Date de réponse	Catégorie	Montréal		Agglomération		Valeur contestée	%
		Nbre	Valeur contestée	Nbre	%		
1 sept. 2014	Petits Immeubles résidentiels	3 990	2 463 466 700 \$	4 889	64%	3 296 119 900 \$	16%
1 nov. 2014	Immeubles multirésidentiels et non résidentiels = ou > 5M\$	721	11 884 186 708 \$	868	11%	14 493 619 900 \$	71%
15 févr. 2015	Non résidentiels < 5M\$	1 718	2 184 682 200 \$	1 911	25%	2 523 766 800 \$	12%
	Total	6 429	16 532 335 608 \$	7 668	100%	20 313 506 600 \$	100%

Nonobstant le report proposé pour le traitement des demandes de révision non résidentielles, il va de soi que les réponses de l'évaluateur seront transmises au fur et à mesure de la conclusion à l'égard de chacune des demandes de révision.

JUSTIFICATION

Les délais additionnels proposés pour certaines demandes de révision sont requis compte tenu du volume de demandes de révision reçues, qui sont en croissance par rapport aux rôles précédents, des effectifs du Service de l'évaluation foncière et de la charge de travail qui est particulièrement importante, le nombre et la valeur des permis à traiter étant historiquement élevée.

Le calendrier proposé a les bénéfices suivants:

- Étale dans le temps la charge de travail reliée aux demandes de révision et permet d'assurer le traitement du fort volume de permis dont le traitement est requis au cours de l'année 2014.
- Assure un traitement rapide des demandes de révision déposées par les propriétaires des petits immeubles résidentiels (64% du nombre de demandes de révision).
- Traite dans un délai relativement court les demandes relatives aux immeubles d'envergure (plus de 70% des valeurs contestées) en réduisant les intérêts sur les remboursements de taxes à payer par la Ville.
- Accorde un délai supplémentaire pour réunir l'information requise pour traiter les immeubles non résidentiels divers, dont l'impact en termes de valeur est moins important (25% du nombre mais 12% des valeurs).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À défaut d'un délai additionnel pour le traitement des demandes de révision non résidentielles, le processus de révision administrative devrait être accéléré, et par conséquent, l'analyse de la plainte demeurerait préliminaire. Ce faisant, le demandeur pourra être amené à déposer une requête devant le Tribunal administratif du Québec, l'obligeant ainsi à entreprendre une démarche judiciaire. Pour la Ville de Montréal, une correction de valeur retardée se traduira en des remboursements accrus en intérêts.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément au dernier alinéa de l'article 138.3 de la Loi sur la fiscalité municipale, le Tribunal administratif du Québec et les demandeurs devront être prévenus du report de l'échéance du 1er septembre 2014 au 1er novembre 2014 ou au 15 février 2015 selon les cas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tel que mentionné précédemment, le report de l'échéance du 1er septembre 2014 au 15 février 2015 exige le consentement tant de la Ville de Montréal, que du Conseil d'agglomération. Ainsi, à sa réunion du 19 juin prochain, une recommandation de report sera soumise au Conseil d'agglomération. Dans cette perspective, il convient de soumettre au Conseil municipal de la Ville de Montréal, la même recommandation. Une fois la recommandation approuvée par les deux instances, le Tribunal administratif du Québec et les demandeurs pourront être informés dudit report.

Compte tenu de l'article 138.3 de la Loi sur la fiscalité municipale, il est primordial que la proposition de report ait été adoptée avant le 15 août 2014, tant par le Conseil d'agglomération que par les municipalités visées par l'échéance du 15 février 2015 .

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LAWS
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Bernard COTÉ
Directeur par intérim et Évaluateur de la Ville

Le : 2014-05-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Bernard COTÉ
Directeur par intérim et évaluateur de la Ville

Tél : 514-280-3803

Approuvé le : 2014-05-22



Dossier # : 1141005005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande du Festival de la Santé Inc., la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal » le 28 septembre 2014, de 4 h 45 à 15 h 15 / Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension / Approuver à cette fin un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 425 000 \$.

Le Service de la culture recommande:
Au comité exécutif

1. D'autoriser, à la demande du Festival de la Santé Inc., la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal » le 28 septembre 2014, de 4 h 45 à 15 h 15.
2. D'autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension.
3. D'autoriser le marquage, avec de la peinture soluble à l'eau, d'une ligne bleue sur la surface de la chaussée de tout le parcours du Marathon:

durant l'exécution des travaux de peinture :

- une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;
- la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tel une ligne, une marque ou un signe au sol;

cette autorisation est valable du 10 septembre 2014 au 13 octobre 2014;

À l'expiration de la période visée, la peinture doit être enlevée;

Les organisateurs de cet événement sont responsables des présentes règles.

Au conseil d'agglomération

4. D'approuver à cette fin un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 425 000 \$.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-06-03 16:17

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1141005005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande du Festival de la Santé Inc., la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal » le 28 septembre 2014, de 4 h 45 à 15 h 15 / Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Villieray-St-Michel-Parc-Extension / Approuver à cette fin un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 425 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

La Corporation « Le Festival de la Santé inc. » est légalement constituée depuis 1993 en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes - Partie 2. Cette corporation utilise cinq autres dénominations sociales, notamment le Marathon Oasis de Montréal. En 2014, cette corporation organisera la 24e édition de son événement le 28 septembre. Dans la programmation 2014, il y a des épreuves de marche et de course à pied. Cet événement, qui attire l'élite internationale ainsi que les amateurs de ce sport, a également pour objectif de promouvoir la santé par l'activité physique et oriente sa programmation en fonction d'une participation familiale. Le parcours du Marathon totalise 42,195 km et est approuvé par les arrondissements concernés. L'événement est sanctionné par la Fédération québécoise d'athlétisme (FQA) et le parcours est certifié par Athlétisme Canada selon les normes de l'IAAF/FAIMS. Le temps réalisé par les participants au Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal est accepté comme temps de qualification pour le Marathon de Boston. Suite aux événements survenus en 2013 lors du Marathon de Boston, les exigences en terme de sécurité sont revues annuellement par le SPVM et d'autres intervenants pertinents.

En septembre 2011, le Marathon Oasis de Montréal a annoncé qu'il était maintenant détenu par le Competitor Group, basé à San Diego (Californie), et intégrait ainsi le plus important réseau de course à pied au monde, le *Circuit Rock'n'Roll*. C'est donc à Montréal que s'est tenu le 23 septembre 2012 le premier événement de la *Rock'n'Roll Series* au Canada. En

décembre 2012, Competitor Group a été vendu à une autre firme de capitaux privée soit la société Calera Capital, qui possède des bureaux à San Francisco et à Boston. Les dirigeants actuels du Marathon de Montréal demeurent en poste. Les éléments propres à la signature des Marathons de Rock'n' Roll tels que plus d'animations, de divertissements et de zones d'encouragement le long du parcours seront maintenus tout en conservant l'intégrité de la course et son identité locale.

Par ailleurs, depuis son retour en 2003, le Marathon s'est associé à d'autres marathons canadiens ainsi qu'à des clubs de coureurs en France. Son alliance avec quatorze courses prestigieuses du Québec a mené à la mise sur pied du « Circuit provincial Sports Experts/Intersport », ce qui a permis la création du « P'tit Marathon Radio-Canada », désormais présent partout au Québec. En 2010, une autre collaboration d'envergure s'est nouée avec le programme « Étudiants dans la course », visant à renforcer l'estime de soi chez des jeunes par la pratique de la course à pied. Résultat, 24 000 inscriptions aux activités du Marathon Oasis de Montréal 2011, 27 000 en 2012, 32 000 en 2013 et 35 000 envisagées en 2014. L'édition 2013 du Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal affichait complet et devient le deuxième plus gros événement de course au Canada. L'intérêt que suscite toujours cet événement international ne se dément pas et le Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal est maintenant bien positionné sur l'échiquier mondial.

Les aléas du calendrier font qu'exceptionnellement cette année, les activités entourant les Journées de la culture et le Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal se dérouleront durant la même fin de semaine. En effet, les Journées de la culture se tiendront les 26-27 et 28 septembre et le Marathon prendra son départ en matinée le dimanche 28 septembre. Tirant profit de cette opportunité, les deux organisations mettront sur pied une collaboration inédite visant à maximiser les retombées et la participation du plus grand nombre de personnes à leurs activités respectives. Les deux promoteurs ont déjà convenu d'inscrire les spectacles dans le cadre des Journées de la culture et d'y ajouter d'autres activités. Le promoteur des Journées de la culture souhaite ainsi apporter une touche Rock 'n' Roll à ces journées foisonnantes d'activités. Par ailleurs, les organisations de ces deux événements travaillent déjà de concert pour déterminer l'ensemble des collaborations possibles en matière de publicité, de promotion ou d'activités conjointes. Il est, par exemple, acquis que les Journées de la culture tiendront un kiosque à l'exposition Marathon s'adressant à plus de 35 000 coureurs et citoyens. Au cours des prochaines semaines, les deux promoteurs exploreront toutes les potentialités que leur apporte cette collaboration inédite.

Les arrondissements suivants sont touchés par le parcours du Marathon: Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, Rosemont-La Petite Patrie et Villeray-St-Michel-Parc Extension de même que La Ronde et la Société du parc Jean-Drapeau. Les dérogations à la réglementation municipale seront présentées aux conseils d'arrondissements concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0234 - 20 juin 2013 - Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc., pour l'année 2013, établissant les modalités et conditions de réalisation de l'événement « Marathon Oasis de Montréal », qui se tiendra le 22 septembre 2013.

CE13 0891 - 12 juin 2013 - Autoriser, à la demande du Festival de la Santé inc., la tenue de l'événement « Marathon Oasis de Montréal », le 22 septembre 2013, de 4 h 45 à 15 h 15 et autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension.

CE12 1505 - 12 septembre 2012 - Accorder un soutien financier total de 130 000 \$ à 18 organismes pour 18 événements dans le cadre du Programme de soutien aux événements

sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine en 2012.

CG12 0281 - 23 août 2012 - Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc., pour l'année 2012, établissant les modalités et conditions de réalisation de l'événement « Marathon Oasis de Montréal », qui se tiendra le 23 septembre 2012.

CE12 0425 - 28 mars 2012 - Autoriser, à la demande du Festival de la Santé inc., la tenue de l'événement « Marathon Oasis de Montréal », le 23 septembre 2012, de 4 h 45 à 15 h 15 et autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension.

CE11 0383 - 23 mars 2011 - Autoriser, à la demande du Festival de la Santé inc., la tenue de l'événement « Marathon Oasis de Montréal » le 25 septembre 2011, de 5 h 45 à 15 h et autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, du Sud-Ouest, du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CE10 0798 - 26 mai 2010 - Autoriser, à la demande du Festival de la Santé inc., la tenue de l'événement Marathon OASIS de Montréal le 5 septembre 2010, de 6 h à 15 h 15, et autoriser, au besoin, le parcours alternatif, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Sud-Ouest, Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CG09 0223 - 18 juin 2009 - Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour les années 2009, 2010 et 2011. Autoriser la tenue du Marathon Oasis de Montréal le 13 septembre 2009, de 6 h à 15 h. Autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Ville-Marie, du Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

DESCRIPTION

Afin de réaliser un événement d'une telle ampleur sur le domaine public et obtenir une visibilité internationale, la Ville accorde depuis de nombreuses années un soutien technique et logistique. Ce soutien se définit entre autres par la coordination générale de l'événement auprès de chaque arrondissement interpellé par le parcours et les différents services de la ville impliqués. La Ville offre également son soutien via les effectifs provenant du service de police et de ses cols bleus, par le prêt de matériels divers tels que: barricades, électricité, scènes mobiles, tables à pique-nique, poubelles, etc. ainsi que par le traçage de la ligne bleue sur tout le parcours. La reconduction du protocole d'entente pour l'année 2014 montre la volonté de la Ville à accueillir le Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal sur son territoire. La Division des événements publics a toujours coordonné la réalisation de cet événement auprès des intervenants municipaux et péri-municipaux. Le parcours du Marathon totalise 42,195 km et est approuvé par les arrondissements concernés, les organismes de régie et les services publics.

Cet événement invite la population à pratiquer ou à s'entraîner régulièrement à la marche ou la course à pied. Plus précisément, les activités se répartissent comme suit : Marathon (42,195 km), demi-marathon (21 km), marche/course (5 et 10 km) et course (1 km) pour les enfants de 3 à 12 ans. Certaines épreuves (marathon et demi-marathon) s'adressent aussi à des coureurs d'élite mondiale (des coureurs en provenance d'une trentaine de pays, plus de 40 états américains et 10 provinces canadiennes en 2013). Le descriptif des activités et l'itinéraire des participants sont joints en annexe. Une animation est prévue à tous les 2 km sur le parcours. Près de 35 000 \$ en bourses seront distribués pour les épreuves du marathon, demi-marathon et 10 km. En après-midi, une programmation communautaire et accessible à tous gratuitement présentera des activités pour toute la famille au parc La Fontaine (spectacle, amuseurs publics, jeux animés, etc.).

L'engagement de l'organisme sera assujéti aux exigences précisées dans le protocole d'entente joint au présent sommaire.

JUSTIFICATION

Le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. établit les modalités et conditions de réalisation entre les deux parties. Ainsi, la Ville bénéficie d'une visibilité nationale et internationale. Toute la population est invitée à assister à l'événement, en encourageant les participants tout au long du parcours, et à participer aux activités parallèles. Cet événement sportif s'adresse à une clientèle de tout âge et encourage les saines habitudes de vie. Le présent protocole permettra de consolider le partenariat établi avec cet organisme depuis plus de 20 ans.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'événement Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal se finance grâce à ses commanditaires, des subventions et les frais d'inscription. L'événement est appuyé d'un plan médiatique majeur d'une valeur de plus de 250 000 \$.

Le soutien logistique et technique offert par la Ville, par l'intermédiaire de la Division des événements publics, est évalué à environ 425 000 \$ pour l'ensemble des activités du Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal pour 2014. En 2013, une contribution financière de 15 000 \$, gérée par la Direction des sports, a été versée au Festival de la Santé dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine. Pour 2014, le promoteur bénéficiera de la même somme dans le même programme.

Le Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal soutient Tel-jeunes depuis 2003 et a remis à cette Fondation un chèque au montant de 32 000 \$ pour son édition 2013. Competitor Group a aussi effectué un don équivalent à 1,00 \$ par participant pour 2012 et 2013 à la Fédération québécoise d'athlétisme et au développement de l'athlétisme au Québec, dans le cadre du programme « Placements Sports ».

Cet événement est de compétence d'agglomération parce qu'il concerne un événement sportif d'envergure métropolitaine, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. En ce sens, le Festival de la Santé inc. encourage la pratique de saines habitudes de vie qu'il définit comme un choix agréable, sain, écologique, efficace et économique. L'organisme engage Consortium Écho-Logique pour assurer la gestion des matières recyclables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Offre une visibilité importante pour la Ville.

- Événement significatif dans le paysage festivalier.
- Nombre de participants très significatif.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Festival de la Santé assure tous les aspects de communication et de relations publiques (publicité, marketing, outils promotionnels, média et média électronique):

info@marathondemontreal.com), relativement à sa programmation et aux différents services qui sont offerts aux citoyens de l'agglomération.

- Le Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal est présent dans les revues spécialisées telles que: Revue Kmag (Québec), revue sportive « Canadian Running » (Canada), revue sportive « Boston Marathon official program » (États-Unis), magazine sportif « Get out there » (Canada), magazine no 1 aux États-Unis « Runners World », l'agence internationale de voyages « Thomas Cook », etc.
- La grande majorité des réseaux sont toujours au rendez-vous lors de la rencontre de presse prévue quelques jours avant l'événement.
- La couverture médiatique lors de la présentation de l'événement a retenu l'intérêt de tous les médias parlés, écrits et télévisés. Étaient présents, en 2013, à la ligne de départ sur le pont Jacques-Cartier et durant la journée: TQS, SRC, TVA, RDS, RDI, LCN, CFCF, CTV, CBC ainsi que les radios et journaux.
- Le site Internet de l'événement est en lien avec celui de la Ville de Montréal.
- L'Annexe A « Communications et visibilité corporative », qui assure la visibilité de la Ville, est jointe au protocole d'entente.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin: dépôt du cahier des charges et adoption du parcours et du protocole d'entente

Août: rencontre de sécurité

Septembre: montage, réalisation de l'événement et démontage

Novembre: rencontre de rétroaction

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Michel JOBIN)

Avis favorable :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Johanne FRADETTE)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Soraya MIRANDA)

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social (Louise-Hélène LEFEBVRE)

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Daniel GIRARD)

Avis favorable :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Nathalie VAILLANCOURT)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique (Luc DENIS)

Avis favorable :

Eau , Direction de l'eau potable (Babak HERISCHI)

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Daniel MOREAU)

Avis favorable :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Sylvain CLOUTIER)

Avis favorable :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Martin BOULIANNE)

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics (Gilbert BÉDARD)

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics (Martin SIMARD)

Avis favorable :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Gilles DUFORT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Colette HOULE
Agente de projets

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-22

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé
Cinéma - Festivals - Événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

Tél : 514-872-2884

Approuvé le : 2014-05-21



Dossier # : 1140679009

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 6e partie de la programmation d'événements publics 2014. Autoriser l'occupation du domaine public du 20 juin au 2 novembre 2014.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2014 - 6e partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-06-03 15:27

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1140679009

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 6e partie de la programmation d'événements publics 2014. Autoriser l'occupation du domaine public du 20 juin au 2 novembre 2014.

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la 6e partie de la programmation d'événements publics pour l'année 2014. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés. Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0761 - 14 mai 2014 - approuver la programmation d'événements publics 2014 - 5e partie / Autoriser l'occupation du domaine public;

- **CE14 0657** - 23 avril 2014 - approuver la programmation d'événements publics 2014 - 4e partie / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE14 0484** - 2 avril 2014 - approuver la programmation d'événements publics 2014 - 3e partie / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE14 0301**- 5 mars 2014 - approuver la programmation d'événements publics 2014 - 2e partie / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE14 0152**- 5 février 2014 - approuver la programmation d'événements publics 2014 - 1ère partie / Autoriser l'occupation du domaine public.

DESCRIPTION

Des événements d'envergure métropolitaine, nationale et internationale se réalisent sur le domaine public du 20 juin au 2 novembre 2014. Ces événements sont :

- Tailgates - Saison 2014 des matchs des Alouettes;
- Chapeau Mont-Royal;
- Encuentro;
- Défi 24 heures du Mont-Royal à vélo.

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville.

JUSTIFICATION

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit en autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'une agente de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidents et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.
- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.

Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-16

Alexandra COURT
C/d soutien aux evenements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

Approuvé le : 2014-05-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Approuvé le : 2014-06-03

CE : 30.007

2014/06/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.008

2014/06/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1141608001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 47 470,81 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2014, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art

Le Service de la culture recommande :

- d'autoriser une dépense de 47 470,81 \$ pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2014, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-23 18:40

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1141608001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 47 470,81 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2014, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art

CONTENU

CONTEXTE

En 1996, la Ville de Montréal, avec l'étroite collaboration de l'Association des galeries d'art contemporain (Montréal) et le Conseil des métiers d'art du Québec, créait trois prix d'excellence pour mettre en valeur le potentiel d'avenir des jeunes créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 13 0894 - 12 juin 2013 : Autoriser une dépense de 47 470,80 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2013, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art;

CE 12 1217 - 1er août 2012 : Autoriser une dépense de 47 470,80 \$ pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2012, incluant l'attribution de trois bourses suivantes totalisant 17 500 \$ et visant à mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art;

CE 11 0626 - 4 mai 2011 : Autoriser une dépense de 47 197,09 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-

Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2011, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art;

CE 10 0718 - 12 mai 2010 : Autoriser une dépense de 46 923,38 \$ pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2010, incluant l'attribution des trois bourses suivantes totalisant 17 500 \$ et visant à mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art;

CE 09 1176 - 2 juillet 2009 : Mise en place et gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2009, impliquant des dépenses totalisant 41 123,38 \$, incluant l'attribution de bourses aux lauréats totalisant 11 000 \$;

CE 08 1167 - 18 juin 2008 : Autoriser une dépense de 11 000 \$ pour l'attribution de bourses pour l'édition 2008 du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, visant à mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art.

DESCRIPTION

Les trois prix sont décernés annuellement à des artistes professionnels de la relève et en mi-carrière par des jurys indépendants qui sont composés de représentants du milieu des arts visuels et des métiers d'art. Les jurys sont sélectionnés pour leur impartialité et leur expertise des diverses disciplines et des grands courants artistiques contemporains.

La gestion de ces prix est assumée par le Service de la culture, avec la collaboration de l'Association des galeries d'art contemporain et le Conseil des métiers d'art du Québec. Ces associations partenaires assurent, en étroite collaboration avec le Service de la culture, la gestion des dossiers, la composition des jurys, l'organisation des expositions des lauréats ainsi qu'une partie des frais de promotion. De plus, le Conseil des métiers d'art du Québec assume la réalisation d'une exposition des finalistes du Prix François-Houdé à la galerie des métiers d'art du Québec au Marché Bonsecours. Des conventions de services professionnels évaluées à 29 970,81 \$, incluant les taxes, doivent être signées avec ces organismes pour payer une partie des dépenses reliées à ces activités.

La remise du Prix François-Houdé se fera en novembre, alors que la remise du Prix Pierre-Ayot et du Prix Louis-Comtois se fera en décembre.

Le directeur du Service de la culture sera délégué à signer, selon les règles de délégation de pouvoir, au nom de la Ville de Montréal, les projets de convention de services professionnels par lequel :

- l'Association des galeries d'art contemporain (Montréal) s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services requis pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot et du Prix Louis-Comtois, édition 2014, et ce, avec l'étroite collaboration du Service de la culture, pour une somme maximale de 15 817,30 \$, taxes incluses;
- le Conseil des métiers d'art du Québec s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services requis pour la mise en place et la gestion du Prix François-Houdé, édition 2014, et ce, avec l'étroite collaboration du Service de la culture; pour une somme maximale de 14 153,51 \$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

Au plan gouvernemental, le gouvernement du Québec décerne un seul prix de prestige dans le secteur des arts visuels, soit le Prix Borduas, pour couronner l'ensemble d'une œuvre et d'une carrière d'un créateur déjà reconnu. En ayant créé ces prix en arts visuels et en métiers d'art, pour récompenser et reconnaître des artistes montréalais de la relève et en mi-carrière, la Ville de Montréal a comblé une lacune importante, tout en participant à la promotion de l'excellence de la nouvelle création montréalaise, tant en arts visuels qu'en métiers d'art. Par le fait même, la Ville favorise la diffusion de jeunes créateurs professionnels et enrichit le patrimoine des collections municipales par l'acquisition d'œuvres des lauréats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget pour cette dépense, totalisant la somme de 47 470,81 \$, est prévu au budget 2014 du Service de la culture.

Numéro de la demande d'achat ; DA 332014

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Prix Pierre-Ayot ainsi que le Prix Louis-Comtois en arts visuels et le Prix François-Houdé en métiers d'art sont des distinctions majeures qui contribuent activement à promouvoir la nouvelle création montréalaise, tant en arts visuels qu'en métiers d'art.

De plus, ces prix favorisent la diffusion de jeunes créateurs professionnels dans les galeries et centres d'expositions montréalais, enrichissent le patrimoine des collections municipales et finalement stimulent de façon générale le milieu des arts visuels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en préparation, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2014 :

- Publication, envoi de l'information sur le Prix François-Houdé

Juin 2014 :

- Première rencontre du jury de présélection pour le Prix François-Houdé

Septembre 2014 :

- Publication, envoi de l'information et des communiqués sur le Prix Pierre-Ayot et le Prix Louis-Comtois;
- Remise des œuvres des artisans sélectionnés pour le Prix François-Houdé;
- Rencontre du jury pour le Prix François-Houdé.

Octobre 2014 :

- Échéance pour le dépôt des candidatures pour le Prix Pierre-Ayot et le Prix Louis-Comtois;
- Rencontres des membres du jury pour le Prix Pierre-Ayot et le Prix Louis-Comtois;
- Annonce des finalistes du Prix François-Houdé.

Novembre 2014 :

- Remise du Prix François-Houdé

Décembre 2014 :

- Remise du Prix Pierre-Ayot et du Prix Louis-Comtois

Janvier-Février-Mars 2015 :

- Exposition des finalistes du Prix François-Houdé et des œuvres du lauréat 2013 à la galerie des métiers d'art du Québec au Marché Bonsecours;
- Mise en place du jury pour l'acquisition, par la Ville de Montréal, d'œuvres du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé;
- Expositions des finalistes 2014 du Prix Pierre-Ayot et du Prix Louis-Comtois.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand BIRON
Commissaire - a la culture

ENDOSSÉ PAR

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Le : 2014-05-15



Dossier # : 1141608002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 27 700 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2014, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal

Le Service de la culture recommande :

1. d'autoriser une dépense de 27 700 \$, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2014;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-05-23 18:40

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1141608002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 27 700 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2014, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Le Grand Prix du livre de Montréal, créé en 1965, avec une pause de 1982 à 1987, vise à promouvoir l'excellence en création littéraire et le dynamisme du milieu montréalais de l'édition. Il permet de sensibiliser la population à la littérature québécoise, en mettant en valeur une œuvre nouvellement parue dont la facture et l'originalité se révèlent exceptionnelles.

Le Grand Prix du livre de Montréal est doté d'une bourse de 15 000 \$. Le prix est décerné annuellement à l'automne, à l'auteur(e) ou aux coauteur(e)s d'un ouvrage de langue française ou anglaise par un jury indépendant composé de six représentants de diverses instances du milieu littéraire montréalais.

La personne qui assumera la présidence du Grand Prix du livre de Montréal en 2014 reste à confirmer. En 2013, Mme Nicole Brossard, poète, romancière et membre de l'Académie des lettres du Québec, en assumait la présidence. De 2008 à 2010, M. Georges Leroux en a assumé la présidence. D'ailleurs, il a été le récipiendaire du Grand Prix du livre de Montréal en 2007 pour son essai intitulé *Partita pour Glenn Gould*. En 2007, la présidence fut assumée par Robert Lalonde, lauréat, entre autres, du Prix Robert Cliche en 1981, du Prix Jean-Macé en 1982, du Prix Paris-Québec en 1985, du Grand Prix du livre de Montréal en 1988, du Prix des lectrices *Elle Québec* en 1992. Son roman *Le Petit Aigle à tête blanche* a été récompensé à deux reprises : en 1994 par le Prix du Gouverneur général du Canada et en 1995 par le Prix France-Québec.

Parmi les lauréats de cette prestigieuse récompense, on retrouve MM. Louis Gauthier, Gaston Miron, Michel Tremblay, Yves Beauchemin, Gérald Godin, Fernand Dumont, Gaétan Soucy, Sergio Kokis, Joël Des Rosiers, Denis Vanier, David Solway, Yvon Rivard, Dany Laferrière et Mmes Régine Robin, Lise Tremblay, Catherine Mavrikakis, Perrine Leblanc, Élise Turcotte, Marie-Claire Blais et Pierre Samson.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 13 0893 - 12 juin 2013 : Autoriser une dépense de 27 700 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2013, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal;

CE 12 0977 - 13 juin 2012 : Autoriser une dépense de 27 700 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2012, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal;

CE 11 0488 - 6 avril 2011 : Autoriser une dépense de 27 600 \$, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2011;

CE 10 0665 - 5 mai 2010 : Autoriser une dépense de 27 600 \$ pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2010, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal;

CE 09 0869 - 27 mai 2009 : Autorisation d'une dépense de 15 000 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal, au Grand Prix du livre de Montréal, édition 2009;

CE 08 1168 - 18 juin 2008 : Autorisation d'une dépense de 15 000 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal, au Grand Prix du livre de Montréal, édition 2008.

DESCRIPTION

Depuis sa relance à l'automne 1987, par la Ville de Montréal, le Grand Prix du livre de Montréal est rapidement devenu l'une des distinctions littéraires québécoises majeures qui contribuent activement à la diffusion d'un livre.

La gestion de cette haute distinction littéraire est assumée par le Service de la culture.

En plus d'une bourse de 15 000 \$ offerte à l'auteur par la Ville de Montréal, le Grand Prix du livre de Montréal assure également à l'ouvrage primé un appui promotionnel important.

Toujours convoité, le Grand Prix du livre de Montréal aura su honorer des œuvres marquantes de l'édition québécoise depuis sa création en 1965.

Cette année, le Grand Prix du livre de Montréal sera décerné le 18 novembre 2014, à l'hôtel de ville de Montréal.

JUSTIFICATION

L'investissement du Service de la culture permet d'assurer au Grand Prix du livre de Montréal, une gestion professionnelle et une diffusion de haute qualité (encarts publicitaires, production de matériaux promotionnels, tels des signets et des panneaux publicitaires) qui servent au moment de la remise du Grand Prix, lors des rencontres littéraires, pour la reliure de l'ouvrage primé de l'auteur(e) ainsi que pour la réception à l'hôtel de ville.

De plus, à l'occasion de son 25^e anniversaire en 2009, le Centre Jacques Cartier de Lyon a créé, en étroite partenariat avec la Ville de Montréal dans le cadre du Grand Prix du livre de Montréal, le Prix Jacques-Cartier du roman et de la nouvelle de langue française. En 2014,

le Centre Jacques Cartier de Lyon attribuera de nouveau une bourse de 10 000 \$, en parallèle au Grand Prix du livre de Montréal, à un(e) auteur(e) de roman de langue française. Cette attribution se fera lors des Entretiens Jacques-Cartier.

Depuis 2009, grâce à un partenariat avec l'Association internationale des études québécoises (AIEQ), le lauréat du Grand Prix du livre de Montréal a la possibilité de faire une tournée de promotion dans l'un des 80 pays où l'AIEQ a des membres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour le maintien de l'excellence de l'édition 2014 du Grand Prix du livre de Montréal, le Service de la culture, devra pour la gestion de ce prix, consacrer un budget de 27 700 \$:

- Bourse au lauréat 15 000 \$
- Cachet des six membres du jury extérieurs* 12 000 \$
- Deux reliures d'art, dont une qui sera une remise au lauréat et

l'autre sera entreposée aux archives 700 \$

*** La liste définitive des membres du jury sera établie à la fin juin 2014.**

Numéro de demande d'achat : **DA 332042**

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas dans ce dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Voir en pièce jointe au dossier la liste des lauréats du Grand Prix du livre de Montréal depuis 1987 incluant ses impacts majeurs pour certains de ces lauréats.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en préparation, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai / 2014

- Mise en place de la documentation;
- Envoi de l'information aux éditeurs et aux libraires;
- Composition du jury : six (6) membres incluant le(la) président(e).

Mai à Novembre 2014

- Réception des ouvrages en nomination, environ 250 auteur(e)s soit 1 750 exemplaires.

- Quatre rencontres du jury en vue de déterminer les finalistes et le (la) lauréat (e) ainsi que la remise du Grand Prix.

Novembre 2014

- Dévoilement officiel des finalistes;
- Annonce à l'hôtel de ville de l'auteur(e) récipiendaire de la bourse du Grand Prix du livre de Montréal (le 18 novembre 2014);
- Diffusion auprès du Centre Jacques-Cartier de Lyon.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand BIRON
Commissaire - a la culture

ENDOSSÉ PAR

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Le : 2014-05-15



Dossier # : 1145178001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction , Design Montréal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 22 000 \$ pour l'attribution de la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal 2014 visant à reconnaître et à promouvoir la relève montréalaise en design.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 22 000 \$ pour l'attribution de la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal 2014 visant à reconnaître et à promouvoir la relève montréalaise en design;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-27 07:57

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1145178001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction , Design Montréal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 22 000 \$ pour l'attribution de la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal 2014 visant à reconnaître et à promouvoir la relève montréalaise en design.

CONTENU

CONTEXTE

Le 7 juin 2007, le maire de Montréal annonçait la création d'une bourse d'excellence en hommage à Phyllis Lambert, grande Montréalaise fervente protagoniste de l'excellence en architecture et ardente défenseuse de la relève en design.

À ce jour, la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal compte six lauréats :

- **Yannick Guéguen**, architecte paysagiste, **Étienne Legast**, compositeur et concepteur sonore, et **Thierry Gauthier**, compositeur et artiste multidisciplinaire (2013), de la coopérative d'artistes issus des nouveaux médias, de l'électroacoustique et du design urbain, Audiotopie, pour leur voyage d'études visant à comparer trois environnements souterrains asiatiques des villes intérieures de Nagoya, Séoul et Shenzhen;
- **Eugénie Manseau** et **Philippe Carreau** (2012), designers industriels, cofondateurs du studio Dikini, pour réaliser un voyage d'études à Séoul sur les divers types d'usage du mobilier urbain et les nouvelles technologies;
- **Guillaume Sasseville** (2011), designer industriel, pour la conception d'une série de verres à boire et de gobelets inspirée de la production industrielle de verres du début du siècle à Montréal et à Graz, où la production semi-industrielle de verres est encore active;
- **Mouna Andraos** et **Melissa Mongiat** (2010), designers d'environnement, pour un séjour de recherche et de création d'un mois au *Open Design City Lab* de Berlin et leur participation au festival berlinois de design DMY;
- **Ying Gao** (2009), professeure et designer de mode, pour son projet de conception de vêtements modulables dont la fabrication s'inspire directement de la transformation des environnements urbains de Berlin et Nagoya;
- **Philippe Lamarre** (2008), designer graphique, éditeur et cofondateur du studio de design

multidisciplinaire Toxa, pour son projet de site Internet collaboratif sur le design graphique vernaculaire des villes de Buenos Aires, Berlin et Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1156 - 7 août 2013 - Autoriser une dépense de 17 500 \$ pour reconduire en 2013 la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal

CE12 1218 – 1^{er} août 2012 - Autoriser une dépense de 15 000 \$ pour reconduire en 2012 la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal

CE11 1141 – 3 août 2011 – Autoriser une dépense de 15 000 \$ pour reconduire en 2011 la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal

CE10 0421 – 30 mars 2010 – Autoriser une dépense de 15 000 \$ pour reconduire en 2010 la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal

CE09 0087 – 21 janvier 2009 – Autoriser une dépense de 15 000 \$ pour reconduire en 2009 la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal

CE08 0102 – 23 janvier 2008 – Autoriser une dépense de 15 000 \$ pour la mise en place et la gestion de la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal 2008

DESCRIPTION

La bourse Phyllis-Lambert Design Montréal est décernée annuellement à un designer ou à un collectif de designers montréalais qui compte moins de 10 ans de pratique et qui s'est démarqué par la qualité singulière de ses études ou travaux et pour son intérêt marqué pour la ville. La gestion de cette bourse est assumée par le Bureau du design du Service de la mise en valeur du territoire.

À la suite d'un appel de candidatures, le lauréat est choisi par un jury indépendant composé de représentants reconnus par la communauté du design et sélectionnés pour leur impartialité et leur connaissance des diverses disciplines, selon la qualité de la candidature et l'intérêt du projet proposé. La bourse est remise publiquement dans le cadre d'un événement.

La bourse doit servir à un projet de perfectionnement professionnel dans l'une des villes du Réseau des villes créatives de l'UNESCO (Assouan, Égypte; Berlin, Allemagne; Bologne et Fabriano, Italie; Bradford et Norwich, Angleterre; Brazzaville, République du Congo; Buenos Aires, Argentine; Beijing, Chengdu, Hangzhou, Shanghai et Shenzhen, Chine; Cracovie, Pologne; Dublin, Irlande; Édimbourg et Glasgow, Écosse; Enghien-les-Bains, Lyon et Saint-Étienne, France; Gand, Belgique; Graz, Autriche; Icheon, Jeonju et Séoul, Corée du Sud; Iowa City, Paducah et Santa Fe, États-Unis; Melbourne et Sidney, Australie; Montréal, Canada; Nagoya, Kanazawa, Kobe et Sapporo, Japon; Östersund, Suède; Bogota et Popayan, Colombie; Reykjavik, Islande; Séville, Espagne; Zahlé, Liban.)

Une bourse de 10 000 \$ est attribuée au lauréat. Elle lui permet de réaliser un projet de perfectionnement qui peut être un voyage d'études ou un stage de travail, une participation à un concours, à un atelier de design, à un colloque ou à toute autre activité pertinente pour l'avancement d'une jeune carrière en design. À son retour à Montréal, le lauréat s'engage à partager son expérience avec ses pairs au moyen d'une conférence publique, d'une publication, d'une exposition, etc.

Une convention de services professionnels a été conclue en mars 2014 visant des relations de presse pour certaines activités du Bureau du design, dont la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal. Au fil des ans, l'investissement de 5 000 \$ en relations de presse est devenu insuffisant, ne répondant plus aux coûts du marché. Il a donc été actualisé. Une

convention de services professionnelles a été conclue avec la firme Kilicom Relations publiques. Celle-ci représente, dans le cadre de cet engagement, une somme de 10 000 \$ taxes en sus.

JUSTIFICATION

La bourse Phyllis-Lambert Design Montréal vise à reconnaître et à promouvoir le talent montréalais en design, en particulier celui de la relève, et à contribuer à l'enrichissement de la démarche de ces jeunes designers qui font l'une des forces enviées de Montréal. En soutenant une démarche de perfectionnement professionnel, cette bourse sert d'important levier au démarrage d'une carrière en design et favorise l'intégration de la relève aux milieux professionnels.

De plus, en appuyant des candidatures et des projets qui portent précisément sur des thématiques en design liées à la ville, cette bourse favorise le développement d'expertises utiles pour le devenir de Montréal.

Enfin, en incitant les jeunes créateurs à développer des projets qui se dérouleront dans l'une des villes membres du Réseau des villes créatives de l'UNESCO, la Ville favorise les échanges entre les designers d'ici et d'ailleurs ainsi que le développement de réseaux et de marchés à l'international. Cette bourse permet donc non seulement à la Ville d'appuyer la relève en design, mais aussi d'animer, de renforcer, de rendre vivant et tangible ce Réseau des villes créatives de l'UNESCO.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La totalité de la dépense de 22 000 \$ sera imputée à même le budget de fonctionnement 2014 du Bureau du design du Service de la mise en valeur du territoire.

Frais	Description
10 000 \$	Bourse Phyllis-Lambert Design Montréal
10 000 \$	Communications et relations de presse
2 000 \$	Frais d'événement : remise de prix
22 000 \$	Total

Une campagne de communication plus étendue ainsi que l'organisation d'une remise officielle à l'hôtel de Ville expliquent les dépenses relatives au projet cette année. Le contrat de services professionnels de 10 000 \$ taxes en sus octroyé à la firme Kilicom Relations publiques est inscrit au bon de commande 945940 en date du 20 mars 2014. Les autres dépenses concernent l'organisation logistique de la cérémonie officielle de remise de la Bourse.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La bourse Phyllis-Lambert Design Montréal contribue à la professionnalisation et à la mise en réseau internationale de la relève montréalaise en design. Elle encourage les jeunes créateurs à enrichir leur démarche et les stimule à approfondir leurs connaissances des problématiques de design liées à la ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Campagne de relations de presse pour le lancement de l'appel de candidatures et l'annonce des lauréats.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

12 juin 2014 Lancement de l'appel de candidatures de la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal

12 juin au 19 septembre 2014 Période de dépôt des dossiers de candidature

Sem. du 29 septembre 2014 Tenue du jury

Novembre 2014 Annonce du lauréat et remise officielle de la Bourse

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie JECROIS
Commissaire - developpement economique

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-05-20

Marie-Josée LACROIX
Professionnel(le)(domaine d'expertise)-chef d'equipe

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du territoire

Tél :

Approuvé le : 2014-05-20

CE : 30.012
2014/06/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.013

2014/06/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1145205003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	État des revenus et dépenses au 31 mars 2014 projetés à la fin de l'exercice - Volet municipal et l'état des revenus et des dépenses réels global Ville, au 31 mars 2014 comparé avec le 31 mars 2013.

Il est recommandé de :

1. Prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de la Ville - Volet municipal au 31 mars 2014, projetés à la fin de l'exercice.
2. Prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de la Ville au 31 mars 2014 comparé avec le 31 mars 2013.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-05-23 17:11

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1145205003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	État des revenus et dépenses au 31 mars 2014 projetés à la fin de l'exercice - Volet municipal et l'état des revenus et des dépenses réels global Ville, au 31 mars 2014 comparé avec le 31 mars 2013.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des dispositions législatives s'appliquant à la Ville de Montréal, le trésorier doit, au cours de chaque semestre, remettre au conseil municipal et au conseil d'agglomération deux états comparatifs, le premier compare les revenus et dépenses réels de l'exercice financier courant avec ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période précédente à celui-ci et le second, compare les revenus et dépenses de la municipalité dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose le trésorier, et ceux qui ont été prévus au budget de cet exercice.

La projection des revenus et des dépenses pour les douze mois de l'année en cours a été établie au 31 mars 2014 par les gestionnaires des différentes unités d'affaires de la Ville sur la base des résultats des trois premiers mois de l'exercice 2014, ainsi que sur l'analyse des dépenses corporatives au 30 avril 2014. Les données sont établies de façon distincte pour les deux volets, soit municipal et agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses réels au 31 mars 2014 - Global Ville et de l'état des revenus et de dépenses projetés au 31 décembre 2014.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'état comparatif des revenus et dépenses réels au 31 mars 2014 - Global Ville

Dans un objectif de permettre une information financière plus régulière, l'administration municipale a opté en 2013 pour une production trimestrielle de ses résultats financiers, soit le 31 mars, le 30 juin et le 30 septembre.

L'état comparatif des revenus réels dressés au 31 mars 2014, présenté en pièce jointe, montre une augmentation totale des revenus de 183,0 M\$, soit une variation de 5 % par rapport à la même période de 2013. Cette augmentation de 183,0 M\$ résulte principalement d'une variation de 109,1 M\$ au niveau des revenus de taxes ainsi que 57,6 M\$ au niveau des paiements de transfert. Des explications plus détaillées concernant ces variations sont incluses dans les fichiers respectifs ci-joints.

L'état comparatif des dépenses réelles dressé à la même date, présenté en pièce jointe, montre une diminution totale des dépenses de 136,8 M\$ par rapport à la même période de 2013. Cette diminution de 136,8 M\$ résulte principalement d'une variation de 100,2 M\$ au niveau de la masse salariale et des cotisations de l'employeur et d'une diminution de 22,0 M\$ au niveau des dépenses d'enlèvement de la neige. Des explications plus détaillées concernant ces variations sont incluses dans les fichiers respectifs ci-joints.

Évolution budgétaire au 31 mars 2014

Au 31 mars 2014, l'état des revenus et dépenses présente un surplus de 27,8 M\$ composé d'un surplus de 17,4 M\$ pour le volet municipal et d'un surplus de 10,4 M\$ pour le volet agglomération.

Les principaux éléments de variations sont les suivants :

- Les projections des revenus liées aux contraventions en circulation et stationnement sont en hausse de 4,0 M\$ par rapport aux hypothèses budgétaires 2014 ;
- La fermeture de la Société de vélo en libre-service permet de compenser pour 5 M\$ la perte du prêt consenti par la Ville à la Société ;
- La non réalisation d'un revenu de 8,9 M\$ prévu au budget 2014 afin de compenser la perte de la subvention pour le Fonds de recrutement des policiers ;
- Une économie anticipée de 15,0 M\$ liée aux dépenses contingentes ;
- Une révision à la baisse de 27,5 M\$ des dépenses corporatives, liées notamment à la rémunération et à une surévaluation des comptes à payer de l'année précédente ;
- Un montant de 15,0 M\$, de compétence d'agglomération, avait été prévu lors de la confection du budget pour assurer l'équilibre budgétaire de 2014. Après les résultats de l'exercice de 2013, les surplus cumulés permettaient l'affectation d'une somme de 10,0 M\$. Il en résulte ainsi un manque à gagner de 5,0 M\$ pour 2014 ;

Mentionnons également qu'un manque à gagner net de 1,3 M\$ est prévu par les arrondissements. Cependant, ces derniers disposent de réserves suffisantes leur permettant de résorber ce déficit.

Le détail des variations par compétence est présenté dans les pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Au cours de prochain trimestre, le Service des finances assurera un suivi serré des dépenses afin de maintenir l'équilibre budgétaire de 2014.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniela TANASE
Conseillère en planification budgétaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-23

Hanh TRAN
Directrice - opérations budgétaires et comptables

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques MARLEAU
Directeur principal par intérim et trésorier adjoint

Tél : 514-872-6630

Approuvé le : 2014-05-23



Dossier # : 1145205004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	État des revenus et dépenses au 31 mars 2014 projetés à la fin de l'exercice - Volet Agglomération et l'état des revenus et des dépenses réels global Ville, au 31 mars 2014 comparé avec le 31 mars 2013.

Il est recommandé de :

1. Prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de la Ville - Volet agglomération au 31 mars 2014, projetés à la fin de l'exercice.
2. Prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de la Ville au 31 mars 2014 comparé avec le 31 mars 2013.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-05-23 17:10

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1145205004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	État des revenus et dépenses au 31 mars 2014 projetés à la fin de l'exercice - Volet Agglomération et l'état des revenus et des dépenses réels global Ville, au 31 mars 2014 comparé avec le 31 mars 2013.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des dispositions législatives s'appliquant à la Ville de Montréal, le trésorier doit, au cours de chaque semestre, remettre au conseil municipal et au conseil d'agglomération deux états comparatifs, le premier compare les revenus et dépenses réels de l'exercice financier courant avec ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période précédente à celui-ci et le second, compare les revenus et dépenses de la municipalité dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose le trésorier, et ceux qui ont été prévus au budget de cet exercice.

La projection des revenus et des dépenses pour les douze mois de l'année en cours a été établie au 31 mars 2014 par les gestionnaires des différentes unités d'affaires de la Ville sur la base des résultats des trois premiers mois de l'exercice 2014, ainsi que sur l'analyse des dépenses corporatives au 30 avril 2014. Les données sont établies de façon distincte pour les deux volets, soit municipal et agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses réels au 31 mars 2014 - Global Ville et de l'état des revenus et de dépenses projetés au 31 décembre 2014.

JUSTIFICATION

Le trésorier doit sur une base semestrielle, déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération deux états comparatifs, l'un présentant les revenus et les dépenses réels de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante à celui-ci et le second, l'état des revenus et dépenses,

projetés au 31 décembre 2014. Afin de se conformer à la loi, le Services des finances produira des états comparatifs des revenus et des dépenses ainsi qu'un état de revenus et de dépenses projetés au 31 décembre 2014 pour les périodes se terminant les 31 mars, 30 juin et 30 septembre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'état comparatif des revenus et dépenses réels au 31 mars 2014 - Global Ville

Dans un objectif de permettre une information financière plus régulière, l'administration municipale a opté en 2013 pour une production trimestrielle de ses résultats financiers, soit le 31 mars, le 30 juin et le 30 septembre.

L'état comparatif des revenus réels dressés au 31 mars 2014, présenté en pièce jointe, montre une augmentation totale des revenus de 183,0 M\$, soit une variation de 5 % par rapport à la même période de 2013. Cette augmentation de 183,0 M\$ résulte principalement d'une variation de 109,1 M\$ au niveau des revenus de taxes ainsi que 57,6 M\$ au niveau des paiements de transfert. Des explications plus détaillées concernant ces variations sont incluses dans les fichiers respectifs ci-joints.

L'état comparatif des dépenses réelles dressé à la même date, présenté en pièce jointe, montre une diminution totale des dépenses de 136,8 M\$ par rapport à la même période de 2013. Cette diminution de 136,8 M\$ résulte principalement d'une variation de 100,2 M\$ au niveau de la masse salariale et des cotisations de l'employeur et d'une diminution de 22,0 M\$ au niveau des dépenses d'enlèvement de la neige. Des explications plus détaillées concernant ces variations sont incluses dans les fichiers respectifs ci-joints.

Évolution budgétaire au 31 mars 2014

Au 31 mars 2014, l'état des revenus et dépenses présente un surplus de 27,8 M\$ composé d'un surplus de 17,4 M\$ pour le volet municipal et d'un surplus de 10,4 M\$ pour le volet agglomération.

Les principaux éléments de variations sont les suivants :

- Les projections des revenus liées aux contraventions en circulation et stationnement sont en hausse de 4,0 M\$ par rapport aux hypothèses budgétaires 2014 ;
- La fermeture de la Société de vélo en libre-service permet de compenser pour 5 M\$ la perte du prêt consenti par la Ville à la Société ;
- La non réalisation d'un revenu de 8,9 M\$ prévu au budget 2014 afin de compenser la perte de la subvention pour le Fonds de recrutement des policiers ;
- Une économie anticipée de 15,0 M\$ liée aux dépenses contingentes ;
- Une révision à la baisse de 27,5 M\$ des dépenses corporatives, liées notamment à la rémunération et à une surévaluation des comptes à payer de l'année précédente ;
- Un montant de 15,0 M\$, de compétence d'agglomération, avait été prévu lors de la confection du budget pour assurer l'équilibre budgétaire de 2014. Après les résultats de l'exercice de 2013, les surplus cumulés permettaient l'affectation d'une somme de 10,0 M\$. Il en résulte ainsi un manque à gagner de 5,0 M\$ pour 2014 ;

Mentionnons également qu'un manque à gagner net de 1,3 M\$ est prévu par les arrondissements. Cependant, ces derniers disposent de réserves suffisantes leur permettant de résorber ce déficit.

Le détail des variations par compétence est présenté dans les pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Au cours de prochain trimestre, le Service des finances assurera un suivi serré des dépenses afin de maintenir l'équilibre budgétaire de 2014.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniela TANASE
Conseillère en planification budgétaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-23

Hanh TRAN
Directrice - opérations budgétaires et comptables

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques MARLEAU
Directeur principal par intérim et trésorier adjoint

Tél : 514-872-6630
Approuvé le : 2014-05-23



Dossier # : 1144784002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau - Relations internationales et gouvernementales , Bureau des affaires gouvernementales et métropolitaines
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique relative au projet de système léger sur rail SLR, pour le corridor A-10/Centre-Ville.

Il est recommandé de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique relative au projet de système léger sur rail SLR, pour le corridor A-10/Centre-Ville.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-06-09 16:34

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1144784002**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau - Relations internationales et gouvernementales , Bureau des affaires gouvernementales et métropolitaines
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique relative au projet de système léger sur rail SLR, pour le corridor A-10/Centre-Ville.

CONTENU

CONTEXTE

L'actuel pont Champlain a atteint sa durée de vie utile et doit être remplacé. L'annonce du projet de remplacement du pont Champlain a réactivé le dossier du projet de système léger sur rail (SLR) de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), afin de remplacer l'actuelle voie réservée aux autobus du pont Champlain. L'ancien tracé du SLR passait par l'estacade du pont Champlain, mais avec le projet de remplacement du pont Champlain, le tracé de l'estacade est abandonné puisque le SLR emprunterait la nouvelle structure du pont. Il faudra plusieurs années avant qu'un SLR soit en service, c'est pourquoi différents scénarios provisoires doivent être envisagés en attendant le SLR. Une consultation publique par l'Office de consultation de Montréal (OCPM) s'impose pour écouter la population à propos des solutions temporaires en attendant le SLR, ainsi qu'à propos du tracé, des impacts et des choix technologiques du futur SLR.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE09 1101 – 17 juin 2009 - Prendre connaissance de l'avant-projet détaillé concernant le réaménagement de l'autoroute Bonaventure (Phase 1) préparé par la Société du Havre de Montréal à la suite du mandat que lui avait confié le conseil d'agglomération (CG07 0350) / Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique sur le projet, y compris sur le corridor de transport collectif Dalhousie / Mandater la Société du Havre de Montréal pour poursuivre la confection des plans et devis définitifs sur le concept intégral émanant du rapport de l'avant-projet détaillé, à l'exception du corridor Dalhousie, dans le cadre du mandat que lui avait confié le conseil d'agglomération (CG08 0353).

DESCRIPTION

Le projet de SLR relierait la Rive-Sud de Montréal, à partir du secteur situé au croisement des autoroutes 10 et 30, jusqu'au centre-ville de Montréal. Sur la Rive-Sud, le SLR emprunterait le corridor de l'A-10 au centre des voies rapides. À Montréal, deux tracés sont à l'étude entre l'Île-des-Sœurs et le centre-ville, un se terminant à une station près de la gare Centrale (en aérien par l'axe de l'autoroute Bonaventure) et l'autre se terminant à la station de métro Bonaventure (en souterrain par l'axe de la rue Peel). L'AMT a réalisé des études de transport collectif sur le corridor A-10 / Centre-ville qui

favorisent le mode SLR. il est important pour Montréal de bien cerner les enjeux liés au tracé et les différents impacts de ce projet, en prenant en considération les éléments qui seront soulevés par la population.

Un système de transport collectif d'une telle ampleur aura des impacts considérables sur Montréal, notamment sur son développement économique et la qualité de vie de ses citoyens. Ce corridor transporte présentement près de 20 000 usagers en pointe du matin et cet achalandage va croître dans les décennies à venir. L'intégration du projet devra se faire en supportant les orientations de développement de la Ville et des arrondissements.

Une consultation à l'échelle de la Ville de Montréal via l'OCPM doit donc avoir lieu afin d'écouter les citoyens.

JUSTIFICATION

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux différentes compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire, et à tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts relatifs à la démarche participative seront assumés par l'OCPM dans le cadre de son budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette consultation permettra d'écouter les citoyens montréalais sur la gestion des impacts et sur les choix à faire relativement à ce projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La consultation fera l'objet d'un avis public.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La consultation publique de l'OCPM sera suivie par le dépôt d'un rapport.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Office de consultation publique de Montréal , Direction (Luc DORAY)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Jean BERTRAND)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Sylvain DUCAS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo HENDERSON
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-27

Peggy BACHMAN
ADJOINTE ET CHEF DU BUREAU DES AFFAIRES
GOUVERNEMENTALES ET MÉTROPLITAINES

CE : 30.017

2014/06/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1131040002

Unité administrative responsable :	Commission de la fonction publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renouveler le mandat de madame Norma Passaretti, à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal à compter du 21 février 2014 jusqu'au 31 décembre 2014

il est recommandé
de renouveler le mandat de madame Norma Passaretti, à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal à compter du 21 février 2014 jusqu'au 31 décembre 2014.

Signé par Sylvie B FARAND **Le** 2014-06-09 13:55

Signataire :

Sylvie B FARAND

Présidente

IDENTIFICATION

Dossier # :1131040002

Unité administrative responsable :	Commission de la fonction publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renouveler le mandat de madame Norma Passaretti, à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal à compter du 21 février 2014 jusqu'au 31 décembre 2014

CONTENU

CONTEXTE

Conformément aux disposition prévues à la Charte de la Ville de Montréal (Art 57.7) et au Règlement municipal 04-061 intitulé *Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal* , il est prévu que le conseil municipal nomme et fixe la rémunération des deux vice-présidents de la CFPM.

L'échéance du mandat de l'un des postes à la vice-présidence étant à terme le 20 février 2014, il est requis, aux fins d'assurer le bon fonctionnement de la CFPM, de procéder à son renouvellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0140 - 20 février 2012 : de renouveler, pour une période de deux ans, le mandat de Mme Norma Passaretti, à titre de de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal.

CM08 0211 - 31 mars 2008 : de renouveler pour une période de quatre ans la nomination de Mme Norma Passaretti, à titre de de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal.

CM05 0342 - 30 mai 2005 : de modifier, au second paragraphe de l'article 40.017B de la résolution CM04 0302 du conseil municipal du 27 avril 2004, le mode de rétribution des vice-présidents de la Commission de la fonction publique de Montréal, de manière à ce que ces derniers reçoivent une indemnité annuelle indépendante du nombre de séances plutôt qu'un montant par séance et ce, rétroactivement au premier janvier 2005 sans toutefois modifier le maximum annuel de 15 000 \$ pour chacun des vice-présidents.

CM04 0407 – 18 mai 2004 : d’adopter le règlement intitulé « Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal ».

CM04 0302 – 26 avril 2004 : de nommer, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement, madame Norma Passaretti et monsieur Jacques Lucier, vice-présidents de la Commission de la fonction publique, pour un mandat n'excédant pas quatre ans, et de les rétribuer à raison de 300 \$ par séance, jusqu'à un maximum annuel de 15 000 \$ pour chacun des vice-présidents.

DESCRIPTION

Renouveler le mandat de madame Norma Passaretti, à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal à compter du 21 février 2014 jusqu'au 31 décembre 2014.

Mme Passaretti détient une vaste expérience dans le domaine de la gestion des organisations publiques, de l'évaluation des compétences et des programmes réalisés dans un contexte multiculturel. Siégeant depuis les six (6) dernières années aux travaux de la CFPM, elle représente un atout certain dans la compréhension des enjeux et assure, par son assiduité aux réunions, le bon fonctionnement de la CFPM.

JUSTIFICATION

Il est requis de procéder à sa nomination à titre de vice-présidente afin d'assurer le bon fonctionnement des travaux de la CFPM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En vertu de la résolution CM05 0342, la rétribution annuelle de Mme Norma Passaretti est fixée à 15 000 \$ laquelle est prévue au budget de la CFPM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un siège laissé vacant pourrait fragiliser le quorum requis pour la tenue des séances de la CFPM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation au conseil municipal prévu en janvier 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 57.2 à 57.8 de la Charte de la Ville de Montréal et le Règlement municipal 04-061 intitulé *Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal*.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Capital humain et des communications , Dotation_main d'oeuvre et rémunération des cadres (Lucie DALY)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Maxime TETRAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Muriel DI BATTISTA
Secrétaire de direction de 1er niveau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2013-11-28

Christian RUELLAND
Secrétaire exécutif



Dossier # : 1141180001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'ordonnance modifiant le Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (exercice financier 2014) afin de verser des subventions totales non récurrentes de 528 643 \$ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, réserver une somme de 58 738 \$ visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants implantées sur le territoire de cet arrondissement et effectuer le transfert de cette somme à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Il est recommandé au comité exécutif :

1- d'adopter un projet d'ordonnance modifiant le Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (exercice financier de 2014) afin de verser des subventions totales non récurrentes de 528 643 \$ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

2- de réserver une somme de 58 738 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-27 15:21

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1141180001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'ordonnance modifiant le Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (exercice financier 2014) afin de verser des subventions totales non récurrentes de 528 643 \$ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, réserver une somme de 58 738 \$ visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants implantées sur le territoire de cet arrondissement et effectuer le transfert de cette somme à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

CONTENU

CONTEXTE

La mise en place du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (le « Fonds ») permet de contribuer à la vitalité économique des rues commerciales traditionnelles par l'entremise des sociétés de développement commercial (SDC) et des associations volontaires de commerçants dans le contexte d'une augmentation des tarifs des parcomètres spécifique de cet arrondissement. Avec l'aide du Fonds, les organismes peuvent bénéficier directement d'une portion du soutien financier du Fonds sur la base des revenus nets supplémentaires perçus provenant des parcomètres. Chaque année, une partie de ces revenus générés sur le réseau artériel de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal peut être versée aux organismes afin d'accroître l'attrait de l'offre et de créer des conditions plus propices aux affaires par des interventions qui favoriseraient un environnement plus compétitif (accessibilité, expérience des clientèles, mise en valeur commerciale, appartenance au milieu, etc.).

Le 21 mars 2012, le comité exécutif a approuvé des règles propres au Fonds ainsi que des modalités de reddition de compte.

En 2012 et 2013, les autorités approuvaient le versement des contributions pour les remises de 2011 et 2012. En février 2014, le conseil municipal adoptait le Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (exercice financier 2014) afin de verser une première somme de 674 208 \$ aux SDC pour le volet I « Soutien aux SDC ». En janvier dernier, le comité exécutif approuvait de réserver une somme de 74 912 \$ pour le volet III « Besoins complémentaires » pour la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants implantées sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Ces décisions des autorités visaient à permettre aux organismes concernés par le Fonds de bénéficiaire plus tôt durant l'année d'une portion des sommes liées à 2014 (remises de l'année 2013), et ce, jusqu'à ce que le Service des finances dispose de tous les renseignements lui permettant d'établir le montant total disponible calculé sur les revenus nets réels de parcomètres de l'année précédente pour le réseau artériel de cet arrondissement.

La première tranche versée pour l'année 2014 a été déterminée sur la base de l'historique de l'année 2013 (remises de l'année 2012). Ainsi, une somme totale de 749 120 \$ a été rendue disponible pour le Fonds (674 208 \$ pour le volet I et 74 912 \$ pour le volet III). Ce montant représente 80 % des subventions disponibles pour les SDC et les associations volontaires pour l'année 2013 (936 400 \$).

Considérant que le Service des finances dispose maintenant du résultat définitif de la somme disponible pour 2014 (remises de 2013) qui est de 1 336 500 \$, le présent dossier décisionnel est soumis pour décision des autorités afin de répartir et verser la deuxième et dernière tranche des fonds disponibles, soit 587 380 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0183 - 24 février 2014 - Adopter le Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (exercice financier 2014).

CE14 0094 - 27 janvier 2014 - Réserver une somme de 74 912 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et effectuer le transfert de cette somme à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

CM12 0405 - 14 mai 2012 - Adopter le règlement intitulé Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) et le règlement intitulé Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales.

CE12 0394 - 21 mars 2012 - Approuver la création du Fonds de dynamisation des rues commerciales pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et les règles de gestion s'y rattachant / Mandater la Direction de l'urbanisme et du développement économique pour assumer la gestion de ce fonds en collaboration avec le Service des finances et les autres unités administratives concernées.

DESCRIPTION

Pour l'année 2014 (remises de l'année 2013), l'enveloppe totale confirmée par le Service des finances est de 1 336 500 \$. En fonction du versement d'une première tranche (749 120 \$), une somme résiduelle de 587 380 \$ doit être distribuée.

Le présent dossier vise donc à approuver un projet d'ordonnance modifiant les montants prévus à l'article 1 du Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (exercice financier 2014) afin de verser des subventions totales non récurrentes de 528 643 \$ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour le volet I « Soutien aux SDC », à réserver une somme de 58 738 \$ pour le volet III « Besoins complémentaires » visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants implantées sur le territoire de cet arrondissement et à effectuer le transfert de cette somme à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

JUSTIFICATION

Le Fonds

Le Fonds permet essentiellement le déploiement de moyens additionnels pour atténuer les impacts négatifs découlant de l'augmentation du tarif des parcomètres sur le réseau artériel de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Il s'inscrit dans une perspective municipale plus globale favorisant la formule SDC en consolidant le réseau existant et en stimulant la création de nouvelles SDC. En participant à l'amélioration des pratiques et à la performance des SDC et des associations volontaires de commerçants, la Ville favorisera, du même coup, le développement d'une offre commerciale complète qui contribuera à la vitalité et au rayonnement de Montréal.

Le soutien à la dynamisation des rues commerciales traditionnelles, la création de nouvelles SDC et la vitalité des rues commerciales par la valorisation économique et urbaine sont au coeur des objectifs qu'entend appuyer le Service du développement économique.

Le Fonds permet d'encourager davantage la concertation et la collaboration au sein des SDC dans le but de réaliser des projets structurants.

Procédure réglementaire pour verser les contributions aux SDC

Volet I (Soutien aux SDC) : en vertu de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c C19, art 458.42), le conseil municipal peut, par règlement, aux conditions qu'il détermine, accorder aux SDC des subventions. Des pouvoirs relatifs aux SDC ont fait l'objet d'une délégation aux arrondissements. Afin de pouvoir exercer les compétences par décision des instances centrales (comité exécutif ou conseil municipal), le conseil municipal a adopté à l'assemblée du 14 mai 2012 (CM12 0405) le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108). Depuis, le conseil municipal est en mesure de verser des subventions financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales aux organismes concernés. Chaque année, un règlement accordant une subvention non récurrente aux SDC visées par le Fonds doit être adopté.

Le Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (exercice financier 2014) (règlement 14-005) prévoit à l'article 2 que le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier les montants prévus à l'article 1 du règlement en les augmentant.

Volet III (Besoins complémentaires) : en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, c'est l'arrondissement qui a compétence pour accorder des subventions visant les associations de commerçants non regroupés en SDC.

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, article 34.1 paragraphe 7 b, le pouvoir du conseil de la ville est exercé par le comité exécutif en ce qui concerne les virements de crédits.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre du Fonds, il est prévu que l'augmentation des tarifs des parcomètres sur le réseau artériel de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit servir à la dotation du Fonds.

Les sommes sont versées à la Ville de Montréal par la Société en commandite Stationnement de Montréal, organisme responsable de la perception et de la gestion des parcomètres pour la Ville de Montréal. Chaque début d'année, le calcul des sommes à répartir est effectué par le Service des finances sur la base des revenus nets réels de

l'année précédente. Le présent dossier vise à autoriser la répartition des sommes recueillies durant l'année 2013.

La constitution du Fonds s'appuie sur les revenus nets puisqu'il faut soustraire du total les coûts marginaux associés à la croissance des revenus découlant de la modification des tarifs (par exemple les coûts récurrents reliés notamment à la collecte et au comptage ainsi qu'à l'utilisation de cartes de crédit et des coûts ponctuels engendrés, entre autres, par la programmation des bornes et parcomètres, par la pose de nouvelles étiquettes de tarifs, etc.).

L'enveloppe totale de 2014 est de 1 336 500 \$ et se divise de la façon suivante : volet I (90 %) « Soutien aux SDC » pour un montant de 1 202 850 \$ et volet III (10 %) « Besoins complémentaires » qui représente une somme de 133 650 \$.

Une première partie de cette enveloppe (749 120 \$) a déjà été allouée dans le cadre du sommaire décisionnel 1142685001 (CE14 0094 et CM14 0183). Pour le versement de la deuxième et dernière tranche de l'année 2014, une somme totale de 587 380 \$ est disponible.

La somme disponible pour le volet I « Soutien au SDC » est de 528 643 \$. La répartition entre les SDC existantes est effectuée selon le nombre de membres et le budget des cotisations obligatoires adopté par les membres l'année précédente (poids égal à chaque critère) et prend en considération que l'allocation maximale du Fonds ne peut dépasser le budget de cotisation de chacune des SDC. La contribution supplémentaire à verser à chacune des SDC serait la suivante : Société de développement commercial Carrefour du Plateau-Mont-Royal (235 903,76 \$), Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent (214 096,24 \$), Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis (78 643 \$) (voir le tableau en pièce jointe).

La somme supplémentaire disponible pour le volet III « Besoins complémentaires » est de 58 738 \$ et doit être virée à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (voir le tableau en pièce jointe).

Les subventions ont été provisionnées aux livres de la Ville pour l'exercice financier 2013. En conséquence, le paiement de ces subventions ne nécessite aucun crédit budgétaire en 2014.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En soutenant le dynamisme des artères commerciales situées au cœur des quartiers, la Ville favorise la consommation à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts envisagés sont les suivants :

- pouvoir d'attraction accru par le renforcement concurrentiel des secteurs commerciaux ciblés;
- attraction et fidélisation de la clientèle;
- contribution à une plus grande prise en charge par les commerçants de leur développement au sein des SDC et des associations volontaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué de presse sera diffusé, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Juin 2014 Approbation de l'ordonnance par le comité exécutif;
- Juin 2014 Versement des subventions non récurrentes aux SDC et virement de la portion du volet III à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire (Martin BELZILE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel VALADE
Conseiller économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-28

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nancy SHOIRY
Directrice par intérim - Service du
développement économique

Tél :

Approuvé le : 2014-05-26



Dossier # : 1141614001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) » (14-006) aux fins de corriger et de clarifier les périodes d'application des tarifs de certains autoparcs et de corriger deux terrains d'autoparc soit le 115 et le 170

Il est recommandé d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006), aux fins de corriger et de clarifier les périodes d'application des tarifs de certains autoparcs et de corriger deux terrains d'autoparc soit le 115 et le 170

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-05-21 18:47

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1141614001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) » (14-006) aux fins de corriger et de clarifier les périodes d'application des tarifs de certains autoparcs et de corriger deux terrains d'autoparc soit le 115 et le 170

CONTENU

CONTEXTE

Certaines coquilles ont été décelées à l'annexe 6 du règlement sur les tarifs de l'année 2014 (14-006) de compétence du conseil municipal qui a été adoptée à la séance du 24 février 2014 (CM14 0184). Des corrections sont nécessaires afin de maintenir la cohérence tarifaire dans certains Autoparcs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0184 - 24 février 2014 - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014).
CM12 1128 -18 décembre 2012 - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2013).

DESCRIPTION

La majorité des modifications demandées dans le présent dossier portent sur des coquilles décelées à l'annexe 6 du règlement 14-006 de 2014 et non pas sur des changements de tarifs par rapport au règlement en vigueur en 2013.

Le présent dossier vise les objectifs suivants:

1. Corriger la période d'application des tarifs de certains Autoparcs et de clarifier les périodes auxquelles s'appliquent ces tarifs
 - a. Pour certains Autoparcs aucune plage horaire d'application n'était mentionnée au règlement. Le présent dossier vient préciser la plage horaire, soit du lundi au vendredi, qui est applicable au tarif journalier et au tarif maximum par jour.
 - b. Pour certains Autoparcs la plage horaire d'application de certains tarifs était établie du lundi au vendredi. Le présent dossier vise à modifier cette plage pour la période du lundi au dimanche. Cette modification est applicable sur les tarifs horaires journaliers et sur les tarifs maximum par jour.

2. Corriger le tarif maximum journalier de l'Autoparc # 115 du Mont -Royal
Le tarif passe de 16 \$ à 8 \$ par jour afin qu'il soit harmonisé avec les autres tarifs des Autoparcs du Mont -Royal.
3. Corriger le tarif maximum journalier de l'Autoparc # 170 du métro Rosemont
Les tarifs ont été modifiés en fonction d'une plage horaire différente. Par conséquent, les nouveaux tarifs sont les suivants :
 - le tarif maximum journalier de 6 h à 17 h est de 10 \$
 - le tarif maximum de soir de 17 h à 24 h est de 8 \$
 - le tarif maximum pour le samedi et dimanche de 6 h à 24 h est de 8 \$

Ces changements sont conformes aux recommandations de la Société en commandite Stationnement Montréal (SCSM).

Le tableau de l'annexe 6 annotée en rouge est disponible en fichier attaché.

JUSTIFICATION

Certains ajustements de tarifs dans les Autoparcs sont nécessaires afin d'apporter une plus grande clarté dans l'application des tarifs dans les différents Autoparcs et aussi de maintenir de la cohérence tarifaire dans l'ensemble des Autoparcs sur le territoire de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cas où ces coquilles ne seraient pas corrigées, certains impacts financiers pourraient en résulter. L'impact majeur porte sur la modification relative à la plage horaire d'application de certains tarifs qui étaient établies du lundi au vendredi au lieu de la période du lundi au dimanche (cf.1.b ci-dessus). Une perte de deux jours de tarification (samedi et dimanche) en résulterait. La SCSM évalue l'impact de cette perte à 1 M\$ annuellement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Avis favorable :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Luc COUILLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand GRAVELINE
Conseiller budgétaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-05

Hanh TRAN
Directrice - opérations budgétaires et
comptables

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques MARLEAU
Directeur principal par intérim et trésorier
adjoint

Tél : 514-872-6630

Approuvé le : 2014-05-21



Dossier # : 1144386004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » pour retirer de la trame verte de l'Est, à des fins résidentielles, un résidu de terrain, d'une superficie de 68,6 m ² , situé au sud-est du boulevard Henri-Bourassa entre la 39e Avenue et la 40e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. N/Réf. : 31H12-005-5379-07

Il est recommandé :
d'adopter un règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » pour retirer de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est, à des fins résidentielles, le lot 1 155 549 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies -Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 68,6 m².

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-30 11:33

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144386004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » pour retirer de la trame verte de l'Est, à des fins résidentielles, un résidu de terrain, d'une superficie de 68,6 m ² , situé au sud-est du boulevard Henri-Bourassa entre la 39e Avenue et la 40e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. N/Réf. : 31H12-005-5379-07

CONTENU

CONTEXTE

En 2012, les propriétaires du 3594, 40^e Avenue ont entamé des démarches auprès de la Ville de Montréal pour acquérir un résidu de terrain.

Cependant, le terrain concerné est localisé dans l'écoterritoire de la trame verte de l'Est. Suivant l'article 37 du Décret d'agglomération (1229-2005, 8 décembre 2005) et son annexe, les écoterritoires sont des équipements d'intérêt collectif. De ce fait, la Ville de Montréal, qui est propriétaire de ces équipements ne peut les aliéner. L'article 39 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., c. E-20.001) stipule que le conseil d'agglomération peut, par règlement, modifier la liste des équipements d'intérêt collectif. Alors, la Ville ne peut aliéner les terrains privés ou publics situés à l'intérieur des écoterritoires à moins que ceux-ci soient retranchés de la liste des équipements d'intérêt collectif.

Bien que la Direction des grands parcs et du verdissement (la « DGPV ») discute actuellement avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (le « MAMOT ») relativement à l'exclusion en bloc de plusieurs propriétés municipales de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est, la DGPV est favorable à l'exclusion prévue au présent sommaire.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière souhaite, en collaboration avec l'Arrondissement et les services concernés, extraire de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est, le lot 1 155 549 du cadastre du Québec destiné aux fins d'assemblage par le propriétaire riverain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

La Ville de Montréal est propriétaire d'un résidu de terrain situé au sud-est du boulevard Henri-Bourassa entre la 39^e Avenue et la 40^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. Quand l'exclusion de ce résidu de terrain sera réalisée, la Ville pourra le vendre aux propriétaires de la résidence située au 3594, 40^e Avenue à Mme Karine Béliveau-White et M. Robert Doiron, lesquels ont manifesté leur intérêt d'acquérir ce terrain, à des fins d'assemblage, pour régulariser les titres de leur propriété. Il est à noter que ce résidu peut être mis en valeur seulement qu'en étant assemblé à la propriété des requérants.

Le terrain à exclure de l'écoterritoire est illustré par une zone hachurée sur les plans B et C ci-joints. Il est constitué par le lot 1 155 549 du cadastre du Québec, d'une superficie de 68,6 m², lequel est borné au sud-est par le lot 1 155 534, au nord-est par le boulevard Henri-Bourassa et au sud par le lot 4 122 307 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière recommande de retirer ce terrain de l'écoterritoire pour les motifs suivants :

- Le terrain retiré de la liste des équipements d'intérêt collectif n'a aucune valeur sur le plan écologique.
- La DGPV et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ont été consultés et ont respectivement émis un avis favorable à cette opération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y a pas lieu d'obtenir une intervention du Service des finances puisque, selon l'article 37 du Décret, la gestion des équipements, infrastructures, et activités (énumérées à l'annexe du Décret), le financement des dépenses qui y sont liées et l'utilisation des revenus qu'ils produisent ne s'appliquent pas aux écoterritoires. Dans ce cas, la gestion est assumée par la municipalité liée sur le territoire où est situé l'écoterritoire. Le lot retranché est sans valeur écologique et ne fait pas partie d'un parc. De plus, aucune condition ou modalité n'est prévue au règlement afin d'assurer la transition puisque l'immeuble n'a pas été financé par des revenus d'agglomération.

Le retrait de ce lot de l'écoterritoire n'entraîne aucune dépense pour la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le terrain concerné par la présente exclusion n'a pas de valeur écologique et se situe à l'extérieur de la zone de conservation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le terrain ne fait pas l'objet d'un règlement d'exclusion de l'écoterritoire, la Ville ne peut pas l'aliéner.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise à ce stade.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Approbation de ce retrait par le conseil d'agglomération et par le MAMOT;
2. Approbation du projet d'acte de vente;
3. Signature de l'acte de vente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Christiane DESJARDINS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Daniel BROUSSEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne BOULANGER
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Le : 2014-05-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE

Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-05-21

Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-05-21

CE : 40.004

2014/06/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.005
2014/06/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.006

2014/06/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.007

2014/06/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1142583001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur d'emplois du Plateau Est

La Direction du développement du territoire recommande de présenter la proposition suivante :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047) RELATIVEMENT AU SECTEUR D'EMPLOIS DU PLATEAU EST

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) relativement au secteur d'emplois du Plateau Est a été donné le 8 avril 2014 et que le projet de règlement a été adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 29 avril 2014, dûment convoquée par avis paru dans le journal *Le Devoir*, édition du 10 avril 2014;

Il est recommandé :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation qui s'est tenue le 29 avril 2014;

De recommander au conseil municipal d'adopter, sans changement, le *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) relativement au secteur d'emplois du Plateau Est.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2014-05-09 17:05

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire

**Dossier # : 1142583001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur d'emplois du Plateau Est

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)
RELATIVEMENT AU SECTEUR D'EMPLOIS DU PLATEAU EST
CONSIDÉRANT qu'avis de motion du *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) relativement au secteur d'emplois du Plateau Est a été donné le 8 avril 2014 et que le projet de règlement a été adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 29 avril 2014, dûment convoquée par avis paru dans le journal *Le Devoir*, édition du 10 avril 2014;

Il est recommandé :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation qui s'est tenue le 29 avril 2014;

De recommander au conseil municipal d'adopter, sans changement, le *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) relativement au secteur d'emplois du Plateau Est.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-06-05 14:15

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1142583001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur d'emplois du Plateau Est

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent addenda a pour objet la poursuite de la procédure d'adoption du *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* relativement au secteur d'emplois du Plateau Est suite à l'assemblée publique de consultation tenue le 29 avril 2014 et plus précisément:

- de déposer au conseil d'arrondissement le procès-verbal de cette assemblée;
- de recommander au conseil municipal d'adopter ce règlement.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane MORIN
Conseiller en planification

IDENTIFICATION

Dossier # :1142583001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur d'emplois du Plateau Est

CONTENU

CONTEXTE

La fermeture de plusieurs entreprises aux abords des voies ferrées du Plateau Est, vers la fin des années 1970, a entraîné un déclin du secteur qui persiste encore aujourd'hui. Ce secteur du Plateau-Mont-Royal est maintenant marqué par la présence de nombreux espaces sous-utilisés, d'aires d'entreposage et de stationnements extérieurs, par un faible niveau de verdissement ainsi que par de nombreux obstacles (voies ferrées, viaducs, etc.). Un défi de cohabitation se pose aussi entre les activités de nature industrielle encore en place et les milieux de vie avoisinants. Le nombre important de propriétaires, la diversité des implantations et des volumétries des bâtiments, de même que la contamination des sols, complexifient son éventuelle régénération. Il offre néanmoins un important potentiel compte tenu de sa situation centrale et de la disponibilité de terrains et de bâtiments à redévelopper.

Depuis l'entrée en vigueur de l'actuel *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) en 2004, ce secteur et plus largement l'ensemble du Plateau Est (voir la carte des territoires de référence en pièces jointes) ont fait l'objet de différents exercices de réflexion et de planification ainsi que d'études particulières, notamment par la CDC Action Solidarité Grand Plateau, le Centre d'écologie urbaine de Montréal et la CDEC Centre-Sud/ Plateau-Mont-Royal. À partir d'objectifs communs (voir la figure des objectifs communs en pièces jointes), l'arrondissement a développé ce projet d'énoncé de vision :

«Impliquer la collectivité dans une démarche de régénération du secteur des abords des voies ferrées du Plateau Est visant, par la compacité urbaine, à maximiser les opportunités de :

- Ø maintien et ajout d'activités génératrices d'emplois;*
- Ø réduction de l'effet d'îlot de chaleur par le verdissement;*
- Ø augmentation de la part des transports actifs et collectifs.»*

Suivant ce projet d'énoncé de vision, le cœur de la démarche proposée est l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour la totalité ou une partie de ce «secteur d'emplois du Plateau Est» à compter de l'été 2014, suite à l'entrée en vigueur du présent projet de modification du Plan d'urbanisme (voir la figure de la démarche de planification en pièces jointes). Ce programme comprendra la version définitive de l'énoncé de vision, des orientations d'aménagement, un positionnement économique, des propositions de

développement social et communautaire, des interventions et des projets structurants. À cela s'ajoutera une révision de l'affectation du sol et de la densité de construction de manière détaillée.

L'ensemble de cette démarche de planification, y compris les présentes modifications proposées au Plan d'urbanisme, a été présenté au comité Jacques-Viger de la Ville de Montréal et au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement en février 2014. Ces deux comités ont émis des avis favorables à cet effet (voir l'avis joint à l'intervention du Service de la mise en valeur du territoire et l'avis du CCU en pièces jointes). La démarche de planification a aussi déjà fait l'objet de présentations et d'échanges avec la collectivité, notamment plus de 30 organismes membres de la CDC Action Solidarité Grand Plateau lors d'une rencontre tenue le 31 janvier 2014 (voir le compte rendu en pièces jointes).

Le présent projet de règlement a par ailleurs pour but de délimiter le secteur pouvant faire l'objet d'un PPU conformément à l'article 84 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0800 - 21 mai 2014 - De mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour accompagner l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration et l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme pour le secteur d'emplois du Plateau Est.

CA14 25 0237 - 2 juin 2014 - D'adopter le second projet du *Règlement* (01-277-66) modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), relativement à la densité de construction dans une partie du secteur d'emplois du Plateau Est.

CA14 25 0138 - 8 avril 2014 - D'adopter le premier projet du *Règlement* (01-277-66) modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), relativement à la densité de construction dans une partie du secteur d'emplois du Plateau Est./ De fixer l'assemblée publique de consultation, requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), au mardi 29 avril 2014, à 18 h, au 201, avenue Laurier Est, 5^e étage, à la salle Plateau-Mont-Royal.

DESCRIPTION

Le projet de règlement de modification du Plan d'urbanisme contient les éléments suivants :

1. Ajout d'un secteur de planification détaillée de portée locale « secteur d'emplois du Plateau Est » :
 - Ajout du secteur 11.4.4 à la carte des secteurs de planification détaillée;
 - Ajout des éléments propres au secteur 11.4.4 :
 - Orientations générales;
 - Problématique;
 - Balises d'aménagement préliminaires, incluant la carte positionnant certaines balises spécifiques.

2. Agrandissement du « secteur à transformer 11-T1 » jusqu'aux voies ferrées, à même une partie du «secteur établi 11-06 » :

- Modification de la carte de la densité de construction;
- Modification de la carte des orientations pan-montréalaises (en concordance de l'agrandissement du secteur à transformer).

3. Modification des paramètres du « secteur à transformer 11-T1 » de manière à y prévoir une plus forte densité :

- Bâti de 2 à 5 étages (plutôt que 1 à 4 étages);
- C.O.S. de 1,0 à 3,0 (plutôt que 0,7 à 3,0).

4. Mise à jour de l'objectif 6 du chapitre d'arrondissement relatif aux secteurs à transformer pour la partie sud du secteur d'emplois du Plateau Est (secteur D'Iberville) :

- Ajustement de la stratégie de développement de manière à préciser les éléments suivants:
 - Partie du secteur de planification détaillée du Plateau Est;
 - Densité d'« activités » plutôt que d'« habitation »;
- Ajout de 2 moyens de mise en œuvre propres au secteur, soit :
 - Densité d'occupation maximisant l'occupation des espaces vacants ou sous-utilisés;
 - Requalification de certaines artères commerciales afin d'améliorer la desserte locale.

Parallèlement, le *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) relativement à la densité de construction dans une partie du secteur d'emplois du Plateau Est (01-277-66) sera adopté afin d'y fixer des hauteurs de bâtiments en étages et des seuils minimaux de densité favorisant une plus grande compacité urbaine (voir le sommaire décisionnel 1142583002).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire recommande l'adoption d'un règlement modifiant le *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) pour les motifs suivants :

- officialiser les principes rattachés au projet d'énoncé de vision du secteur d'emplois du Plateau Est par l'intégration d'orientations générales, de balises d'aménagement préliminaires et de moyens de mise en œuvre propres à celui-ci;
- permettre l'adoption ultérieure d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour la totalité ou une partie du secteur d'emplois du Plateau Est;
- encourager dès maintenant une plus grande compacité urbaine dans la partie sud du secteur d'emplois du Plateau Est, entre la rue D'Iberville et les voies ferrées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plusieurs des composantes à la base de la présente démarche de planification, incluant les modifications au Plan d'urbanisme proposées, s'inscrivent dans une perspective de développement durable. Elles se traduisent tant dans le libellé du projet d'énoncé de vision pour le secteur d'emplois du Plateau Est, dans l'identification des orientations générales et des balises d'aménagement pour ce secteur de planification détaillée, que dans les moyens de mise en œuvre ajoutés pour la partie sud du secteur d'emplois du Plateau Est (secteur D'Iberville). Deux notions sont plus particulièrement mises de l'avant:

1. Compacité urbaine :

- une densité maximisant l'occupation des espaces;
- une mixité de fonctions «à courte distance»;
- une connectivité des lieux favorisant la fluidité des déplacements;
- une utilisation optimale des transports multimodaux;
- une maximisation du verdissement et de la perméabilité.

2. Implication de la collectivité :

- l'émergence de projets initiés par la communauté;
- l'intégration de préoccupations sociales, économiques et environnementales;
- la perspective d'un quartier durable et solidaire;
- la prise en charge optimale des espaces et des infrastructures par le milieu;
- le partage d'espaces, de biens et de services.

De plus, la présente démarche de planification s'inscrit dans l'esprit des plus récents plans préconisant une meilleure occupation de l'espace en milieu urbain et la consolidation des zones d'emplois (*Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) et projet de *Plan de développement de Montréal*). Elle trouve aussi écho dans les plus récentes recommandations de l'OCPM formulées dans son rapport du 28 janvier 2014 relativement au projet de *Plan de développement de Montréal* : aménagement de milieux de vie complets, maintien et développement des zones d'emplois dans les quartiers, ajustement de l'offre en transports collectif et actif aux besoins et connectivité, plantation d'arbres sur les domaines public et privé, etc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de la diffusion des informations relatives à la démarche de planification du secteur d'emplois du Plateau Est sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées seront conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1).

L'élaboration du PPU qui suivra les présentes modifications au Plan d'urbanisme comportera pour sa part un important volet de concertation avec les acteurs du milieu (organismes, propriétaires, résidents, travailleurs, commerçants, etc.) afin d'y intégrer leurs besoins, leurs préoccupations et leurs idées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

8 avril 2014

- CA : avis de motion
- CA : adoption du projet de règlement de modification du Plan d'urbanisme

Avril-mai 2014

- avis annonçant l'assemblée publique de consultation
- CA : assemblée publique de consultation

2 juin 2014

- CA : dépôt du rapport de l'assemblée publique de consultation
- CA : recommandation d'adoption du règlement de modification du Plan d'urbanisme au conseil municipal

Juin 2014

- CE : recommandation d'adoption du règlement de modification du Plan d'urbanisme au conseil municipal
- CM : adoption du règlement de modification du Plan d'urbanisme
- entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Manon BRULÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane MORIN
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Jean-François MORIN
Chef de division - urbanisme

Le : 2014-03-03



Dossier # : 1142622002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet de reconstruction du poste De Lorimier à 315-25 kV et d'implantation de deux lignes souterraines à 315 kV à Montréal soumis par Hydro-Québec

Il est recommandé :

1. d'approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet de reconstruction du poste De Lorimier à 315-25 kV et d'implantation de deux lignes souterraines à 315 kV à Montréal soumis par Hydro-Québec;
2. d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-27 08:06

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur principal
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1142622002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet de reconstruction du poste De Lorimier à 315-25 kV et d'implantation de deux lignes souterraines à 315 kV à Montréal soumis par Hydro-Québec

CONTENU

CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article 151 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le 16 mai 2014, dans une lettre adressée au maire de Montréal, la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), responsable d'Hydro-Québec (H-Q), a signifié un avis d'intervention au conseil d'agglomération concernant un projet d'H-Q ayant un impact significatif sur l'aménagement du territoire.

À la lettre susmentionnée du MERN était également jointe une fiche technique comportant, entre autres, une description de la nature et de l'objet de l'intervention projetée, ainsi que les motifs. La consultation des documents disponibles sur Internet, dont celui intitulé *Reconstruction du poste de De Lorimier à 315-25 kV et lignes souterraines à 315 kV, Information sur la solution retenue, hiver 2012-2013*, a permis de compléter la prise d'informations requises aux fins du présent sommaire décisionnel.

Rappelons que l'avis de la Ville n'est pas un avis d'opportunité, en ce sens qu'il ne constitue pas une approbation finale du projet d'H-Q ni une caution partielle ou complète à son égard. Le présent avis porte sur la conformité du projet, à savoir si ce dernier, tel que soumis dans ses grandes lignes dans le document joint à la lettre du 28 novembre 2013, c'est-à-dire le concept mis de l'avant par H-Q à ce jour, est conforme ou non aux objectifs du schéma d'aménagement. Entre d'autres mots, il s'agit de déterminer si les dispositions du schéma d'aménagement permettent ou non la réalisation du projet tel qu'actuellement envisagé par H-Q.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

La très grande majorité du projet se situe sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie. Une partie de l'ensemble du projet se situe sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest. Le projet soumis par H-Q consiste à reconstruire le poste De Lorimier situé près

du pont Jacques-Cartier. En fait, il s'agit de construire sur la propriété d'H-Q, dans la partie vacante située juste à côté du poste De Lorimier actuel, le nouveau poste à 315-25 kV. Également, la mise en place de deux lignes d'alimentation souterraines à 315 kV d'environ 7 kilomètres est prévue afin de raccorder le poste projeté au poste Viger situé près du pont Victoria sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout aux fins de raccordement au réseau. Le bâtiment existant du poste De Lorimier serait conservé et abriterait quelques équipements à 120 kV nécessaires au maintien de l'alimentation du réseau de transport à 120 kV. Le démantèlement ultime des équipements s'y retrouvant est prévu pour 2021. Brièvement, les deux lignes souterraines seraient implantées, entre autres, dans l'axe du boulevard René-Lévesque et de la rue University vers le sud. Par la suite, l'une poursuivrait son trajet dans l'axe des rues Saint-Antoine, de la Montagne et Bridge jusqu'au poste Viger, tandis que l'autre poursuivrait son trajet notamment dans l'axe de l'autoroute Bonaventure, de la rue Wellington vers l'ouest jusqu'à l'axe de la rue Peel et de l'autoroute 10 jusqu'au poste Viger.

Les motifs évoqués par H-Q pour ce projet sont de répondre aux besoins liés à la croissance de la demande d'électricité et à la pérennité de ses installations dans la partie est du centre-ville de Montréal. Construit en 1950, le poste De Lorimier atteindra bientôt la limite de sa capacité. La majorité des appareils importants qui s'y trouvent ont plus de 60 ans et doivent être remplacés. Les lignes souterraines à 120 kV qui alimentent le poste sont également vieillissantes et plusieurs n'ont plus la capacité suffisante pour répondre à la croissance de la demande, d'où le souhait d'H-Q de construire deux nouvelles lignes souterraines à 315 kV.

JUSTIFICATION

L'analyse de conformité du projet d'H-Q s'effectue à partir des prescriptions du schéma d'aménagement actuel de l'agglomération de Montréal qui est constitué de celui de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), en vigueur depuis le 31 décembre 1987. Selon les prescriptions du dossier cartographique du schéma d'aménagement portant sur les grandes affectations du sol et densités d'occupation, les diverses composantes du projet envisagé se situent à l'intérieur d'aires d'affectation « Industrie I », « Habitation » ou « Mixte », selon le cas. Selon le tableau des occupations du sol permises par aire d'affectation du schéma d'aménagement, les « autres emprises publiques » y sont autorisées. De fait, ce type d'occupation du sol comprend à titre non limitatif les lignes de transport d'énergie et les immeubles destinés à des fins d'utilité publique qui ont des superficies moins importantes que les « grandes emprises publiques » tels que l'aéroport et les principales gares de triage. Le projet d'H-Q est donc conforme à cet égard.

Relativement aux prescriptions du schéma d'aménagement portant sur les densités d'occupation, le projet de reconstruction du poste De Lorimier se situe à l'intérieur d'une aire de densité ayant un coefficient d'occupation du sol (COS) moyen minimal de 0,5 et un COS moyen maximal de 4. Toutefois, elles ne s'appliquent pas à la catégorie d'occupation du sol « autres emprises publiques » qui englobe le nouveau poste et les lignes électriques. Les prescriptions de densité ne s'appliquent pas à ce type d'infrastructures linéaires, d'où la conformité de cet aspect du projet, ses composantes n'y étant pas assujetties.

Par ailleurs, il est à noter que le schéma d'aménagement ne contient aucune orientation en ce qui concerne le transport d'énergie ni aucune disposition particulière qui pourraient imposer des contraintes à l'aménagement de lignes électriques. Au surplus, le schéma d'aménagement ne comporte aucune disposition au document complémentaire régissant le démantèlement d'infrastructures existantes en vue de leur reconstruction sur des emprises déjà existantes. Quant aux informations cartographiques se trouvant sur la carte 16 intitulée *Réseaux de transport d'énergie, de câblodistribution et de télécommunications*, elles illustrent entre autres l'emplacement des postes De Lorimier et Viger et la ligne souterraine de transport d'H-Q reliant ces deux postes. Le projet d'H-Q n'y est pas spécifiquement indiqué, mais vu le caractère indicatif de cette carte et les informations

textuelles qui y sont associées, cet aspect du schéma d'aménagement n'empêche nullement la réalisation du projet tel qu'envisagé par H-Q.

Conséquemment, compte tenu des motifs susmentionnés, l'ensemble du projet, tel que soumis par H-Q, est jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement, puisqu'il ne contrevient à aucune de ses dispositions, c'est-à-dire ni aux objectifs du schéma d'aménagement ni aux dispositions du document complémentaire. Relativement au règlement de contrôle intérimaire de l'ex-CUM (règlement 65, tel que modifié), rappelons que celui-ci a été abrogé en 1995, d'où son inapplication dans ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Investissement approximatif estimé par H-Q : 216,7 M\$, soit 158,8 M\$ pour le poste et 57,9 M\$ pour les lignes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sur la base des documents reçus, H-Q souhaite amorcer la réalisation du projet à l'hiver 2014-2015 et terminer à l'été 2017. La mise en service du poste est prévue à l'automne 2017. Par conséquent, la non-transmission de l'avis de conformité du conseil d'agglomération dans les meilleurs délais pourrait retarder l'avancement du traitement du dossier au détriment du respect de l'échéancier envisagé du projet par H-Q.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée au présent dossier vu sa nature.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission par le greffier de l'avis au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, et à titre d'information au répondant d'H-Q.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Claire MORISSETTE
Conseillère en planification

Monique TESSIER
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2014-05-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du
territoire

Approuvé le : 2014-05-20



Dossier # : 1142622001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet de construction du poste Fleury à 315-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 315 kV à Montréal soumis par Hydro-Québec

Il est recommandé :

1. d'approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet de construction du poste Fleury à 315-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 315 kV à Montréal soumis par Hydro-Québec;
2. d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-27 08:06

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur principal
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1142622001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet de construction du poste Fleury à 315-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 315 kV à Montréal soumis par Hydro-Québec

CONTENU

CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article 151 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le 16 mai 2014, dans une lettre adressée au maire de Montréal, la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), responsable d'Hydro-Québec (H-Q), a signifié un avis d'intervention au conseil d'agglomération concernant un projet d'H-Q ayant un impact significatif sur l'aménagement du territoire.

À la lettre susmentionnée du MERN était également jointe une fiche technique comportant, entre autres, une description de la nature et de l'objet de l'intervention projetée, ainsi que les motifs. La consultation des documents disponibles sur Internet, dont celui intitulé *Poste Fleury à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV, Information - consultation, septembre 2012*, a permis de compléter la prise d'informations requises aux fins du présent sommaire décisionnel.

Rappelons que l'avis de la Ville n'est pas un avis d'opportunité, en ce sens qu'il ne constitue pas une approbation finale du projet d'H-Q ni une caution partielle ou complète à son égard. Le présent avis porte sur la conformité du projet, à savoir si ce dernier, tel que soumis dans ses grandes lignes dans le document joint à la lettre du 28 novembre 2013, c'est-à-dire le concept mis de l'avant par H-Q à ce jour, est conforme ou non aux objectifs du schéma d'aménagement. Entre d'autres mots, il s'agit de déterminer si les dispositions du schéma d'aménagement permettent ou non la réalisation du projet tel qu'actuellement envisagé par H-Q.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

L'ensemble du projet envisagé d'H-Q se situe sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Le projet soumis par H-Q consiste à construire un nouveau poste de transformation à 315-25 kV en grande partie sur le terrain de l'actuel poste Fleury situé à l'angle nord-est de la voie ferrée du Canadien Pacifique et de la rue de Port-Royal Ouest. Ce

nouveau poste impliquera l'acquisition de terrains d'une superficie d'environ 9 000 mètres carrés. Le démantèlement du poste existant est prévu en 2024.

Également, une nouvelle ligne d'alimentation à 315 kV est projetée dans l'emprise de la ligne existante sur une distance de trois kilomètres entre le nouveau poste Fleury et le poste Charland situé à l'est de l'avenue Christophe-Colomb, entre les rues de Port-Royal Est et de Louvain. Cette nouvelle ligne biterne (deux circuits) sera supportée par des pylônes tubulaires au nombre de neuf sans compter ceux qui se trouveront dans les postes. La construction du nouveau poste Fleury nécessitera une réorganisation des lignes existantes à proximité ainsi que l'ajout d'un bâtiment qui abritera les nouveaux équipements à 25 kV et la salle de commande. La ligne actuelle à 120 kV, comportant 22 pylônes, sera vraisemblablement démantelée avant les travaux de construction.

Les motifs évoqués par H-Q pour ce projet sont de répondre à la demande croissante d'électricité et de permettre d'assurer la pérennité du réseau par le remplacement des équipements existants. Ainsi, le nouveau poste de transformation à 315-25 kV et la nouvelle ligne à 315 kV relieront le poste Fleury au réseau à 315 kV de l'est de Montréal, via le poste Charland.

JUSTIFICATION

L'analyse de conformité du projet d'H-Q s'effectue à partir des prescriptions du schéma d'aménagement actuel de l'agglomération de Montréal qui est constitué de celui de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), en vigueur depuis le 31 décembre 1987. Selon les prescriptions du dossier cartographique du schéma d'aménagement portant sur les grandes affectations du sol et densités d'occupation, les diverses composantes du projet envisagé se situent à l'intérieur d'aires d'affectation « Industrie I » et « Habitation ». Selon le tableau des occupations du sol permises par aire d'affectation du schéma d'aménagement, les « autres emprises publiques » y sont autorisées. De fait, ce type d'occupation du sol comprend à titre non limitatif les lignes de transport d'énergie et les immeubles destinés à des fins d'utilité publique qui ont des superficies moins importantes que les « grandes emprises publiques » tels que l'aéroport et les principales gares de triage. Le projet d'H-Q est donc conforme à cet égard.

Relativement aux prescriptions du schéma d'aménagement portant sur les densités d'occupation, le projet se situe à l'intérieur de deux aires de densité ayant un coefficient d'occupation du sol moyen minimal de 0,1 et un COS moyen maximal de 2 pour l'une et 3 pour l'autre. Toutefois, elles ne s'appliquent pas à la catégorie d'occupation du sol « autres emprises publiques » qui englobe le nouveau poste et les lignes électriques. Les prescriptions de densité ne s'appliquent pas à ce type d'infrastructures linéaires, d'où la conformité de cet aspect du projet, ses composantes n'y étant pas assujetties.

Par ailleurs, il est à noter que le schéma d'aménagement ne contient aucune orientation en ce qui concerne le transport d'énergie ni aucune disposition particulière qui pourraient imposer des contraintes à l'aménagement de lignes électriques. Au surplus, le schéma d'aménagement ne comporte aucune disposition au document complémentaire régissant le démantèlement d'infrastructures existantes en vue de leur reconstruction sur des emprises déjà existantes. Quant aux informations cartographiques se trouvant sur la carte 16 intitulée *Réseaux de transport d'énergie, de câblodistribution et de télécommunications*, elles illustrent entre autres l'emplacement des postes Fleury et Charland et le corridor aérien reliant ces deux postes. Le projet d'H-Q n'y est pas spécifiquement indiqué, mais vu le caractère indicatif de cette carte et les informations textuelles qui y sont associées, cet aspect du schéma d'aménagement n'empêche nullement la réalisation du projet tel qu'envisagé par H-Q.

Conséquemment, compte tenu des motifs susmentionnés, l'ensemble du projet, tel que soumis par H-Q, est jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement, puisqu'il ne contrevient à aucune de ses dispositions, c'est-à-dire ni aux objectifs du schéma

d'aménagement ni aux dispositions du document complémentaire. Relativement au règlement de contrôle intérimaire de l'ex-CUM (règlement 65, tel que modifié), rappelons que celui-ci a été abrogé en 1995, d'où son inapplication dans ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Investissement approximatif estimé par H-Q : 91,7 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sur la base des documents reçus, H-Q souhaite que la construction du poste débute à l'automne 2014 dans l'optique que sa mise en service s'effectue en 2017. Par conséquent, la non-transmission de l'avis de conformité du conseil d'agglomération dans les meilleurs délais pourrait retarder l'avancement du traitement du dossier au détriment du respect de l'échéancier envisagé du projet par H-Q.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée au présent dossier vu sa nature.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission par le greffier de l'avis au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, et à titre d'information au répondant d'H-Q.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire MORISSETTE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Monique TESSIER
Chef de division

Le : 2014-05-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2014-05-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du
territoire

Approuvé le : 2014-05-20

CE : 40.011
2014/06/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.001
2014/06/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1142714001

Unité administrative responsable :	Conseil Interculturel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Déposer l'avis du Conseil interculturel de Montréal intitulé: « Avis sur un projet de musée de l'immigration à Montréal, pour une valorisation du patrimoine immigrant».

Il est recommandé,
De déposer l'avis du Conseil interculturel de Montréal intitulé: Avis sur un projet de musée de l'immigration à Montréal, pour une valorisation du patrimoine immigrant.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-21 15:13

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1142714001

Unité administrative responsable :	Conseil Interculturel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Déposer l'avis du Conseil interculturel de Montréal intitulé: « Avis sur un projet de musée de l'immigration à Montréal, pour une valorisation du patrimoine immigrant».

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des dispositions prévues à la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil interculturel de Montréal (CiM) est chargé d'émettre des avis au comité exécutif et au conseil de la ville sur les politiques municipales à mettre en oeuvre afin de favoriser l'intégration et la participation des membres des communautés culturelles à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la Ville de Montréal. Il fournit également, de sa propre initiative, des avis sur toute question d'intérêt pour les communautés culturelles ou sur toute autre question relative aux relations interculturelles dans le domaine des compétences municipales et soumet ses recommandations au conseil de la ville et au comité exécutif. Afin de rendre compte à l'administration municipale de ses avis, le CiM dépose le présent avis sur le projet de musée de l'immigration qui a été entériné par les membres lors de son assemblée du 20 novembre 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'avis expose les résultats d'une enquête de plus de six mois auprès de quatorze (14) musées et institutions culturelles situés à Montréal, ainsi que des recommandations et des pistes d'action. Celles-ci visent à créer les moyens de mieux coordonner les outils d'intervention partagés par les divers acteurs institutionnels dans ce domaine et permettre à la Ville de mieux répondre aux demandes des diverses communautés et de la société d'accueil sur ces questions.

L'avis fait état des trois propositions suivantes:

1. À court terme, un musée virtuel qui serait un portail regroupant les institutions et donnant accès aux ressources et activités de chaque institution. Il s'agit pour le citoyen, le

touriste ou le chercheur d'accéder à partir de n'importe quel écran (borne, ordinateur, portable, etc.) à l'actualité muséale et au patrimoine interculturel de Montréal. Ce projet a l'avantage de permettre une solution avantageuse du point de vue du coût, de la qualité et de la rapidité d'exécution. Cette option pourrait être mise en oeuvre dans le cadre des festivités entourant le 375^e anniversaire de Montréal.

2. Un musée physique tel que décrit dans un avis du CiM soumis le 13 mai 2010 et joint au présent avis en annexe.

3. À plus long terme, un Musée ou une Cité de l'histoire et de l'immigration, avec des objectifs beaucoup plus larges et à portée internationale, qui serait un lieu de conservation, de diffusion et de recherche et publications, ainsi qu'un pôle d'attraction pour des rencontres internationales de chercheurs. Cette solution n'entraverait en rien les efforts des institutions locales, puisqu'elle aurait une vocation complètement différente, à la mesure de la réputation de Montréal comme 5^e ville interculturelle (Conseil de l'Europe) et à l'image d'autres Cités internationales de l'immigration. De plus, les échanges internationaux que cette solution induit pourraient avoir des retombées économiques conséquentes et seraient un jalon considérable pour la position internationale de Montréal.

JUSTIFICATION

La population de Montréal se distingue par une diversité culturelle importante, Montréal accueillant près de 90% des immigrants qui viennent s'installer au Québec. Les membres du CiM sont d'avis qu'en rapprochant les gens, il est possible de créer des espaces de dialogue et d'améliorer le bien vivre ensemble. C'est pourquoi il est important que les communautés se découvrent, se connaissent et s'enrichissent les unes les autres par les patrimoines culturels échangés et partagés.

Ainsi, la stratégie envisagée consiste à se doter d'une structure à vocation culturelle, sociale et pédagogique nouvelle, affirmant l'identité multiethnique de Montréal, ville ouverte et inclusive. Au terme d'une réflexion, le Centre d'histoire de Montréal (CHM) a proposé la création d'un musée de l'immigration; suggestion appuyée par les membres du CiM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué de presse sera diffusé suite au dépôt de l'avis.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-05-06

Maxime TETRAULT
Adjoint - présidence conseil

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514-872-3007

Approuvé le : 2014-05-21



Dossier # : 1141165003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil portant sur la transparence et le suivi des motions des conseillers adoptées par le conseil municipal.

Il est recommandé de :
prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil portant sur la transparence et le suivi des motions des conseillers adoptées par le conseil municipal.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-27 09:35

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1141165003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil portant sur la transparence et le suivi des motions des conseillers adoptées par le conseil municipal.

CONTENU

CONTEXTE

À l'assemblée ordinaire du 23 septembre 2013, le conseil municipal a adopté la résolution CM13 1026 suite à une motion proposée par Mme Louise Harel, à l'époque chef de l'opposition officielle, appuyée par la conseillère Elsie Lefebvre. Le conseil a ainsi mandaté la Commission de la présidence du conseil afin que celle-ci étudie la possibilité que la version finale des résolutions du conseil, telles qu'amendées le cas échéant, soit publiée sur le site web de la Ville de Montréal dans un format électronique accessible pour les citoyens et propose un mécanisme en vertu duquel un rapport annuel sur les actions mises en œuvre en lien avec les motions serait déposé. Ce mandat fut inscrit à son calendrier d'activité pour l'année 2014.

La commission a réalisé ce mandat en séance de travail. À l'issue de ses travaux, la commission souligne que les résolutions découlant des motions des conseillers et telles qu'amendées par le conseil apparaissent sur le web sous une nouvelle rubrique et elle formule quatre recommandations.

La commission a déposé son rapport et ses recommandations au conseil du 26 mai 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0299 - Assemblée du 28 février 2014 - Approbation du programme d'activité des commissions permanentes du conseil municipal

CM13 1026 - Assemblée du 23 septembre 2013 - Motion de Vision Montréal pour plus de transparence dans le suivi des motions adoptées par le conseil municipal

DESCRIPTION

Le rapport de la commission (pièce jointe) fait suite aux séances de travail de la Commission de la présidence du conseil.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicole M PAQUETTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-27

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514-872-3007
Approuvé le : 2014-05-27



Dossier # : 1141165002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur la gestion d'élections municipales et de scrutins référendaires simultanés.

Il est recommandé de :
prendre connaissance du rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur la gestion d'élections municipales et de scrutins référendaires simultanés.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-27 09:36

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1141165002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur la gestion d'élections municipales et de scrutins référendaires simultanés.

CONTENU

CONTEXTE

À l'assemblée ordinaire du lundi 25 février 2013, conformément au 5^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), le conseil municipal référait, pour étude, à la Commission de la présidence du conseil une première motion du conseiller Rotrand visant l'élargissement du Droit d'initiative. La commission a étudié cette motion en séance de travail publique le 11 juin 2013. Par la suite, la commission a suspendu ses travaux en raison de l'élection générale.

En décembre 2013, le conseiller Rotrand a déposé une nouvelle motion sur la gestion des élections municipales et des scrutins référendaires simultanés afin de confier le mandat à la Commission de la présidence du conseil de poursuivre ses travaux sur cette question. Dès lors, la commission a inscrit ce mandat à son calendrier d'activité pour l'année 2014. Afin de réaliser son mandat, la commission a pris connaissance de l'analyse présentée le 11 juin 2013 ainsi que des outils de consultation existants, soit le référendum consultatif en vertu de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2) et le Droit d'initiative en matière de consultation publique en vertu du *Règlement municipal 05-056-1*. La commission a également tenu compte des mécanismes référendaires ayant cours en Californie, en Colombie-Britannique, en Suisse et en France.

Au terme de son analyse, la commission a déposé son rapport au conseil du 26 mai sans toutefois formuler de recommandations sur le sujet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM14 0299 - Assemblée du 28 février 2014 - Approbation du programme d'activité des commissions permanentes du conseil municipal
- CM13 1160 - Assemblée du 16 décembre 2013 - Motion de conseiller sur la gestion des élections municipales et des scrutins référendaires simultanés
- CM13 0164 - Assemblée du 25 février 2013 - Motion d'un conseiller indépendant pour accroître les droits des citoyens en élargissant la portée du droit d'initiative

DESCRIPTION

Le rapport de la commission (pièce jointe) fait suite aux séances de travail de la Commission de la présidence du conseil.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicole M PAQUETTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-27

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514-872-3007
Approuvé le : 2014-05-27



Dossier # : 1141193001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Déposer le bilan annuel 2013 du Réseau de suivi de la qualité de l'eau (RSMA).

Il est recommandé de déposer le bilan annuel 2013 du Réseau de suivi de la qualité de l'eau (RSMA).

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-27 08:13

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1141193001**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Déposer le bilan annuel 2013 du Réseau de suivi de la qualité de l'eau (RSMA).

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, le réseau de suivi de la qualité de l'eau (RSMA) publie un rapport dressant le bilan des activités réalisées dans son domaine.
 Cette tâche s'inscrit dans le mandat de suivi environnemental du réseau et la publication vise à informer la population sur l'état de la qualité de l'eau autour de l'agglomération montréalaise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0202 - 20 juin 2013 - Dépôt du bilan annuel 2012 du Réseau de suivi de la qualité de l'eau (RSMA).

DESCRIPTION

Ce rapport est produit annuellement par le Service de l'environnement et sert à faire connaître le travail effectué dans le cadre du programme de suivi de la qualité de l'eau. Nous réalisons la caractérisation du milieu, identifions les problématiques afin de les corriger dans le but d'améliorer la qualité de l'eau.

JUSTIFICATION

Les objectifs visés par la publication de ce rapport est de rendre public l'état de la qualité de l'eau autour de l'agglomération montréalaise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités du réseau, RSMA , s'inscrivent dans les principes de développement durable favorisant une protection accrue de l'environnement et plus particulièrement en permettant la réalisation des objectifs suivants:

- Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts
- Pratiquer une gestion responsable des ressources

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est prévue en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le rapport sera présenté lors d'une séance de travail de la commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy DESCHAMPS
Conseiller(ere) en aménagement- c/e

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-15

Annick LE FLOCH
Chef de division planification et suivi
environnemental

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514-872-7540

Approuvé le : 2014-05-21



Dossier # : 1144527001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs concernant le Plan d'action canopée 2012-2021 et l'infestation de l'agrile du frêne.

Il est recommandé de :
prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs concernant le Plan d'action canopée 2012-2021 et l'infestation de l'agrile du frêne.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-27 16:24

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144527001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs concernant le Plan d'action canopée 2012-2021 et l'infestation de l'agrile du frêne.

CONTENU

CONTEXTE

La Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a reçu, en 2012, le mandat de procéder à l'examen public du Plan d'action canopée. La Commission a déposé son rapport de consultation et ses recommandations au conseil municipal du 28 janvier 2013 ainsi qu'au conseil d'agglomération du 31 janvier 2013. En 2014, considérant l'ampleur de l'infestation de l'agrile du frêne sur le territoire de l'agglomération de Montréal et ses répercussions sur les objectifs du Plan d'action canopée, la Commission s'est donné, en vertu de son pouvoir d'initiative, le mandat d'étudier la question et de proposer des solutions pour la mise en place d'un programme d'intervention d'urgence et concertée face à ce fléau.

Au terme de son analyse, la Commission a déposé son rapport à la séance du conseil municipal du 26 mai et à la séance du conseil d'agglomération du 29 mai 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1511 - 18 septembre 2013 - Réponse du comité exécutif au rapport de la commission à la suite de l'examen public du Plan d'action canopée.

CG12 0230 - 21 juin 2012 - Mandat à la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs de tenir une consultation sur le projet de Plan d'action canopée.

DESCRIPTION

En vertu de son pouvoir d'initiative, la commission a étudié le problème de l'agrile du frêne et ses répercussions sur le Plan d'action canopée dans le cadre de trois séances de travail et

suite à la participation d'une majorité de ses membres au Sommet sur l'agrile du frêne organisé le 10 mars 2014. Les membres de la Commission ont eu l'occasion de rencontrer les personnes-ressources du Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal (ancienne Direction des grands parcs et du verdissement) pour une présentation de l'état de la situation le 18 mars 2014. Ils ont par la suite discuté de la problématique, formulé et adopté des recommandations dans le cadre de deux séances de travail tenues le 22 avril et le 6 mai 2014.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les objectifs du Plan d'action canopée 2012-2021 visent à faire passer de 20% à 25% l'indice de la canopée de l'île de Montréal sur une période de 10 ans, conformément au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-05-27

Christiane BOLDUC
Secrétaire-rechechiste

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Soutien aux commissions et
suivi

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514-872-3007

Approuvé le : 2014-05-27



Dossier # : 1140092001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents.

Je recommande de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le suivi des recommandations du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-06-09 08:37

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1140092001**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents.

CONTENU

CONTEXTE

Ce sommaire décisionnel présente la reddition de comptes sur la mise en oeuvre des recommandations du vérificateur général. Il porte sur les points suivants :

1. Le suivi des recommandations formulées en 2012;
2. Le suivi des recommandations formulées en 2011;
3. Un sommaire global des années 2007 à 2012;
4. Un retour sur des recommandations ayant le statut « Non réglé ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0150, 30 mai 2013, Dépôt du suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents.

DESCRIPTION

1- Suivi des recommandations formulées en 2012
Sommaire de 2012

D'après son rapport de 2012, déposé le 30 mai 2013, le vérificateur général a émis 232 recommandations aux arrondissements, services ou organismes en 2012. Au 28 mai 2014, le tableau 1A montre que 215 recommandations sont réglées ou en cours d'implantation, ce qui représente 93 % des recommandations émises.

De ce nombre on dénote 100 dossiers réglés dans la première année suivant l'émission des recommandations par le vérificateur général, représentant un taux de 43 % et les 115 dossiers actuellement en cours représentant 50 %.

Tableau 1A : Sommaire des résultats de 2012 :

Année 2012	Nombre	%	% réglé et en cours
Recommandations émises initialement	232	100%	
Recommandations réglées	100	43%	93%
Recommandations NON TERMINÉES avec statut:			
- En cours	115	50%	
- Reporté			
- À entreprendre	17	7%	

L'annexe A jointe à ce sommaire présente une définition des différents statuts.

Faits saillants de 2012

Le tableau 1B montre les résultats atteints selon les différents dossiers de vérification :

% Réglé	% Réglé ou en cours	Thème des recommandations 2012	Total	Réglé	En cours	A entreprendre
86%	100%	Processus d'octroi et de gestion des contrats - SPJD	22	19	3	
45%	100%	Plan de réalisation des travaux d'infrastructures Réseau de voirie artérielle	11	5	6	
14%	93%	Plan de réalisation des travaux d'infrastructures Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout	14	2	11	1
40%	100%	Service premier répondants Schéma couverture de risques en sécurité incendie	25	10	15	
59%	91%	Aliénation d'actifs	32	19	10	3
60%	100%	Délivrance des permis de construction et de lotissement - Sols contaminés	15	9	6	
79%	96%	Réglementation sur la sécurité des piscines résidentielles	24	19	4	1
2%	84%	Travaux de construction réalisés en sous-traitance	43	1	35	7
29%	86%	Délai de réalisation des travaux d'infrastructures	7	2	4	1
100%	100%	Délai de réalisation des travaux d'infrastructures	3	3		
50%	100%	Protection des renseignements personnels	10	5	5	
0%	100%	Système intégré de gestion ds ressources humaines et de la paie	5		5	
27%	73%	Sous-projet « Gestion du temps »	15	4	7	4
33%	100%	Mandat TI Confidentiel SPVM	6	2	4	
43%	93%	TOTAL	232	100	115	17
		En pourcentage	100%	43%	50%	7%

Tableau 1C : 2012 - Recommandations par unité responsable selon le statut d'implantation :

% Régulé	% Régulé ou en cours	Unité Imputable	Total	Régulé	En cours	À entreprendre
0%	82%	Direction générale	11		9	2
11%	78%	Concertation des arrondissements et ressources matérielles	9	1	6	2
50%	88%	Technologies de l'information	8	4	3	1
29%	86%	Capital humain et Communications	7	2	4	1
19%	88%	Finances	16	3	11	2
10%	100%	Eau	21	2	19	
33%	100%	Infrastructures, Transport et Environnement	15	5	10	
100%	100%	Mise en valeur du territoire	1	1		
0%	100%	Police de Montréal	2		2	
40%	100%	Sécurité incendie de Montréal	25	10	15	
86%	100%	Société du parc Jean-Drapeau	22	19	3	
53%	100%	Ahuntsic - Cartierville	15	8	7	
67%	100%	Anjou	3	2	1	
100%	100%	L'Île-Bizard - Ste-Geneviève	1	1		
100%	100%	Lachine	7	7		
0%	100%	LaSalle	2		2	
38%	100%	Mercier - Hochelaga - Maisonneuve	8	3	5	
100%	100%	Montréal-Nord	2	2		
0%	67%	Outremont	3		2	1
38%	94%	Pierrefonds - Roxboro	16	6	9	1
100%	100%	Rivières-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	8	8		
75%	75%	Saint-Laurent	4	3		1
100%	100%	Saint-Léonard	3	3		
75%	100%	Sud-Ouest	4	3	1	
14%	57%	Verdun	14	2	6	6
100%	100%	Ville-Marie	5	5		
43%	93%	TOTAL	232	100	115	17

2 - Suivi des recommandations formulées en 2011

En 2011, le vérificateur général a émis 223 recommandations aux arrondissements et services.

Au 28 mai 2014, le tableau 2A montre que 97 % des recommandations émises ont le statut « Régulé ou En cours ».

Tableau 2A; Sommaire des résultats de 2011 :

Année 2011	Nombre	%	% réglé et en cours
Recommandations émises initialement	223	100%	
Recommandations réglées	132	59%	
Recommandations NON TERMINÉES avec statut:			97%
- En cours	84	38%	
- Reporté	6	3%	
- Non réglé	1	0%	

Tableau 2B: 2011 Recommandations par dossier selon le statut d'implantation :

% Réglé	% Réglé ou en cours	Thème des recommandations 2011	Total	Réglé	En cours	Reporté	Non réglé
35%	95%	Estimation des coûts	20	7	12	1	
100%	100%	Respect de la conformité aux lois et règlements	39	39			
33%	100%	Gestion des matières dangereuses	12	4	8		
0%	100%	Gestion des matières résiduelles	2		2		
43%	100%	Application du règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements	46	20	26		
67%	100%	Plans de main-d'oeuvre	6	4	2		
75%	100%	Société du Havre de Montréal (Projet Bonaventure)	8	6	2		
69%	100%	Renouvellement des ententes d'achats	16	11	5		
9%	100%	Gestion des délais de paiement	11	1	10		
0%	0%	Principe d'auto-assurance à la Ville de Montréal	1				1
65%	92%	Gestion de la sécurité physique	62	40	17	5	
59%	97%	TOTAL	223	132	84	6	1
		En pourcentage	100%	59%	38%	3%	0%

3. Sommaire global de 2007 à 2012

Le tableau suivant détaille les résultats de 2007 à 2012. Ce bilan sur six ans montre que 1 169 recommandations ont été émises. On constate que des correctifs ont été apportés ou sont en voie de l'être dans 1 099 cas soit dans près de 94 % des recommandations émises.

Tableau 3A: Sommaire de 2007 à 2012 :

% Réglé	% Réglé ou en cours	Année	Total	Réglé	En cours	Reporté	Non réglé	À entreprendre
91%	91%	2007	182	166			16	
96%	96%	2008	71	68			3	
88%	91%	2009	286	253	8		25	
90%	99%	2010	175	158	15	2		
59%	97%	2011	223	132	84	6	1	
43%	93%	2012	232	100	115			17
75%	94%	TOTAL	1169	877	222	8	45	17
				75%	19%	1%	4%	1%

Les documents complémentaires joints en annexe donnent plus de détails sur les recommandations. Les unités concernées seront invitées à accorder une attention particulière aux recommandations « Non réglées » des années 2007 à 2012.

4- Recommandations « Non réglées » des années précédentes

Ces recommandations sont fermées et ne font plus partie du cycle régulier de vérification. Elles n'ont pas été implantées totalement dans un délai raisonnable.

Notons que le nombre de dossiers non réglés de 45 représente moins de 4 % des 1169 recommandations émises entre 2007 et 2012.

Même si dans la plupart des cas des plans d'action actualisés ont été soumis ou des correctifs apportés par les unités, les statuts de ces dossiers ne changent pas.

Il appartient au vérificateur général de décider d'inclure ou pas ces cas lors de vérification future puisque le contexte peut avoir évolué passablement.

Documents complémentaires joints

Annexe A : Définition des statuts assignés

Annexe B : Statuts de recommandations émises en 2012. Certaines recommandations touchant la sécurité de la Ville ne sont pas listées.

Annexe C : Liste des recommandations de 2007 à 2012 dont l'implantation n'est pas terminée. Certaines recommandations touchant la sécurité de la Ville ne sont pas listées.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lan-Huong DOAN
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Yves GRIMARD
C/d enquêtes et analyses

Le : 2014-06-04



Dossier # : 1143624028

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146620004 - Accorder un contrat à Service des espaces Verts pour l'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 1 998 552,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6698 - Un seul soumissionnaire.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146620004 - Accorder un contrat à Service des espaces Verts pour l'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 1 998 552,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6698 - Un seul soumissionnaire.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-06-09 10:39

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143624028

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146620004 - Accorder un contrat à Service des espaces Verts pour l'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 1 998 552,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6698 - Un seul soumissionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE146620004 reçu du comité exécutif le 4 juin 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Service des espaces Verts pour l'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 1 998 552,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6698 - Un seul soumissionnaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats
 CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 4 juin 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre du mandat SMCE146620004 reçu du comité exécutif le 4 juin 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Service des espaces Verts pour l'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 1 998 552,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6698 - Un seul soumissionnaire. À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-06-03

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514-872-3007
Approuvé le : 2014-06-09



Dossier # : 1143624026

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143903012 - Accorder un contrat à Les Pavages Dorval division Construction Groupe Bau-Val inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements de services, pavage, bordures, trottoirs sur la 11e Rue, 13e Avenue, 14e Avenue et 15e Avenue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 208 439,26 \$, taxes incluses (Contrat 3 153 439,26 \$ + incidences 55 000 \$) - Appel d'offres public ST-14-08 (5 soumissionnaires)

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143903012 - Accorder un contrat à Les Pavages Dorval division Construction Groupe Bau-Val inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements de services, pavage, bordures, trottoirs sur la 11e Rue, 13e Avenue, 14e Avenue et 15e Avenue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 208 439,26 \$, taxes incluses (Contrat 3 153 439,26 \$ + incidences 55 000 \$) - Appel d'offres public ST-14-08 (5 soumissionnaires)

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-06-09 10:39

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143624026

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143903012 - Accorder un contrat à Les Pavages Dorval division Construction Groupe Bau-Val inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements de services, pavage, bordures, trottoirs sur la 11e Rue, 13e Avenue, 14e Avenue et 15e Avenue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 208 439,26 \$, taxes incluses (Contrat 3 153 439,26 \$ + incidences 55 000 \$) - Appel d'offres public ST-14-08 (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE143903012 reçu du comité exécutif le 28 mai 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Les Pavages Dorval division Construction Groupe Bau-Val inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements de services, pavage, bordures, trottoirs sur la 11e Rue, 13e Avenue, 14e Avenue et 15e Avenue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 208 439,26 \$, taxes incluses (Contrat 3 153 439,26 \$ + incidences 55 000 \$) - Appel d'offres public ST-14-08 (5 soumissionnaires).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats
 CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 4 juin 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre du mandat SMCE143903012 reçu du comité exécutif le 28 mai 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Les Pavages Dorval division Construction Groupe Bau-Val inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites

d'aqueduc, remplacement des branchements de services, pavage, bordures, trottoirs sur la 11e Rue, 13e Avenue, 14e Avenue et 15e Avenue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 208 439,26 \$, taxes incluses (Contrat 3 153 439,26 \$ + incidences 55 000 \$) - Appel d'offres public ST-14-08 (5 soumissionnaires).

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-06-03

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514-872-3007

Approuvé le : 2014-06-09



Dossier # : 1143624024

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE140457002 - Accorder un contrat à la firme Cosoltec inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre sportif St-Charles - Dépense totale de 7 295 262,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5 705 - 6 soumissionnaires - contrat no 12 800

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE140457002 - Accorder un contrat à la firme Cosoltec inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre sportif St-Charles - Dépense totale de 7 295 262,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5 705 - 6 soumissionnaires - contrat no 12 800

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-06-09 10:38

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143624024

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE140457002 - Accorder un contrat à la firme Cosoltec inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre sportif St-Charles - Dépense totale de 7 295 262,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5 705 - 6 soumissionnaires - contrat no 12 800

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE140457002 reçu du comité exécutif le 28 mai 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à la firme Cosoltec inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre sportif St-Charles - Dépense totale de 7 295 262,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5 705 - 6 soumissionnaires - contrat no 12 800.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats
 CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 4 juin 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre du mandat SMCE140457002 reçu du comité exécutif le 28 mai 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à la firme Cosoltec inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre sportif St-Charles - Dépense totale de 7 295 262,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5 705 - 6 soumissionnaires - contrat no 12 800.
 À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-06-03

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514-872-3007
Approuvé le : 2014-06-09

**Dossier # : 1143624023**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145891001 - Accorder un contrat à la firme Charex inc. pour la construction du nouvel écocentre situé au 3335, rue Sartelon, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 6 254 325,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5701 (7 soumissionnaires)

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145891001 - Accorder un contrat à la firme Charex inc. pour la construction du nouvel écocentre situé au 3335, rue Sartelon, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 6 254 325,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5701 (7 soumissionnaires)

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-06-09 10:38

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143624023

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145891001 - Accorder un contrat à la firme Charex inc. pour la construction du nouvel écocentre situé au 3335, rue Sartelon, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 6 254 325,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5701 (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE145891001 reçu du comité exécutif le 28 mai 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à la firme Charex inc. pour la construction du nouvel écocentre situé au 3335, rue Sartelon, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 6 254 325,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5701 (7 soumissionnaires)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 4 juin 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE145891001 reçu du comité exécutif le 28 mai 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à la firme Charex inc. pour la construction du nouvel écocentre situé au 3335, rue Sartelon, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 6 254 325,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5701 (7 soumissionnaires).
À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-06-03

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514-872-3007

Approuvé le : 2014-06-09



Dossier # : 1143624027

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146441002 - Accorder un contrat à Les entreprises Claude Chagnon Inc., pour le remplacement d'une conduite d'égout et d'une conduite d'eau sur la rue Dorion, du boulevard De Maisonneuve à la rue La Fontaine et sur la rue De Rouen, de la rue Dorion à la rue De Bordeaux, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 047 537,91 \$ (contrat : 2 891 037,91 \$ + incidences: 156 500 \$), taxes incluses - Appel d'offres public VMP-14-002 (1 soumissionnaire)

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146441002 - Accorder un contrat à Les entreprises Claude Chagnon Inc., pour le remplacement d'une conduite d'égout et d'une conduite d'eau sur la rue Dorion, du boulevard De Maisonneuve à la rue La Fontaine et sur la rue De Rouen, de la rue Dorion à la rue De Bordeaux, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 047 537,91 \$ (contrat : 2 891 037,91 \$ + incidences: 156 500 \$), taxes incluses - Appel d'offres public VMP-14-002 (1 soumissionnaire)

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-06-09 10:39

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143624027

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146441002 - Accorder un contrat à Les entreprises Claude Chagnon Inc., pour le remplacement d'une conduite d'égout et d'une conduite d'eau sur la rue Dorion, du boulevard De Maisonneuve à la rue La Fontaine et sur la rue De Rouen, de la rue Dorion à la rue De Bordeaux, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 047 537,91 \$ (contrat : 2 891 037,91 \$ + incidences: 156 500 \$), taxes incluses - Appel d'offres public VMP-14-002 (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE146441002 reçu du comité exécutif le 28 mai 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Les entreprises Claude Chagnon Inc., pour le remplacement d'une conduite d'égout et d'une conduite d'eau sur la rue Dorion, du boulevard De Maisonneuve à la rue La Fontaine et sur la rue De Rouen, de la rue Dorion à la rue De Bordeaux, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 047 537,91 \$ (contrat : 2 891 037,91 \$ + incidences: 156 500 \$), taxes incluses - Appel d'offres public VMP-14-002 (1 soumissionnaire).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats
 CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 4 juin 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre du mandat SMCE146441002 reçu du comité exécutif le 28 mai 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Les entreprises Claude Chagnon Inc., pour le remplacement d'une conduite d'égout et d'une conduite d'eau sur la rue Dorion, du boulevard De Maisonneuve à la rue La Fontaine et sur la rue De Rouen, de la rue Dorion à la rue De Bordeaux, dans

l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 047 537,91 \$ (contrat : 2 891 037,91 \$ + incidences: 156 500 \$), taxes incluses - Appel d'offres public VMP-14-002 (1 soumissionnaire).

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE

Le : 2014-06-03

Secrétaire recherchiste

Chef de division - Élections et soutien aux
commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514-872-3007

Approuvé le : 2014-06-09



Dossier # : 1143624025

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144551003 - Accorder un contrat de services professionnels à Dessau inc., pour effectuer l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra à téléobjectif sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 201 020,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12331 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144551003 - Accorder un contrat de services professionnels à Dessau inc., pour effectuer l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra à téléobjectif sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 201 020,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12331 - 3 soumissionnaires

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-06-09 10:38

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143624025

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144551003 - Accorder un contrat de services professionnels à Dessau inc., pour effectuer l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra à téléobjectif sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 201 020,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12331 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE144551003 reçu du comité exécutif le 28 mai 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat de services professionnels à Dessau inc., pour effectuer l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra à téléobjectif sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 201 020,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12331 - 3 soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats
CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 4 juin 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre du mandat SMCE144551003 reçu du comité exécutif le 28 mai 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat de services professionnels à Dessau inc., pour effectuer l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra à téléobjectif sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 201 020,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12331 - 3 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-06-03

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514-872-3007

Approuvé le : 2014-06-09

CE : 60.013
2014/06/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS